PLUi

Lomagne Tarn et Garonnaise

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

ÉCONOMIE
HABITAT
MOBILITÉ
PATRIMOINE
AGRICULTURE
ENVIRONNEMENT
PAYSAGES

Lomagne TARN ET GARONNAISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ANNEXES DU RAPPORT DE PRESENTATION

1.5.1. Diagnostic agricole

Diagnostic agricole de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise

Juillet 2022

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE TARN-ET-GARONNE

TERRALTO
ENSEMBLE FAISONS VIVRE VOS PROJETS

Lomagne TARN ET GARONNAISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Table des matières

TABLES DES ILLUSTRATIONS 3
GLOSSAIRE 4
INTRODUCTION 5
OBJECTIF et METHODOLOGIE 5
RESULTAT 7
I/ Le territoire d'étude 8
A) La région naturelle 10
B) L'agriculture lomagnole : un secteur d'activité économique important sur le département 10
C) Une population croissante mais vieillissante 11
II/ Caractérisation de l'agriculture intercommunale 13
A) Les productions présentes sur le territoire 13
1) La production agricole dominée par les grandes cultures 13
2) Les productions animales faiblement représentées 16
3) Les labels de qualité : un atout de commercialisation 19
B) Le statut des exploitations agricoles 22
C) Diminution du nombre d'exploitations mais répartition homogène sur le territoire 23
D) Un agrandissement des exploitations qui augmente rapidement 24
E) Le renouvellement des générations : une nécessité 26
III/ Un territoire en évolution 30
A) Les bâtiments agricoles sur le territoire 30
B) Des projets d'aménagements énergétiques 35
C) Les autres projets et réflexions liées à l'urbanisme 35
1) Les projets annexes 35
2) Un suivi à faire autour des problématiques récurrentes 36
IV/ Les interactions environnementales et économiques entre l'agriculture et le territoire 38
A) L'économie agricole 38
1) Les opérateurs de qualité, implantés sur le territoire lomagnol 38
2) Les CUMA 39
B) La place de l'environnement dans l'agriculture 43
1) L'agriculture et la gestion de l'eau 43
2) L'activité cynégétique sur le territoire lomagnol 48
V/ La cohabitation locale 48
A) Les conditions de circulation 48
1) La traversée des bourgs et l'étroitesse des ponts 50
2) L'aménagement routier parfois dangereux 50

B) Les relations avec les citoyens 50
1) Une entente cordiale entre riverains 50
2) Le foncier, au cœur des relations entre agriculteurs 51
Conclusion 54
ENJEUX et PRECONISATIONS 55
ANNEXE 56

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Situation géographique de la Lomagne 8
Figure 2 : Localisation des sièges d'exploitation recensés 9
Figure 3 : Par des emplois (en %) en 2018 en fonction du secteur d'activité 10
Figure 4 : Répartition de la population sur la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise en 2019 11
Figure 5 : Répartition de la population lomagnole par âge en 2013 et 2019 12
Figure 6 : Répartition de la population par âge en 2019 sur le département et la CCLTG 12
Figure 7 : répartition des ateliers de productions végétales 13
Figure 8 : répartition des ateliers de productions animales 17
Figure 9 : Orientation des exploitations agricoles 21
Figure 10 : Forme juridique des exploitations lomagnoles 22
Figure 11 : évolution du nombre et de la taille des exploitations agricoles en Lomagne entre 1988 et 2020 25
Figure 12 : répartition des exploitations lomagnoles par classe de SAU 25
Figure 13 : évolution du nombre d'exploitation départementale selon l'âge du chef d'exploitation 26
Figure 14 : répartition de l'âge des chefs d'exploitations en Lomagne 27
Figure 15 : l'avenir des exploitations lomagnoles 28
Figure 16 : nombre de bâtis en fonction de leur destination 30
Figure 17 : carte de localisation des exploitations soumises à réglementation 34
Figure 18 : schéma des distances liées à l'application d'un produit phytopharmaceutique 37
Figure 19 : localisation des structures économiques 42
Figure 20 : aléa érosif des sols dans le Tarn-et-Garonne 47
Figure 21 : Carte d'inventaires des éléments pouvant entraver les circulations agricoles 49
Figure 22 : résultat à la question " existe-t-il des conflits d'usages entre vous et les riverains ?" 51
Figure 23 : résultat sur la dureté foncière 52

Tableau 1 : Nombre de sièges d'exploitations recensés entre 1988 et 2020 23
Tableau 2 : profil des personnes rencontrées en PAI sur la période 2018-2021 29
Tableau 3 : présentation des CUMA présents sur la CCLTG 40
Tableau 4 : répartition par cultures des SAU irriguées (en ha) sur le département 44

GLOSSAIRE

ASA : Association Syndicale Autorisée d'irrigation

CCLTG : Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise

DDT : Direction Départementale des Territoires

DJA : Dotation Jeunes Agriculteurs

ETA : Entreprise de Travaux Agricoles

ha : Hectare

HVE : Haute Valeur Environnementale

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

PAC : Politique Agricole Commune

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

RGA : Recensement Général de l'Agriculture

RHD : Restauration Hors Domicile

RSD : Règlement Sanitaire Départemental

SAU : Surface Agricole Utilisée

INTRODUCTION

La Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise (CCLTG) s'est engagée, en 2021, dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Celui-ci détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols tout en conservant les spécificités locales. Il répond de fait aux obligations réglementaires du Code de l'Urbanisme.
Il doit résumer les intentions générales de la collectivité et permettre d'avoir une vision claire des besoins des communes pour les dix prochaines années en termes d'habitat, d'environnement, d'économie, d'équipements, etc. Il définit également la vocation des terrains à travers un zonage et les conditions de constructibilité et/ou de protection. Il est donc indispensable de comprendre chaque composante et enjeu du territoire pour favoriser un développement harmonieux et durable.

En ce sens, la Communauté de Communes a mandaté la Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne pour réaliser un état des lieux de l'agriculture sur son territoire.

L'agriculture est une activité essentielle de la Lomagne, par son passé, son paysage, son poids économique, et la surface qu'elle occupe.

Le but du diagnostic est de faire ressortir les problématiques et enjeux agricoles du territoire pour que ces derniers soient considérés d'une part comme une base de dialogue pour les acteurs, et d'autre part comme un outil d'aide à la décision dans les choix de développement.

OBJECTIF et METHODOLOGIE

Le but de ce diagnostic agricole, a été d'analyser la Lomagne Tarn-et-Garonnaise sous l'angle agricole afin de définir des enjeux en vue de la rédaction du PLUi. La Chambre d'Agriculture a collecté différents types de données pour répondre à 3 objectifs :

- ⇨ connaître l'agriculture du territoire (profil des systèmes de production, le poids de l'agriculture dans l'économie…) ;
- ⇨ obtenir un maximum d'information sur les exploitations agricoles ;
- ⇨ anticiper les projets futurs et prendre en compte les problématiques actuelles.

Pour obtenir ces informations, une enquête a eu lieu de fin janvier à fin mars 2022 auprès des trente et une mairies que comptabilise l'intercommunalité. Les maires, des élus communaux et des agriculteurs de la commune étaient présents lors de ces rencontres.
Celles-ci se déroulaient en trois temps :

- ⇨ recensement des données générales sur les exploitations agricoles (âge, SAU, transmission des exploitations, circuits courts, labels, réglementation, projets...) ;
- ⇨ localisation des sièges d'exploitations et des bâtiments agricoles sur des cartes IGN, définition de leur utilisation (bâtiment de stockage, d'élevage…) ;
- ⇨ collecte des ressentis et problématiques liés au territoire (cohabitation avec la population, circulation, RHD, etc.).

Il est important de préciser que le choix a été fait, par rapport à d'autres recensements agricoles (Recensement Général Agricole (RGA) ou Politique Agricole Commune (PAC)), de ne pas comptabiliser, lors de ces réunions, les exploitations dont les exploitants sont retraités et ont gardé quelques hectares de subsistance ; ont été uniquement pris en compte les exploitations qui ont une réelle activité économique.

Un traitement des données quantitatives, qualitatives et cartographiques a été nécessaire pour brosser un premier portrait de l'agriculture en Lomagne.

Au mois de mai, la Chambre d'Agriculture et la CCLTG ont convié tous les agriculteurs à des réunions de secteurs afin de présenter les premiers résultats. Les réunions étaient réparties comme suit :

Commune du siège d'exploitation	Date et lieu de réunion
Beaumont de Lomagne, Belbèze-en-Lomagne, Larrazet, Sérignac, Vigueron	Mardi 17 mai à Sérignac
Auterive, Escazeaux, Faudoas, Gariès, Gimat, Goas, Le Causé, Marignac, Maubec	Jeudi 19 mai à Escazeaux
Montgaillard, Lavit, Maumusson, Gensac, Esparsac, Glatens, Lamothe-Cumont, Balignac, Puygaillard-de-Lomagne	Mardi 24 mai à Lavit
Asques, Castéra-Bouzet, Saint-Jean-du-Bouzet, Lachapelle, Gramont, Poupas, Marsac	Mardi 24 mai à Castéra-Bouzet

Outre la présentation des premiers résultats de l'enquête sur les communes concernées, la CCLTG a présenté les grands principes du PLUi.
Aussi, un travail de correction des informations récoltées lors des réunions en mairies, était proposé aux agriculteurs. Afin de respecter le RGPD (Règlement Général de la Protection des Données), un travail d'anonymisation des données a été réalisé. Les agriculteurs pouvaient non seulement confirmer ou infirmer les données concernant leur exploitation (âge de l'exploitant, SAU, système de production, label, reprise d'exploitation, réglementation…) mais aussi modifier leurs données cartographiques (modification de l'emplacement du bâtiment ou de sa destination).
Enfin, il a été distribué un questionnaire semi-ouvert à destination des agriculteurs pour recenser leur ressenti sur les éventuelles problématiques.

Afin d'étayer les propos déjà relevés, la Chambre d'Agriculture s'est appuyée sur des entretiens qualitatifs avec différents acteurs du territoire, répartis comme suit :

Thématique de l'eau	5 ASAi[1], CACG[2], Sygral[3]
Thématique économique	FDCUMA[4] 82, Maïsagri Duran, Qualisol

[1] Association Syndicale Autorisée d'irrigation: regroupement de propriétaires qui permet l'exécution et l'entretien de travaux d'irrigation
[2] Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne
[3] Syndicat de Gestion des Rivières Astarac-Lomagne
[4] Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole

Thématique équine	Haras du Chêne, Hippodrome de Beaumont de Lomagne
Thématique Trame Verte et Bleue	Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn-et-Garonne (FDC82)
Thématique transversale	DDT, syndicats agricoles, Chambre d'Agriculture

Un travail bibliographique a également été mené afin d'avoir une vision générale et objective de l'agriculture du territoire et de l'impact de celle-ci sur les documents d'urbanisme. Ce travail repose sur des données statistiques provenant de l'INSEE et d'Agreste, notamment issues du Recensement Général Agricole (RGA), ainsi que d'articles de lois provenant du Code Rural et de la pêche maritime ou du Code de l'Urbanisme. Concernant le RGA, les données proviennent du RGA 2010 et 2020. Notons que ce dernier reste, à l'heure où le rapport est rédigé, une donnée provisoire susceptible de changer.

RESULTAT

La méthode mise en place est fonctionnelle à environ 80 %. Il a été recensé, lors des réunions en mairie, 277 sièges d'exploitation sur les 356 entreprises agricoles, comptabilisés à la PAC 2021.

Cette légère différence (79), provient en partie du non-recensement d'exploitations dont les chefs d'exploitation sont retraités et ont gardé quelques hectares de terre de subsistance, mais aussi de quelques manquements dans certaines communes, notamment au niveau de la pluriactivité et de la non-connaissance de certains chefs d'exploitation sur le territoire.

Les données sont les plus complètes possibles mais l'exhaustivité ne peut être garantie.
Les cartes présentées ici se basent sur les 277 sièges d'exploitation recensés.

Les 277 chefs d'exploitation étaient conviés aux réunions de secteurs. La période choisie pour réaliser les réunions de secteur n'est pas la plus propice pour mobiliser les agriculteurs. Cependant, 73 exploitants soit plus de 26 % de la population invitée y ont assisté. De plus, 43 %, soit 32 d'entre eux ont répondu au questionnaire qui sera commenté dans le présent document.

I/ Le territoire d'étude

La Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise (CCLTG) se situe au Sud-Ouest du département, limitrophe du Gers et de la Haute-Garonne.

Figure 1 : Situation géographique de la Lomagne

La carte suivante localise les 277 sièges d'exploitation recensés en réunions communales. La répartition est relativement homogène sur le territoire.

Date : 22/06/2022.

CC LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE

Synthèse du diagnostic agricole

277 exploitations agricoles recensées en 2022 *

> Effectifs communaux variant de 1 à 28 exploitantions
> 43% des exploitations ont leur(s) chef(s) agé(s)** de 55 ans et plus
> 19% âgés des exploitations ont leur(s) chef(s) agé(s)* de moins de 40 ans
> 50 cas de pluriactivité (18%)

* Sur la base des informations ayant pu être collectées lors des réunions en mairies
** Dans le cas d'une exploitation avec plusieurs associés, l'âge du plus jeune est ici pris en compte

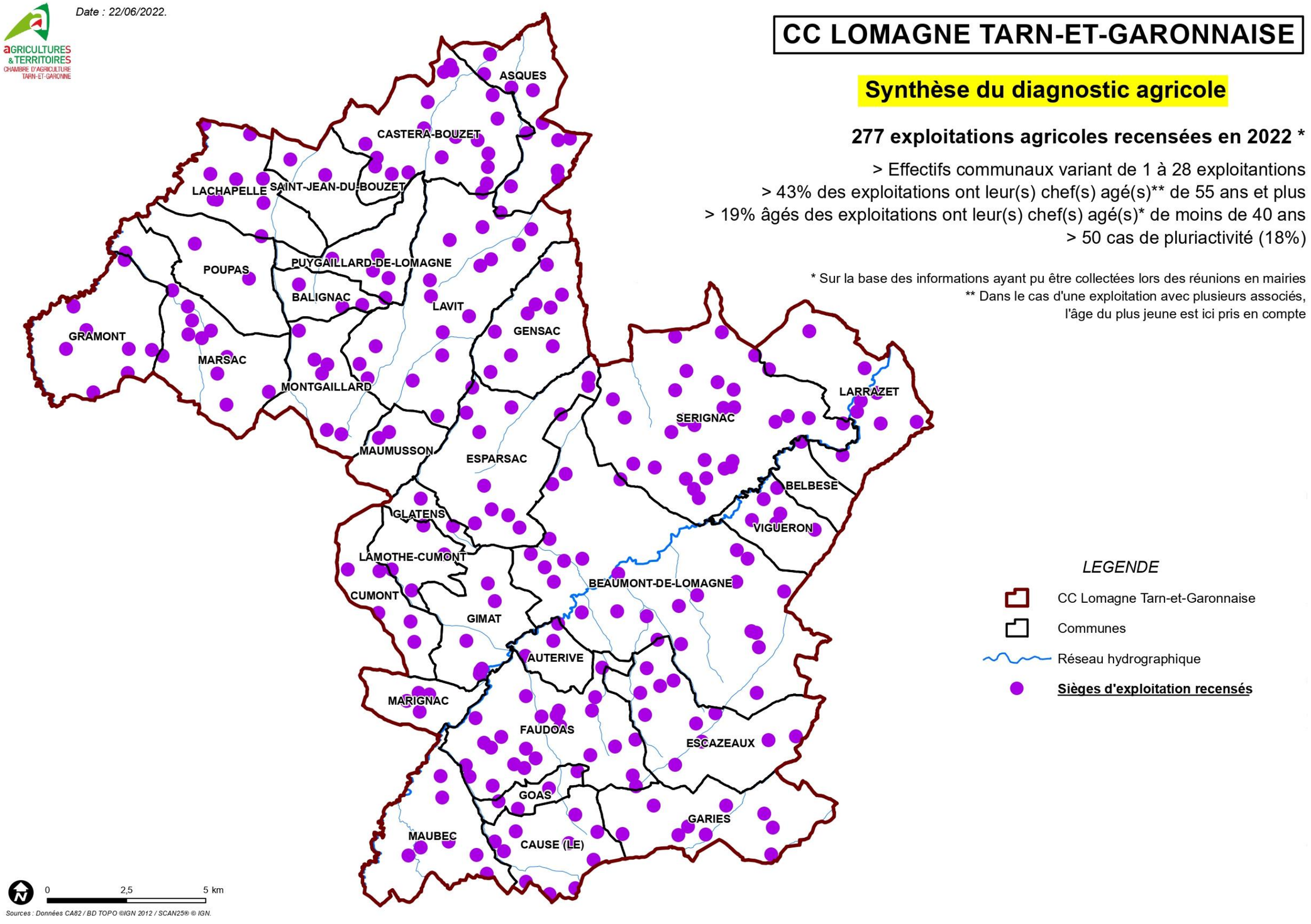

Figure 2 : Localisation des sièges d'exploitation recensés

A) La région naturelle

La Communauté de Communes tire son nom de la Lomagne, une région naturelle qui par extension s'inscrit dans le territoire des Côteaux de Gascogne. Influencée par les rivières pyrénéennes, la vallée de la Lomagne touche d'abord le Gers, avant de finir sur la partie sud du département Tarn-et-Garonnais et nord de la Haute Garonne.
Elle est caractérisée par une terre argilo-calcaire, une abondance de rivières et ruisseaux taillant le paysage en vallées et plateaux. Les rivières Arratz et Gimone sont deux affluents de la Garonne, qui jouent un rôle important dans la caractérisation du paysage et de l'agriculture.

Du fait du paysage vallonné et de la géologie, l'agriculture est prédominante sur ce territoire : environ 80 % de sa surface est occupée par des terres agricoles. La grande culture domine sur ce territoire et toutes les terres sont cultivées avec différentes productions (maïs, ail, noisettes, melons…), même si certains versants ont une pente forte, très peu de friches ont été recensées.

B) L'agriculture lomagnole : un secteur d'activité économique important sur le département

Selon l'INSEE, en 2018, le secteur agricole de Lomagne employait 13,9 % de la population soit 7 points de plus qu'au niveau départemental. Précisons : les activités para-agricole (salariés de coopératives, de structures agricoles) sont comptabilisées dans cette part d'emploi. Cela montre que l'agriculture représente une part importante de l'économie du territoire.

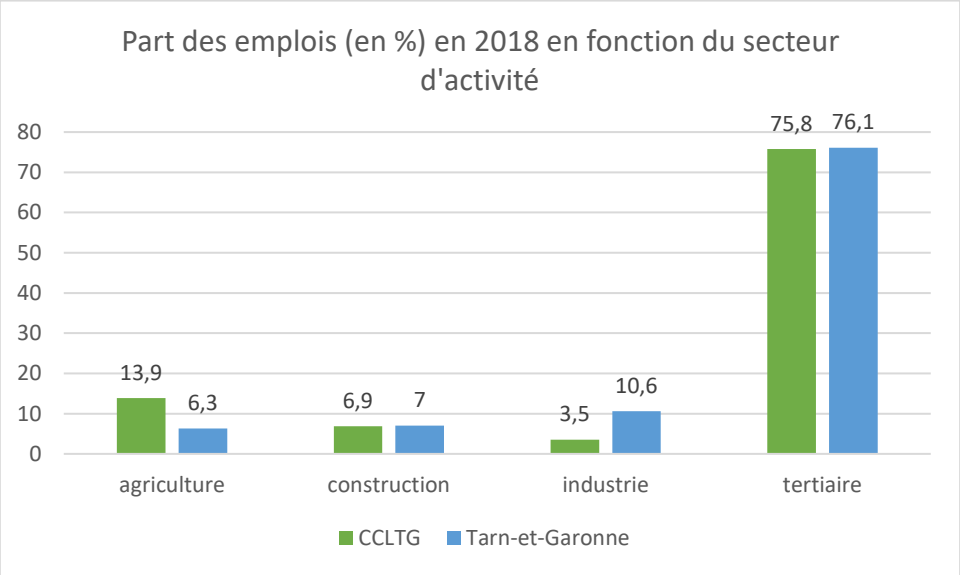

Figure 3 : Par des emplois (en %) en 2018 en fonction du secteur d'activité

La Lomagne comptabilisait en 2010, d'après le RGA 2010[5], 562 chefs d'exploitation et coexploitants pour 473 sièges d'exploitation, soit en moyenne 1,18 exploitants agricoles par exploitation. Ces 562 chefs d'exploitations représentaient 410 ETP (Equivalent Temps Pleins).

[5] Le RGA 2020 n'a pas encore publié la donnée pour 2020 à l'heure où le rapport est rédigé.

Les emplois directement liés à l'activité agricole étaient en moyenne de 0,86 ETP par exploitation sur le territoire.

D'après l'ANEFA[6], les filières agricoles qui employaient le plus en 2021 sur le département Tarn-et-Garonnais étaient le maraîchage (ail / melons…) et les grandes cultures. En effet, certaines exploitations emploient, en Lomagne, du personnel notamment pour de la castration de maïs ou de l'épuration du colza de semence.

En Lomagne, l'ANEFA a recensé en 2021, 400 personnes en contrat de travail (tout type de contrat confondu (CDI, CDD, contrat saisonnier…) uniquement dans la production agricole, c'est-à-dire directement lié à une exploitation ce qui représente 736 ETP (Equivalent Temps Pleins). Précisons que l'ETP est plus élevé car une personne peut avoir plusieurs contrats sur l'année.

C) Une population croissante mais vieillissante

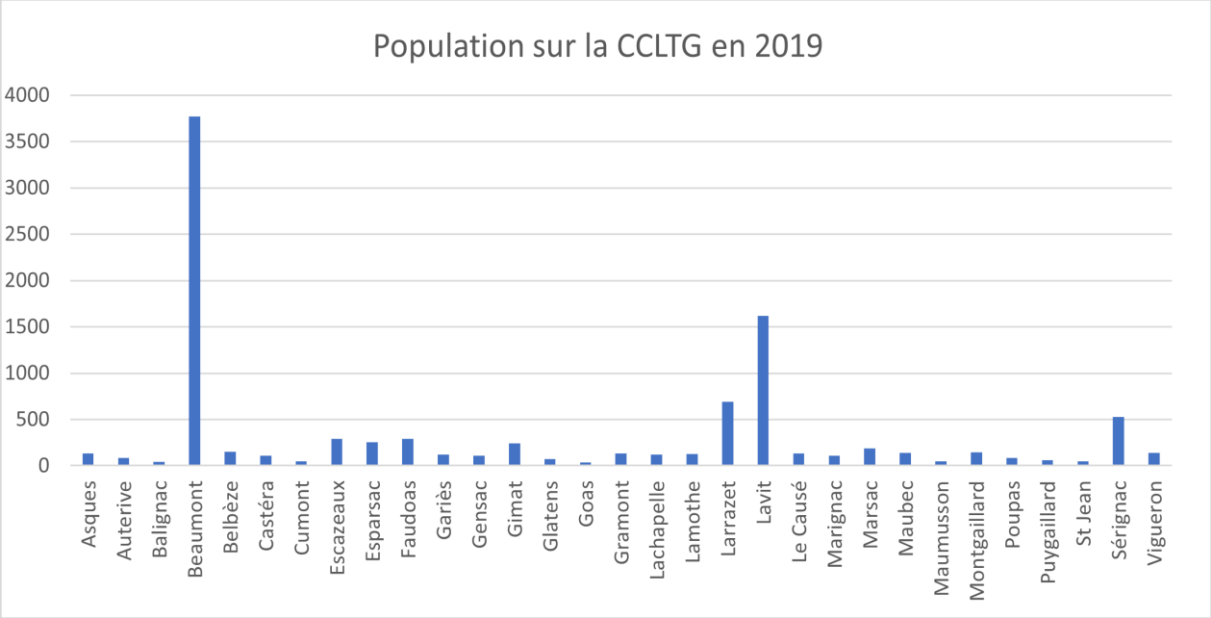

Figure 4 : Répartition de la population sur la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise en 2019

La CCLTG est composée de 31 communes dont la population, en 2019, atteignait les 10 053 habitants[7]. Il s'agit d'un secteur très rural, ses deux principaux bourgs sont Beaumont de Lomagne et Lavit.

Beaumont de Lomagne est traversé par la départementale D928, reliant Montauban à Auch, ce qui explique en partie son attractivité, quant à Lavit, la ville ne se situe qu'à 20 minutes de Castelsarrasin, la sous-préfecture du Tarn et Garonne.

[6] Association Nationale paritaire pour l'Emploi et la Formation en Agriculture

[7] Données issues de l'Insee : https://statistiques-locales.insee.fr/#bbox=-6136,5512265,221113,121148&c=indicator&i=pop_legales.popmun&s=2019&selcodgeo=248200065&t=A01&view=map4

Sur le département, la population était de 260 669 habitants en 2019 ; la Lomagne ne représentait que 3,85 % de la population départementale, ce qui en fait c'est un territoire rural.

Pour autant, la population augmente régulièrement, passant de 9 856 en 2013 à 10 053 habitants en 2019. Mais elle est en majorité vieillissante, seule la tranche d'âge 60-74 ans a augmenté entre 2013 et 2019, d'après l'INSEE. Cela est caractéristique de la définition des territoires ruraux : les jeunes actifs sont moins représentés, plus attirés par des zones plus urbanisées.

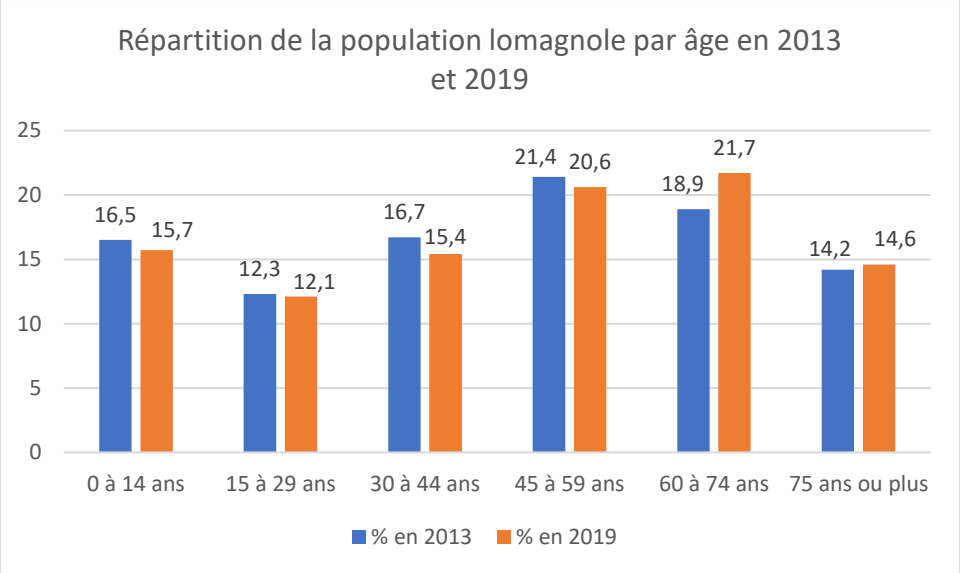

Figure 5 : Répartition de la population lomagnole par âge en 2013 et 2019

A titre de comparaison, en 2019 le département accueillait une population âgée de moins 45 ans de manière plus significative que la CCLTG, notamment au niveau de la tranche d'âge 30 / 44 ans. Les catégories de population ayant plus de 45 ans sont plus présentes sur la Lomagne.

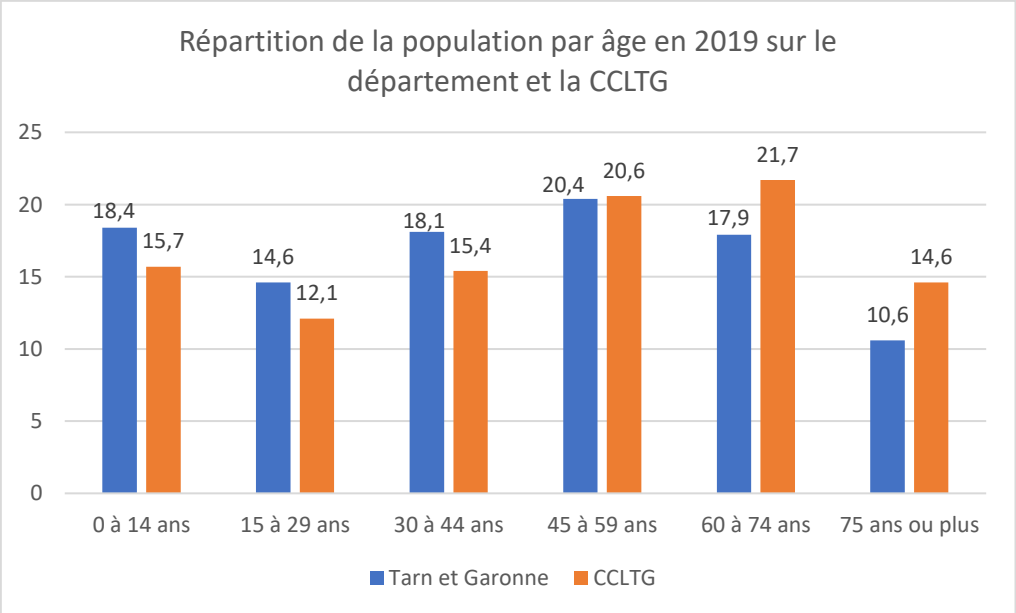

Figure 6 : Répartition de la population par âge en 2019 sur le département et la CCLTG

II/ Caractérisation de l'agriculture intercommunale

A) Les productions présentes sur le territoire

1) La production agricole dominée par les grandes cultures

Sur les 277 exploitations recensées, 79 % ont une partie ou la totalité de leur production en grandes cultures, ces dernières sont prépondérantes sur le territoire.
Trois autres productions végétales ressortent du recensement : l'ail, le maraîchage et l'arboriculture. Le tableau ci-après recense le nombre de fois où la production a été citée, ainsi une personne qui produit des grandes cultures et de l'ail a été comptabilisée deux fois.
La carte des orientations des exploitations agricoles (cf. figure 9) recense le nombre d'exploitation qui ont à minima un atelier végétal confondu.

Type de production	Grandes cultures	Arboriculture	Viticulture	Ail/ Oignon / Echalotte	Semences	Maraichage légumes et fruits	Pépinière	Herbes aromatiques
Nombre d'exploitations	218	20	7	78	11	30	1	2

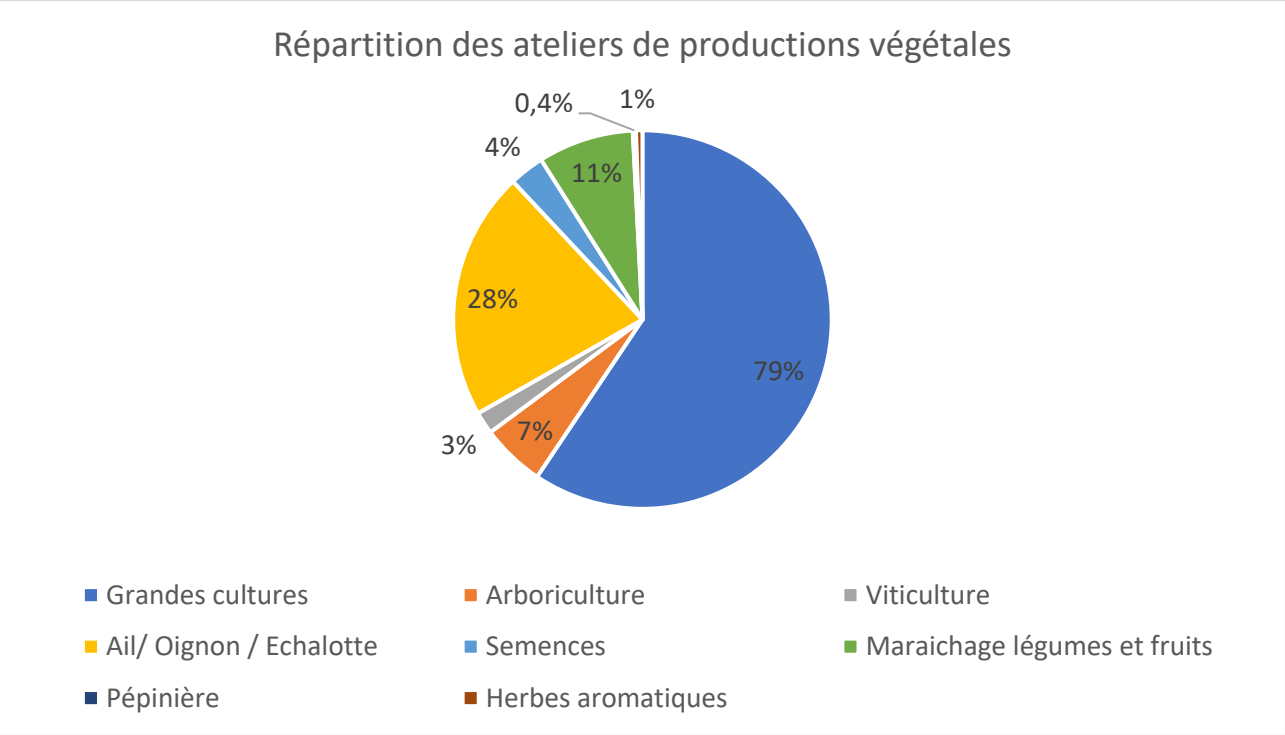

Figure 7 : répartition des ateliers de productions végétales

L'ail blanc de Lomagne : un atout du territoire

En Occitanie, en 2018, l'ail était fortement implanté avec plus de 1 750 hectares dédiés à ce bulbe, ce qui en faisait la première région productrice d'ail de France.

La production régionale est fortement engagée dans les démarches d'appellations Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) : l'IGP Ail blanc de Lomagne, le label Rouge pour l'Ail rose de Lautrec et l'AOP Ail violet de Cadours.

L'ail de Lomagne est cultivé sur les départements du Gers et du Tarn-et-Garonne, au sein même de la région naturelle de la Lomagne, qui lui offre un sol argilo-calcaire parfaitement adapté au bulbe qui apprécie également un climat humide en hiver et automne, et chaud et sec au printemps et en été. Cet ail est reconnu Indication Géographique Protégée depuis 2008. De fait, le savoir-faire des producteurs, ses qualités gustatives et sa régularité sont reconnues. Une foire agricole est dédiée à la culture de l'ail. Celle-ci a lieu en juillet à Beaumont de Lomagne et attirent plus de 10 000 visiteurs. L'occasion pour les producteurs d'ail de promouvoir leur filière au travers d'animations variées.

En 2018, d'après les données PAC du Tarn-et-Garonne, il y avait :

- ⇨ 149 producteurs d'ail et 305 ha dédié à ce bulbe soit 17 % de production d'ail occitan réalisé dans le département.
- ⇨ 65 exploitations agricoles engagées dans le label Ail blanc de Lomagne, et 235 hectares certifiables, c'est-à-dire, déclaré au syndicat de l'Ail blanc.

Et en Lomagne, toujours d'après la PAC 2017-2022, il y avait :

Année	Nombre de producteurs d'ail déclarés sur la CCLTG	Surface totale (en ha) dédiée à l'ail et déclarée par les exploitants de la CCLTG
2017	92	221,43
2018	87	214,83
2019	85	261,76
2020	90	266,49
2021	87	274,97
2022	90	315,31

Le nombre de producteurs d'ail varie légèrement entre 2017 et 2022, en revanche, la SAU dédiée à l'ail, augmente de plus de 42 % entre 2017 et 2022. Ceci s'explique par une rentabilité économique de l'ail et la mécanisation.
Pour l'année 2018, les producteurs d'ails lomagnols représentaient 58 % des producteurs d'ail Tarn-et-Garonnais et 70 % de la surface agricole dédiée à l'ail sur le département.

L'ail n'est pas obligatoirement certifié s'il ne répond pas au cahier des charges, c'est pour cela qu'on utilise le terme de « certifiable ». C'est l'agréage visuel qui détermine les lots qui seront vendus en IGP de ceux qui ne le seront pas. L'agréage est une pratique qui permet de vérifier les conformités de marchandises (température, état général du produit, homogénéité…).

Sur les 277 exploitations recensées lors des réunions communales, 28 % produisent de l'ail. Il n'a toutefois pas été précisé s'il s'agissait de l'ail blanc de Lomagne ou de l'AOP « Ail violet de Cadours ». En effet, les communes au sud de la Gimone peuvent également bénéficier de cette AOP. Les critères de qualité étant différents, les deux appellations peuvent s'obtenir par une même exploitation.

L'ail, qu'il soit blanc de Lomagne ou violet de Cadours, est une culture annuelle qui doit être issue d'une exploitation qualifiée et d'une parcelle référencée située sur l'aire géographique de l'appellation. Commercialisé de fin juillet à fin décembre, l'ail blanc de Lomagne est concurrencé par l'ail provenant de Chine en morte saison.

Les exploitations qui produisent de l'ail sont, dans l'ensemble, plus facile à reprendre car cette production est mécanisable et de fait, nécessite moins de main d'œuvre. La labellisation de l'ail est un atout majeur pour le territoire, non seulement pour la pérennité des exploitations existantes mais également pour les projets d'installation.

Le maraîchage

En Lomagne, un peu plus de 10 % des exploitations font du maraîchage, parfois en complément d'une autre activité (arboriculture, grande culture ou autre). Sont regroupés dans cette catégorie, les légumes et les fruits (fraises notamment). Seuls 20% (soit 6 exploitations) de maraîchers sont installés sans autres ateliers de productions végétales et/ou animales.
Parmi les exploitations maraîchères, 34 % d'entre elles sont en label AB et 65 % font de la vente-directe à la ferme ou sont présentes sur les marchés locaux (à Beaumont-de-Lomagne et Lavit) et départementaux.

Au niveau national, d'après l'agence bio, on constate une progression du nombre d'exploitations maraichères de 12 % entre 2018 et 2019 (10 559 exploitations recensées en 2019). Pour autant, la filière « maraîchage bio » n'est pas totalement structurée, donc la maîtrise des prix des produits reste aléatoire.

L'arboriculture

En Lomagne, cette activité est source de diversification. Présente sur 7 % des exploitations, la production arboricole, englobe principalement la noisette, la noix et la prune. Ces productions sont mécanisables donc elles ne nécessitent pas ou peu de main d'œuvre. Les vergers de pommes, pêches ou abricots sont moins présents sur le secteur, du fait des caractéristiques paysagères mais aussi du fait des besoins en main d'œuvre plus importants que nécessitent ces productions. Il faut en effet, compter un cueilleur par hectare.

La filière des fruits à coques est structurée en termes de débouchés, c'est aussi une particularité qui a séduit de nombreux agriculteurs lomagnols. En effet, Koki, filiale commerciale de la coopérative Unicoque, assure la commercialisation des noisettes et noix auprès de la grande distribution. La grande distribution encourage à la labellisation et/ ou à la certification privée et on comptabilise parmi les 7 % d'exploitations arboricoles, plus de 40 % qui sont y engagées.
Notons que le Tarn-et-Garonne est le 2ème département producteur de noisette en France avec 455 ha dédiés à ce fruit à coque.
Tout comme l'ail, la noisette est célébrée chaque année lors de la Fête de la Noisette à Lavit-de-Lomagne, animée par la Confrérie de la Noisette de Lomagne.

Au niveau économique, les filières fruits à coques ou fruitière sont stables, même si, comme toutes les autres productions, elles restent dépendantes des aléas climatiques. Au niveau départemental, les exploitations viables sont reprises dans 98 % des cas au niveau familial.

La viticulture

Bien que peu présente sur le territoire lomagnol, la viticulture a une place de choix car quelques communes bénéficient de l'appellation AOP Saint-Sardos (Beaumont de Lomagne, Belbèse, Escazeaux, Faudoas, Gariès, Larrazet, Sérignac).
La viticulture est une autre source de diversification pour les exploitants.

Son aire de production s'étend entre les vallons de la Garonne et de la Lomagne, soit 150 ha, et regroupe une trentaine de viticulteurs adhérents à la cave des vignerons de Saint-Sardos, qui est hors territoire. Trois exploitations recensées font partie de cette AOP.

La complexité de cette appellation réside dans sa dynamique ; beaucoup de vignerons sont proches de la retraite et certains n'ont pas de successeurs.
On assiste depuis plusieurs années à une baisse générale et nationale de la consommation de vin, ce qui ne permet pas de pérenniser l'activité.
En effet, l'AOP est peu connue et ne peut concurrencer les AOP de Fronton, d'Alsace, de Bordeaux ou Champagne sur les étals français.
83 % de la commercialisation de l'AOP Saint Sardos, se fait via l'exportation et la grande distribution. Pour autant, la cave coopérative cherche à communiquer via des animations d'œnotourisme.

Enfin, on pourrait penser que les exploitants viticoles ont besoin de beaucoup de main d'œuvre, mais la moyenne des surfaces est d'un peu moins de 5 ha, ce qui limite les besoins. La demande de logement saisonnier n'a été que faiblement remontée lors des différentes réunions. En effet, de nombreux saisonniers sont soit issus des environs soit possèdent des camions aménagés.

2) Les productions animales faiblement représentées

En ce qui concerne la production animale, l'activité avicole est la plus représentée. Cette production comprend les volailles de chair et les palmipèdes. Le tableau ci-après recense le nombre de fois où la production a été citée.

La carte des orientations des exploitations agricoles (cf. figure 9) recense quant à elle, le nombre d'exploitation qui ont à minima un atelier animal confondu.

Type de production	Bovin lait	Bovin viande	Aviculture	Porcin	Ovin/Caprin	Equin	Elevage canin	Apiculture
Nombre d'exploitation	5	21	34	3	11	10	3	1

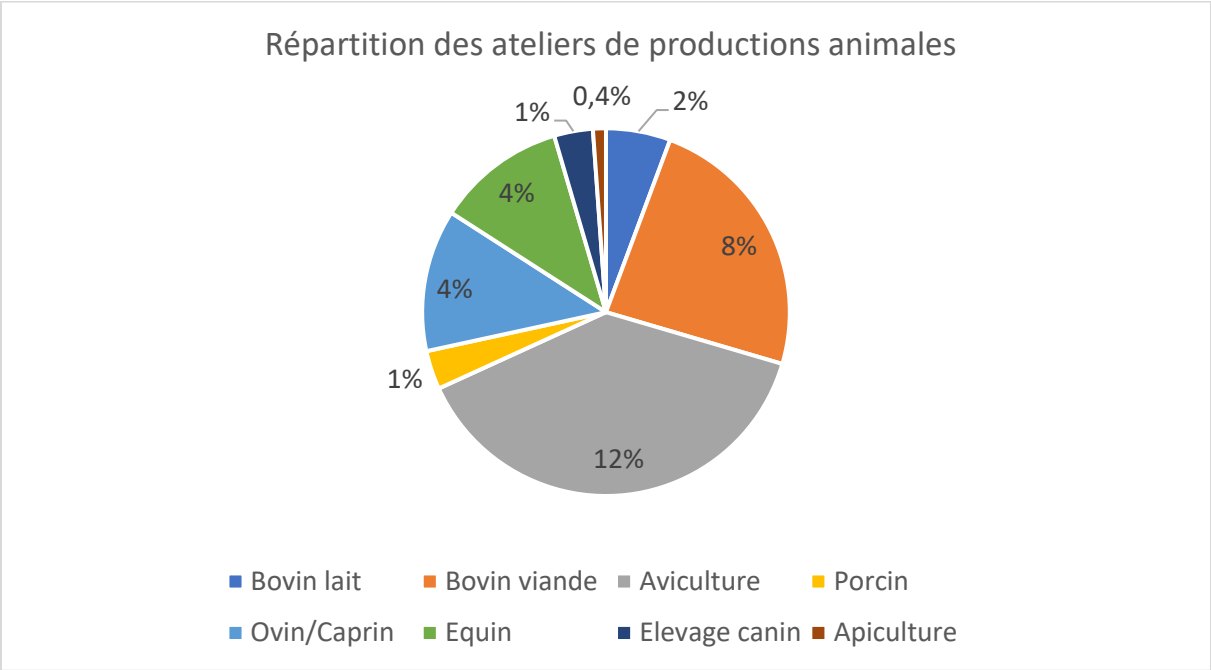

Figure 8 : répartition des ateliers de productions animales

L'aviculture

Le Gers a su, dans les années 60, s'adapter à son territoire en développant l'élevage avicole et structurer cette filière (développement de l'interprofession, abattoirs, etc.).
Ayant les mêmes contraintes géographiques, la Lomagne en profite. En effet, 12 % des exploitations font de l'aviculture (volailles et palmipèdes) afin de diversifier leur production.

La filière avicole nécessite un savoir-faire unique pour le gavage et l'élevage de canards prêts à gaver. 70 % des aviculteurs recensés font du circuit-court (vente à la ferme, marchés locaux avec les marchés au gras réputés sur ce territoire) et 20 % d'entre eux ont précisé avoir un atelier de transformation. A la différence de certaines exploitations gersoises qui l'exportent, le foie gras et autres dérivés sont vendus localement par les aviculteurs lomagnols tarn-et-garonnais.

Le territoire lomagnol profite d'appellations avicoles : l'IGP « canard à foie gras du Sud-Ouest », Label Rouge, et/ou l'IGP Volailles du Gers, cela permet aux consommateurs de choisir des produits de qualité et aux agriculteurs d'avoir la reconnaissance de leur savoir-faire et valoriser financièrement leur production.

L'équin

Bien que peu cité dans la production animale (seules 3 % des exploitations référencées), la Lomagne est un berceau historique de l'élevage équin de chevaux trotteurs.

Au XIXème siècle, la vigne lomagnole est ravagée par le phylloxéra, un puceron ravageur. Le cheval n'ayant plus d'utilité dans les vignes, les exploitants agricoles répondent à la demande de l'armée qui, à ce moment-là, a un besoin accru de chevaux pour l'artillerie, la cavalerie et

l'hippomobile (acheminement de munitions et de nourriture). De fait, les chevaux beaumontois sont envoyés dans les haras de Tarbes afin d'y être dressés. Mais très vite, les militaires ont encouragé la création d'élevages équins à Beaumont par des éleveurs privés, afin d'élever et dresser plus de chevaux.

Aujourd'hui, un noyau de 8 éleveurs, toujours situés en Lomagne, font naitre chaque année entre 80 et 100 poulains, soit plus de la moitié des naissances de poulains trotteurs de l'ensemble de l'Occitanie (environ 150 naissances sur toute la région). Les poulains sont élevés pour être amené à l'entraînement afin de courir dans les hippodromes régionaux, nationaux et internationaux.
La valorisation des poulains, de l'entrainement jusqu'à leur passage en course, permettent aux exploitants équins de vivre de leur métier.
Ces éleveurs ont fait l'acquisition et acquièrent encore aujourd'hui, des étalons clés, réputés à l'international. Ils contribuent de fait, au dynamisme de l'élevage des trotteurs du Sud-Ouest ainsi que de la Lomagne.

Cependant, une question reste posée sur l'avenir de ces structures avec des propriétaires souvent âgés, dont la reprise nécessitera d'ici cinq ans, beaucoup de compétences et d'investissement tant personnel que financier.

Parallèlement aux activités militaires, l'hippodrome s'est ouvert en 1875 grâce à la volonté de professionnels et connaisseurs de chevaux de trot.

Depuis sa création, l'hippodrome n'a eu de cesse de s'améliorer en termes d'aménagement : piste de sable rose non gélif et ayant une meilleure absorption de l'eau, restaurant panoramique, box, tribunes et vestiaires, afin de rester attractif. De plus, la configuration de l'hippodrome propose au niveau de sa circonférence, un tracé et des virages réguliers appréciés tant par les jockeys et drivers que par le public. Ajoutons que l'hippodrome offre un spectacle mémorable à celui-ci qui, à la différence de Toulouse et/ou Bordeaux, se situe à proximité du champ de course.

Aussi, l'hippodrome est classé en 1ère catégorie, ce qui lui permet d'accueillir des épreuves équines nationales et d'être distingué d'autres hippodromes. En effet, seuls 21 hippodromes sont classés en 1ère catégorie, dont 4 dans le Sud-Ouest (Agen, Toulouse, Beaumont, et Bordeaux). Paradoxalement, Beaumont est une commune qui possède peu d'habitants par rapport à celles précédemment citées, mais qui est reconnue nationalement dans le milieu des courses.

Enfin, l'hippodrome est comparable à Agen, Nantes ou Marseille en termes de journées de courses avec 16 journées de courses de trot par an dont 8 premiums (courses télévisées). A titre de comparaison, Montauban comptabilise 8 journées de courses par an et Castelsarrasin 4 qui ne sont pas diffusées.

Beaumont accueille, hormis les courses de quinté +, tiercé et quarté, des courses réputées. Parmi ces dernières, on peut citer la course nationale « Grand National du Trot » et l'épreuve internationale « le Grand Prix du Sud-Ouest » donc le flux de visiteurs peut varier entre 1 000 et 5 000 personnes.

L'avenir de l'hippodrome pourrait être liée à l'avenir incertain de l'élevage de chevaux de trot à proximité, mais comme les acteurs l'ont signalé « *l'hippodrome n'a pas forcément développé l'activité équine mais a généré la passion pour les chevaux* ». Cela sous-entend que l'hippodrome continuera d'accueillir des courses alors que la pérennité de la filière élevage du territoire est incertaine. En effet, les chevaux qui concourent sont issus d'écuries nationales et non seulement locales.

3) Les labels de qualité : un atout de commercialisation

Fort de toutes ces productions, la Lomagne s'inscrit donc dans une démarche de développement de qualité. 70 exploitations[8] ont été recensées en label qualité. Ce sont ainsi 25 % des exploitations qui ont une ou plusieurs certifications (maximum 4), réparties de la manière suivante :

Labels et certification	Nombre d'exploitations engagés
IGP	9
HVE	18
Global G.A.P	16
Zéro Résidu de Pesticide (ZRP)	1
AOP/ AOC	6
Agriculture Biologique	45

Les labels garantissent aux consommateurs, un savoir-faire lié à une zone géographique spécifique, le respect d'un cahier des charges pour l'élaboration et la transformation du produit.

Le PLUi doit prendre en compte les zones d'appellations (AOP et IGP) afin de ne pas réduire les surfaces dédiées à celles-ci. Si tel était le cas, une commission départementale, présidée par le préfet et associée à des acteurs territoriaux (Chambre d'Agriculture, notaires, associations agrées, l'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité), etc.), peut se réserver le droit d'examiner l'impact de ces réductions. (Article[9] L112-1-1 du Code Rural et de la pêche maritime).

Hormis les appellations déjà citées, des agriculteurs s'engagent donc dans d'autres démarches de qualité comme l'agriculture biologique, la démarche Haute Valeur Environnementale (H.V.E), ou encore les certifications privées comme Global G.A.P (Good Agriculture Practices) ou ZRP (Zéro Résidu de Pesticides).

L'agriculture biologique est la mention valorisante la plus reconnue car la plus ancienne ; elle a été créée en 1985. Cette agriculture tend à allier les pratiques environnementales, le respect

[8] On ne peut pas garantir l'exhaustivité de cette information car certains jurys communaux ne sont pas au courant des pratiques agricoles de toutes les exploitations.
[9] https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000031219327/

et la préservation de la biodiversité. Le cahier des charges impose des normes de production et de transformation strictes : utilisation d'engrais naturel, interdiction de l'élevage hors sol, rotation des cultures…).

Le Tarn et Garonne comptabilisait en 2020 d'après l'Agence Bio, 20 841 hectares en conversion ou maintien d'agriculture biologique. Sur le secteur de la Lomagne, on recensait 2 212 hectares, soit 10% de la surface en bio à échelle départementale.
A échelle intercommunale, en 2020, la SAU dédiée à l'agriculture biologique était de 7 %.

Lancé en 2012, l'agriculture à Haute Valeur Environnementale (HVE) correspond au niveau 3, c'est-à-dire au niveau le plus élevé de la certification environnementale. Elle répond à la demande du Grenelle de l'Environnement de 2007 qui voulait une agriculture performante en termes de valorisation et de reconnaissance environnementale. Délivré par le ministère de l'Agriculture, le label HVE est reconnu au niveau national et commence à l'être au niveau international. Il garantit entre autres que les exploitations agricoles intègrent et développent des pratiques agricoles en faveur de la biodiversité (limitation des intrants, préservation de la ressource en eau, fertilité des sols…). Au total, ce sont plus de 250 critères qui sont analysés, car outre les pratiques, il y a des aspects sécuritaires et sanitaires qui sont pris en compte.
Il certifie donc la totalité de l'exploitation.

Les mentions Global G.A.P et ZRP sont des certifications privées, respectivement créées en 2008 par des membres de la grande distribution d'Europe du Nord, et 2018 par un mouvement citoyen de producteurs français, qui respectent un cahier des charges portant sur le respect de l'environnement et de la biodiversité. Global G.A.P peut s'apposer sur des productions variées allant de la production végétales (grande culture, fruits et légumes, plants et semences) aux productions animales et aquacoles, à la différence du ZRP, qui encore jeune, repose sur des productions légumières et fruitières (tomates, melons, pêches, kiwi, ainsi que quelques dérivés de boissons alcoolisés ou non).

Si ces derniers n'ont pas d'impact sur l'urbanisme à proprement parlé, ils sont vus comme des avantages pour les exploitants. En effet, au niveau de la commercialisation les produits labellisés attirent les consommateurs qui les privilégient.
De plus, la labellisation peut ouvrir sur des nouveaux marchés. Par exemple, la loi Egalim impose qu'au moins la moitié des produits consommés en restauration scolaires et administratives soient certifiés (SIQO ou mentions valorisantes telles que précédemment citées). Sur les marchés européens voire internationaux, les distributeurs demandent le respect des normes environnementales, la certification privée Global G.A.P, étant reconnue et répondant à ces normes, offre la possibilité aux producteurs de conquérir ces marchés. Les surfaces labellisées devraient donc être amenées à augmenter dans les années à venir.

Enfin, dans le cadre de l'éco-régime (remplacement du paiement vert) de la PAC 2023, des pratiques répondant aux changements climatiques, au bien-être animal et à la lutte contre la résistance aux antibiotiques seront pris en compte. Cela se traduit par le changement des pratiques agricoles (diversité des cultures, présence de prairies permanentes), l'acquisition des certifications (HVE, AB…) ou des entreprises agricoles connues comme « infrastructures agroécologiques » (présence de haies labellisées « label Haie », jachère, bandes enherbées…) pourront bénéficier d'une aide financière.

Date : 22/06/2022.

CC LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE

Orientation des exploitations agricoles

277 exploitations agricoles recensées en 2022 *

> 248 exploitations avec un ou plusieurs ateliers de productions végétales (grandes cultures, semences, cultures pérennes, maraîchage, ail, etc.)
> 78 exploitations avec un ou plusieurs ateliers de productions animales (bovins lait et viande, ovins, caprins, volailles, équins, etc.)
> 70 exploitations engagées en Agriculture Biologique, certifications et label

* Sur la base des informations ayant pu être collectées lors des réunions en mairies

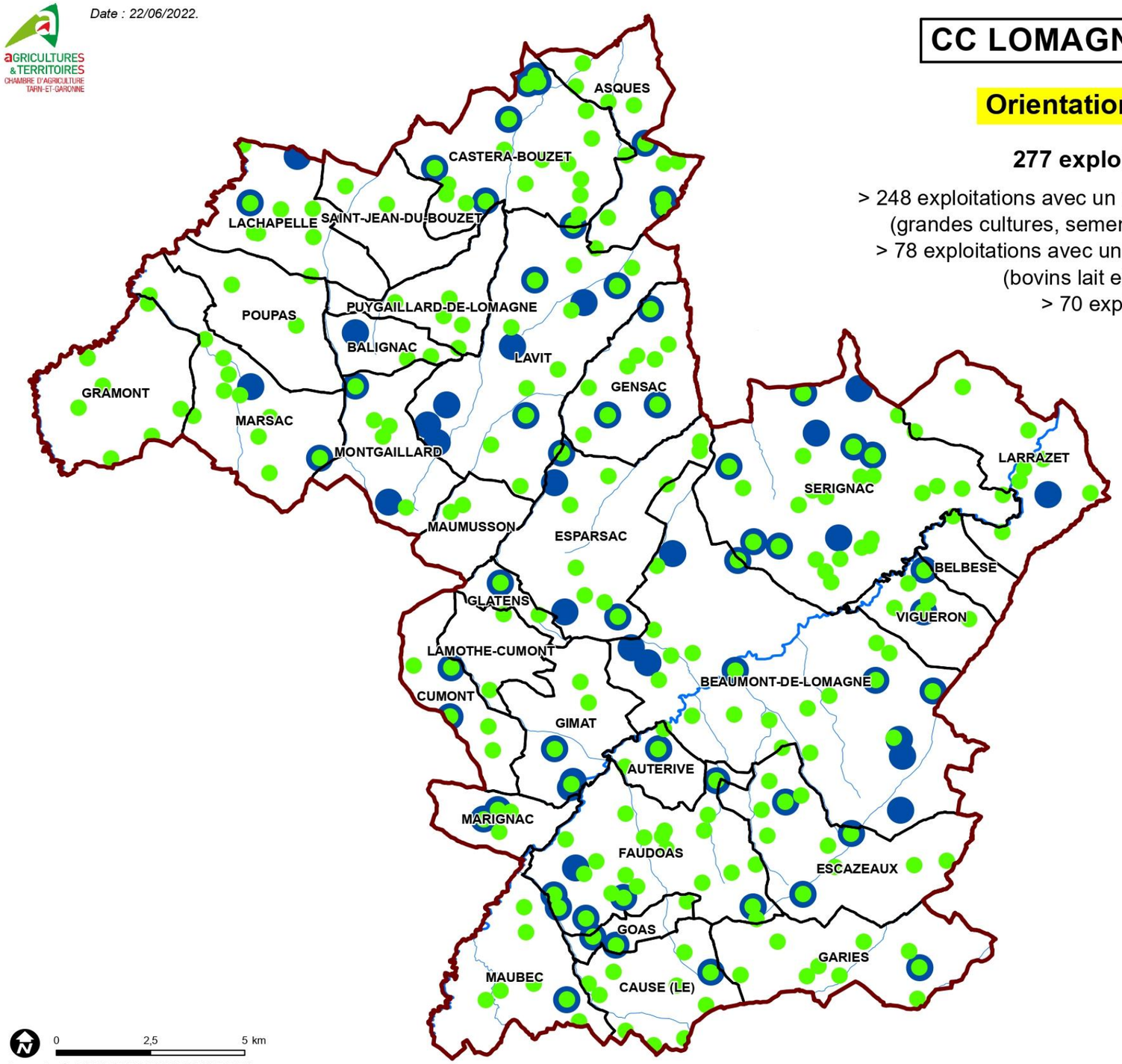

Sources : Données CA82 / BD TOPO ©IGN 2012 / SCAN25® © IGN.

LEGENDE

- CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise
- Communes
- Réseau hydrographique

Ateliers de productions sur les exploitations :

- **Productions végétales**
- **Élevages toutes filières**

Figure 9 : Orientation des exploitations agricoles

B) Le statut des exploitations agricoles

Les données sur le statut des exploitations ont été collectées pour 133 exploitations sur les 277 du territoire, soit 48 %. Les formes sociétaires sont prégnantes sur le secteur.

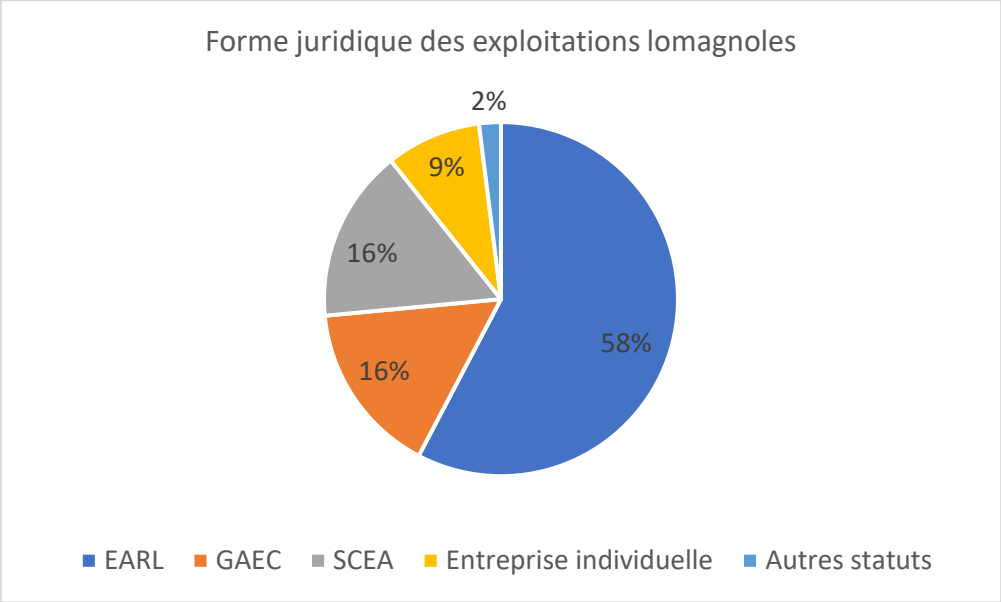

Figure 10 : Forme juridique des exploitations lomagnoles

D'après le RGA de 2010[10] dans le département, les exploitations individuelles étaient majoritaires à hauteur de 75 % contre 9 % en Lomagne. Les EARL représentaient quant à elles, 15 % ce qui est inférieur aux informations obtenues en Lomagne. Les GAEC représentaient 5 % des exploitations contre 16 % en Lomagne.
Les formes sociétaires sont donc très représentées en Lomagne, et permettent, de manière générale à l'agriculteur de s'associer et de dissocier les biens personnels de ses biens professionnels. De plus, elles facilitent la transmission de l'exploitation et le repreneur peut investir progressivement dans l'exploitation en rachetant des parts sociales ou en augmentant le capital de la société. De plus, en société, il est plus facile d'acheter des terres ou des matériels en commun.

La pluriactivité est présente sur le territoire lomagnol : 18 %, soit 50 chefs d'exploitation sont doubles actifs et 20 % d'entre eux ont une entreprise de travaux agricoles (ETA).
Ces 20 % sont en grandes cultures avec pour 4 d'entre eux, un autre atelier de diversification (maraîchage, ail ou aviculture). Cette pluriactivité renvoie à la pratique d'activité sur l'exploitation. Par exemple, les exploitations de grande dimension réalisent plus fréquemment les travaux à façon et de sous-traitance. Tel est le cas en Lomagne, puisque la moyenne de la SAU des exploitations qui ont une ETA est de 213 ha.
De plus, la proximité d'acteurs agricoles de filières amont/aval implantée en Lomagne, peut permettre la pluriactivité de chefs d'exploitations en vue de compléter le revenu dégagé par l'activité de production.
Au niveau départemental, on comptabilisait en 2010[11] 13 % de pluriactifs.

[10] La donnée du RGA 2020 n'est pas encore parue.
[11] La donnée du RGA 2020 n'est pas encore parue

C) Diminution du nombre d'exploitations mais répartition homogène sur le territoire

A échelle nationale, on assiste à une chute du nombre d'exploitations passant de 698 535 sièges d'exploitations en 1988 à 514 694 en 2010. De plus, d'après les premiers éléments du RGA, en 2020, il y avait 416 000 sièges d'exploitation recensés.

La Lomagne n'est pas exempte de ce phénomène.
Le nombre d'exploitations en Lomagne ne cesse de diminuer. On comptabilise 377 sièges d'exploitations en 2020 soit 96 exploitations en moins entre 2010 et 2020, selon le RGA[12], cela représente 20 % de perte.

nom	1988 : 821	2000 : 623	2010 : 473	2020 : 377
Auterive	10	8	5	4
Asques	23	18	14	16
Balignac	7	3	2	5
Beaumont-de-Lomagne	115	95	59	55
Belbèse	8	5	3	2
Castéra-Bouzet	36	25	21	21
Le Causé	28	21	11	9
Cumont	11	11	7	6
Escazeaux	35	30	20	16
Esparsac	36	26	22	14
Faudoas	63	40	37	28
Gariès	26	14	11	9
Gensac	17	14	12	9
Gimat	24	15	11	6
Glatens	2	3	5	2
Gramont	33	23	19	11
Goas	8	6	5	4
Larrazet	41	31	24	14
Lachapelle	19	18	19	12
Lamothe-Cumont	14	10	7	5
Lavit	46	34	21	18
Marignac	13	8	7	6
Marsac	32	26	21	14
Maubec	28	18	14	8
Maumusson	5	4	3	2
Montgaillard	15	14	7	8
Poupas	20	13	12	6
Puygaillard-de-Lomagne	11	9	6	6
Saint-Jean-du-Bouzet	9	7	5	4
Sérignac	67	63	55	49
Vigueron	19	11	8	8

Tableau 1 : Nombre de sièges d'exploitations recensés entre 1988 et 2020

[12] https://stats.agriculture.gouv.fr/cartostat/#bbox=503017,6346240,89766,51102&c=indicator&i=stru_2020_1.nbexpl20&view=map15

Par comparaison, le nombre d'exploitations a diminué de 18,1 % au niveau départemental sur la même période, soit une perte de 956 exploitations (on est passé de 5 283 à 4 327 exploitations, toujours d'après le RGA 2020). La Lomagne représente 8 % des exploitations et 10 % des pertes sur le département.

Cette diminution peut être expliquée par de nombreux facteurs : la non-reprise et la non-installation au profit de l'agrandissement des exploitations, l'artificialisation des terres, les conditions de travail et le manque de rémunération, les progrès mécaniques et agronomiques qui ont permis à l'agriculteur d'être plus efficace, etc.

De plus, avec le développement de l'irrigation, la Lomagne abandonne peu à peu l'élevage (tout type d'élevage confondu (bovin, ovin, caprin, porcin, volailles). L'ARSOE[13] comptait 94 en 1950 contre 69 exploitations recensées en productions animales à 2022, au profit des grandes cultures et des cultures spécialisées (maïs semence, ail…), qui sont plus rémunératrices. Notons que 65 exploitations ont été comptabilisées en productions animales (dont 29 en aviculture). Il est donc important de signaler que l'élevage de canard au gras, filière développée depuis plus de 30 ans sur le territoire, reste rémunérateur pour les exploitations. Cette production n'est pas sujette au problème de la transmission car cela se fait d'une part dans le cadre familial, et d'autre part, elle nécessite moins de capitaux et de foncier qu'une exploitation céréalière. De plus, lorsqu'une transmission se passe, le repreneur rachète la clientèle et les débouchés qui vont avec.

D) Un agrandissement des exploitations qui augmente rapidement

D'après le RGA 2020, la SAU, en Lomagne, a constamment diminué depuis 2010, passant de 28 815 ha à 28 221ha à 2020, soit une perte globale de 591 ha.
Au niveau départemental, la SAU a également diminué passant de 210 401 ha en 2010 à 207 643 ha en 2020, et le territoire lomagnol y contribue pour un peu moins d'un quart.

En CCLTG	1988	2000	2010	2020
Nombre d'exploitation	821	623	473	377
SAU (en ha)	30 323	29 554	28 815	28 221

En corrélant ces données, on constate que la SAU par exploitation en Lomagne a doublé en l'espace de 30 ans, passant de 37 ha/exploitation en 1988 à 75 ha/exploitation en 2020.

[13] Association Régionale de Services aux Organismes d'Elevage

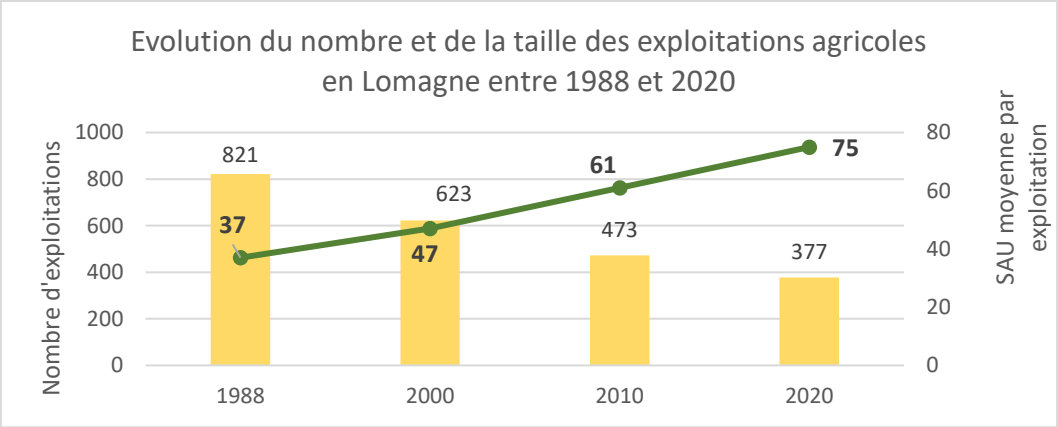

Figure 11 : évolution du nombre et de la taille des exploitations agricoles en Lomagne entre 1988 et 2020

Le graphique suivant (cf. figure 12) se base donc sur les 210 exploitations dont la SAU est connue, ce qui correspond à plus de 75 % de l'échantillon.

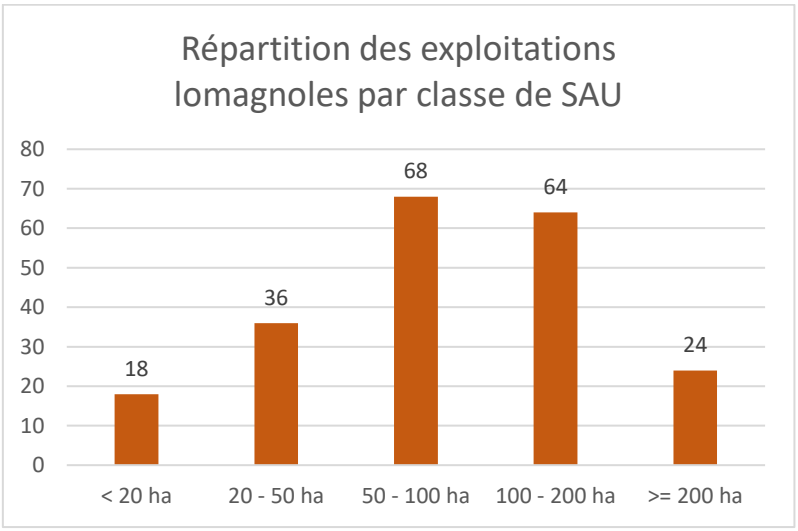

Figure 12 : répartition des exploitations lomagnoles par classe de SAU

La surface moyenne est de 102,79 ha, ce qui est supérieur à ce que l'on obtient grâce aux données RGA 2020 mais confirme la tendance observée.
Il n'a pas été rare d'entendre dans les réunions en mairie que « *les exploitations de plus de 250 ha seront monnaie courante dans les années à venir* ».

A titre de comparaison, au niveau départemental, la moyenne était de 48 ha par exploitation tandis que la moyenne nationale d'après le RGA 2020, est de 69 ha.

L'augmentation de la surface des exploitations, au détriment du nombre est une tendance que l'on retrouve à tous les échelons[14], en particulier pour les exploitants de grandes cultures, qui doivent produire sur de plus grandes surfaces pour garantir leur rentabilité. L'augmentation de la surface permet d'une part d'augmenter le rendement à l'hectare et d'autre part de diversifier les cultures et d'allonger l'assolement, pratique encouragée par la PAC.

[14] https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Pri2105/Primeur%202021-5_Recensement-Agricole-2020.pdf

E) Le renouvellement des générations : une nécessité

Lorsqu'il s'agissait d'une société, le choix a été de collecter l'âge du plus jeune associé exploitant afin de répondre à la question de la pérennité de l'entreprise.

Ainsi, l'âge moyen des chefs d'exploitation recensés et dont le siège sis à la CCLTG est de 50,5 ans. Cette moyenne est légèrement plus basse que la moyenne déclarée sur l'intercommunalité qui était, en 2020 d'après RA, de 54 ans.

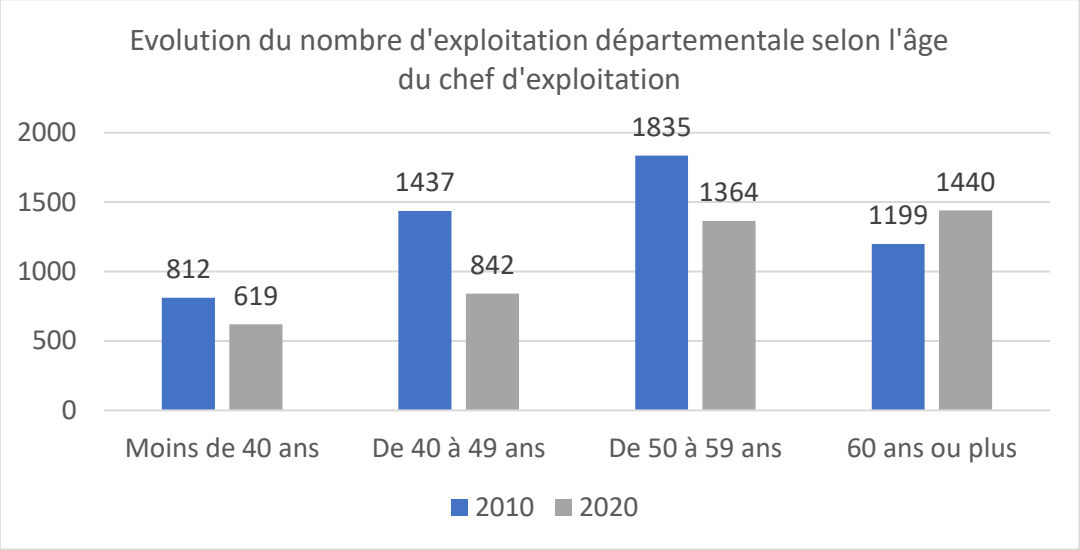

Figure 13 : évolution du nombre d'exploitation départementale selon l'âge du chef d'exploitation

D'après les premiers éléments du RGA 2020[15], les chefs d'exploitations du Tarn-et-Garonne ayant 60 ans et plus, auraient augmenté de 20 % en 10 ans. A l'inverse, les agriculteurs ayant moins de 40 ans ont vu leur nombre diminuer de 23 %.

Cette évolution traduit un faible taux de remplacement des exploitations, il était, en 2018, de 42 % [16] sur le département contre 61 % à l'échelle de l'Occitanie. Le taux de remplacement est le nombre de chefs d'exploitations installés sur une année[17]. Les productions les plus dynamiques, en termes de reprise d'exploitations, sont généralement le maraîchage et la filière élevage (bovin viande, ovin, caprin, volailles, porcin, équin).

Sur la Lomagne et au niveau de la base de données recueillies en mairie, il est observé une similitude avec les informations départementales.

[15] https://vizagreste.agriculture.gouv.fr/#/indicateur/82/2020
[16] Source : MSA 2018
[17] Il correspond au résultat suivant : (nombre de départ à la retraite / (nombre de départ – le nombre de transferts entre époux)).

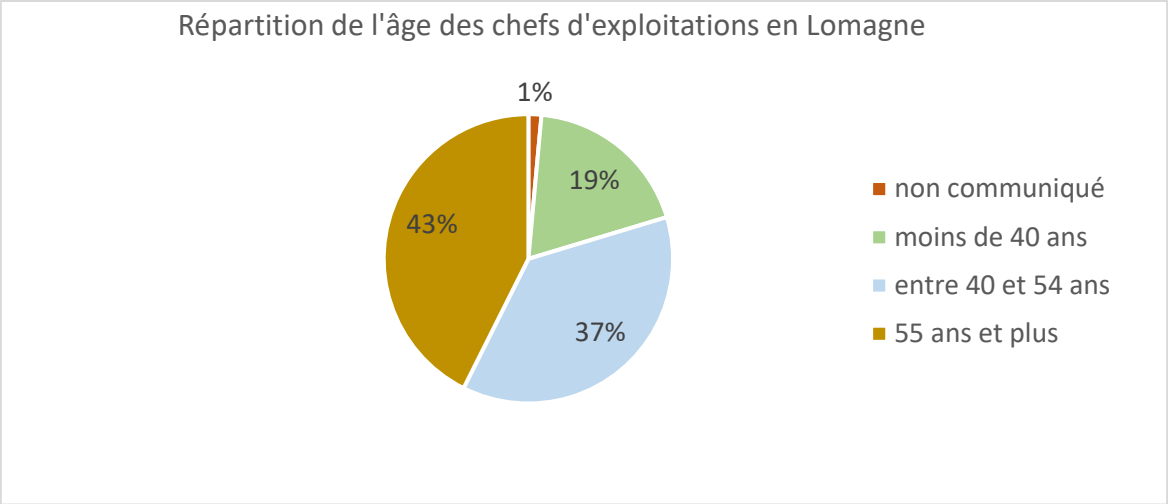

Figure 14 : répartition de l'âge des chefs d'exploitations en Lomagne

119 chefs d'exploitations sont âgés de 55 ans et plus et sont donc amenés à prendre leur retraite dans les 10 ans à venir. 19 %, soit 52 chefs d'exploitations ont moins de 40 ans, et 37 % des exploitants (soit 102) ont entre 40 et 54 ans.

Pour les exploitants ayant 55 ans et plus (soit 119 agriculteurs), il est intéressant d'analyser l'avenir de leurs sièges d'exploitation (cf. figure 15).

Dans 44 % des cas (soit 52 exploitations concernées), dès lors que l'agriculteur prendra sa retraite, les terres partiront à l'agrandissement.
Dans 30 % des cas (ce qui représentent 36 exploitations), la succession est probable, c'est-à-dire que l'exploitant a potentiellement un repreneur dans le cadre familial ou non. Certaines raisons ont été énoncées lors des réunions : « *le candidat est jeune et encore en étude/ il doit entamer des démarches pour quitter son travail et obtenir des aides* », ou « *n'est tout simplement pas sûr de s'installer* ».
Pour 8 % des exploitations, le futur repreneur est identifié et s'installera d'ici 2 à 3 ans maximum.
Enfin, pour 3 % des exploitations, la reprise se fera uniquement dans le cadre familial avec un jeune qui a déjà une exploitation. Par exemple, un jeune installé qui possède 50 ha en entreprise individuelle et qui reprendra l'exploitation de son père qui en a 80.

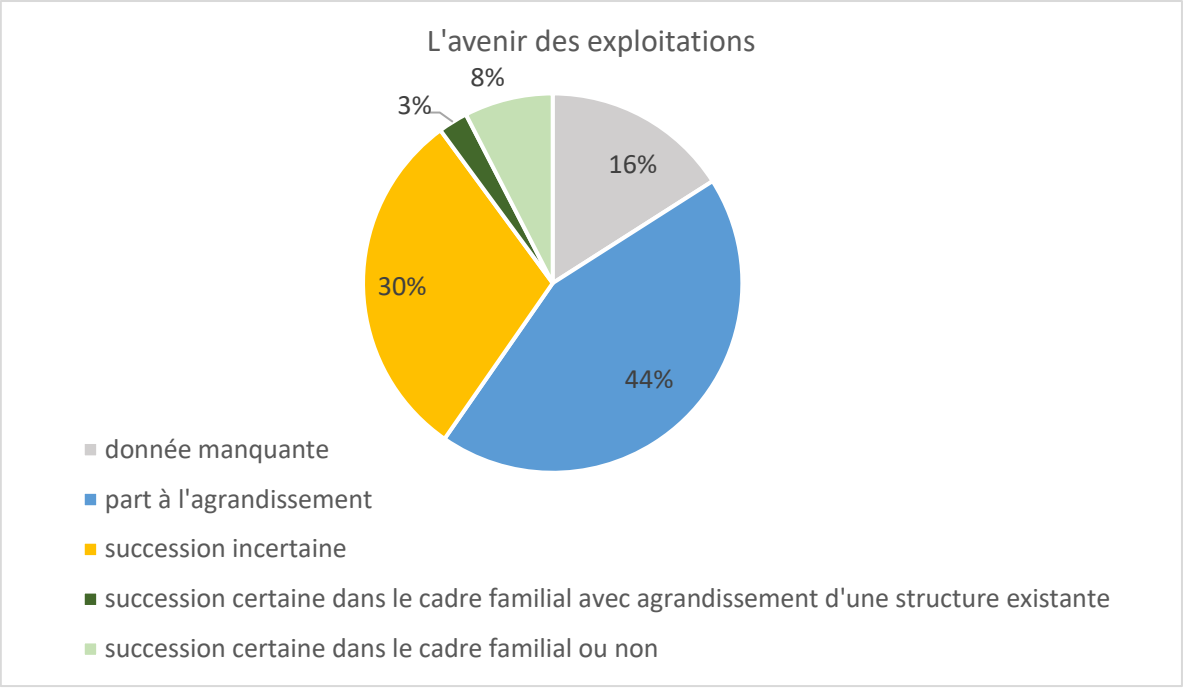

Figure 15 : l'avenir des exploitations lomagnoles

Les 11 exploitations dont les reprises sont certaines - installation pure uniquement dans le cadre familial ou non- font toutes de la grande culture et 9 d'entre elles ont d'autres ateliers de productions comme de l'élevage avicole, équin, de l'arboriculture, du maraîchage, des fraises et/ou de l'ail.

Il est intéressant de préciser que 24 exploitants ayant entre 41 et 54 ans ont parlé du devenir de leur exploitation :

10 n'auront pas de repreneurs, les terres partiront à l'agrandissement ;
12 ont un repreneur potentiel dont 1 dans le cadre familial ;
3 auront une succession dans le cadre familial avec agrandissement d'une structure existante.

Le PAI (Point Accueil Installation) de la Chambre d'Agriculture du 82 constate que la Lomagne est un territoire qui attire peu les jeunes agriculteurs avec projet d'installation. Le nombre de personnes ayant un projet d'installation sur ce territoire diminue sur la période 2018-2021. (cf tableau n°2).

Dans les productions envisagées, on regroupe dans la catégorie « élevage » les ateliers bovin viande, bovin lait, caprin lait et ovin viande. Dans la catégorie « autre » sont répertoriés des projets de spiruline, d'apiculture, d'élevage canins/ félins.

Parmi les 244 personnes rencontrées par le PAI en 2021, seules 6 ont un projet d'installation en Lomagne sur des projets diversifiés (volailles, équin, grandes cultures et arboriculture) : 2 s'installent en création pure ; 2 ont entamé des démarches pour reprendre une entreprise agricole ; et 2 achètent des parts dans des sociétés.

Sur les 38 personnes ayant un projet d'installation en Lomagne entre 2018 et 2021, 13 se sont installées en demandant la Dotation Jeunes Agriculteurs. Celle-ci est une aide financière à l'installation, dont le montant peut varier en fonction du projet et de la zone d'installation notamment. Sur la Lomagne, le plafond de cette aide peut varier entre 17 et 43 000 € maximum.

		2018		2019		2020		2021	
	personnes rencontrées au PAI	208	en %	208	en %	188	en %	244	en %
	personne ayant un projet d'installation en Lomagne dont :	13	*6,3%*	10	*4,81%*	9	*4,79%*	6	2,46%
sexe	hommes	10	167%	6	600%	5	56%		
	femmes	3	50%	4	400%	4	44%	6	100%
tranche d'âge	moins de 20 a	2	33%	1	100%	1	11%	1	17%
	21-25ans			2	200%	3	33%	3	50%
	26-30 ans	3	50%	5	500%		0%	1	17%
	31-35 ans	6	100%			2	22%	1	17%
	36 ans et plus	2	33%	2	200%	3	33%		0%
forme juridique	entreprise ind	7	117%	7	700%	5	56%	3	50%
	société	6	100%	1	100%	4	44%	3	50%
	Ne sais pas			2	200%		0%		
production envisagée	maraîchage	1	17%	6	600%	1	11%		
	volaille/ palm	4	67%			1	11%	2	33%
	grande culture	5	83%	2	200%	3	33%	1	17%
	élevage (ou polyculture /élevage)	1	17%	1	100%	3	33%	1	17%
	arboriculture							1	17%
	autre	2	33%	1	100%	1	11%	1	17%
autre information	agrotourisme			1	100%	2	22%		
	transformatio	3	50%			6	67%	2	33%
	circuit-court	3	50%	4	400%	2	22%	3	50%
	AB/ SIQO	3	50%	5	500%	6	67%	3	50%

Tableau 2 : profil des personnes rencontrées en PAI sur la période 2018-2021

Les grandes cultures constituent la production principale de la Lomagne, mais on remarque que le nombre de projet dans cette filière décroît au profit de projet de diversification dont le maraîchage (notamment entre 2018 et 2020).

On constate d'une part que l'agriculture attire de plus en plus de femmes et que les porteurs de projets ont la volonté de proposer des productions de qualité grâce aux certifications et labellisations ainsi que de développer les circuits-courts.

Les nouveaux installés sont en recherche de production et de système de commercialisation qui leur permettront d'obtenir plus de valeur ajoutée.

III/ Un territoire en évolution

A) Les bâtiments agricoles sur le territoire

Les réunions communales ont permis de localiser les sièges d'exploitation et les bâtiments agricoles utilisés. Au total, l'inventaire des bâtiments a permis de recenser 1 209 bâtiments agricoles dont 277 sièges d'exploitation. La difficulté du recensement réside dans la multifonctionnalité des bâtiments ; un bâtiment peut avoir plusieurs utilités (salle de découpe, point de vente, gîte…). Dans ce cas, nous avons pris l'utilité principale du bâtiment. Par exemple, un gîte qui sert de point de vente est référencé dans habitation.

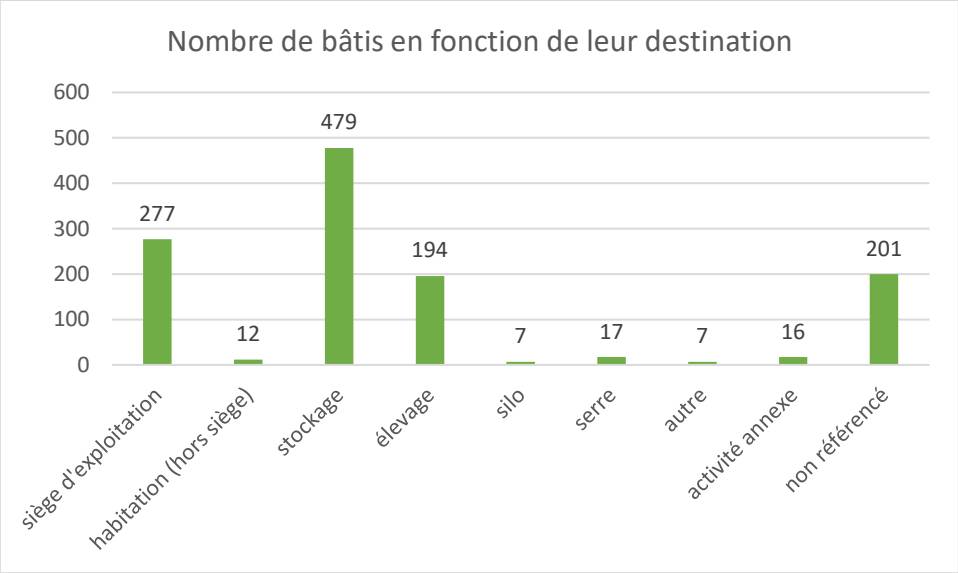

Figure 16 : nombre de bâtis en fonction de leur destination

La catégorie « habitation (hors siège) » englobe :

les gîtes et chambres d'hôtes (2 dont 1 qui fait aussi point de vente),

les logements pour salariés / saisonniers (2)

les locations de maisons et/ou maisons potentiellement non utilisées mais qui sont rattachées à des exploitations (8).

Le stockage de matériel ou de paille/foin, ainsi que les hangars, les granges, et mêmes les bâtiments de CUMA et d'ASAi sont regroupés sous la dénomination « stockage ».
S'ajoute à cette catégorie, les projets de construction de bâtiments qui ont pu être localisés (4).

La catégorie « élevage », regroupe, outre les bâtiments liés à la production (stabulation, tunnel, écurie, carrière pour chevaux…), les bâtiments de transformation, les salles de gavage, d'abattage, et les points de vente (15).
Ajoutons à cela que 32 bâtiments d'élevage ont été recensés mais ne sont pas rattachés à une exploitation. Ils correspondent principalement à des bâtis pour chevaux de loisirs appartenant à des particuliers et/ou retraités. De plus, on a recensé 4 projets de pose de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments d'élevage.

Dans la classe « activité annexe » nous avons répertorié tous les bâtiments liés à des coopératives ou négoces (que ce soient des silos, des bâtiments de stockages ou de conditionnement/emballage). Il a été rattaché le projet Emmaüs (maraîchage), le musée du Miel de Gramont (porteur de projet jeune agriculteur) et une plateforme pour le fumier qui est en cours de construction à Sérignac.

Dans la catégorie « autre », nous avons comptabilisé des bâtiments de conditionnements, de négoces et un bâtiment frigorifique qui sont rattachés à des exploitations et non à des structures économiques.

Les bâtiments « non référencés » rassemblent les bâtiments pour lesquels :

- le propriétaire et l'utilité agricole sont connus mais pas la finalité (bâtiment de stockage, d'élevage…) ;
- ni le propriétaire, ni l'utilité ne sont connus;
- le propriétaire est connu mais l'usage n'est pas avéré.

L'importance de ces relevés est de savoir quelles sont, en fonction de leur taille et de leur activité, les exploitations concernées par des règlements sanitaires. Il existe 2 types :

- ✓ Le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) : c'est un arrêté préfectoral émanant du code de la santé qui décrit les règles techniques d'hygiène et de préservation de la santé de l'Homme. Ainsi, il dresse un portrait des normes à tenir par rapport à la protection du voisinage, des eaux, de l'implantation des logements des animaux, des évacuations des déjections solides et liquides, etc. Les maires sont chargés, sous le contrôle de la préfecture, de l'exécution de ce règlement.

- ✓ La réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) est un arrêté provenant du code de l'environnement. Son champ d'application est très diversifié : protection de l'environnement, contrôle et encadrement des activités générant des risques de pollution ou de nuisance. Les domaines de l'élevage, du séchage et/ou stockage de céréales, paille ou foin, ainsi que de la viticulture sont concernés par cette réglementation qui régit plus particulièrement les risques suivants : incendies, fuites de produits toxiques, exposition prolongée à des polluants, etc.

L'agriculteur qui, par modification ou création de son exploitation bascule de la catégorie RSD à ICPE doit se signaler en préfecture : *Ceci est une démarche obligatoire mais est en réalité basée sur le volontariat.*
En fonction du degré des risques et sous certaines limites de tailles pour des exploitations telles que les élevages, les entrepôts de produits combustibles, les entrepôts frigorifiques, etc., le signalement peut être :

- déclaratif (pour les activités les moins polluantes et les moins dangereuses) ;
- d'enregistrement (pour les activités moyennement polluantes et dangereuses) ;
- d'autorisation (pour les activités susceptibles de présenter de graves risques pour l'environnement, la santé ou la sécurité publique, ou des impacts importants sur le milieu aquatique).

Ces règlements ont un impact direct sur le développement urbanistique des collectivités territoriales. Ils imposent aux constructions agricoles et/ou hors agricoles des distances d'éloignement vis-à-vis des tiers, des cours d'eaux, etc. Les distances d'éloignement varient selon le règlement : le RSD ne s'applique qu'aux bâtiments d'élevage, à l'inverse de l'ICPE qui s'applique à l'ensemble de l'exploitation, c'est-à-dire aux bâtiments d'élevages et aux annexes (autres bâtiments agricoles de l'exploitation).

Une règle de réciprocité (article L111.3), voulue par le code rural et de la pêche maritime s'applique aux constructions nouvelles et ce, pour les bâtiments d'élevage ou pour des permis de construire accueillant des personnes tierces à l'exploitation agricole. Ainsi, les distances à respecter sont de 50 m pour les bâtiments accueillant des animaux et relevant du RSD et de 100 m minimum pour l'ICPE concernant les bâtiments d'élevage et leurs annexes (bâtiments de stockage (foin, paille, céréales, silo, fumières, etc.).
Certaines exploitations sont classées ICPE sans même avoir d'élevage. En effet, cela dépend du volume de stockage des bâtiments :

- entre de 1 000 et 20 000m^3, soit environ 500 bottes de paille, l'exploitation doit se signaler en ICPE soumise à déclaration
- Entre 20 001 et 50 000 m^3, l'exploitation se signale en ICPE soumise à enregistrement
- Au-delà de 50 000 m^3, l'exploitation se signale en ICPE soumise à autorisation.

63 exploitations sont ainsi soumises au RSD sur le territoire de la CCLTG, auquel on doit appliquer les 50 m de distance. L'article 22 du RSD indique que cette distance s'applique à : *« la construction, l'aménagement et l'équipement des bâtiments qui ne sont pas visés par le décret n°69-596 du 14 juin 1969 fixant les règles générales de construction des bâtiments d'habitation* ». Donc, même si des bâtiments recensés ne sont pas rattachés à un siège d'exploitation, le RSD s'applique.

13 exploitations sont soumises à l'ICPE au régime de déclaration et se voit donc appliquer une distance de 100 m de protection autour des bâtiments.
Notons en plus, qu'un organisme classé dans la catégorie « non référencés » est soumis à l'ICPE au régime de déclaration pour MaïsAgri Duran à Sérignac.

Il est important de préciser que les bâtiments de points de vente ont un impact sur l'urbanisme. D'abord, au niveau de sa destination, le bâtiment est considéré comme prolongement de l'activité agricole si l'exploitation vend uniquement sa production. Il est considéré comme activité commerciale si l'exploitation vend d'autres produits provenant de fermes voisines par exemple.
Sur le territoire, les productions en vente directe sont toutes issues de l'exploitation, s'inscrivant dans la continuité de l'acte de production.

D'après le code de l'urbanisme, (article L151-11-II), le règlement peut, dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, « *autoriser les constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain* » et qu'elles « *ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages* ».

Pour les autres bâtiments non classés, aucun périmètre de protection ne s'applique au niveau de l'urbanisme. Mais précisons toutefois qu'il s'agit de bâtiments à usage professionnel, avec un flux de circulation important (machines agricoles, fournisseurs, clients, etc.).
Il serait donc préférable d'appliquer un périmètre de sécurité d'environ 100 m autour des bâtiments agricoles existants, pour les nouvelles constructions afin d'éviter tous désagréments entre riverains.

Date : 15/11/2022.

CC LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE

Contraintes réglementaires agricoles

277 exploitations agricoles recensées en 2022 *

> 6[illegible] exploitations soumises au Règlement Sanitaire Départementale (RSD)
> 14 structures soumises à la règlementation des Installations Classées Protection de l'Environnement (ICPE)

* Sur la base des informations ayant pu être collectées lors des réunions en mairies

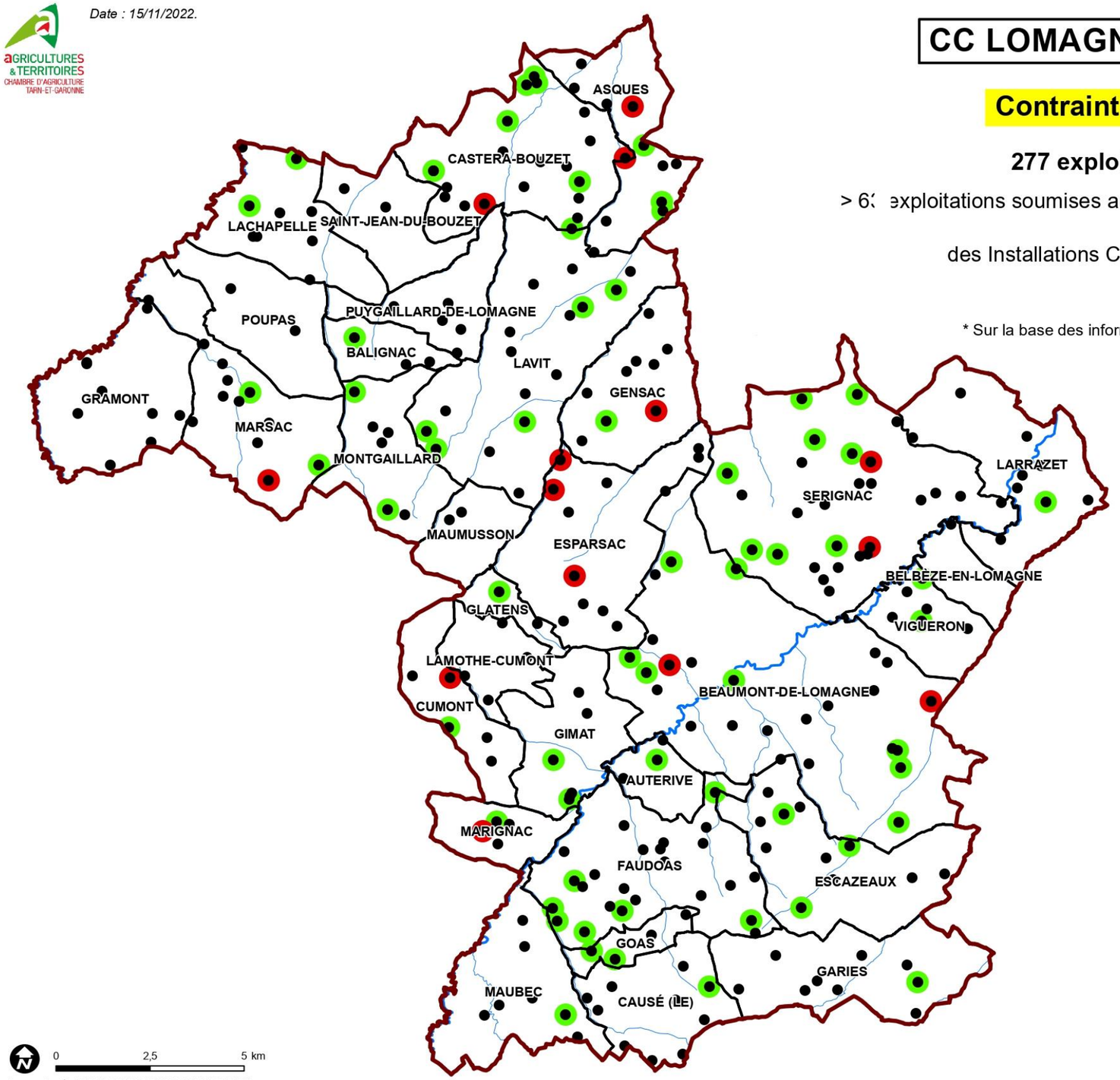

LEGENDE

- CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise
- Communes
- Réseau hydrographique
- **Sièges d'exploitation recensés**
- **Règlementation ICPE**
- **Règlementation RSD**

Figure 17 : carte de localisation des exploitations soumises à réglementation

B) Des projets d'aménagements énergétiques

22 projets de bâtiments agricoles [18]ont été cités et localisés lors des réunions communales. Ces projets sont répartis de manière éparse sur le territoire et concernent 20 exploitations.

Certains sont plus avancés que d'autres ; les démarches administratives ont déjà commencé et d'autres en sont encore au stade de réflexion.
La quasi-totalité des projets (17) souhaitent mettre une couverture photovoltaïque sur des bâtiments soit existants, soit sur des bâtiments en cours de création. Parmi ces 17 projets, 3 sont des bâtiments d'élevages.

Développer cette production d'électricité est une opportunité de retour sur investissement rapide sur le plan économique (autoconsommation d'électricité, revente du surplus, valorisation du patrimoine pour anticiper le départ à la retraite…) et écologique.

A cela s'ajoute, 9 agriculteurs qui ont précisé avoir un projet de construction de bâtiments agricoles, lors des réunions de secteurs du mois de mai. Ces agriculteurs n'ont pas été comptabilisés lors des réunions communales ; leurs projets ne sont donc pas localisés sur les cartes. Trois d'entre eux ont précisé la présence de panneaux photovoltaïques dans leur projet.

Le nombre de projets photovoltaïques est en augmentation depuis quelques temps et devrait continuer à progresser à court terme. Les projets peuvent porter sur l'installation et pose de panneaux photovoltaïques au sol et sur bâtiment. Cependant, la Chambre d'Agriculture n'est pas favorable à l'implantation de panneau photovoltaïque au sol afin de préserver les terres agricoles. Aussi, tous ces projets devront nécessiter une réflexion concertée pour s'assurer que la vocation des bâtis soit bien agricole et non uniquement à but énergétique.

Les autres projets énergétiques tels que le développement de la filière bois-énergie ou la méthanisation n'ont pas été cités lors des enquêtes. Si de tels projets devaient voir le jour, un accompagnement des acteurs de différents échelons territoriaux devra être mis en place.

C) Les autres projets et réflexions liées à l'urbanisme

1) Les projets annexes

Très peu de projets d'agritourisme ou de vente directe ont été évoqués (1). Pour autant ces projets peuvent avoir un impact positif sur le territoire, puisque c'est un moyen de promouvoir le territoire et son terroir. Les acteurs locaux du territoire doivent être à attentifs à ces projets.

La question de la faisabilité de construction d'un logement d'habitation pour l'exploitant près de l'exploitation a été soulevée. Cet intérêt n'est pas anodin surtout lorsqu'il s'agit d'une exploitation d'élevage où la présence humaine reste nécessaire.

[18] Un bâtiment de fumier a été recensé et localisé, mais la donnée ne peut pas être exploitée car on ne sait pas à quelle exploitation on peut la rattacher, ni sa finalité.

Les logements saisonniers n'ont pas suscité de débat. De nombreuses exploitations sont mécanisées ; elles ont besoin de peu main d'œuvre, et si besoin, elles recourent à la main d'œuvre locale.
Il a été relaté que quelques agriculteurs proposaient des sanitaires pour les saisonniers non locaux (on pense ici aux travailleurs se logeant des camions aménagés).

Enfin, le changement de destination des bâtiments existants a été très peu évoqué avec les agriculteurs.
La catégorie « non référencés » pourrait servir de base de réflexion pour faire émerger des pistes d'actions ou de propositions. Ce changement d'affectation peut favoriser la diversification de l'activité agricole sur le territoire, en accueillant des activités de tourisme et/ou locatives à l'année ou encore, des projets de transformation à la ferme. Il faudra néanmoins rester vigilant sur le risque de conflit d'usage.

Concernant les projets hors-agricoles, certaines communes souhaitent développer le tourisme. Certaines sont en effet, dotées d'atouts touristiques (patrimoine remarquable, chemins de randonnées, aire de pique-nique, base de loisir…), fêtes et foires gastronomiques et agricoles qui attirent un certain nombre de visiteurs. Le but étant « *d'attirer la population grâce à l'activité et dynamique locale ».*

2) Un suivi à faire autour des problématiques récurrentes

L'agrandissement et le départ en retraite

L'enquête et les réunions communales ont permis de relever d'autres projets d'avenir tout aussi important pour la pérennité des exploitations.
Ils s'articulent autour de 2 objectifs principaux : l'agrandissement des structures et le départ à la retraite.
Une douzaine d'exploitations a signalé vouloir agrandir leur Surface Agricole Utile (SAU), lors des enquêtes. Pour autant, ils seront plus nombreux à s'agrandir du fait du nombre important des départs en retraite.

Le département du Tarn-et-Garonne installe seulement 4 agriculteurs pour 10 départs, et en Lomagne, 46 installations ont été recensées entre 2016 et 2021 d'après la MSA. A noter que parmi eux, 13 ont demandé la DJA.
Il est estimé que dans les dix ans à venir la moitié des exploitations auront changé de mains. Ces installations ne seront pas suffisantes pour compenser le nombre de départs en retraite, d'où l'enjeu de travailler sur l'attractivité du territoire afin d'attirer des nouveaux installés.

La ZNT : un élément à prendre en compte dans les documents d'urbanisme

La question de la ZNT (Zone de Non-Traitement) a été très peu soulevée lors des réunions communales et/ ou des réunions de secteurs organisées au mois de mai 2022. Pour autant, cette problématique doit être prise en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

La ZNT représente une distance entre une zone de production végétale qui reçoit un produit phytopharmaceutique et une zone d'habitation.
La règlementation liée à cette zone impose une distance de sécurité de 5 à 20 m en fonction des produits utilisés.

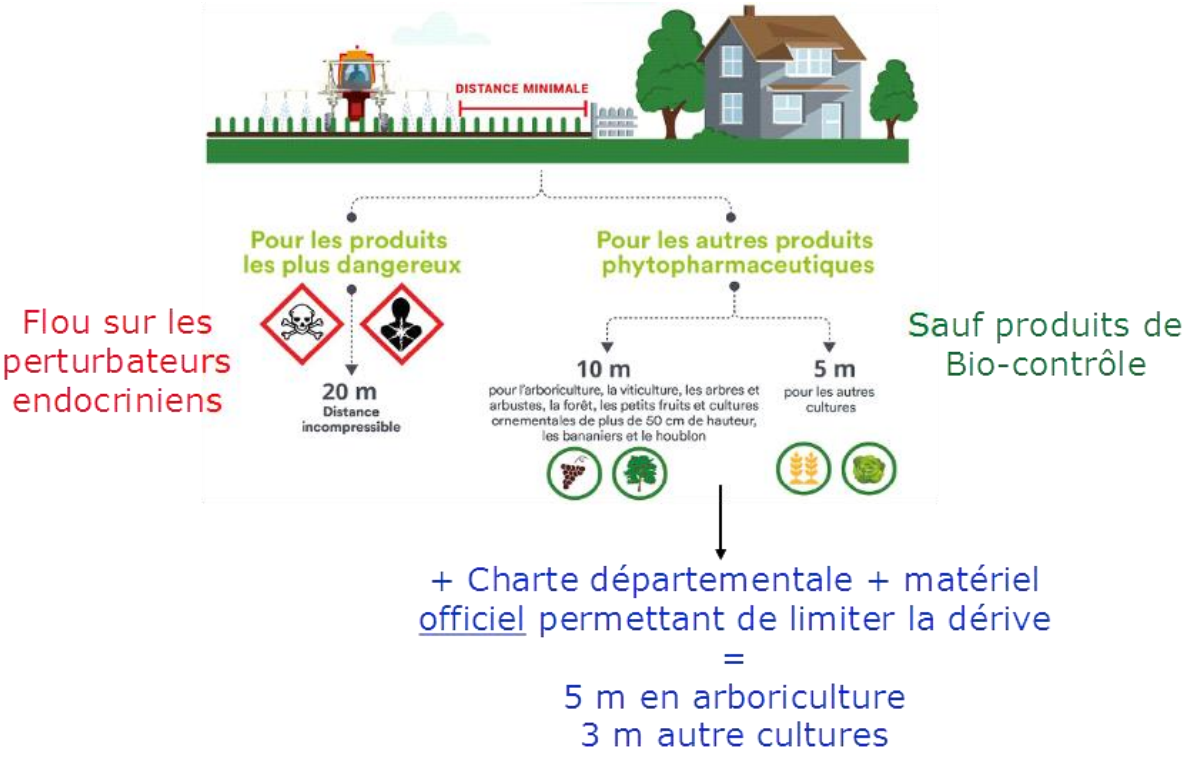

Figure 18 : schéma des distances liées à l'application d'un produit phytopharmaceutique

Ainsi, si la culture est basse (culture légumière et grande culture), on applique une distance de 5 m, si la culture est haute, la distance à respecter doit être de 10 m. Ces distances peuvent être réduites à 3 et 5 m si l'agriculteur utilise un matériel anti-dérivation dont la liste est disponible sur le site du ministère de l'Agriculture, et s'il a signé la charte d'engagement départementale des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques (valable jusqu'au 26 juillet 2022). La future charte est en cours de rédaction.

Notons que les produits les plus dangereux sont de moins en moins utilisés car interdits par la loi.
Les produits biocontrôles quant à eux, n'ont pas besoin de distance de sécurité car ils sont certifiés. On peut citer parmi ces produits, ceux à basent d'extraits de plantes, le soufre, etc.

Certains sont donc inquiets de voir leur SAU et leur rendement diminuer du fait de cette règle. Ils ont donc soulevé l'idée que pour les lotisseurs et/ou les documents de planification urbaine soient pris en compte ces distances de sécurité afin de ne pas impacter les terres arables.

IV/ Les interactions environnementales et économiques entre l'agriculture et le territoire

A) L'économie agricole

1) Les opérateurs de qualité, implantés sur le territoire lomagnol

La CCLTG est un territoire majoritairement de grandes cultures ; des organismes stockeurs de céréales et /ou d'oléo protéagineux tels que Maisagri Duran et Qualisol, y sont présents.

Maïsagri Duran est une entreprise de négoce née en 2010 après la fusion d'une multitude de sociétés. Sur le territoire lomagnol, elle possède 3 silos de collecte à Beaumont de Lomagne, Lavit et Gimat, avec des capacités de stockages respectives de 12 500 tonnes (t) /an ; 14 500 t/an et 6 à 800 t/an. Le silo de Gimat a été créé en 2014 pour absorber le trop-plein des autres silos. La capacité de stockage globale de l'entreprise est de 100 000 tonnes pour une collecte au moment de la moisson qui est d'environ 180 000 tonnes (stock ferme compris).
Maïsagri Duran travaille avec environ 1 000 clients apporteurs de tous types de production (blé tendre, orge, blé dur, colza, maïs, tournesol, sorgho).
Outre la collecte, la société a développé une branche commerciale de produits nutritionnels pour chiens/chats/chevaux et une branche d'approvisionnement en agrofournitures (semences, engrais, agroéquipement pour l'arboriculture…). A ce titre, une plateforme de stockage d'engrais est localisée à Sérignac.

Qualisol est une coopérative créée en 1992 de la fusion de 3 coopératives. Elle collecte tous types de production : blé tendre, soja, maïs, sorgho, tournesol, ce qui représente à l'année environ 200 000 tonnes fournies par près de 1 700 adhérents actifs.
Depuis 2001, la filière bio a été développée sur le site de Beaumont de Lomagne, cela représente une capacité de stockage de 30 000 t/an en 2020.
Qualisol possède également une branche d'activité en lien avec l'approvisionnement et la production animale. Hormis la vente de produits nutritionnels, une activité de conseil pour les activités bovines, ovines, caprines et volailles est proposée. Enfin, Qualisol propose également du conseil au niveau agronomique. Engagée dans la démarche MAET [19], la coopérative participe aux déploiements des références techniques et environnementales auprès des agriculteurs.

Ces deux opérateurs sont conscients de l'enjeu lié à l'amélioration des pratiques agricoles, et tendent à accompagner les agriculteurs vers la baisse d'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

[19] Mesures Agro Environnementale Territorialisé

Un autre enjeu souligné par ces structures porte sur la consommation d'eau. Elles s'accordent à dire qu'un travail doit être mené sur la capacité du sol à retenir cette eau via les couverts végétaux, des désherbages mécaniques, les plantes compagnes, etc.
Ces deux structures sont dépendantes de la pérennité des exploitations et de la production mise en place sur le territoire lomagnol.
Malgré la baisse du nombre d'exploitations, elles ne sont pas impactées en termes de tonnage, car chaque parcelle arable continue d'être exploitée.

Lors de l'enquête diffusée pendant les réunions de secteurs, une question sur la présence des entreprises agricoles / coopératives était posée. 28 agriculteurs (sur les 32), soit 90,30 % des enquêtés ont répondu que leur présence était suffisante, seuls 3 ont répondu par la négative en expliquant vouloir « *plus de services proposés aux agriculteurs* », et « *différentes sources d'approvisionnement pour assurer le service* ».

Jusqu'en 2015/2016, les productions partaient par fret pour ces deux structures. La communication avec la SNCF étant compliquée, les transports routiers ont été privilégiés. Le flux de circulation important peut représenter une gêne au niveau du voisinage.

Il faudra certainement appliquer dans le PLUi, une distance de réciprocité de 100 m, comme pour les bâtiments soumis à l'ICPE pour éviter tous désagréments. Rappelons qu'à Sérignac, le bâtiment de stockage de Maïsagri Duran est soumis à un ICPE à déclaration.

2) Les CUMA

Neuf CUMA[20] ont été comptabilisées sur le territoire intercommunal. Toutefois, l'une d'entre elles est en cours de dissolution et une autre ne fait pas partie de la Fédération Départementale de la CUMA82.

Ajoutons également que 80 % des agriculteurs Tarn-et-Garonnais adhèrent à une CUMA. Le rayonnement de chacune d'entre elles dépasse le cadre communal. Par exemple, la CUMA de Thermail à Sérignac, accueille 800 tiers, mais qui ne sont pas forcément localisés sur le territoire. Certains agriculteurs adhèrent parfois à plusieurs CUMA en fonction du matériel proposé par celles-ci.

CUMA	Domiciliation	Nombre d'adhérents /tiers	Activités principales	Chiffre d'affaires 2021
CUMA de Gramont	Gramont	13	Travail de semis, pulvérisateur, moisson	32 000 €
CUMA des Granges	Larrazet	26	Travail du sol et semis, terrassement, moisson, maïs semence, désherbage mécanique	62 000 €

[20] Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

CUMA	Domiciliation	Nombre d'adhérents /tiers	Activités principales	Chiffre d'affaires 2021
CUMA de Gare	Castéra Bouzet	25	Travail du sol, désherbage mécanique, épandage, remorque	1 150 €
CUMA / groupe Bovin lait	Beaumont de Lomagne	6	Travail de semis et fenaison	5 900 €
CUMA de Thermail	Sérignac	800	Travail de l'ail, égreneuse, séchage	14 000 €
CUMA d'accueil de la vallée Gimone	Auterive	42	Travail du sol et de semis, déchaumeur, outil pour l'ail,	29 500 €
CUMA St Jean	Vigueron	37	Travail du sol et maïs semence	45 200 €

Tableau 3 : présentation des CUMA présents sur la CCLTG

Ce tableau a été réalisé à partir des informations données par la FDCUMA82.
Les tiers sont des agriculteurs qui détiennent du capital social.

Plus ou moins dynamiques en termes d'investissement et en fonction des secteurs, les CUMA participent au dynamisme local, au maillage des exploitations et des productions en place. Les CUMA investissent dans des outils faciles à mutualiser que ce soit en termes de coûts d'investissement mais aussi en termes d'utilisation ; tout le monde y trouve son intérêt. De plus, les temps de travaux sont suffisamment longs pour permettre à chaque adhérent de réaliser le travail sur son exploitation.
Aucune CUMA ne travaille avec les collectivités territoriales. En effet, pour réaliser des prestations de services, il y a des conditions à respecter. Si la commune fait moins de 3500 habitants, il faudrait un service complet à savoir, le tracteur, l'outil et le chauffeur. Cette condition ne serait possible que s'ils avaient des salariés. Or, aucune n'a de salariés, seule, la CUMA des Granges emploie quelques saisonniers. Concernant les tâches administratives, les CUMA peuvent compter sur l'implication bénévole des adhérents.

Par rapport au stockage de matériel, 3 CUMA ont un bâtiment collectif (Thermail, Gramont et CUMA groupe Bovin lait), localisé sur la carte (cf figure 19). Pour les autres, le matériel est réparti chez les agriculteurs, qui parfois ne peuvent pas entreposer à l'abri. Cette contrainte peut induire des charges d'entretien plus élevées et une moins bonne longévité des équipements. La CUMA de Thermail aurait pour projet d'agrandir son bâtiment afin de stocker plus de matériel.

La FDCUMA82 est inquiète du peu de mobilisation des jeunes, malgré sa présence à de nombreuses formations (stage 21h[21],formation de sensibilisation aux charges de mécanisation…) et des réunions locales d'informations auprès d'agriculteurs non-adhérents.

[21] Stage de préparation à l'installation

La FDCUMA82 se veut attrayante en proposant aux jeunes, une aide publique qui majore la DJA de 10 % si ces derniers adhèrent à une CUMA. Or, malgré cette aide, les jeunes ne s'y inscrivent pas.
Avant d'être un lieu où l'on projette l'achat de matériel, la CUMA est un lieu de partage, d'entraide et d'échange, mais cela reste insuffisant pour les jeunes qui tendent à acheter leur propre matériel.
Le rôle de la FDCUMA82 est donc de remobiliser les agriculteurs afin de revaloriser la place des CUMA dans le système social et économique.

Date : 22/06/2022.

CC LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE

Infrastructures de filières

Implantation d'élements bâtis et de réseaux d'irrigation *

> 13 bâtis de coopératives (dont silos), structures de conditionnement et négoce
> 3 bâtis CUMA
> 1 bâti ASAI et infrastructures de réseaux collectifs

* Sur la base des informations ayant pu être collectées lors des réunions en mairies

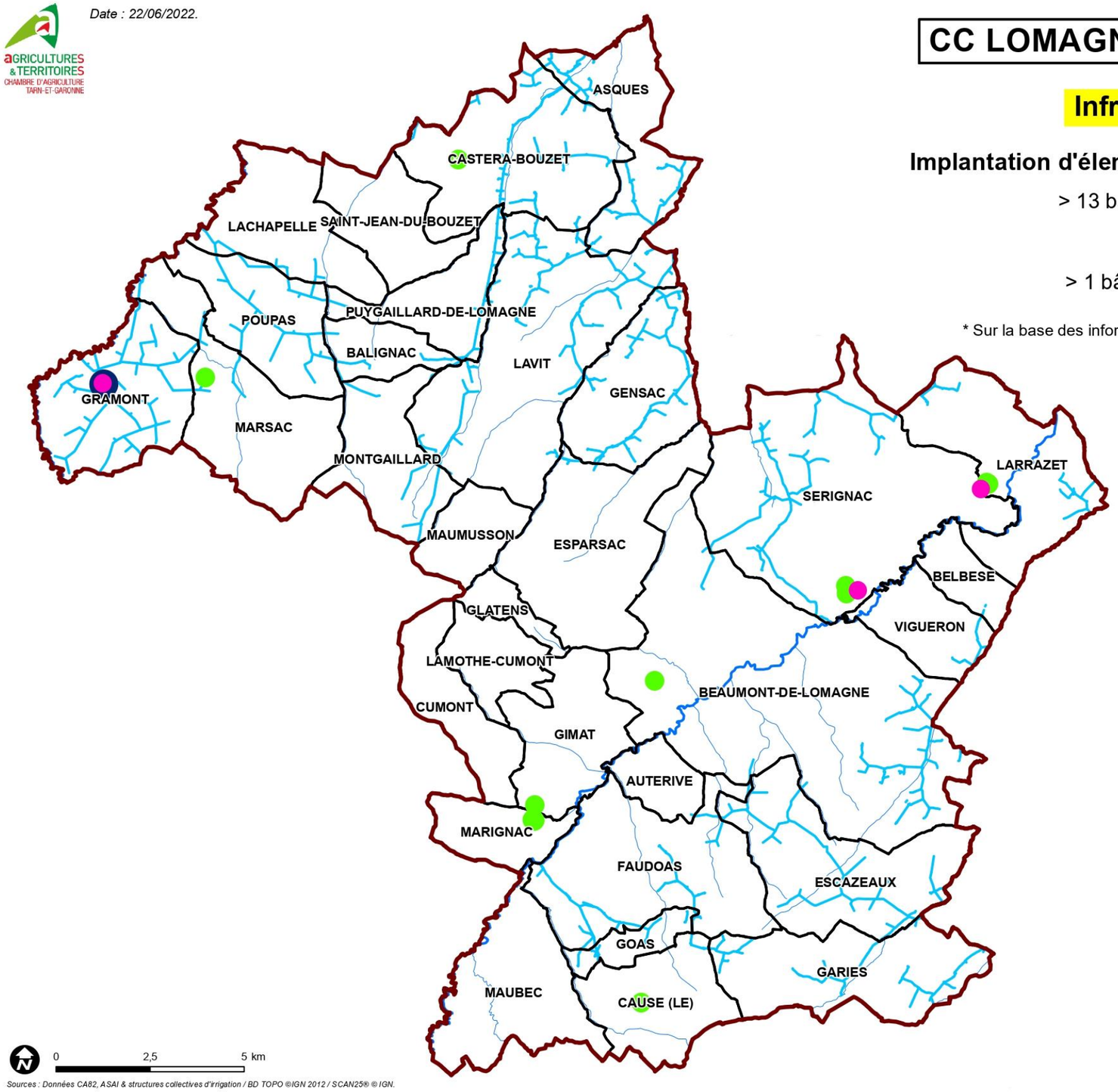

LEGENDE

- CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise
- Communes
- Réseau hydrographique
- **Bâtiments Coopératives et autres**
- **Bâtiments CUMA**

Infrastructure d'irrigation :

- **Bâtiment ASAI**
- **Réseaux d'irrigation collectifs**

Figure 19 : localisation des structures économiques

B) La place de l'environnement dans l'agriculture

1) L'agriculture et la gestion de l'eau

La Lomagne dispose d'un réseau hydrographique dense qui a permis dans les années 80 / 90 la création de retenues collinaires et de plusieurs réseaux collectifs d'irrigation comme les ASAi. Des organismes telles que la CACG (Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne) ou le Sygral sont également présents sur le territoire.
La CACG gère entre autres les étiages et fait du soutien technique aux agriculteurs en termes de gestion de l'eau tandis que le Sygral gère l'aménagement et l'entretien des bassins hydrographiques des rivières, et restaure et protège les écosystèmes aquatiques ainsi que les zones humides.

L'irrigation apporte une plus-value dans l'économie agricole lomagnole d'une part pour garantir la qualité des productions à haute valeur ajoutée (ail, arboriculture, maïs semence…) mais aussi pour sécuriser les rendements et de fait, les revenus. L'irrigation est un argument pour les repreneurs et les cédants qui seront en capacité de mieux valoriser les terres à la revente.
Liés à cela les acteurs du territoire constatent toutefois :

- une baisse du nombre d'irrigants ;
- un besoin d'allongement de la période d'irrigation, même si les restrictions de prélèvements limitent cette possibilité.

La baisse du nombre d'irrigants en ASAi peut s'expliquer par la hausse de départ à la retraite. Les structures s'agrandissent, les surfaces irrigables ne varient pas, mais sont gérées par moins d'actifs. Or, l'accès à l'eau reste un facteur important pour permettre l'installation de jeunes agriculteurs car en sécurisant les revenus elle leur permet d'investir dans les outils de productions.
Le volume d'eau consommé n'est pas en lien avec la baisse du nombre d'irrigant. En effet, le volume d'eau consommé est dépendant des années et des aléas climatiques.

En revanche, l'ensemble des surfaces irriguées a baissé entre 2000 et 2010, au niveau départemental. D'après le RGA 2010 [22], le Tarn-et-Garonne a vu la SAU irriguée diminuer de 35 % entre 2000 et 2010, passant de 57 837 hectares, à 37 852 hectares. Cette baisse peut être due à :

- des prix non rémunérateurs pour les producteurs : l'irrigation est une charge importante dépendante du coût de l'électricité ;
- un besoin de main d'œuvre spécialisée. L'irrigation demande du temps et de la main d'œuvre pour déplacer les tuyaux, ouvrir ou fermer les vannes, etc.

En revanche, les premiers éléments du RGA 2020 [23]montrent, au niveau du Tarn et Garonne, une surface irriguée plus élevée en 2020, (41 546 ha), qu'en 2010 où elle était de 37 852 ha.

[23] Source dont la donnée est provisoire : https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/html/fts_ra2020_tarn_et_garonne_cle42ed44.html#surfaces-agricoles

Cette différence peut être due aux aléas climatiques ; les agriculteurs irriguent plus en période de sécheresse.
On constate que la SAU irriguée en céréales diminue à la différence de cultures oléagineuses comme le colza ou tournesol, de prairies artificielles ou encore de vignes.

	surface irriguée (ha)	
	2010	**2020**
total SAU	**37 852**	**41 546**
dont		
céréales	18349	17281
oléagineux	3055	6254
protéagineux et légumes secs pour leur graine	219	233
plantes à fibres et plantes industrielles diverses	374	74
plantes à parfum, aromatiques, médicinales	1	*s*
pommes de terre	42	42
légumes frais, plants de légumes, melons ou fraises	2497	3145
fourrages annuels	2336	1434
prairies	336	687
fleurs et plantes ornementales	61	20
vignes	678	747
cultures fruitières	9837	10963
jachères	–	57

Tableau 4 : répartition par cultures des SAU irriguées (en ha) sur le département

Ce tableau est à nuancer car d'après les dires d'experts de terrains (exploitants présents en réunion, conseiller Chambre d'Agriculture, Sygral et CACG, présidents d'ASAi), la tendance de SAU irriguée, sur la période 2010 - 2020 serait encore à la baisse.

En effet, avec les aléas climatiques et la guerre en Ukraine[24], les charges énergétiques sont trop élevées (l'électricité coûte désormais 4 fois plus qu'en 2021) et les prix de ventes sont bas par rapport aux coûts de production, il n'est pas donc rentable d'irriguer. A Larrazet, par exemple, les irrigants ne produisent plus d'ail (non labellisé) et de soja car les charges liées au coût d'irrigation ont augmenté réduisant les marges nettes pour ces cultures « classiques ».

[24] Analyse conjoncturelle, qui en 2022 a une importance sur l'économie agricole.

Devant ce constat, la Chambre d'Agriculture soutient la mise en place des réserves de substitution. En effet, le principe de ces réserves serait de stocker l'eau d'hiver pour l'utiliser en été. Cette proposition vient en complément du SDAGE en date de mars 2022 qui laisse une ouverture pour la création de réserves en lien notamment avec les SAGE (cf. SDAGE 2022-2027 C22- créer de nouvelles réserves d'eau).

Les réseaux collectifs peuvent avoir un impact sur le PLUi uniquement s'ils ont un projet d'extension du réseau. Ceci dans le but d'éviter les risques d'endommagement des réseaux enterrés dans le périmètre des ASAi, tous travaux doivent faire l'objet d'une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux auprès de ces dernières. Or, lors des rencontres, aucune ASAi n'a indiqué de projet d'extension du réseau qui est enterré entre 1 et 1,50 m de profondeur.

Dans le cadre de la préservation de la ressource en eau, les agriculteurs adaptent leur système d'irrigation et privilégient des techniques d'irrigation hydro-économes :

- le goutte à goutte et la micro aspersion en arboriculture ;
- le brumisage de certaines plantes légumières ;
- le pivot pour les grandes cultures.

Le taux de pénétration de l'eau dans le sol varie de manière importante selon les techniques mises en place :

- Couverture intégrale : 70 %
- Enrouleur : 75 %
- Goutte-à-goutte / Micro-aspersion : > 90 %
- Pivot : 80 - 95 % (usure / génération du pivot influence)

Aussi, les contrats de productions à forte valeur ajoutée (maïs popcorn, arboriculture…) commencent à imposer aux agriculteurs des pilotages de l'irrigation ; cela se traduit par une optimisation de l'irrigation. Par exemple, la mise en place d'une station météorologique permet d'estimer la probabilité d'une averse, avec des sondes tensiométriques, on mesure la teneur en eau des sols pour éviter les excès d'eau. Ces techniques sont à adapter selon l'utilisateur (arboriculteur, maraîcher…). Le monde agricole s'adapte aux aléas climatiques et n'a de cesse de se questionner sur l'optimisation de ses pratiques.

La rivière Gimone est actuellement utilisée pour l'irrigation et l'alimentation d'eau potable.
Un projet de déplacement de l'exhaure en amont de la ville de Beaumont est en cours pour permettre une meilleure maîtrise de la ressource en eau brute nécessaire à la production d'eau potable. Le PLUi devra tenir compte de ce projet afin de ne pas pénaliser l'environnement.

Du fait de sa morpho pédologie basée sur la convergence du relief, de la nature du sol et de l'intensité des événements climatiques, la Lomagne est sujette, -et plus qu'ailleurs sur le département comme le montre la carte ci-après-, à l'érosion des sols.
Cela se traduit de plusieurs manières : des glissements de terrain dans les parcelles agricoles, des affaissements de berges, des éboulements de talus sur les voiries. Ajoutons que ce phénomène dégrade la qualité de l'eau des rivières : le colmatage des berges peut impacter les frayères et, de fait, la vie aquatique. On observe ainsi, une disparition de poissons et d'écrevisses à pattes blanches, indicateur d'une bonne qualité de l'eau. Plusieurs études et actions ont déjà été menées par les acteurs du territoire en 2018, mais *« le coût élevé des actions et la difficulté à observer les résultats à court terme les ont stoppés* ». Pour autant, il

faut poursuivre les actions pour lutter contre l'érosion et améliorer de fait la capacité d'infiltration de l'eau. Cela peut se faire au travers de la mise en place de couverts végétaux, l'agencement parcellaire et des pratiques culturales, la replantation des haies, l'aménagement de la ripisylve en implantant des essences d'arbres adaptés au terroir, la réinjection de graviers de rivières pour restaurer les milieux aquatiques, la régénération naturelle assistée de plants, autant de propositions citées par les acteurs du territoire qui pourraient être mises en place.

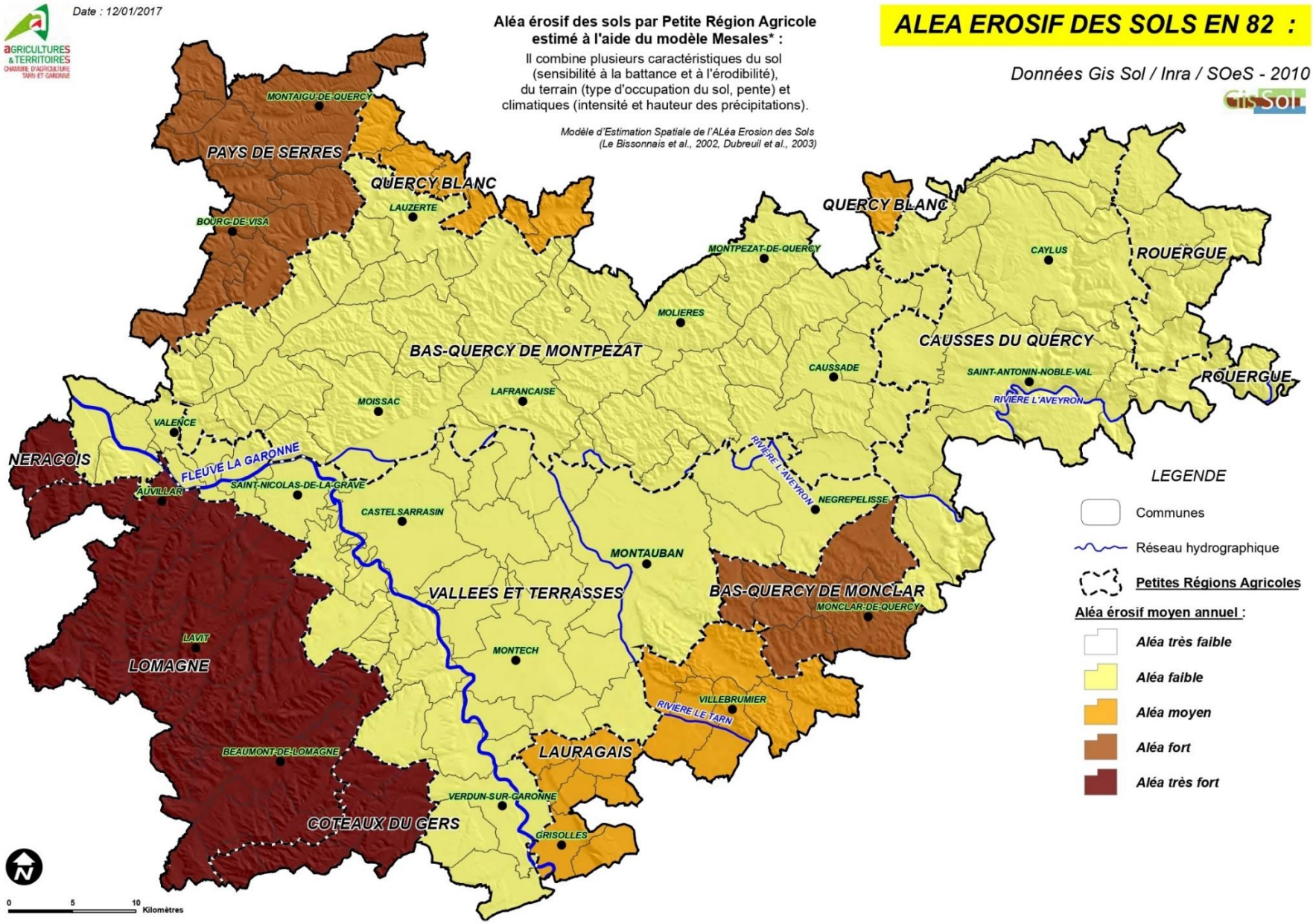

Figure 20 : aléa érosif des sols dans le Tarn-et-Garonne

2) L'activité cynégétique sur le territoire lomagnol

La Lomagne présente une diversité d'espèces et de milieux propres à son paysage et ses rivières. Fort de ces 23 802 ha de terres chassables, la Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn-et-Garonne (FDC82) avec les ACCA (Associations Communales de Chasses Agréées) et les chasseurs locaux tendent à conserver ce patrimoine naturel au travers d'actions diverses en lien avec la trame verte et bleue. Cette dernière est, par définition, *« une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échange pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer*[25] ». Cette trame permet de réduire la fragmentation des habitats en restaurant ou en préservant les réservoirs de biodiversité et les corridors. A titre d'exemple, la FDC82participe à la protection des sols en proposant des contrats pour agir en faveur de la petite faune sauvage. Cela se traduit par la mise en place d'entretien de jachères classiques et/ou de bandes enherbées. Le système de bande enherbée peut avoir plusieurs fonctions selon sa zone d'implantation. Proche d'un cours d'eau, elle délimite la zone humide de la zone agricole, limite la pollution dans les cours d'eau et lutte contre l'érosion des sols. Proche d'un environnement extérieur, elle peut jouer le rôle d'un corridor biologique et de tampon entre une haie et la parcelle agricole. L'entretien de jachère consiste à éviter l'embroussaillement d'une parcelle, et à favoriser le potentiel écologique du milieu.

La FDC82 participe également au programme MiLeOc, un projet régional lancé en 2019 par la région Occitanie. Le projet MiLeOc vise à recenser et restaurer les Milieux Lentiques en Occitanie. En 2020, 292 mares ont été inventoriées sur le secteur de la Lomagne et 12 ont été restaurées dont 8 sur la vallée de la Gimone. Cela participe à l'amélioration de l'infiltration de l'eau.
Au-delà de la restauration, un travail sur la sensibilisation des milieux humides est réalisé : une mare sise à Maubec, va notamment accueillir d'ici peu, un panneau pédagogique expliquant l'intérêt de la restauration.

Le PLUi doit prendre en compte ces actions qui participent à la protection et la préservation d'espaces naturels en veillant à interdire toute occupation et utilisation des sols qui s'opposerait à ces actions.

V/ La cohabitation locale

A) Les conditions de circulation

Lors des réunions de secteurs, nous avons interrogé les agriculteurs présents sur les problématiques liées à la circulation. 19 communes sur les 31 ont pointé des axes ou points dangereux. Ces derniers peuvent se traduire de manières différentes (croisement dangereux, ponts et passages des voies ferrées étroits, ralentisseurs, rues étroites…). Notons que certains points n'ont pas été localisé sur la carte mais évoqué en réunion.

[25] https://www.ecologie.gouv.fr/trame-verte-et-bleue

Date : 22/06/2022.

CC LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE

Circulation territoriale agricole

Éléments pouvant entraver les circulations agricoles *

> 20 points de franchissement difficile
(ponts, carrefours avec visibilité réduite ou dangerosité importante, etc.)
> 19 portions de routes délicates (étroitesse de chaussées, virages, dangerosité, etc.)

* Sur la base des informations ayant pu être collectées lors des réunions en mairies

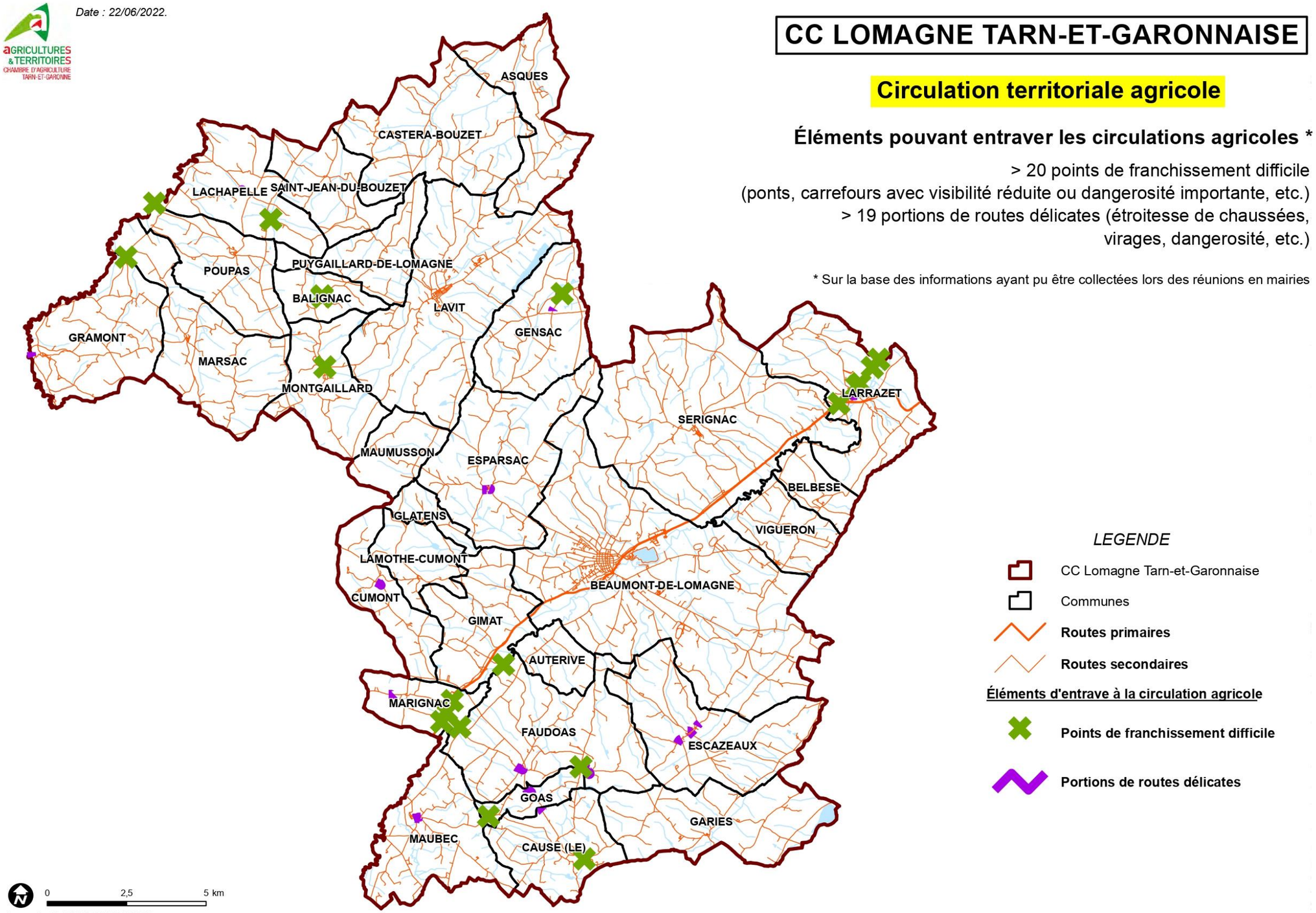

Figure 21 : Carte d'inventaires des éléments pouvant entraver les circulations agricoles

1) La traversée des bourgs et l'étroitesse des ponts

Les agriculteurs présents lors des réunions de secteurs, ont évoqué la difficulté de circuler en centre-bourg. Celle-ci s'explique par la corrélation entre la largeur des engins agricoles, le stationnement des voitures et l'étroitesse des rues. Toutefois, certains ont nuancé ces propos en tenant compte de la saisonnalité : la difficulté revient principalement l'été, au moment de la moisson.

Tout comme les centres bourgs, des ponts anciens et étroits, traversant des rivières et des voies ferrées, ont été localisés.

2) L'aménagement routier parfois dangereux

Hormis l'étroitesse, des aménagements comme des ralentisseurs de type haricot, dos d'ânes, rond-point, des routes dont le tonnage est limité, ont été citées comme gênantes par les agriculteurs.

Enfin, d'autres difficultés telles que des virages serrés, des glissements de terrains, des carrefours dangereux et le manque de visibilité sur certaines routes dues à des haies non entretenues ou des maisons gênant la vue, ont été repérées.

Le but est de prendre en compte ces contraintes pour faire émerger des solutions satisfaisantes pour tous.

B) Les relations avec les citoyens

1) Une entente cordiale entre riverains

Dans beaucoup de médias, les relations entre riverains, dits « néo-ruraux » et agriculteurs sont présentées comme conflictuelles, à cause des nuisances sonores, des odeurs, etc. En Lomagne, il est constaté, depuis quelques années, l'arrivée de ses néo-ruraux. Cependant, d'après l'enquête réalisée, ce territoire ne semble pas être confronté à ce climat tendu.

Sur les 32 personnes ayant répondu, une personne n'a pas souhaité s'exprimer, et 4 (soit 12,50 %), ont estimé avoir des conflits d'usages avec les riverains, révélant que ces problèmes survenaient avec des néo-ruraux généralement lors des traitements phytosanitaires.

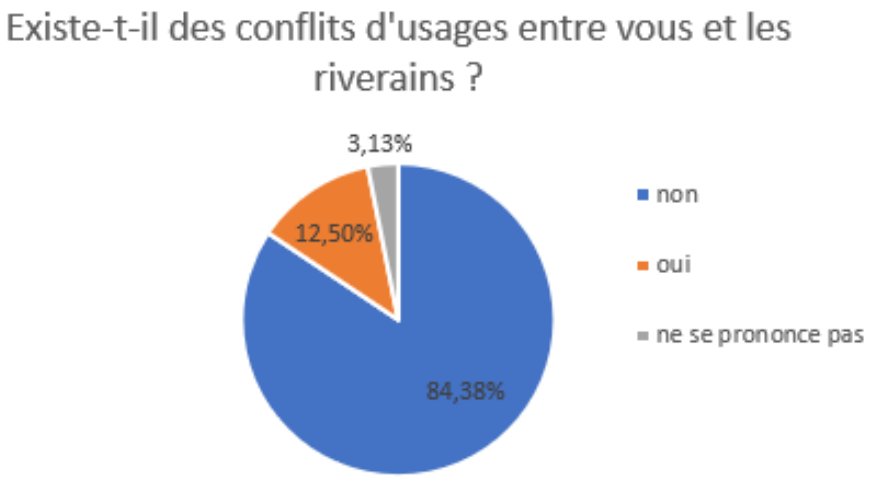

Figure 22 : résultat à la question " existe-t-il des conflits d'usages entre vous et les riverains ?"

La majorité des enquêtés sont satisfaits de leur relation de voisinage, mais beaucoup ont sous-entendu que c'était « pour le moment ».
D'autres ont relativisé en précisant que si leur relation était cordiale avec les riverains, c'est grâce au territoire faiblement urbanisé et à leur isolement géographique.
Deux agriculteurs ont précisé avoir l'envie de communiquer de manière positive sur le métier d'agriculteur.
De manière globale, sur le département, on observe une réelle prise de conscience de la part des agriculteurs sur la nécessité de renouer le dialogue avec les citoyens car le nombre de participants à la formation « prise de parole en public », organisée par l'ADPSPA, augmente progressivement depuis ces 3 dernières années (hors 2020).

2) Le foncier, au cœur des relations entre agriculteurs

Lors de l'enquête, nous avons demandé si les agriculteurs ressentaient une tension foncière. 30 exploitants ont répondu à cette question parmi les 32 enquêtés.

6 n'ont pas voulu se prononcer sur la question, 11, soit 34,38 % ressentent une pression foncière, tandis que 13 chefs d'exploitation, soit 43,33 %, n'en perçoivent pas.

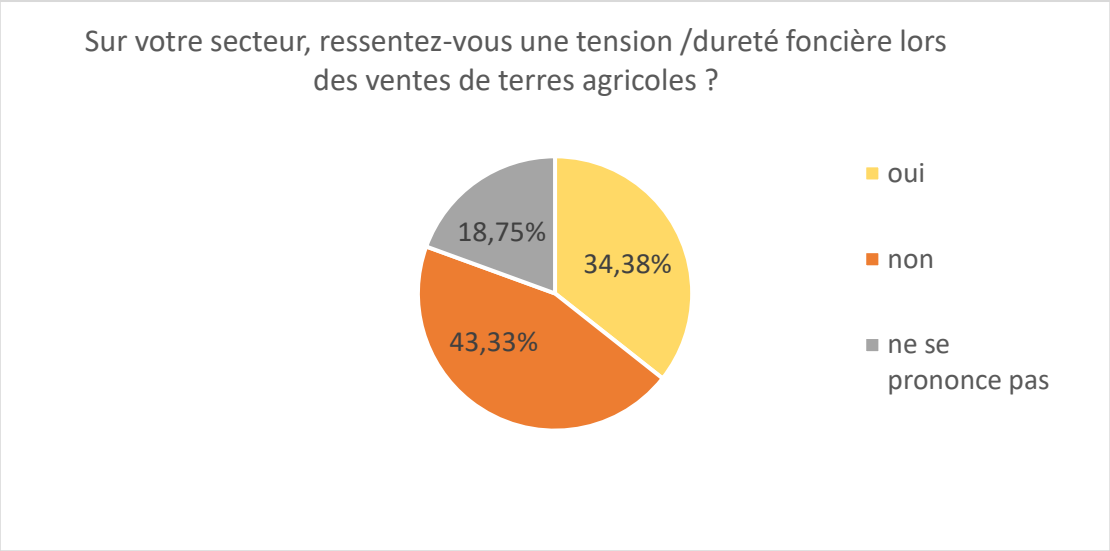

Figure 23 : résultat sur la dureté foncière

Ces ressentis sont à nuancer par rapport aux réunions communales. Si sur certaines communes, la pression n'était pas considérée comme forte, d'autres nous ont fait part de leur inquiétude concernant la montée de l'individualisme en territoire lomagnol : les agriculteurs s'entraident de moins en moins et spéculent sur le rachat de foncier, notamment dans la production de grandes cultures.
Cette tension peut provenir, comme il a été mentionné lors des réunions, de la course aux aides PAC. En effet, depuis les années 1990, les aides publiques européennes dédiées à l'agriculture, sont allouées en fonction de la surface, ce qui crée une course à l'agrandissement et à la spéculation foncière. La réforme de la PAC 2023 ne modifiera pas l'architecture de cette politique, mais des critères ont été pris en compte pour éviter la rétention de foncier par les exploitants retraités. Ainsi, au-delà de 67 ans, un exploitant aura le choix entre : garder son statut d'agriculteur actif et continuer à bénéficier des aides PAC ou faire valoir ses droits à la retraite et ne plus en bénéficier. Pour les retraités, qui jusqu'à présent bénéficiaient des aides, ils n'y seront plus éligibles à partir de 2023. Cela découlera peut-être sur de la vente de terre.

De plus, au regard des coûts de production qui augmentent rapidement et des rendements à l'hectare qui stagnent, les agriculteurs cherchent à équilibrer leurs finances en augmentant leurs surfaces productives.
La pression foncière est visible sur certains territoires où on décompte parfois près de 9 agriculteurs positionnés pour une vente, pour un prix d'achat de terre allant de 8 à 10 000 € l'hectare. Précisons que ces achats ne sont pas à destination d'installation mais d'agrandissement d'exploitation ; il n'y a donc pas de déprise agricole en Lomagne.

Pour autant, comme évoqué pendant ces réunions, l'agrandissement aura tôt ou tard ses limites ; "*quel jeune pourra reprendre l'exploitation s'il n'a pas d'habitation à proximité de la ferme ? Quel jeune pourra acquérir une exploitation valant des centaines de milliers d'euros ? Qui voudra travailler sur de grandes superficies souvent morcelées de 200 voire 300 hectares ?* ». Il n'y a pas de solution unique pour la reprise de ses exploitations, des solutions sont encore à développer, à inventer ou à approfondir comme la transmission de l'exploitation au travers d'un stage, l'exonération de cotisations sociales pour les salariés et/ou les chefs d'exploitations en cours d'installation, le rachat de foncier par des organismes privés tels que la Foncière proposée par l'ARAC[26], un re-morcellement des parcelles, des installations de plusieurs personnes avec des productions à plus forte valeur ajoutée.

Enfin, la Lomagne est réputée pour sa filière équine, sur certaines communes comme à Maumusson, Sérignac, Lavit et Maubec, les chevaux de loisirs occupent du terrain (20 hectares sur 1200 à Maubec, et 8 hectares sur 500 à Maumusson par exemple), mais celle-ci ne constitue pas une source de conflit entre agriculteurs ou même avec les riverains.

[26] Agence Régionale Aménagement Construction

Conclusion

Ce diagnostic agricole, réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, permet de mettre en lumière les atouts et faiblesses agricoles du territoire.

Forces Eléments positifs présents sur le territoire	Faiblesses Eléments négatifs présents sur le territoire
Présence de productions à forte valeur ajoutée et de labels de qualité Réseau d'irrigation et couverture du territoire avec les ASAi Présence d'entreprises économiques qui structurent les filières Présence de CUMA Présence d'agriculteurs dans les conseils municipaux	Faible taux de reprise des exploitations Prix du foncier élevé Production animale en déclin Besoin en eau / érosion Déclin progressif de la filière équine
Opportunités Eléments externes au territoire, qui en les travaillant deviendront des forces	**Menaces** Eléments externes au territoire, qui pourrait se produire et dont il faut prendre conscience
Développement des énergies renouvelables (photovoltaïque sur toiture) Développement de l'agrotourisme Développement des dynamiques locales (fêtes de villages, associations…) Possibilité d'offres d'emploi pour les conjoint.es.s Réinstallation de jeunes issus de la Lomagne, partis ailleurs pour leurs études.	Aléas climatiques Démographie en déclin Développement de l'urbanisation /conflits d'usages Agrandissement des exploitations / isolements des agriculteurs Fluctuation des prix des matières agricoles Perte de label de qualité

ENJEUX et PRECONISATIONS

Enjeux	Préconisations
Assurer la pérennité des exploitations agricoles (faciliter la transmission des exploitations / maintien et développement des exploitations existantes)	⇨ Favoriser la rencontre repreneur / cédant ⇨ Respect du principe de réciprocité selon les différents règlements (ICPE / RSD), préserver et anticiper les évolutions des exploitations agricoles ⇨ Favoriser le développement des labels et certifications ⇨ Prendre en compte le potentiel agronomique des sols afin de ne pas porter atteinte à l'économie agricole ⇨ Favoriser les circuits courts (marchés, rencontres producteurs / restaurations collectives, etc.)
S'adapter aux changements climatiques en préservant l'eau notamment	⇨ Adapter les productions à l'évolution du climat ⇨ Préserver les espaces irrigables ⇨ Développer les techniques d'irrigation hydro-économes ⇨ Favoriser la mise en place de réserve de substitution en lien avec les documents cadres
Préserver le foncier agricole	⇨ Encourager la densification des bourgs, éviter le mitage et l'étalement urbain ⇨ Encadrer le changement de destination du bâti agricole ⇨ Favoriser le développement des énergies renouvelables dans le respect des terres agricoles et des paysages
Améliorer la fonctionnalité des exploitations agricoles et structures économiques agricoles	⇨ Prendre en compte les enjeux agricoles lors des aménagements routiers ⇨ Améliorer l'accès des exploitations au réseau de communication (réseau internet, téléphonie fixe et mobile) ⇨ Respecter les différentes règles de réciprocité selon l'ICPE et le RSD
Lutter contre l'érosion des sols	⇨ Favoriser le maintien des micro-boisements et la plantation de haies afin de développer la filière bois-énergie ⇨ Travailler sur les techniques de travail du sol et les pratiques culturales via l'allongement des rotations
Agir sur les logements	⇨ Favoriser le logement des exploitants sur site ou à proximité ⇨ Répondre à la demande de logement pour les saisonniers ⇨ Faciliter le changement de destination de bâtiments agricoles si cela n'impacte la pérennité des exploitations

ANNEXE

Questionnaire d'enquête 57
Courrier envoyé aux agriculteurs pour la réunion de présentation des premiers éléments..... 59
Tableau de présentation des ASAi rencontrées 61
Notes à conserver, mentionnées lors des réunions d'enquête 64

Questionnaire d'enquête

Enquête auprès des agriculteurs

Objectif : Le but de ce questionnaire est de faire émerger d'éventuelles problématiques existantes sur le territoire. Les informations récoltées par ce questionnaire seront traitées de manière confidentielle et anonyme.

Nom (facultatif) : ……. Prénom (facultatif) : ……

Quels sont vos projets dans les 10 prochaines années ?

☐ Agrandissement ☐Réduction des surfaces ☐Diversification ☐ Conversion d'un label
☐ Construction de bâtiment (précisez sa nature (ex : stockage + photovoltaïque, bâtiment d'élevage, stockage matériel sans photovoltaïque…) : **Nombre de bâtiment prévus** :
☐ Retraite :
☐ Autre :

Quel est votre mode de faire-valoir ? (Fermage / propriété).

☐ 25/75 % ☐ 50/50% ☐ 75/25% ☐ Ne se prononce pas

Selon vous, la présence de coopérative est-elle suffisante pour répondre à vos besoins ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Ne se prononce pas

Que manquerait-il ?

……
……
……
……
……

Existe-il des conflits d'usages entre vous et les riverains ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Ne se prononce pas

Comment jugez-vous la relation entre agriculteurs et riverains sur votre territoire ?

……
……
……
……
……

Sur votre secteur, ressentez-vous une tension/dureté foncière lors des ventes de terres agricoles ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Ne se prononce pas

Selon vous, quelles sont les principaux atouts du territoire Lomagnol du point de vue agricole ?

……
……
……
……
……

Selon vous, quelles sont les principales difficultés que rencontrent les agriculteurs sur le territoire Lomagnol ?

……
……
……
……
……

Connaissez-vous des problèmes liés à l'érosion des sols ? Si oui, lesquels ?

……
……
……
……
……
……

Pour vous quels sont les enjeux prioritaires du PLUI ? *(Plusieurs réponses possibles => dans ce cas, merci de les classer de 1 à 7).*

- ☐ Préservation de l'outil agricole (bâtiment d'exploitation)
- ☐ Préservation du foncier agricole
- ☐ Permettre la diversification (Circuit-court, agrotourisme…)
- ☐ S'engager vers une agriculture plus durable (limiter les entrants et meilleure gestion de la ressource en eau)
- ☐ Lutter contre l'érosion des sols
- ☐ Valoriser les spécificités locales (ail, équin, arboriculture, oléoprotagineux…)
- ☐ Autre :……
  ……
  ……

Merci d'avoir pris le temps de répondre.

Courrier envoyé aux agriculteurs pour la réunion de présentation des premiers éléments

Messieurs les Présidents
de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise (CCLTG)
et de la Chambre d'Agriculture du Tarn et Garonne

à

ADRESSE AGRICULTEUR

Beaumont de Lomagne, le 22 Avril 2022

Objet : Diagnostic Agricole - Réunion de travail avec les chefs d'exploitation du territoire
Ref : CJ / 2022 / 149

Monsieur,

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, la Communauté de Communes a confié l'élaboration du diagnostic agricole à la Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne.
Après un premier travail de diagnostic avec les élus des communes membres, nous souhaitons organiser des réunions de travail avec les chefs d'exploitation dont le siège est situé sur une commune de la CCLTG.

Aussi, nous vous proposons de participer à une réunion de secteur réunissant les agriculteurs de plusieurs communes aux heures, jours et lieux notées en page suivante.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise,

Le Président
Bernard SALOMON

Le Président de la Chambre d'Agriculture du Tarn et Garonne,

Alain ICHES

COMMUNE DU SIEGE D'EXPLOITATION	DATE ET LIEU DE REUNION
Beaumont-de-Lomagne	**Mardi 17 Mai 2022 à 19h00 heures Salle des fêtes, Le bourg 82180 SERIGNAC**
Belbèse	
Larrazet	
Sérignac	
Vigueron	
COMMUNE DU SIEGE D'EXPLOITATION	**DATE ET LIEU DE REUNION**
Auterive	**Jeudi 19 Mai 2022 à 18h00 heures Salle des fêtes, Le bourg 82500 ESCAZEAUX**
Escazeaux	
Faudoas	
Gariès	
Gimat	
Goas	
Le Causé	
Marignac	
Maubec	
COMMUNE DU SIEGE D'EXPLOITATION	**DATE ET LIEU DE REUNION**
Montgaillard	**Mardi 24 Mai 2022 à 17h00 heures Espace Socio-Culturel 82120 LAVIT**
Lavit	
Maumusson	
Gensac	
Esparsac	
Glatens	
Lamothe-Cumont	
Cumont	
Balignac	
Puygaillard-de-Lomagne	
COMMUNE DU SIEGE D'EXPLOITATION	**DATE ET LIEU DE REUNION**
Asques	**Mardi 24 Mai 2022 à 19h30 heures Salle des fêtes 82120 CASTERA-BOUZET**
Castéra-Bouzet	
Saint-Jean-du-Bouzet	
Lachapelle	
Gramont	
Poupas	
Marsac	

Tableau de présentation des ASAi rencontrées								
Nom	Année de création	Nombre d'adhérents	Evolution / tendance vis-à-vis des adhérents	Volume d'eau prélevé et autorisé en 2021	Période de fonctionnement	Projet d'extension / rénovation	Réseaux enterrés sécurisés	Autres
ASAi de Gramont	1980	44 propriétaires dont 18 irrigants	Départ à la retraite inquiétant	863 000 m^3 d'eau prélevé en rivière 1 million de m^3 autorisé	1er avril / 31 octobre	Aucun projet d'extension Rénovation de la station en 2012 7 fuites en 2021 liés au glissement de terrain ; réparation effectuée	22km de réseau enterré à 1m / 1m60 1/4 des tuyaux sont en PVC, le reste en fonte ;	Usage agricole Aucun conflit d'usage avec les riverains
ASAi de Mouret	1996	14 irrigants potentiels, 3 /4 l'utilisent vraiment	Départ à la retraite inquiétant	180 000m^3 d'eau prélevé en bassin 230 000 m^3 autorisé	1er avril / 31 octobre ; 90 % de l'irrigation se fait entre le 15 juin et 15 août	Aucun projet d'extension ; Station vieillissante, à rénover	Réseau enterré à 1m, quelques tuyaux en fonte sinon PVC	Usage agricole et hors agricole (arrosage terrain de sport) Inquiétude liée au coût énergétique Aucun conflit d'usage avec les riverains

								Glissement de terrain lié aux orages
Nom	Année de création	Nombre d'adhérents	Evolution / tendance vis-à-vis des adhérents	Volume d'eau prélevé et autorisé en 2021	Période de fonctionnement	Projet d'extension / rénovation	Réseaux enterrés sécurisés	Autres
ASAi de Tistets	1989	12 irrigants	Présence de jeunes	400 000 m^3d'eau prélevé en bassin 700 000 m^3 autorisé	Mi-juin-mi-septembre	Aucun projet d'extension Projet de panneau photovoltaïque flottant pour diminuer les coûts énergétiques	50 km de réseau, enterrés à 1m50	Usage agricole, et société de pêche
ASAi de Faudoas	1980	16 propriétaires dont 11 irrigants		120 000 m^3d'eau prélevé 200 000 m^3 autorisé en bassin	1er avril / 31 octobre	Aucun projet		Usage agricole Pas de problème de voisinage
ASAi de Larrazet	1992	4 propriétaires dont 3 irrigants. (en 2022, 1 seul irriguera ; cela dépend des productions)		Prélevée en rivière	Mai à septembre	Aucun projet d'extension	2.8 km de réseau, enterrés à 1m / 1m50 Aucun problème de fuite	Usage agricole Aucun problème n de voisinage

ASAi de l'Arratz	1986	19 propriétaires dont 14 irrigants	Départ à la retraite inquiétant	360 000 m^3 d'eau prélevé en rivière	1^{er} avril / 1^{er} novembre	Aucun projet d'extension	12km de réseau, enterrés à 1m / 1m50	Usage agricole ; mise en place de haie pour éviter des conflits
Nom	Année de création	Nombre d'adhérents	Evolution / tendance vis-à-vis des adhérents	Volume d'eau prélevé en 2021 et autorisé	Période de fonctionnement	Projet d'extension / rénovation	Réseaux enterrés sécurisés	Autres
ASAi de Teulières	1989	10 propriétaires dont 7 irrigants	Départ à la retraite inquiétant	60 000 m^3 d'eau prélevé 300 000 m^3 autorisé en bassin	1^{er} avril /31 octobre	Aucun projet d'extension	Entre 9 et 11 km de réseau enterrés à 1m50, Tuyaux en PVC	Usage agricole Utilisation de cultures moins consommatrice d'eau Aucun conflit d'usage ni de voisinage Inquiétude liée au coût énergétique Aucun conflit d'usage avec les riverains Glissement de terrain lié aux orages

*Notes à conserver, mentionnées lors des réunions d'enquête **

Certains éléments évoqués lors des réunions d'enquête et paraissant opportun pour la Chambre d'Agriculture sont présents ci-après.

Ainsi, il a été relevé qu'un bâtiment de découpe pour un boucher installé dans une zone résidentielle à Belbèze, rentre également dans cette catégorie. Il nous semblait important, vu sa localisation de le prendre en compte. En effet, même s'il a été dit que le bâtiment n'était utilisé que pour la découpe, il peut y avoir de la circulation, ce qui peut entraîner une gêne pour le voisinage. Lors de la réunion communale, aucun désagrément n'avait été recensé et la relation avec le voisinage semblait bonne.

A Belbèze, les élus rencontrés ont précisé qu'un bâtiment de découpe pour un boucher était installé dans une zone résidentielle. Il ne gêne pas la population alentour et la relation entre le boucher et le voisinage semblait bonne, selon les dires, au vu de sa localisation, il était intéressant de le préciser.

Situé à Maumusson, la plateforme Suez Organique est soumise à l'ICPE au régime d'enregistrement.

A Montgaillard, les participants à la réunion communale ont évoqué un désagrément olfactif dû à la plateforme de compostage sis à Castéron. Une enquête d'utilité publique est en cours car l'entreprise aimerait augmenter la hauteur du tas de déchets.

Atlas cartographique de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise

Juillet 2022

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE TARN-ET-GARONNE

TERRALTO
ENSEMBLE FAISONS VIVRE VOS PROJETS

Lomagne TARN ET GARONNAISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Table des matières

1. Avant-propos 3
2. Présentation des cartes 3
Carte 1 : localisation de la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise 3
Carte 2 et 3 : usage du sol et/ aléa érosif des sols 4
Carte 4 : synthèse du diagnostic agricole 4
Carte 5 : transmission des exploitations 4
Carte 6 et 7: orientation des exploitations agricoles, carte 8 : orientation des exploitations agricoles par communes 4
Carte 9 : bâtis à usage agricole et carte 10 : contraintes réglementaires agricoles 5
Carte 11 : commercialisation circuits-courts 5
Carte 12 : infrastructure de filières 5
Carte 13 : circulation territoriale agricole 5

1. Avant-propos

Dans le cadre de la création du PLUi de la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, un atlas cartographique a été réalisé. Celui-ci est donc un support d'aide à la décision éditées pour la Communauté de communes.

L'atlas cartographique présenté dans le document est le résultat du recensement de données quantitatives réalisé entre janvier et mars 2022. Ainsi, 1 209 bâtiments agricoles ont été recensés comme suit :

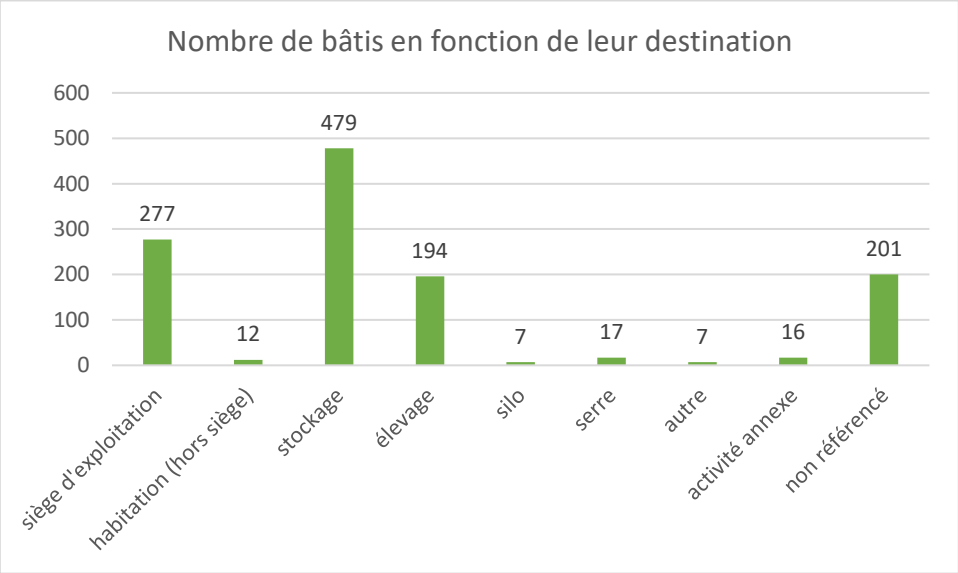

Les données PAC 2021 ont comptabilisé 356 sièges d'exploitation. Cette légère différence (79), provient en partie du non-recensement d'exploitations dont les chefs d'exploitation sont retraités et ont gardé quelques hectares de terre de subsistance, mais aussi de quelques manquements dans certaines communes, notamment au niveau de la pluriactivité et de la non-connaissance de certains chefs d'exploitation sur le territoire.

Les données sont les plus complètes possibles mais l'exhaustivité ne peut être garantie.
Les cartes présentées ici se basent sur les 277 sièges d'exploitation recensés.

2. Présentation des cartes

Carte 1 : localisation de la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise

Cette carte localise l'EPCI au Sud-Ouest du département. Cette EPCI est composé de 31 communes.

Carte 2 et 3 : usage du sol et/ aléa érosif des sols

La Communauté de communes est un territoire rural qui a une surface totale de 38 017 ha dont 30 510 ha dédié à l'agriculture, soit 80 % de sa surface. La surface boisée représente 11% tandis que la surface urbaine s'élève à 6.32%. De fait, cette carte montre l'importance de préserver le foncier agricole en évitant le mitage de l'espace et en favorisant la densification urbaine. De plus, elle révèle une faible zone boisée, d'où la très forte présence de l'aléa érosif présent sur la carte 3. De fait, il faudra continuer de développer et maintenir les micro-boisements, la plantation de haies et autres techniques agricoles qui atténue l'érosion.

Carte 4 : synthèse du diagnostic agricole

Cette carte représente les 277 sièges d'exploitations recensées lors des réunions communales. Toutes les communes ont à minima une exploitation, la commune qui compte le plus de sièges d'exploitations recensée est Sérignac, avec 28 sièges. La répartition des sièges est assez homogène sur le territoire et permet de maintenir le paysage agricole, ce qui évite la déprise. Notons que la taille des exploitations localisées en Lomagne, d'après le Recensement Général en Agriculture, est de 75 ha contre 37 en 1988. A titre de comparaison, la moyenne départementale est de 48 ha.

Si les exploitations s'agrandissent, il n'en reste pas moins que la vie locale doit être préservée, de fait, la question du renouvellement générationnel en agriculture devra être abordée.

Carte 5 : transmission des exploitations

Cette carte localise les sièges d'exploitations dont les chefs d'exploitations sont âgés de 55 ans et plus. Ainsi, 119 chefs d'exploitations sont comptabilisés par les points. Il était intéressant de montrer la relation entre l'âge des chefs d'exploitations et le devenir des structures. Sur les 119 agriculteurs :

- 52 d'entre eux, savent que leurs exploitations partiront à l'agrandissement (44%);
- 36 d'entre eux savent qu'il y aura probablement une reprise (30%) ;
- 12 d'entre eux savent que la succession est assurée (10 %) ;
- 19 d'entre eux ne savent pas ce qu'il adviendra de leur exploitation.

En aplat de couleurs, est représenté la part communale de cédants potentiels. C'est le ratio entre le nombre de chef d'exploitation qui sont âgés de 55 ans et plus sur le nombre total de chef d'exploitation présent sur la commune. Par exemple, à Castéra-Bouzet, il y a 8 agriculteurs sur 21 qui ont 55 ans et plus soit 38.1%. Ainsi ; le ratio est a relativisé car il ne se base pas sur les 119 chefs d'exploitants.

Carte 6 et 7 : orientation des exploitations agricoles, carte 8 : orientation des exploitations agricoles par communes

Ces cartes montrent les orientations technico-économiques des exploitations de manière globale (carte 6 et 7) et de manière plus fine (par commune / carte 8). La Lomagne est un secteur tourné vers les grandes cultures puisqu'on en comptabilise 170 sur les 277 recensées, soit 61 %. Notons la présence de 107 exploitations diversifiées (polyculture-élevage, culture fruitière) qui se situent principalement sur le nord du département et aux abords de réseaux collectifs d'irrigation.

Carte 9 : bâtis à usage agricole et carte 10 : contraintes réglementaires agricoles

La carte 9 représente les différentes destinations des bâtis recensés, tandis que la carte 10 représente la réglementation à respecter sur le siège d'exploitation entre le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) et l'Installation Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). De fait, toutes les exploitations ayant un élevage sont soumis au RSD.

Dans ce cas, une distance de réciprocité de 50m doit être respecté entre le bâtiment d'élevage et un futur bâtiment non -agricole. Pour les exploitations soumises à l'ICPE, la distance à respecter est de 100m. Le but étant d'éviter l'impact sur le voisinage et de permettre le développement de l'exploitation.

Carte 11 : commercialisation circuits-courts

La carte 11 localise les exploitations réalisant de la vente directe à la ferme. Précisons qu'en réunion communale, cette donnée a été difficile à collecter, elle n'est donc pas exhaustive. De plus, elle montre les communes où le marché de plein vent est présent.

L'aplat de couleur montre la part des exploitations faisant du circuit-court par rapport à l'ensemble des sièges d'exploitations présent sur la commune. Le circuit-court regroupe les différents modes de commercialisation par ventre directe du producteur au consommateur, ou par vente indirecte avec un seul intermédiaire (magasin local, boutique de producteur…).

Carte 12 : infrastructure de filières

Cette carte montre la localisation des bâtiments de structures annexes aux exploitations, à savoir les coopératives et autres structures économiques, ainsi que les bâtiments de CUMA. On remarque que ces bâtis sont localisés principalement sur l'axe Larrazet Marignac. C'est un atout stratégique puisque la route départementale 928 traverse ces communes permettant de relier Montauban à Auch.

Carte 13 : circulation territoriale agricole

Cette carte localise les principaux points de franchissements et de portions de routes difficiles pour les passages de véhicules et machines agricoles. Certaines routes ont un manque de visibilité dû à des angles de maisons, de friches, ou au virage trop étroit, quand d'autres ont des ponts et voies trop étroites.

Echelle 1:9 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

Carte non exhaustive - * Les zones de 50m et 100m sont ici indicatives

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> ASQUES

LEGENDE :

- Communes
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE (+ zone 100m)***
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD (+ zone 50m)***

Echelle 1:9 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

Carte non exhaustive

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> ASQUES

LEGENDE :

- Communes CC Lomagne 82
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Ilots PAC et cultures 2020**
  Cf Légende complémentaire
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD**

Echelle 1:4 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> AUTERIVE

LEGENDE :

Carte non exhaustive - * Les zones de 50m et 100m sont ici indicatives

- Communes
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE (+ zone 100m)***
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD (+ zone 50m)***

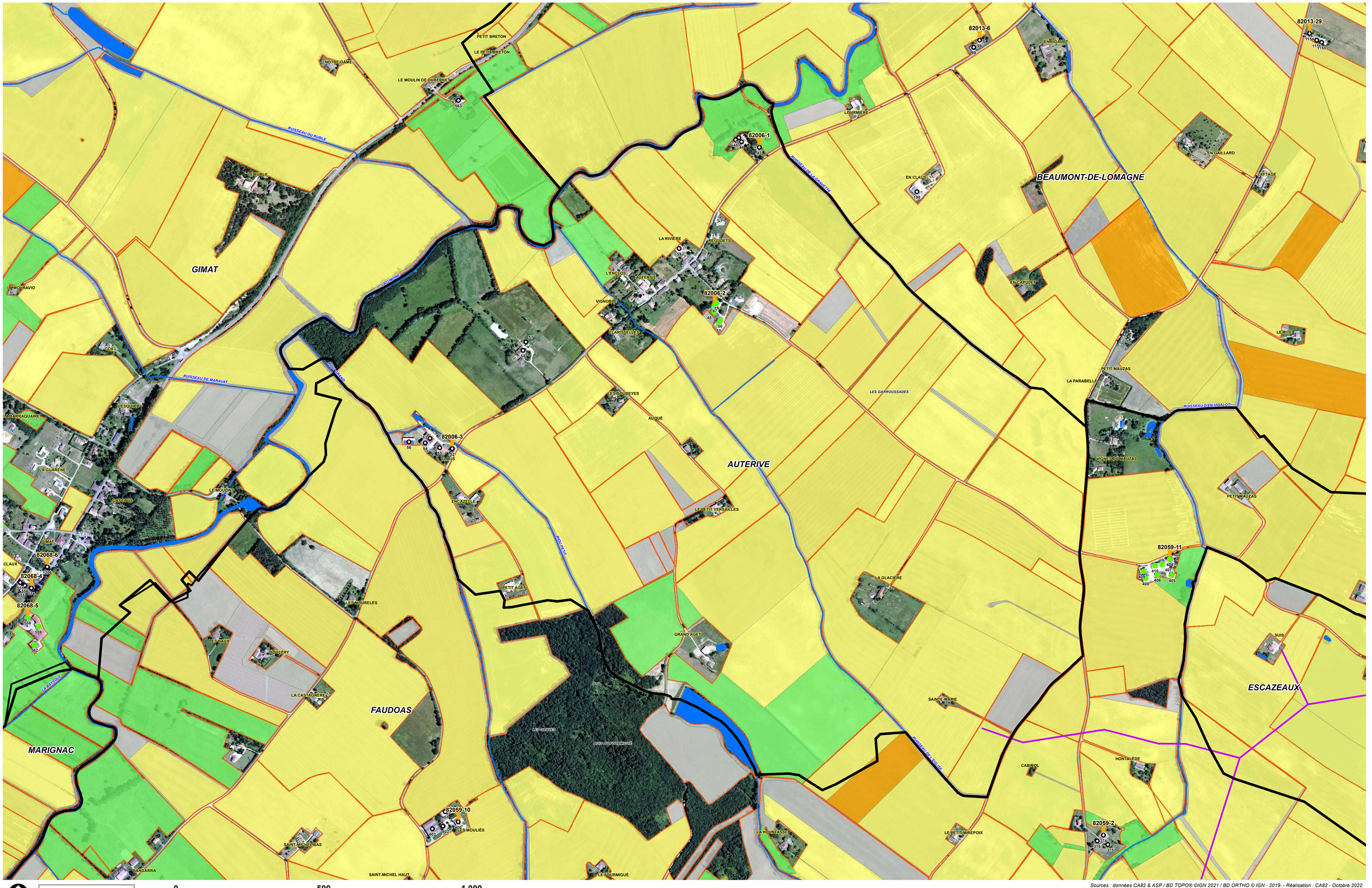

Echelle 1:4 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

Carte non exhaustive

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> AUTERIVE

LEGENDE :

- Communes CC Lomagne 82
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Ilots PAC et cultures 2020**
  Cf Légende complémentaire
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD**

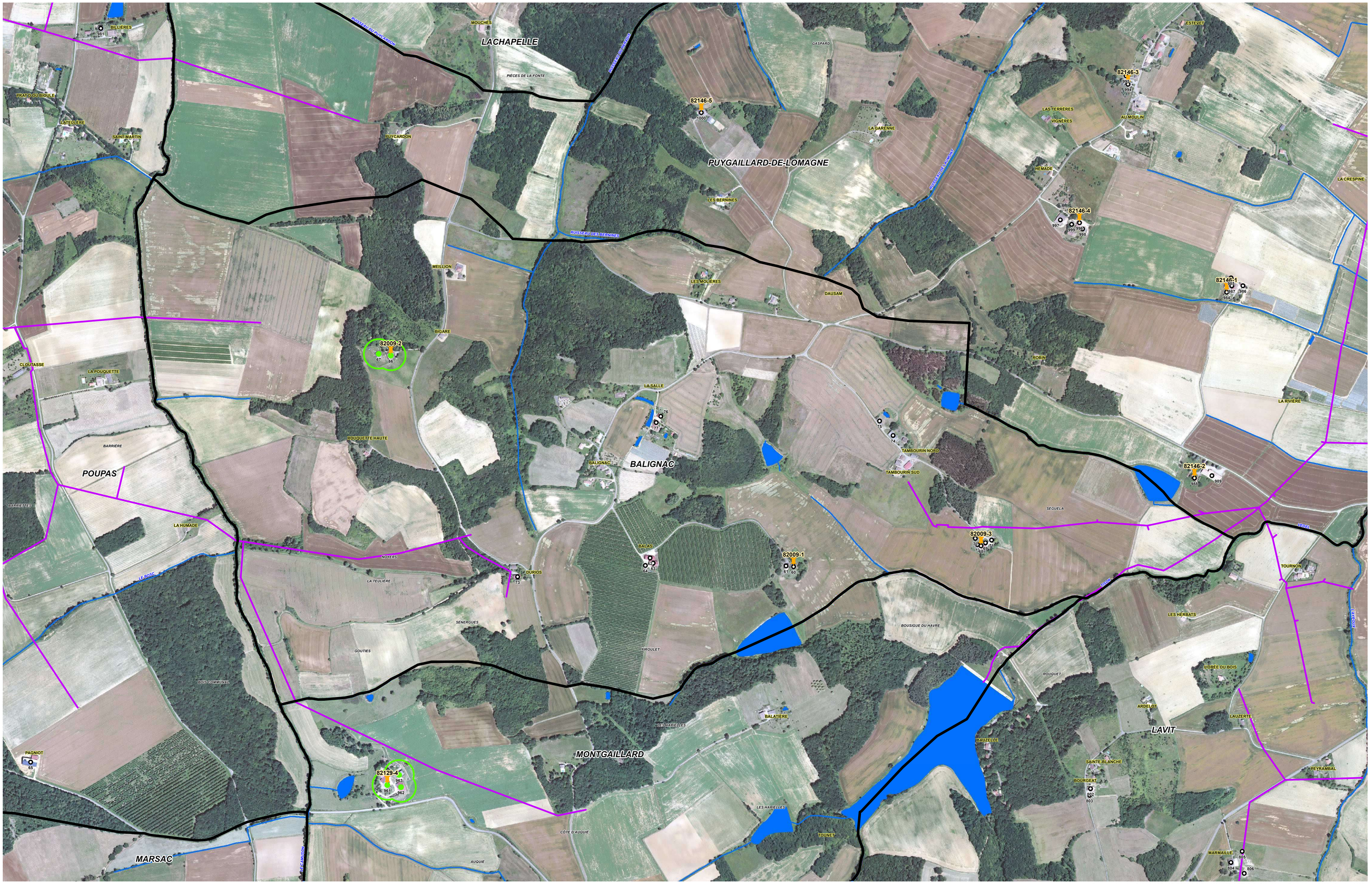

Echelle 1:4 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> BALIGNAC

LEGENDE :

Carte non exhaustive - * Les zones de 50m et 100m sont ici indicatives

- Communes
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE (+ zone 100m)***
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD (+ zone 50m)***

Echelle 1:4 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

Carte non exhaustive

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> BALIGNAC

LEGENDE :

- Communes CC Lomagne 82
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Ilots PAC et cultures 2020**
  Cf Légende complémentaire
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD**

Echelle 1:14 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> BEAUMONT-DE-LOMAGNE

Communes

Réseau hydrographique

Réseaux d'irrigation collectifs

LEGENDE :

Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]

Batis agricoles

Carte non exhaustive - * Les zones de 50m et 100m sont ici indicatives

Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE (+ zone 100m)*

Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD (+ zone 50m)*

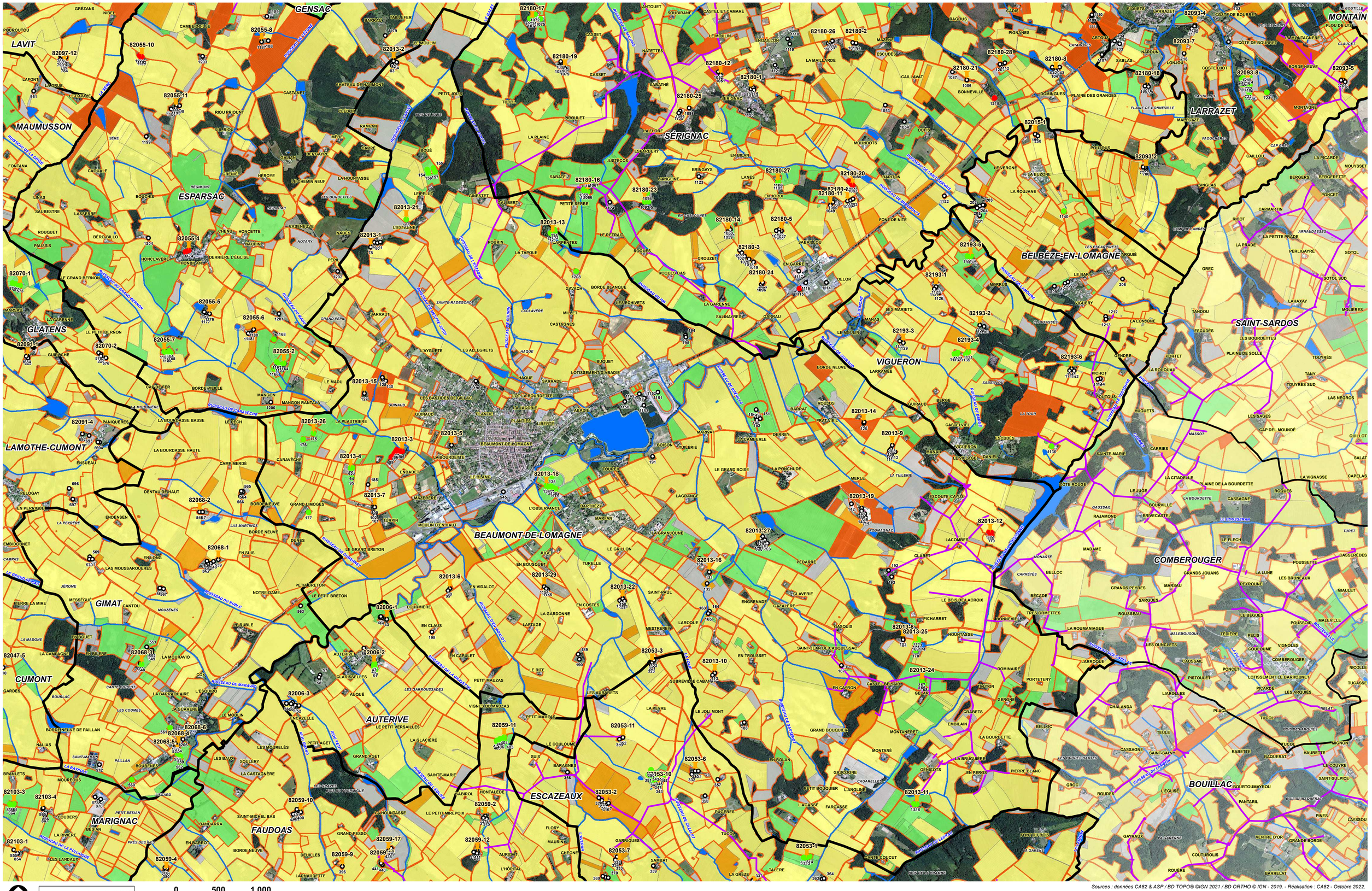

Echelle 1:14 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

Carte non exhaustive

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> BEAUMONT-DE-LOMAGNE

LEGENDE :

- Communes CC Lomagne 82
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Ilots PAC et cultures 2020**
  Cf Légende complémentaire
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD**

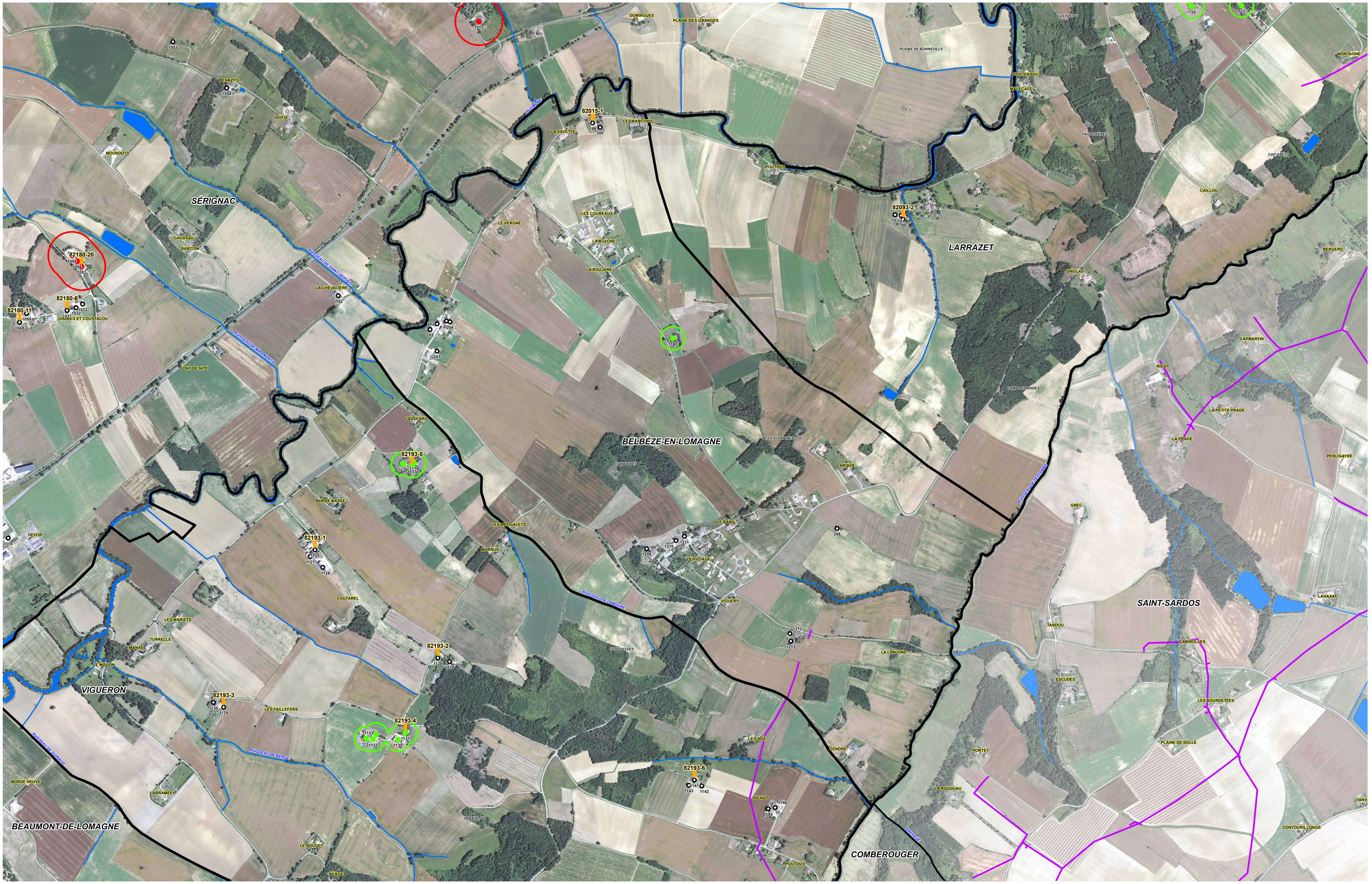

Echelle 1:5 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> BELBÈZE-EN-LOMAGNE

Communes

Réseau hydrographique

Réseaux d'irrigation collectifs

LEGENDE :

Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]

Batis agricoles

Carte non exhaustive - * Les zones de 50m et 100m sont ici indicatives

Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE (+ zone 100m)*

Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD (+ zone 50m)*

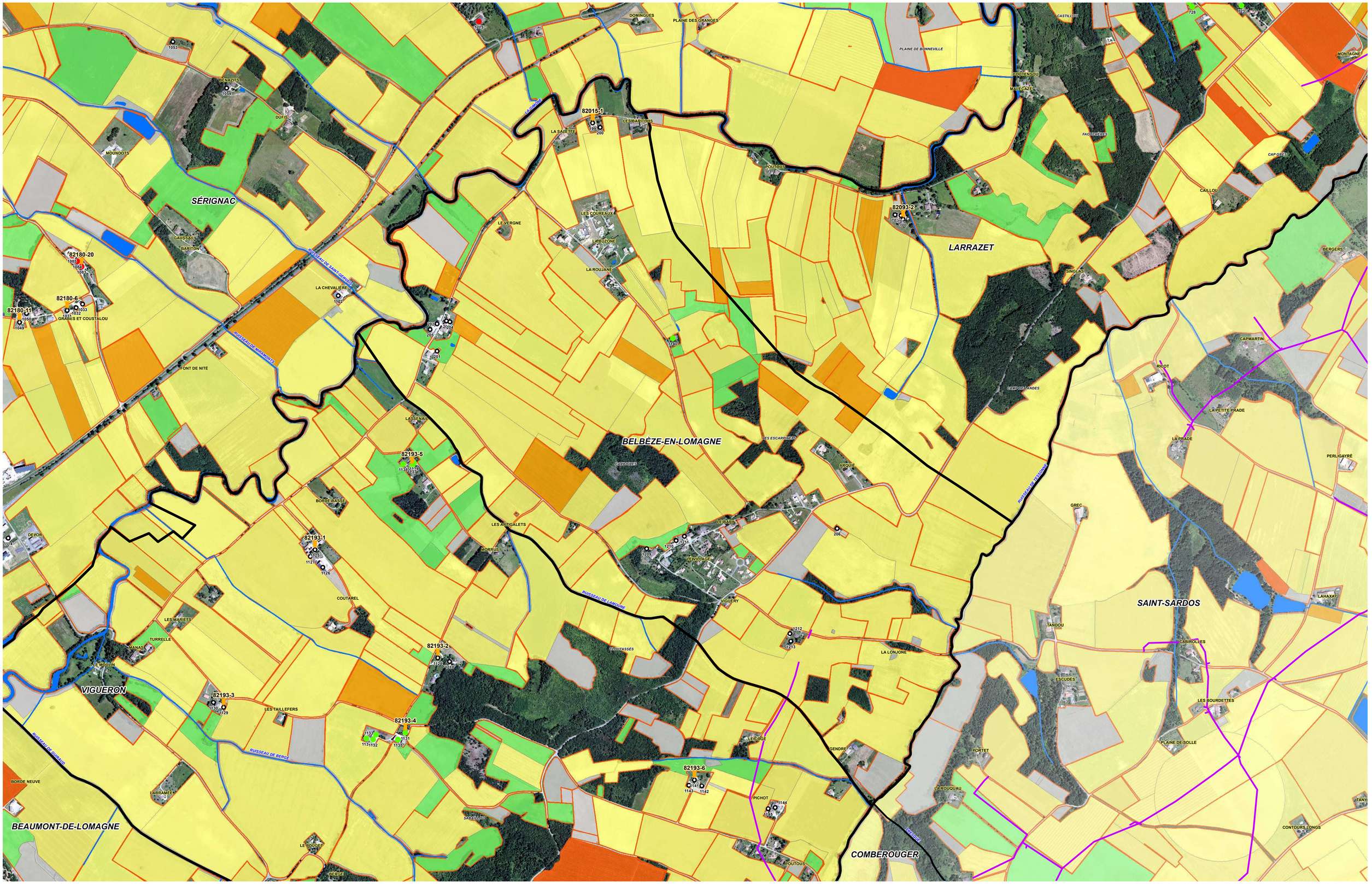

Echelle 1:5 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

Carte non exhaustive

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> BELBÈZE-EN-LOMAGNE

LEGENDE :

- Communes CC Lomagne 82
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Ilots PAC et cultures 2020**
  Cf Légende complémentaire
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD**

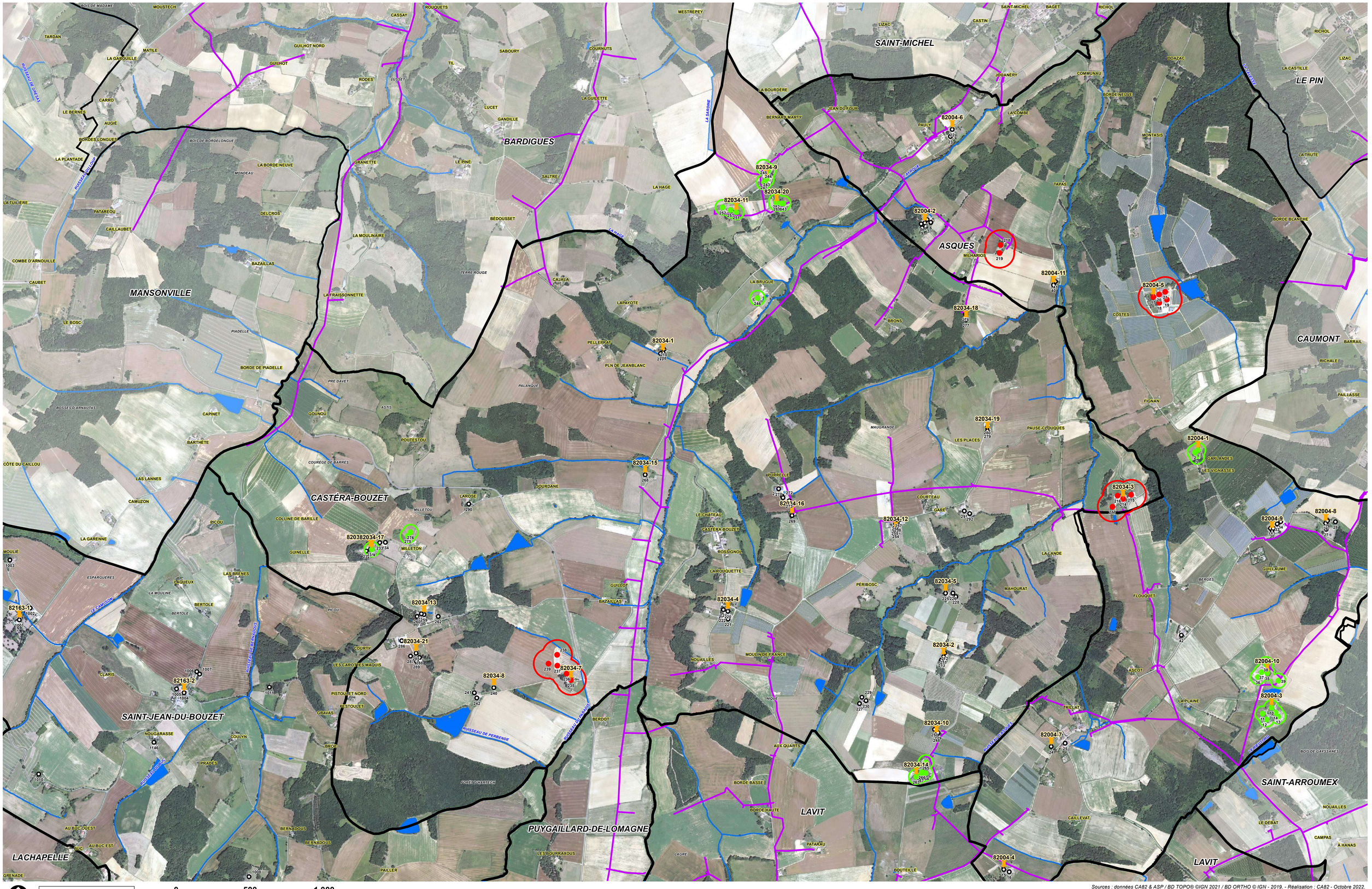

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> CASTERA-BOUZET

LEGENDE :

Carte non exhaustive - * Les zones de 50m et 100m sont ici indicatives

- Communes
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE (+ zone 100m)***
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD (+ zone 50m)***

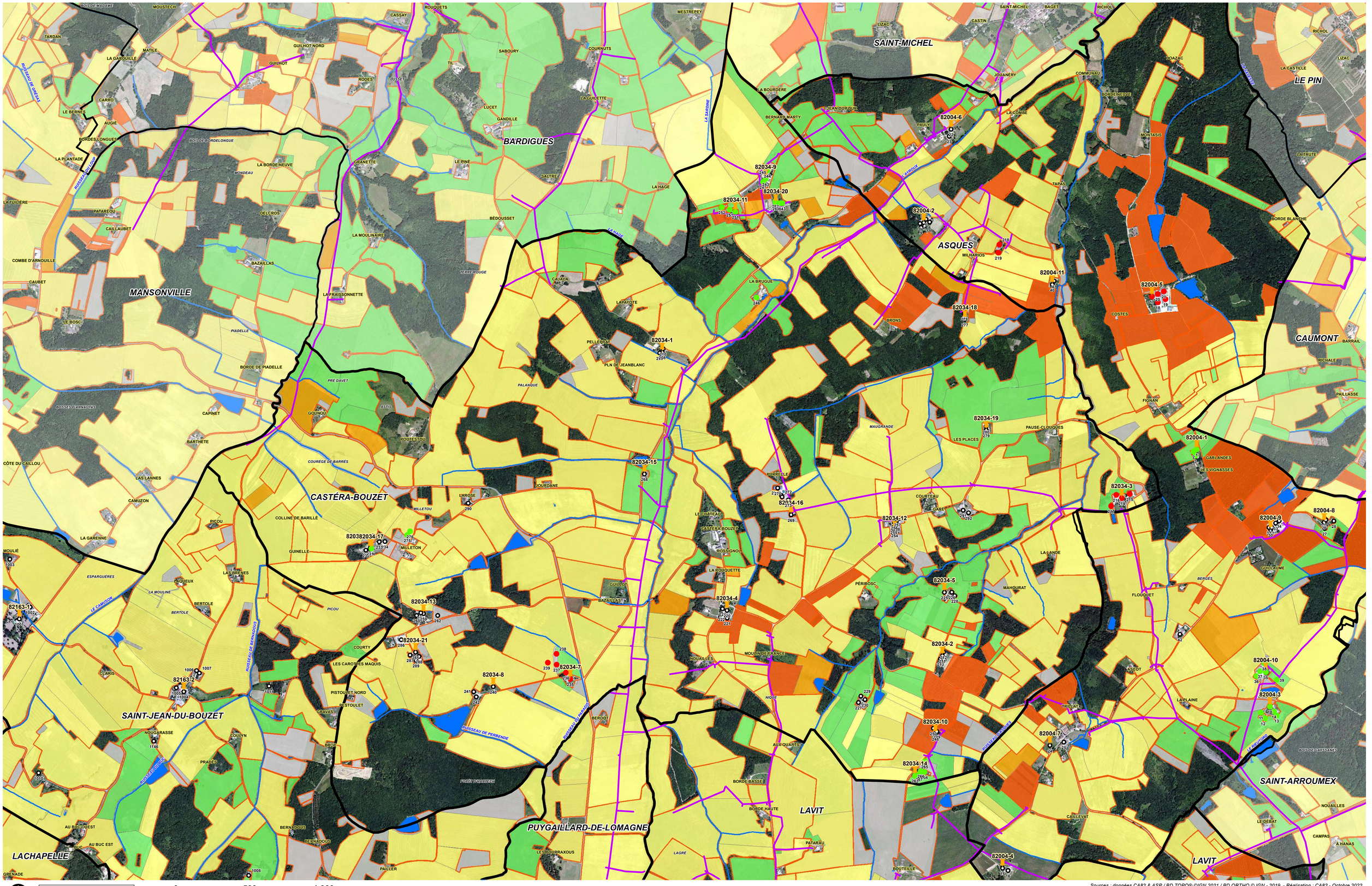
SAINT-MICHEL
BARDIGUES
MANSONVILLE
ASQUES
LE PIN
CAUMONT
CASTÉRA-BOUZET
SAINT-JEAN-DU-BOUZET
PUYGAILLARD-DE-LOMAGNE
LAVIT
SAINT-ARROUMEX
LACHAPELLE
82004-6
82034-9
82034-20
82034-11
82004-2
82004-11
82004-5
82034-18
82034-1
82034-19
82004-1
82034-15
82034-16
82034-3
82004-8
82004-9
82034-12
82034-5
82034-4
82034-2
82004-10
82004-3
82034-10
82004-7
82034-14
82004-4
82034-17
82034-13
82034-21
82034-7
82034-8
82163-1
82163-2
Echelle 1:8 000
0
500
1 000
Mètres
Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.
Carte non exhaustive
DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022
> CASTERA-BOUZET
Communes CC Lomagne 82
Réseau hydrographique
Réseaux d'irrigation collectifs
Ilots PAC et cultures 2020
Cf Légende complémentaire
LEGENDE :
Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]
Batis agricoles
Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE
Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD

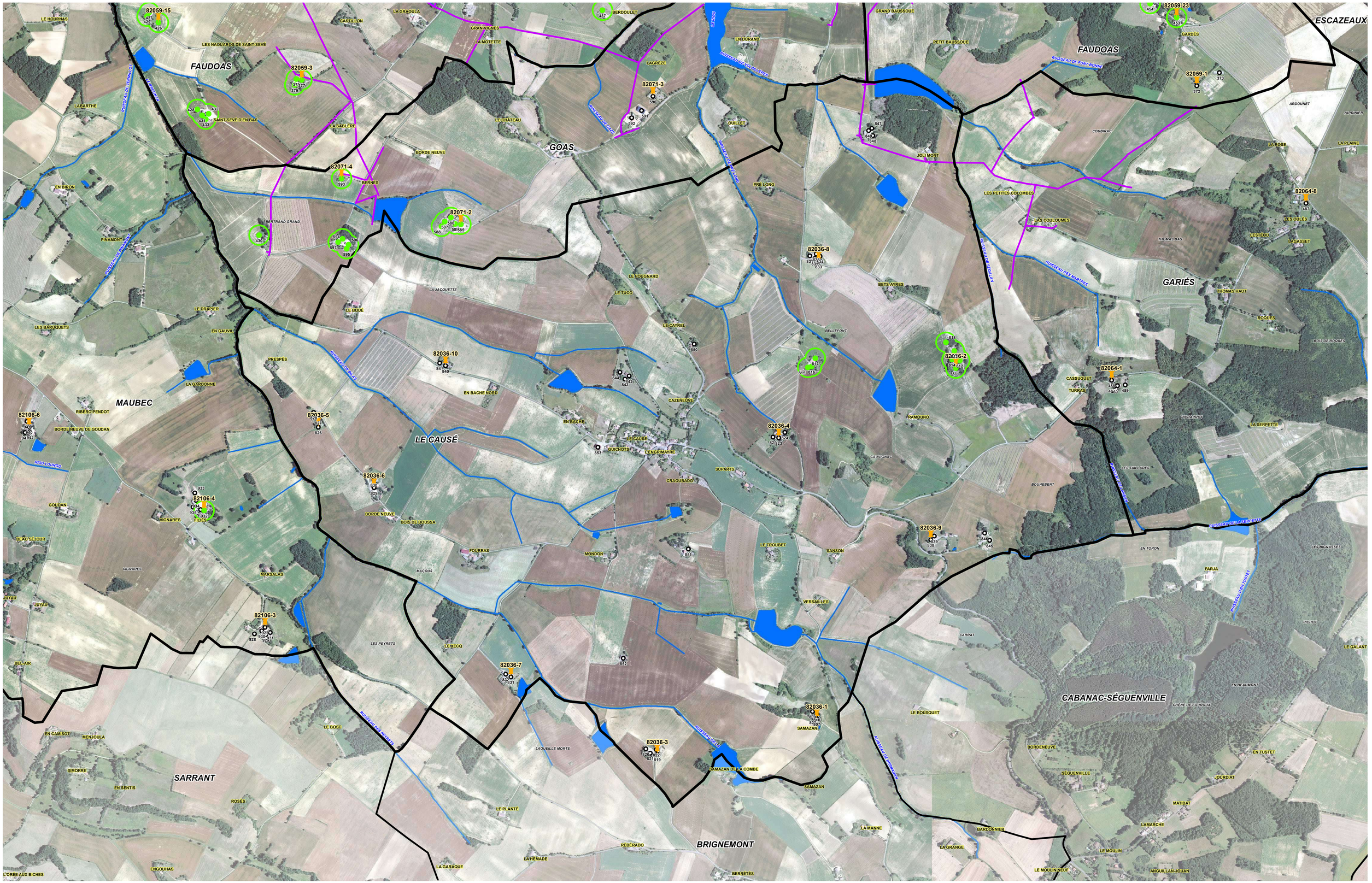

Echelle 1:6 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE TARN-ET-GARONNE

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> CAUSÉ (LE)

Communes

Réseau hydrographique

Réseaux d'irrigation collectifs

LEGENDE :

Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]

Batis agricoles

Carte non exhaustive - * Les zones de 50m et 100m sont ici indicatives

Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE (+ zone 100m)*

Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD (+ zone 50m)*

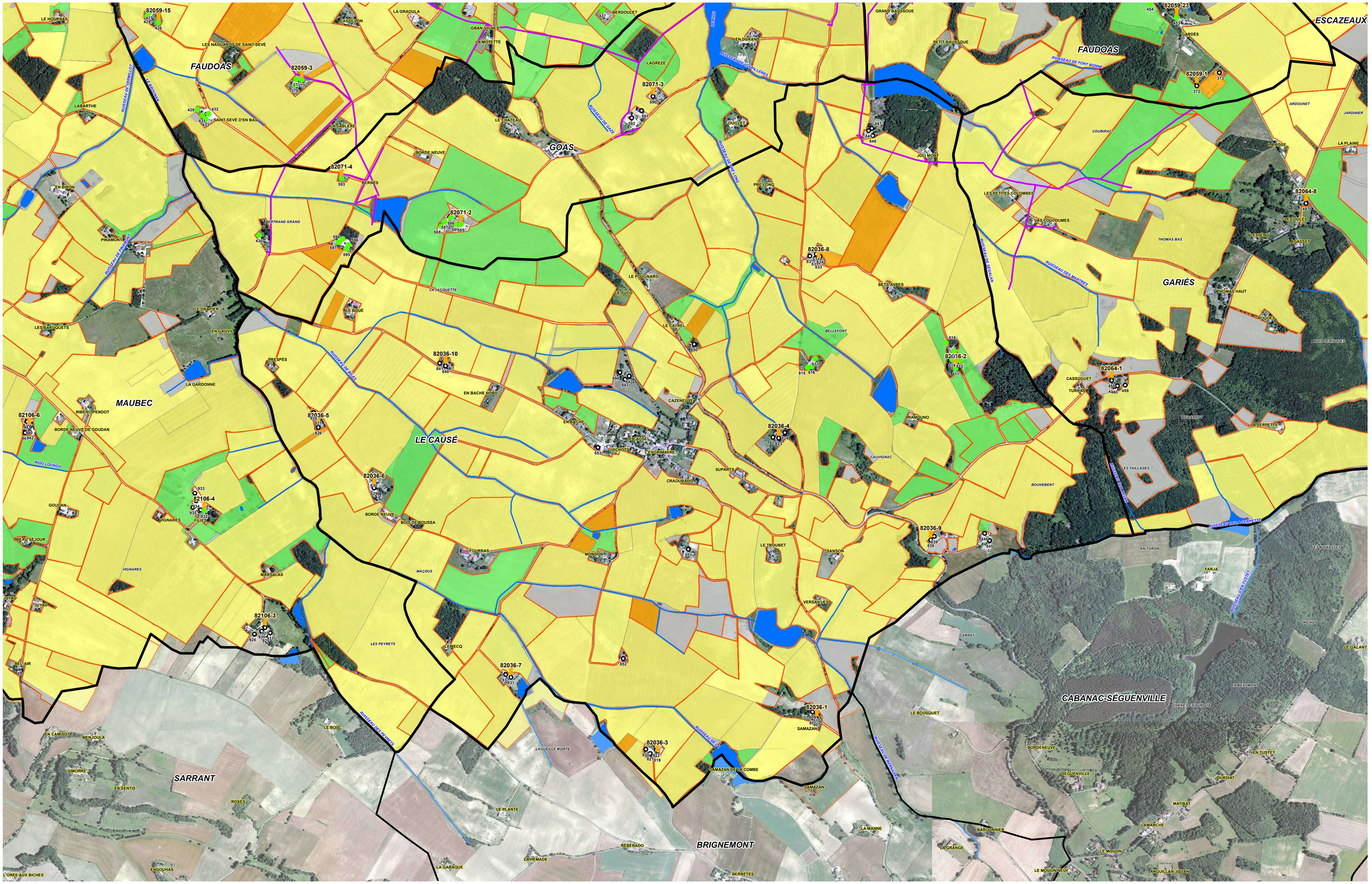

Echelle 1:6 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

Carte non exhaustive

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> CAUSÉ (LE)

LEGENDE :

- Communes CC Lomagne 82
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Ilots PAC et cultures 2020**
  Cf Légende complémentaire
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD**

CASTÉRON
GAUDONVILLE
GLATENS
ESPARSAC
LAMOTHE-CUMONT
CUMONT
BEAUMONT-DE-LOMAGNE
GIMAT
AUTERIVE
MARIGNAC
FAUDOAS
TOURNECOUPE
PESSOULENS
ESTRAMIAC
82047-1
82047-2
82047-3
82047-4
82047-5
82091-1
82091-2
82091-3
82091-4
82055-2
82055-5
82055-6
82055-7
82070-2
82013-26
82006-3
82068-1
82068-2
82068-3
82068-4
82068-5
82068-6
GRAND PEY
LA TANIÈRE
LE PRESBYTÈRE
LA BORDENEUVE
AU VILLAGE
CHÂTEAU
LAUGA
CAPDEVILLE
TÉOULET
TÉOULET BAS
CAMARAN
BRÉTOUS BAS
BRÉTOUS
CLAVERIE
ROUSSEAU
LA GRANDE BORDE
PATROUILLET
LA GARENNE
LES BORDES
GLATENS
CHÂTEAU
EN DAVAS
GAYDAS
POULOY
LE MOULIN
BELINES
LA GRAVETTE
GARROUSSET
LE PETIT BERNON
GUIROCHE
BOIS DES PEYRES
FOURESTAGE
MIRANDE
MENOT
TAP DE MADAME
LE SAHUGUET
LA TAPOLE
GRAND MAZIN
LA TUILIÈRE
CAP DE FER
BORDE VIEILLE
MANGON
MANGON RANTALA
LA FERME DE MANGON
LA MOUQUIÈRE
RUISSEAU DE CARAVÈCHE
LA BOURDASSE BASSE
LE PÉCH
SAINTE-HÉLÈNE
PANIQUIÈRES
LA BOURDASSE HAUTE
CARAVÈCHE
CAMP MERDÉ
PETIT LIMOGES
ENSUEAU
LACOMBE
LE CHÂTEAU
MONTAGNE
PELOGAY
EN PERRIQUE
JAULIN
LA PEYRÈRE
ENDENSEN
DENTAU DE HAUT
BORDE NEUVE
GRAND LIMOGES
LAS MARTINOS
BORDE NEUVE
DUBERNET
DUNES
RUISSEAU DU GRAND BERNON
RUISSEAU DE CARAVÈCHE
RUISSEAU DE DUBERNET
TILLET HAUT
LA FERME DE MANGON
RUISSEAU DU RUBLE
LE RUBLE
PETIT BRETON
LE MOULIN DE DUBERNET
BEAUMONT-DE-LOMAGNE
MESSÉGUÉ
CANTOU
MOUZENES
PETIT DEREY
EN BILÈRE
LA CAMPAGNE
EN BOUET
LA MADONE
LA MOURAVIO
BRUNET
COX
RUISSEAU DE MARAVAT
CANET-CROUZET
LA BARRAQUAIRE
L'ESQUIRO
LA GUARÈNE
LES COUMES
LE MOULIN
CASCOUS
ENCAZELLE
LA LIMONE
RUISSEAU DE LA HOUNTE
PETIT AGET
LES MOURELES
LES BAUX
SOULÉRY
LA CASTAGNÈRE
LES GRAVES
BOUBENES
BOUBENES BASSE
MOUREOUS
LA RAYOUSE
SAINT-MARTIN
PAILLAN
NALIAS
BORDE NEUVE DE PAILLAN
TIREBARDINE
RIBÈRE
LA CARRAQUE
ENHIGUETTE
LES FOURS
CHÂTEAU DES FOURS
BOURLAC
GARDÈS
ENMENJOT
LA CROIX
LA PEYRÈRE
LA BÂTISSE
LALOUP
ENCRABÈRE BAS
EN MARTIN
LA GAVE
BOUHEBENT
RETOURNET
ENGUILLAYME
LA BORDENEUVE
SAMONIS
PAPOUN
PIERRE LA MIRE
BAQUE
JÉRÔME
ENTURRÉOU
EMBIDOUNET
LA SEBEDOURE
CAMPAS
MESTRE ARNAUD
EMBARBAN
LA LYRE
LAS PLANES
MALAOURAT
TUCOL
LE BARRAT
LABOURDETTE
LA GRAND-BORDE
LA NOUVELLE
MONTAUT
BELLEVUE
LA BORDENEUVE
LE CHAI
LA BOURDETTE
EMBASSAU
ENJOURDAN
ENJOURDAN HAUT
EN JAQUOT
CAZENEUVE
FONTÉ
NAUGÉ
LE CHARRAT
BARÉS
MONPLAISIR
LES POUTÉOUS
MAURIÈGE
LES HOURQUETS
GRENADE
LE PLAGNIOU
PORDIAC
PEYRAC
NAVASSE
LASSALLE
JOUARS
LAS GRAYLÉS
ROQUEDOR
LA BORDE NEUVE
LA BOURDETTE
PESSOULENS
NARROUDÉ
LA FOURCADE
PIERROUTET
LA CAUSSADE
LARGAUT
GRAHONTAN
LAS LANNES
LA JALOUSIE
ENCARLIN
LE BERGER
LAGRAULA
EN CIVAZETTE
EN NAUMOND
ENCRABÈRE HAUT
MONTBEILHAN
LA ROQUE MILLOU
GAUDONVILLE
PÉDEBOUC
EN DAMON
LE BERGÉ
BOIS DE BOUQUIE
LE BÉDAT
LES TUJAS
TUJAS BAS
PELO COUTOUN
COURREJOTS DE HAUT
CHICHE
PORTIC
LES COMMUNS
COURREJOTS DE BAS
LE SAUVY
LA BONNE
JOUAN DE BOULETS
SAURIN
LE GRIL
BOUCHES
LES BOUSIGUES
BERNÈS
ENTREUILHE
LES SOURBÈS
ROUBINAS
COURDAUX
BOIS CUMONT
BOSC
COUDERCY
LES GRAVES
LA TAPOLE
LA VILLA
LE SAHUGUET
LA TAPOLE
GRAND MAZIN
DAVIGNAC
CHÂTEAU
CUMONT
LE BARRAT
EMBIDOUNET
LA SEBEDOURE
CAMPAS
MESTRE ARNAUD
LA LYRE
LABOURDETTE
LA GRAND-BORDE
TUCOL
EMBARBAN
ENTURRÉOU
BAQUE
RETOURNET
ENGUILLAYME
LA BORDENEUVE
SAMONIS
PAPOUN
LA GAVE
BOUHEBENT
EN MARTIN
ENCRABÈRE BAS
LA PEYRÈRE
LA BÂTISSE
LA CROIX
LALOUP
ENMENJOT
LES FOURS
CHÂTEAU DES FOURS
ENHIGUETTE
LA CARROQUE
RIBÈRE
TIREBARDINE
LA ROQUE MILLOU
ENCRABÈRE
MARIGNAC
ENCRABÈRE HAUT
MONTBEILHAN
BRANLETS
MOUREOUS
LA RAYOUSE
SAINT-MARTIN
PAILLAN
NALIAS
BORDE NEUVE DE PAILLAN
TIREBARDINE
RIBÈRE
LA CARROQUE
ENHIGUETTE
LES FOURS
CHÂTEAU DES FOURS
BOURLAC
GARDÈS
ENMENJOT
LA CROIX
LA PEYRÈRE
LA BÂTISSE
LALOUP
ENCRABÈRE BAS
EN MARTIN
LA GAVE
BOUHEBENT
RETOURNET
ENGUILLAYME
LA BORDENEUVE
SAMONIS
PAPOUN
PIERRE LA MIRE
BAQUE
JÉRÔME
ENTURRÉOU
EMBIDOUNET
LA SEBEDOURE
CAMPAS
MESTRE ARNAUD
EMBARBAN
LA LYRE
LABOURDETTE
LA GRAND-BORDE
TUCOL
LE BARRAT
LA NOUVELLE
MONTAUT
BELLEVUE
LA BORDENEUVE
LE CHAI
LA BOURDETTE
EMBASSAU
ENJOURDAN
ENJOURDAN HAUT
EN JAQUOT
CAZENEUVE
FONTÉ
NAUGÉ
LE CHARRAT
BARÉS
MONPLAISIR
LES POUTÉOUS
MAURIÈGE
LES HOURQUETS
GRENADE
LE PLAGNIOU
PORDIAC
PEYRAC
NAVASSE
LASSALLE
JOUARS
LAS GRAYLÉS
ROQUEDOR
LA BORDE NEUVE
LA BOURDETTE
PESSOULENS
NARROUDÉ
LA FOURCADE
PIERROUTET
LA CAUSSADE
LARGAUT
GRAHONTAN
LAS LANNES
LA JALOUSIE
ENCARLIN
LE BERGER
LAGRAULA
EN CIVAZETTE
EN NAUMOND
ENCRABÈRE HAUT
MONTBEILHAN
LA ROQUE MILLOU
GAUDONVILLE
PÉDEBOUC
EN DAMON
LE BERGÉ
BOIS DE BOUQUIE
LE BÉDAT
LES TUJAS
TUJAS BAS
PELO COUTOUN
COURREJOTS DE HAUT
CHICHE
PORTIC
LES COMMUNS
COURREJOTS DE BAS
LE SAUVY
LA BONNE
JOUAN DE BOULETS
SAURIN
LE GRIL
BOUCHES
LES BOUSIGUES
BERNÈS
ENTREUILHE
LES SOURBÈS
ROUBINAS
COURDAUX
BOIS CUMONT
BOSC
COUDERCY
LES GRAVES
LA TAPOLE
LA VILLA
LE SAHUGUET
LA TAPOLE
GRAND MAZIN
DAVIGNAC
CHÂTEAU
CUMONT
LE BARRAT
EMBIDOUNET
LA SEBEDOURE
CAMPAS
MESTRE ARNAUD
LA LYRE
LABOURDETTE
LA GRAND-BORDE
TUCOL
EMBARBAN
ENTURRÉOU
BAQUE

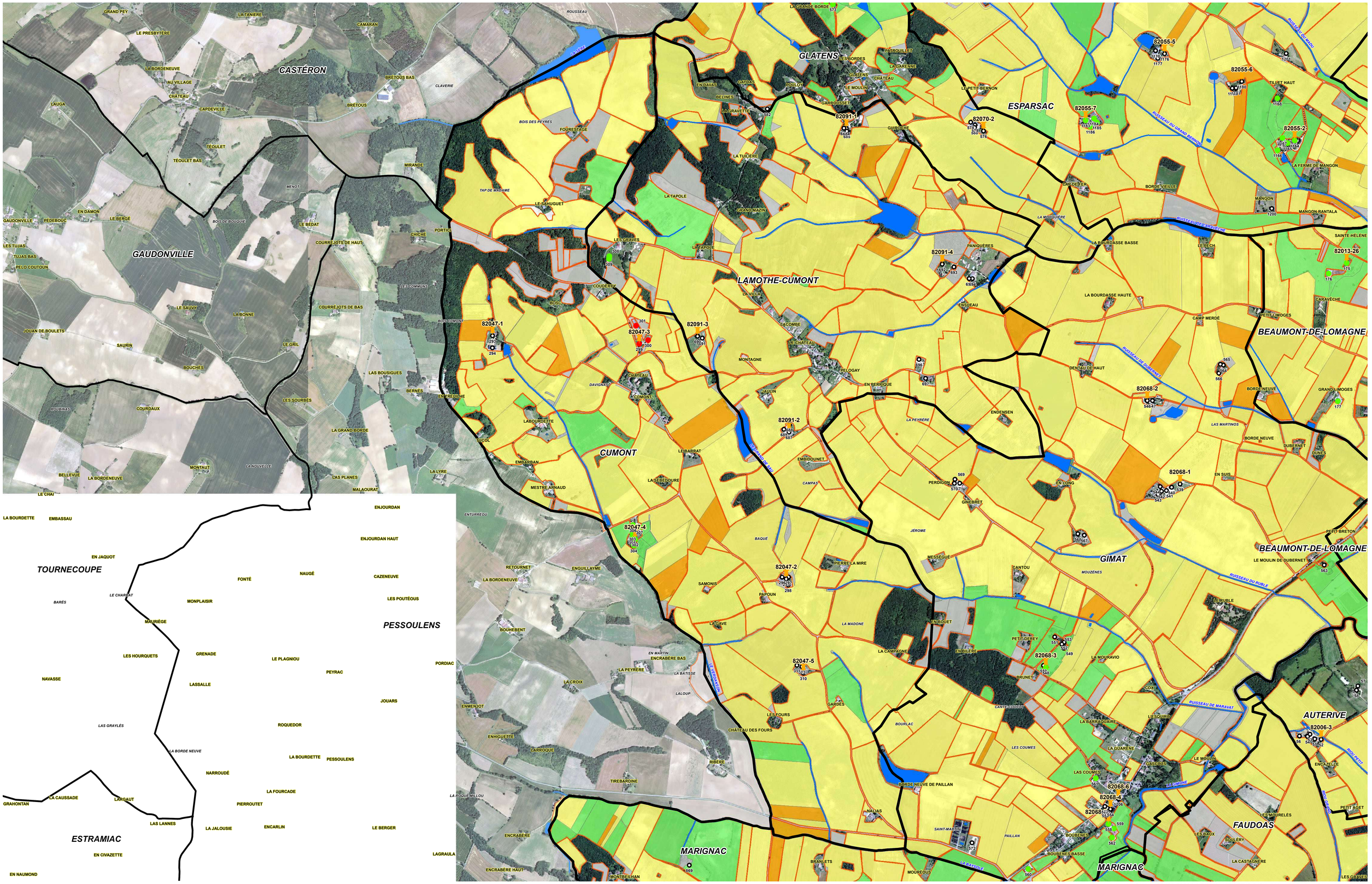

Echelle 1:8 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

Carte non exhaustive

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE TARN-ET-GARONNE

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> CUMONT

LEGENDE :

- Communes CC Lomagne 82
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Ilots PAC et cultures 2020**
  Cf Légende complémentaire
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD**

Echelle 1:7 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> ESCAZEAUX

LEGENDE :

Carte non exhaustive - * Les zones de 50m et 100m sont ici indicatives

- Communes
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE (+ zone 100m)***
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD (+ zone 50m)***

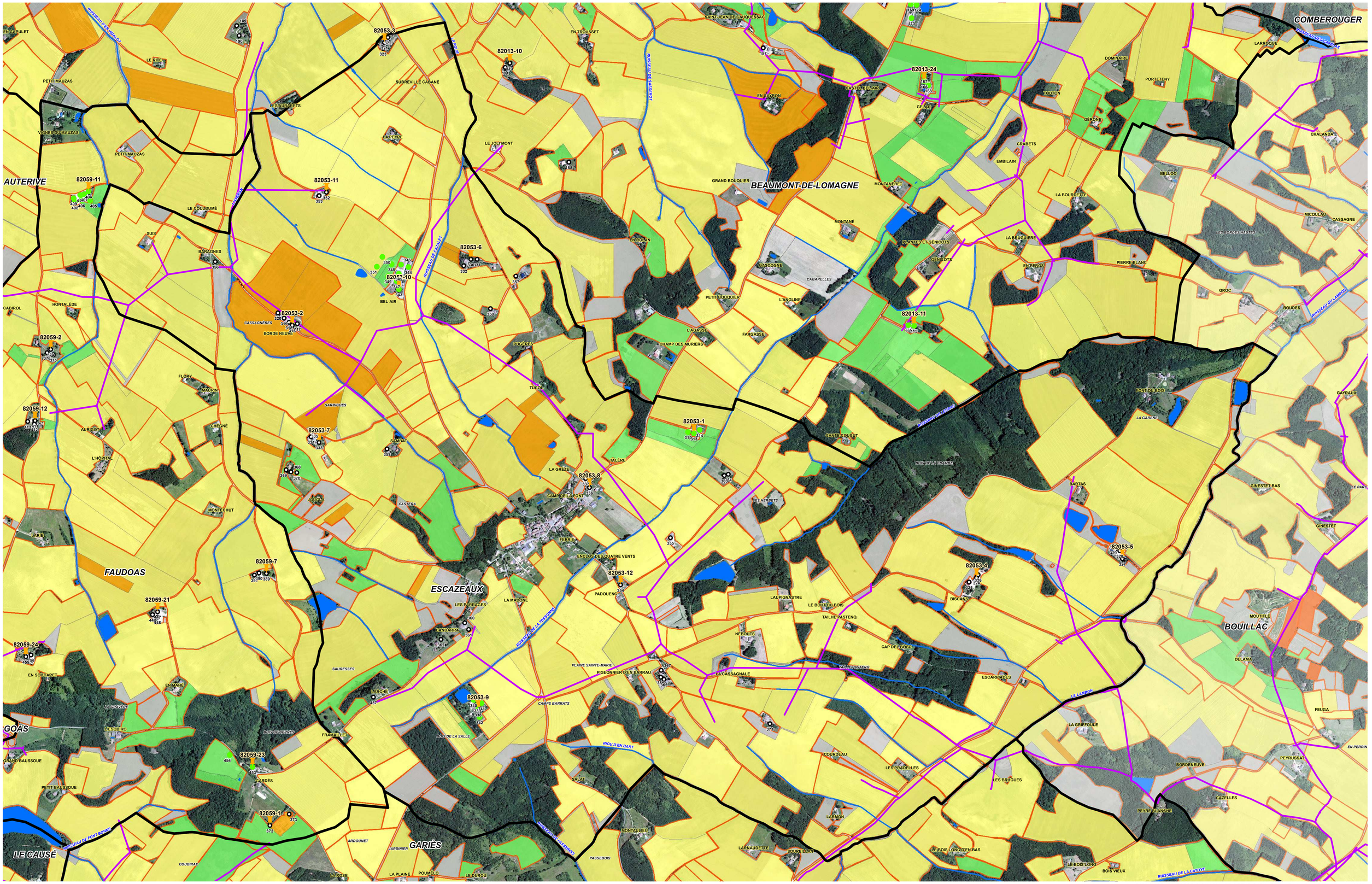

Echelle 1:7 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

Carte non exhaustive

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> ESCAZEAUX

LEGENDE :

- Communes CC Lomagne 82
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Ilots PAC et cultures 2020**
  Cf Légende complémentaire
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD**

Echelle 1:9 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> ESPARSAC

LEGENDE :

- Communes
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE (+ zone 100m)***
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD (+ zone 50m)***

Carte non exhaustive - * Les zones de 50m et 100m sont ici indicatives

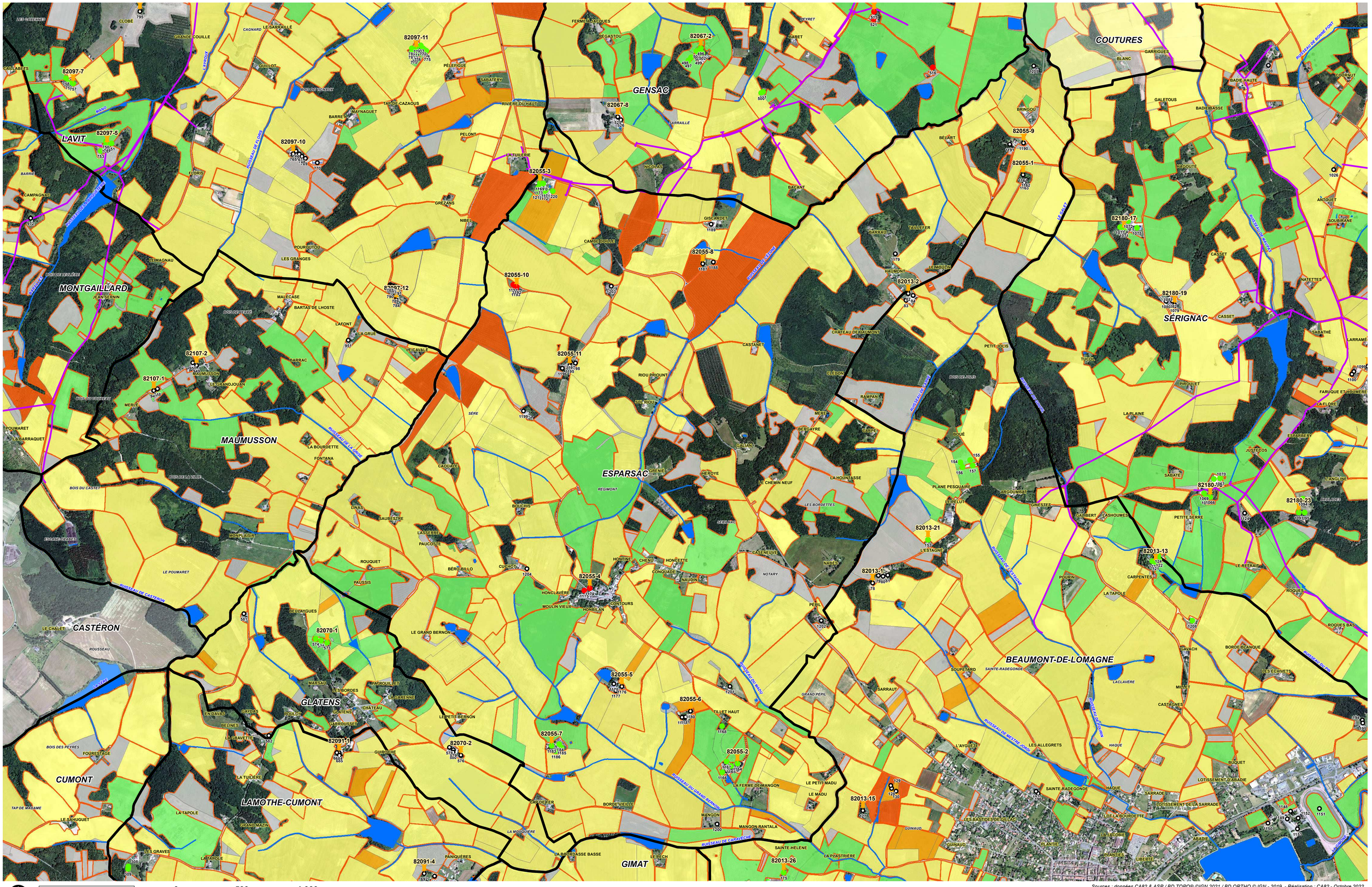
GENSAC
SÉRIGNAC
COUTURES
ESPARSAC
MONTGAILLARD
MAUMUSSON
LAVIT
CASTÉRON
GLATENS
CUMONT
LAMOTHE-CUMONT
GIMAT
BEAUMONT-DE-LOMAGNE
82097-11
82097-7
82097-5
82097-10
82067-2
82067-8
82055-3
82055-8
82055-10
82097-12
82055-11
82107-2
82107-1
82055-4
82055-5
82055-6
82055-7
82055-2
82070-1
82070-2
82091-1
82091-4
82013-2
82013-21
82013-1
82013-15
82013-26
82013-13
82055-9
82055-1
82180-17
82180-19
82180-23
82180-7
FERMÉ A JACQUES
PÉGASTOU
DEYRET
BARET
GARRIGUES
BLANC
BADIE HAUTE
BADIE BASSE
GALETOUS
BRINGOU
BÉLART
NAGOUTE
ANTIQUET
SOUBIRANE
CASSET
NATETTES
SABATHÉ
LARRAMÉ
FARUQUE ET HOUMÈRE
LA FLORE
PIRQUILET
LA PLAINE
ESPARBERY
JUSTEGOS
L'ANGLINE
BORDES
PETITE SERRE
GAUBERT
LASHOUMES
CARPENTES
LA TAPOLE
POURIN
ROQUES
ROQUES BAS
LE RETRAIT
GAVACH
BORDE BLANQUE
LES ÉCHIVETS
MILLET
CASTAGNES
LOTISSEMENT DE LA SARRADE
LOTISSEMENT DE L'ABADIE
BUQUET
LA PLANTIE
LIBERTÉ
ABADIE
LA GIGOUSSE
LES BASTIDES DE GILLAC
LOT LA BOURDETTE
LA JACOBIE
SAINTE-RADEGONDE
HAQUE
L'AYGUETE
LES ALLEGRETS
SOUPETARD
LACLAVERE
GRAND PÉRIL
SARRAUT
TILLET HAUT
LE PETIT MADU
LE MADU
LA FERME DE MANGON
MANGON
MANGON RANTALA
GUINAUD
SAINTE-HÉLÈNE
LA PLASTRIÈRE
LE PÉCH
LA BOURDASSE BASSE
PANIQUIÈRES
LA MOUQUIÈRE
CAP DE FER
BORDE VIEILLE
LES GRAVES
LA TAPOLE
GRAND MAZIN
LE SAHUGUET
TAP DE MADAME
FOURESTAGE
BOIS DES PEYRES
LES BORDES
PATROUILLET
LA GARENNE
CHÂTEAU
GARROUSSET
EN DAYAS
GAYDAS
BELINES
LA GRAVETTE
GUIRSCHE
LA TUILIÈRE
LE PETIT BERNON
LE GRAND BERNON
MOULIN VIEUX
HONBLANC
CONTOURS
HONCLAVÈRE
HONTINE
CHENU
HONCETTE
CONQUADE
NAUDIN
CUCHOT
BÉRO BILLO
CASENEUVE
NABÈS
NOTARY
PÉRIL
LE PÉLUT
PLANE PESQUAIRE
ARGOUMBAT
GINESTET
LE CHEMIN NEUF
LA HOUNTASSE
HÉROYE
CRÉMÉ
REGIMONT
SÉRIGNAC
LES BORDETTES
CAMBE DOULLE
GISCARDET
BARRAU
TAILLEFER
HAUMONT
LE MOULIN
CHÂTEAU DE HAUMONT
CASTANET
CLÉDON
RAMPAN
BERGAYRE
GARPE
GALIAN
RIOU PRIOUNT
RIOU
MÉRÉ
BOUÉ
TUCOU
PETIT JOLIS
BOIS DE JOUR
LA TAPOLE
LE CHALET
ROUSSEAU
LE POUMARET
POUMARET
LA BARRAQUET
ESCANE D'ARES
MONPLAISIR
ROUQUET
PAUSSIS
BEUDAYGUES
LINAS
SAUBESTRE
LASSERRE
PAUCOSTE
BOUCHIS
BOIS DU CASTET
BOIS DE LA VILLE
FONTANA
LA BOURDETTE
CAQUALÉ
MERLE
BOIS DU POURTEAU
LE GRANDJOUAN
MAUMUSSON
BARRAC
LA GRUE
LAFONT
MALECASE
BARTAS DE LHOSTE
BOIS DE FEYZÉ
LEIMAGNAU
BOIS DE FERRÈRE
JEAN SERNIN
LEICAVALÉ
SÉRE
CAMPAGNAC
FLORIS
BARRIE
LAVIT
MANO
CAILLABERTS
LES CASTENAS
CLOBE
GRANDE COUILLE
CAGNARD
LE SARRAILLÉ
LAYROUX
GUILLOT
BOIS DE L'OUSSAIT
TAP DE CAZAOUS
MAYNAGUET
BARRET
SABATERY
PELEFIGUE
PELONT
RIVIÈRE DU HAUT
LA TUILERIE
NICOLAS
BAGANT
GRÉZANS
NIBEL
POURQUITOU
LES GRANGES
SARRAILLÉ
RUISSEAU DE LA DROME
RUISSEAU DE CASTERON
RUISSEAU DE LA DROME
RUISSEAU DU GRAND BERNON
RUISSEAU DU MANN
RUISSEAU DE MESTRE-DIEULA
RUISSEAU DE CARAVÈCHE
RUISSEAU DE LA LAYROUX
RUISSEAU DE LA DROME
RUISSEAU DE BONNE FONT
RUISSEAU DE LA LAYROUX
RUISSEAU DE LA DROME

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> FAUDOAS

Echelle 1:7 000

0 500 1 000 Mètres

Communes

Réseau hydrographique

Réseaux d'irrigation collectifs

LEGENDE :

Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]

Batis agricoles

Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE (+ zone 100m)*

Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD (+ zone 50m)*

Carte non exhaustive - * Les zones de 50m et 100m sont ici indicatives

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

Echelle 1:7 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

Carte non exhaustive

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE TARN-ET-GARONNE

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> FAUDOAS

Communes CC Lomagne 82

Réseau hydrographique

Réseaux d'irrigation collectifs

Ilots PAC et cultures 2020
Cf Légende complémentaire

LEGENDE :

Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]

Batis agricoles

Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE

Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

Echelle 1:7 000

0 500 1 000 Mètres

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> GARIES

Communes

Réseau hydrographique

Réseaux d'irrigation collectifs

LEGENDE :

Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]

Batis agricoles

Carte non exhaustive - * Les zones de 50m et 100m sont ici indicatives

Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE (+ zone 100m)*

Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD (+ zone 50m)*

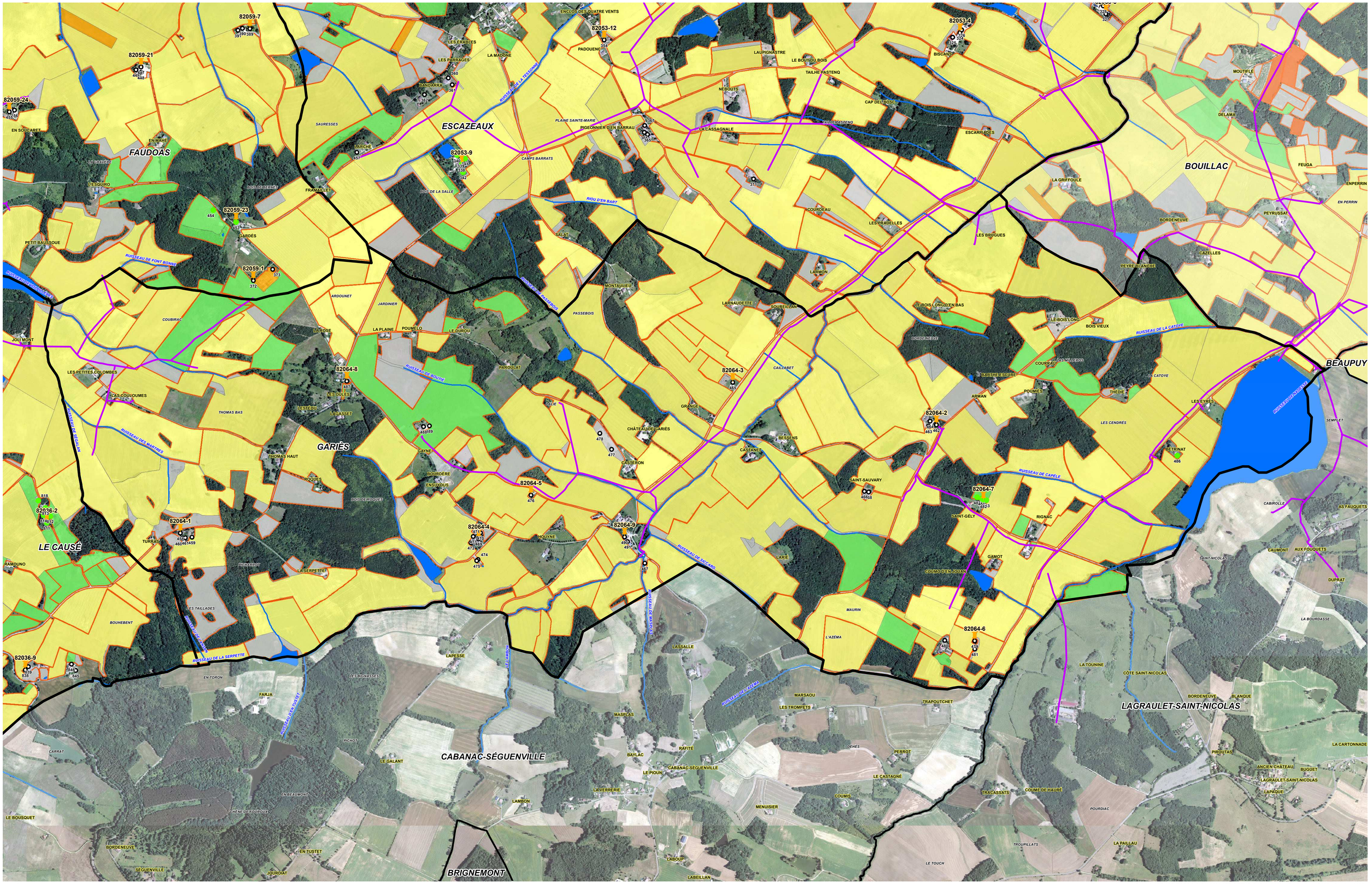

Echelle 1:7 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

Carte non exhaustive

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> GARIES

LEGENDE :

- Communes CC Lomagne 82
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Ilots PAC et cultures 2020**
  Cf Légende complémentaire
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD**

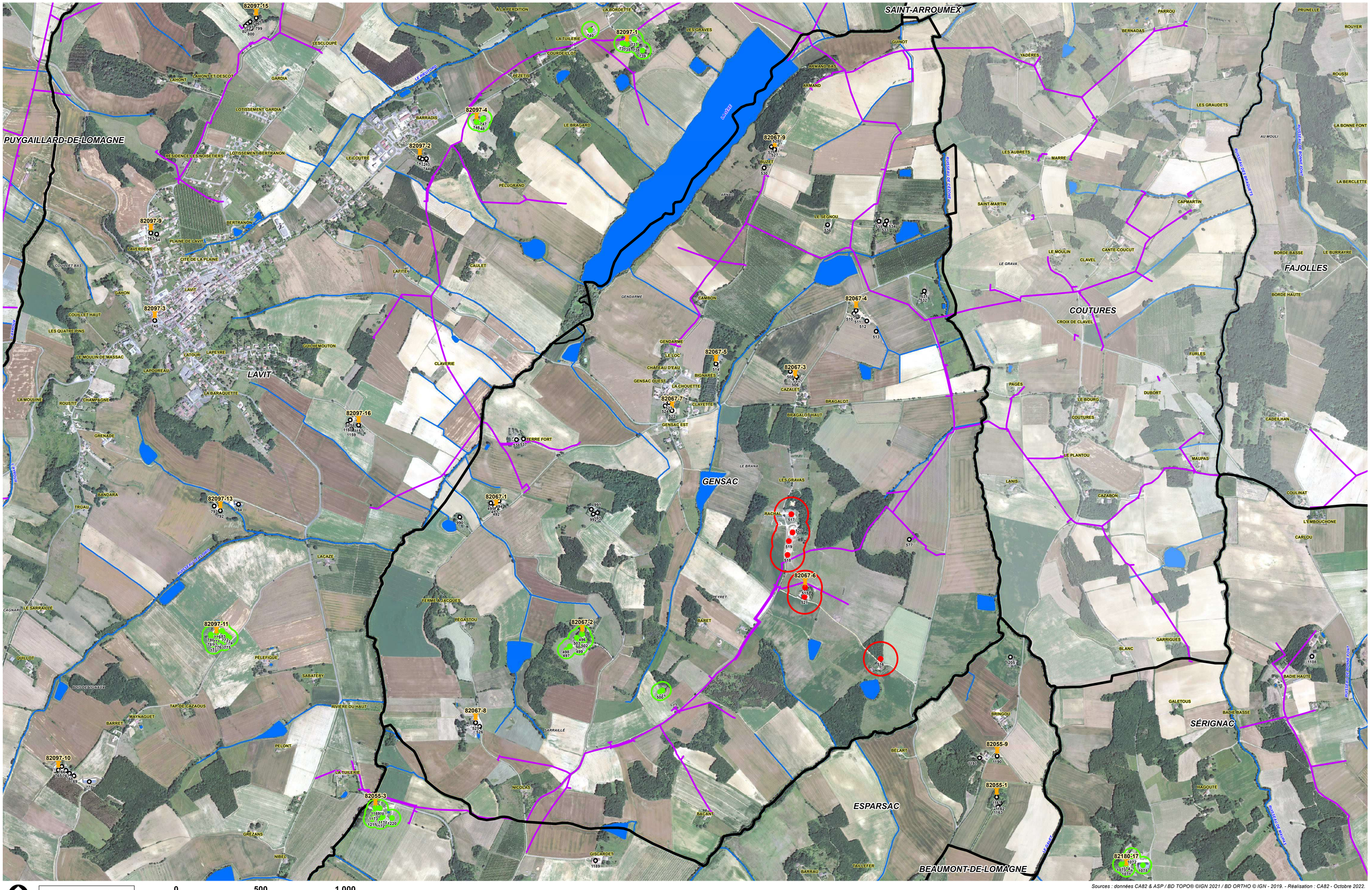

Echelle 1:7 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE TARN-ET-GARONNE

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> GENSAC

LEGENDE :

Carte non exhaustive - * Les zones de 50m et 100m sont ici indicatives

- Communes
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE (+ zone 100m)***
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD (+ zone 50m)***

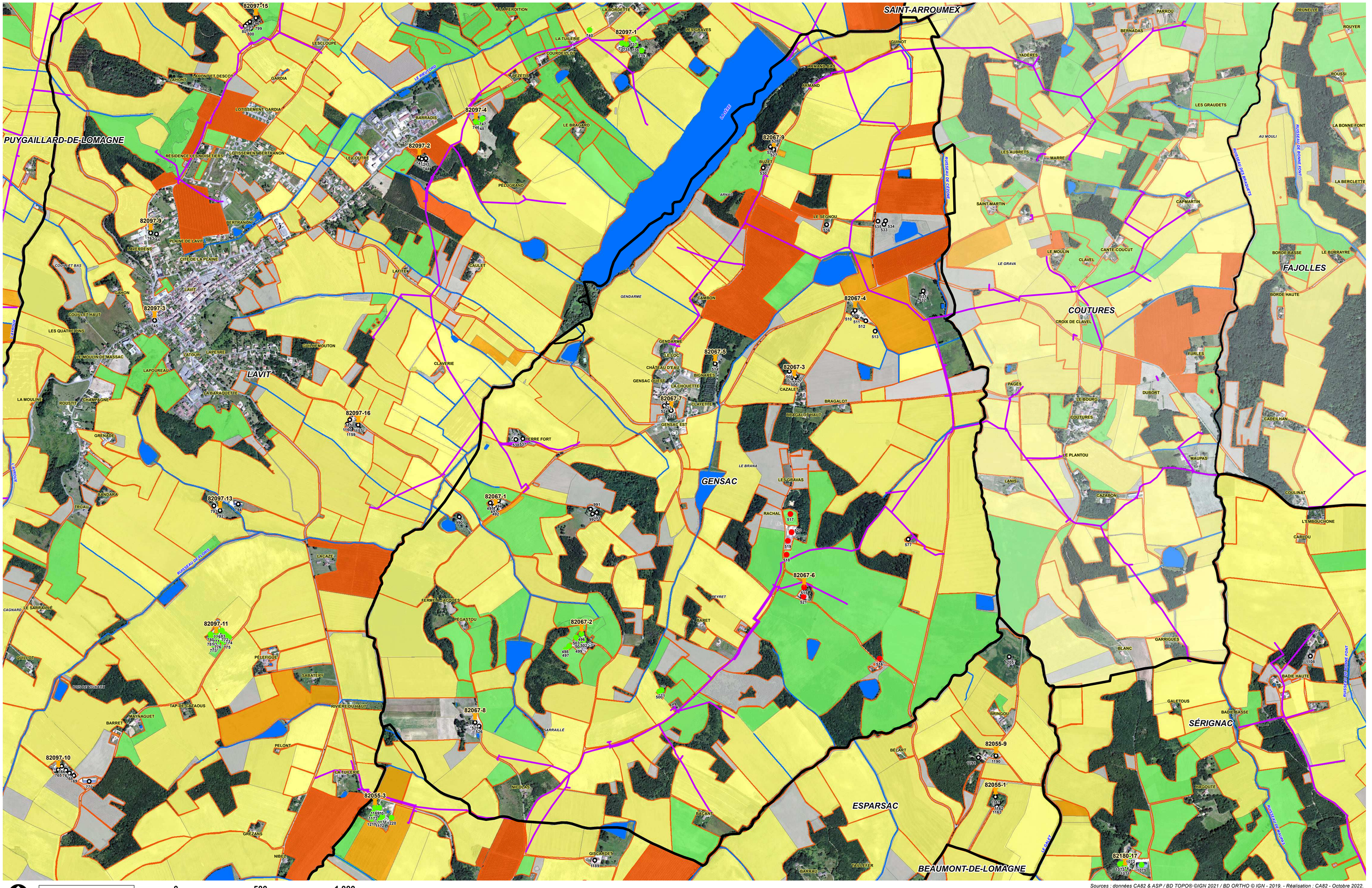
PUYGAILLARD-DE-LOMAGNE
SAINT-ARROUMEX
LAVIT
GENSAC
COUTURES
FAJOLLES
SÉRIGNAC
ESPARSAC
BEAUMONT-DE-LOMAGNE
LESCLOUPE
GARDIA
LOTISSEMENT GARDIA
RESIDENCE LES NOISETIERS
LOTISSEMENT BERTRANON
BERTRANON
PLAINE DE LAVIT
LAVERDENS
CITE DE LA PLAINE
COUILLET BAS
COUILLET HAUT
LES QUATRE PINS
LE MOULIN DE MASSAC
LAPOUREAU
LA BARAQUETTE
LA MOULINE
ROUSTIT
CHAMPAGNE
GRENADE
BANDARA
TRUAU
LA PERDITION
LA BORDETTE
LA TUILERIE
COURDEILLOT
LES GRAVES
PEZETIS
LE BRAGARD
BARRADIS
LE COUTRE
PELUGRAND
LAFITTE
CAULET
GENDARME
CAMBON
CLAVERIE
GUILHEMOUTON
LATOUR
LAPEYRE
GENDARME
LE LOC
CHÂTEAU D'EAU
GENSAC OUEST
BIGNARES
LA CHOUETTE
CLAYETTES
GENSAC EST
TERRE FORT
LE BRANA
LES GRAVAS
RACHAL
LACAZE
FERME JACQUES
PÉGASTOU
PELEFIQUE
SABATÉRY
TAP DE CAZAOUS
RIVIÈRE DU HAUT
MAYNAGUET
BARRET
PELONT
LA TUILERIE
NICOLAS
BAGANT
GISCARDET
GREZANS
NIBET
CAGNARD
LE SARRAILLÉ
GUILLOT
ROSE DE YONNETIX
SARRAILLÉ
BARET
PEYRET
BELART
TAILLEFER
BARRAU
LE LABAS
GUINOT
ARMAND BAS
ARMAND
BUZET
LE SEGNOU
SAINT-MARTIN
LES AUBRETS
MARRE
LE GRAVA
LE MOULIN
CLAVEL
CANTE-COUCUT
CAPMARTIN
CROIX DE CLAVEL
FURLES
PAGES
LE BOURG
DUBORT
CADEILHAN
COUTURES
LE PLANTOU
MAUPAS
LANIS
CAZABON
COULINAT
L'EMBOUCHONE
CARLOU
BORDE BASSE
BORDE HAUTE
LE BURRAYRE
LA BERCLETTE
AU MOULI
LES GRAUDETS
YADÈRES
BERNADAS
PARROU
PRUNELLE
ROUYER
ROUSSI
LA BONNE FONT
GARRIGUES
BLANC
BRINGOU
GALETOUS
BADIE BASSE
BADIE HAUTE
HAGOUTE
LE BRANA
LE RIEUTORD
RUISSEAU DE LA GRAVE
RUISSEAU DE BONNE FONT
RUISSEAU DES BRAQUETS
RUISSEAU DE LA GRAVE
RUISSEAU DE LA BOURDE
RUISSEAU DE LA BOURDE
RUISSEAU DE LA GRAVE
RUISSEAU DE LA GRAVE
RUISSEAU DE LA GRAV

ESPARSAC
GLATENS
LAMOTHE-CUMONT
CUMONT
GIMAT
BEAUMONT-DE-LOMAGNE
PESSOULENS
MARIGNAC
FAUDOAS
AUTERIVE
ESCAZEAUX
82047-3
82091-3
82091-4
82091-2
82047-4
82047-2
82047-5
82068-2
82068-1
82068-3
82068-6
82068-4
82068-5
82013-15
82013-26
82013-3
82013-5
82013-4
82013-7
82013-6
82006-1
82006-3
82006-2
82059-11
82059-10
82059-2
82103-3
82103-4
LE SAHUGUET
LA TAPOLE
GRAND MAZIN
LES GRAVES
COUDERCH
BOSC
LA VILLA
LACOMBE
LE CHÂTEAU
MONTAGNE
CHÂTEAU
DAVIGNAC
JAULIN
LABOURDETTE
LE BARRAT
EMBARBAN
MESTRE ARNAUD
LA SEBEDOURE
EMBIDOUNET
CAMPAS
BAQUE
RETOURNET
ENGUILLAYME
LA BORDENEUVE
SAMONIS
PAPOUN
PIERRE LA MIRE
MESSEGUÉ
JÉROME
LE GRANDROUSSEAU
ENGUILLAYME
PANIQUÈRES
LA BOURDASSE BASSE
LA BOURDASSE HAUTE
ENSUEAU
ENPAULET
EN PERRIQUE
PELOGAY
LA PEYRÈRE
ENDENSEN
PERDIGON
GINEBRET
EN LONG
CANTOU
MOUZENES
LE RUBLE
CAP DE FER
BORDE VIEILLE
MANGON
MANGON RANTALA
LE PECH
SAINTE-HÉLÈNE
LA PLASTRIÈRE
GUINAUD
LES BASTIDES DE GILLAC
PLANTIE
BEAUMONT-DE-LOMAGNE
CARAVÈCHE
SAINT-VINCENT
PETIT LIMOGES
CAMP MERDE
GRAVETTES
PIÈCE DE LA TAPOLE
LA BOURDETTE
ENDADET
LE BLANC
LACROUX
MAZERÈRE
TURPIN
MOULIN D'EN HAUT
DENTAU DE HAUT
BORDE NEUVE
LAS MARTINOS
DUBERNET
DUNES
LE GRAND BRETON
PETIT BRETON
NOTRE-DAME
LE PETIT BRETON
LE MOULIN DE DUBERNET
LOURMIÈRE
EN VIDALOT
EN CLAUS
LA RIVIÈRE
RÉGUDETS
L'ENCLOS
AUTERIVE
VIGNOBLE
CLARISSELLES
EN CAPULET
LES BOUBEYES
AUQUÉ
LES GARROUSSADES
PETIT MAUZAS
VIGNES DU MAUZAS
LE PETIT-VERSAILLES
ENCAZELLE
PETIT AGET
GRAND AGET
LA GLACIÈRE
LES MOURELÈS
LES BAUX
ISQUIÉRY
LA CASTAGNÈRE
SAINTE-MARIE
LES GRAVES
BOIS DU POURMIGHÉ
CABIROL
HONTALEDE
LE PETIT MIREPOIX
LA MOUNTASSE
LES MOULIÈS
SAINT-MICHEL BAS*
LA MADONE
EN BOUET
LA CAMPAGNE
EN BILÈRE
PETIT DEREY
LA MOURAVIO
BRUNET
COX
CANTE-COUCOU
LA BARRAQUAIRE
LES COUMES
LA GUARENE
GASCOUS
LE MOULIN
BORDE NEUVE DE PAILLAN
CLAUX
LAS COUMES
SAINT-MARTIN
PAILLAN
LOTISSEMENT COMMUNAL BOUBENES
BOUBENES
BOUBENES BASSE
NALIAS
RIBÈRE
TIREBARDINE
L'ARROQUE
ENCRABÈRE
BOUHEBENT
LA GAVE
EN MARTIN
ENCRABÈRE BAS
LA PEYRÈRE DE HAUT
LA PEYRÈRE
LA BÂTISSE
LA CROIX
LALOUP
LES FOURS
CHÂTEAU DES FOURS
GARDES
BOURLAC
MOUREOUS
MONTBEILHAN
LA COURREGE
MESSEPEY
EN PELET
LAS PIURES
LE MOULIN
LE CARBASSON
LA SAVE
RUISSEAU DE LA POUYOUE
RUISSEAU DU GRAND BERNON
RUISSEAU DE LA GRAVÈCHE
RUISSEAU DU BERNET
RUISSEAU DU RUBLE
RUISSEAU DE MARAVAT
RUISSEAU DE LA GRAVETTE
RUISSEAU DE LA GRAVETTE
RUISSEAU DE LA GRAVETTE

ESPARSAC
GLATENS
LAMOTHE-CUMONT
CUMONT
GIMAT
BEAUMONT-DE-LOMAGNE
PESSOULENS
MARIGNAC
FAUDOAS
AUTERIVE
ESCAZEAUX
82091-4
82091-3
82091-2
82047-3
82047-4
82047-2
82047-5
82068-2
82068-1
82068-3
82068-6
82068-4
82068-5
82013-15
82013-26
82013-4
82013-3
82013-5
82013-7
82013-6
82006-1
82006-2
82006-3
82103-3
82103-4
82059-11
82059-10
82059-2
LE SAHUGUET
LA TAPOLE
GRAND MAZIN
LES GRAVES
COUDERCX
BOSC
LA VILLA
LACOMBE
PECHATEAU
ENGUILLEM
MONTAGNE
PELOGAY
CHATEAU CUMONT
DAVIGNAC
JAULIN
LABOURDETTE
EMBARBAN
MESTRE ARNAUD
LE BARRAT
EMBIDOUNET
LA SEBEDOURE
CAMPAS
LE CORBANDUCAU
BAQUE
RETOURNET
ENGUILLAYME
LA BORDENEUVE
BOUHEBENT
EN MARTIN
ENCRABERE BAS
LA PEYRERE DE HAUT
LA PEYRERE
LA BATISSE
LA CROIX
LALOUP
LA GAVE
SAMONIS
PAPOUN
PIERRE LA MIRE
MESSEGUE
JEROME
CANTOU
MOUZENES
PANIQUERES
CAP DEFER
BORDE VIEILLE
LABOURDASSE BASSE
LABOURDASSE HAUTE
ENSUEAU
LE PECH
CAMP MERDE
SAINT-VINCENT
PETIT LIMOGES
DENTAU DE HAUT
ENPAULET
EN PERRIQUE
LA PEYRERE
ENDENSEN
LAS MARTINOS
BORDE NEUVE
DUBERNET
DUNES
EN SUIS
EN LONG
PERDIGON
GINEBRET
LE MOULIN DE DUBERNET
NOTRE-DAME
LE PETIT BRETON
SAINTE-HELENE
LA PLASTRIERE
MANGON
MANGON RANTALA
LE MADU
GUINAUD
LES BASTIDES DE GILLAC
PLANTIE
BEAUMONT-DE-LOMAGNE
CARAVEGHE
PIECE DE LA TAPOLE
LA BOURDETTE
ENDADET
LE BLANC
GRAVETTES
LACROUX
MAZERERE
TURPIN
MOULIN D'ENHAUT
LE GRAND BRETON
RUISSEAU DU GRAND RENNON
RUISSEAU DU RUBLE
RUISSEAU DE CARAVECHE
RUISSEAU DE DUBERNET
RUISSEAU DE MARAVAT
RUISSEAU DE LA GRANGETTE
RUISSEAU DE LA POUDOUE
RUISSEAU DE LA MADRANSON
LE RUBLE
LA MOURAVIO
COX
LES COUMES
LA BARRAGUAIRE
LES SQUIROS
LA GUARENE
GASCOUS
LE MOULIN
LAS COUMES
BORDE NEUVE DE PAILLAN
CLAUX
NALIAS
SAINT-MARTIN
PAILLAN
LOTISSEMENT COMMUNAL BOUBENES
BOUBENES
BOUBENES BASSE
LA CASTAGNERE
LES BAUX
ESQUILERY
DES MOURELES
PETIT AGET
GRAND AGET
LA GLACIERE
SAINTE MARIE
CABIROL
HONTALEDE
LA HOUNTASSE
LE PETIT MIREPOIX
SAINT-MICHEL BAS
LES MOULIES
LE PETIT VERSAILLES
ENCAZELLE
LES BOUBEYES
AUQUE
VIGNOBLE
CLARISSE LILIES
L'ENCLOS
LA RIVIERE
REGUDETS
AUTERIVE
EN CAPULET
VIGNES DU MAUZAS
PETIT MAUZAS
LES GARROUSSADES
EN CLAUS
LOURMIERE
EN VIDALOT
LE PETIT BRETON
LES GRAVES
DITS DU FOURNIGUE
LA MOURAVIO
LA MADONE
EN BOUET
PETIT DEREY
LA CAMPAGNE
ENGLIERE
BRUNET
CANTEGRIVOT
GARDES
LES FOURS
CHATEAU DES FOURS
BOURLAC
RIBERE
TIREBARDINE
LARROQUE
ENCRABERE
MONTPEILHAN
LA COURREGE
MESSEREYE EN PELET
LAS PIERES
LE MOULIN
BRANLETS
MOUREOUS
LA BAYSSOLE
LESSARD
PETIT BESIAN
COUDERS
LA MOUNTASSE
LES MOULIES
LA LAGUNE
LA DARROUZETTE
LA CROIX DE LA MISSION
LA CROIX DE LA MISSION
LA CROIX DE LA MISSION

Echelle 1:4 000

0 — 500 — 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> GLATENS

LEGENDE :

Carte non exhaustive - * Les zones de 50m et 100m sont ici indicatives

- Communes
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE (+ zone 100m)***
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD (+ zone 50m)***

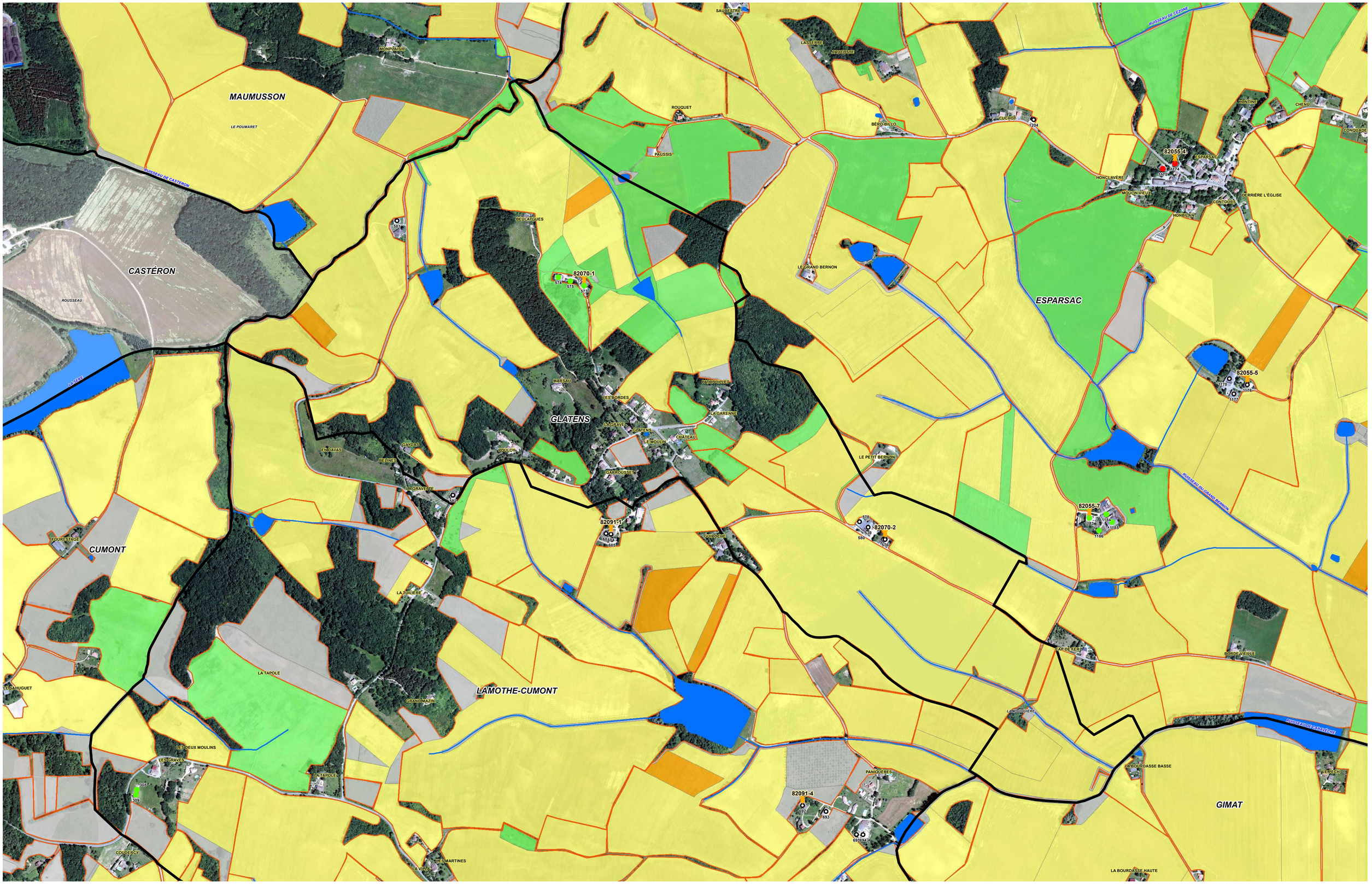

Echelle 1:4 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

Carte non exhaustive

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> GLATENS

LEGENDE :

- Communes CC Lomagne 82
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Ilots PAC et cultures 2020**
  Cf Légende complémentaire
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD**

Echelle 1:4 000

0 — 500 — 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> GOAS

LEGENDE :

Carte non exhaustive - * Les zones de 50m et 100m sont ici indicatives

- Communes
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE (+ zone 100m)***
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD (+ zone 50m)***

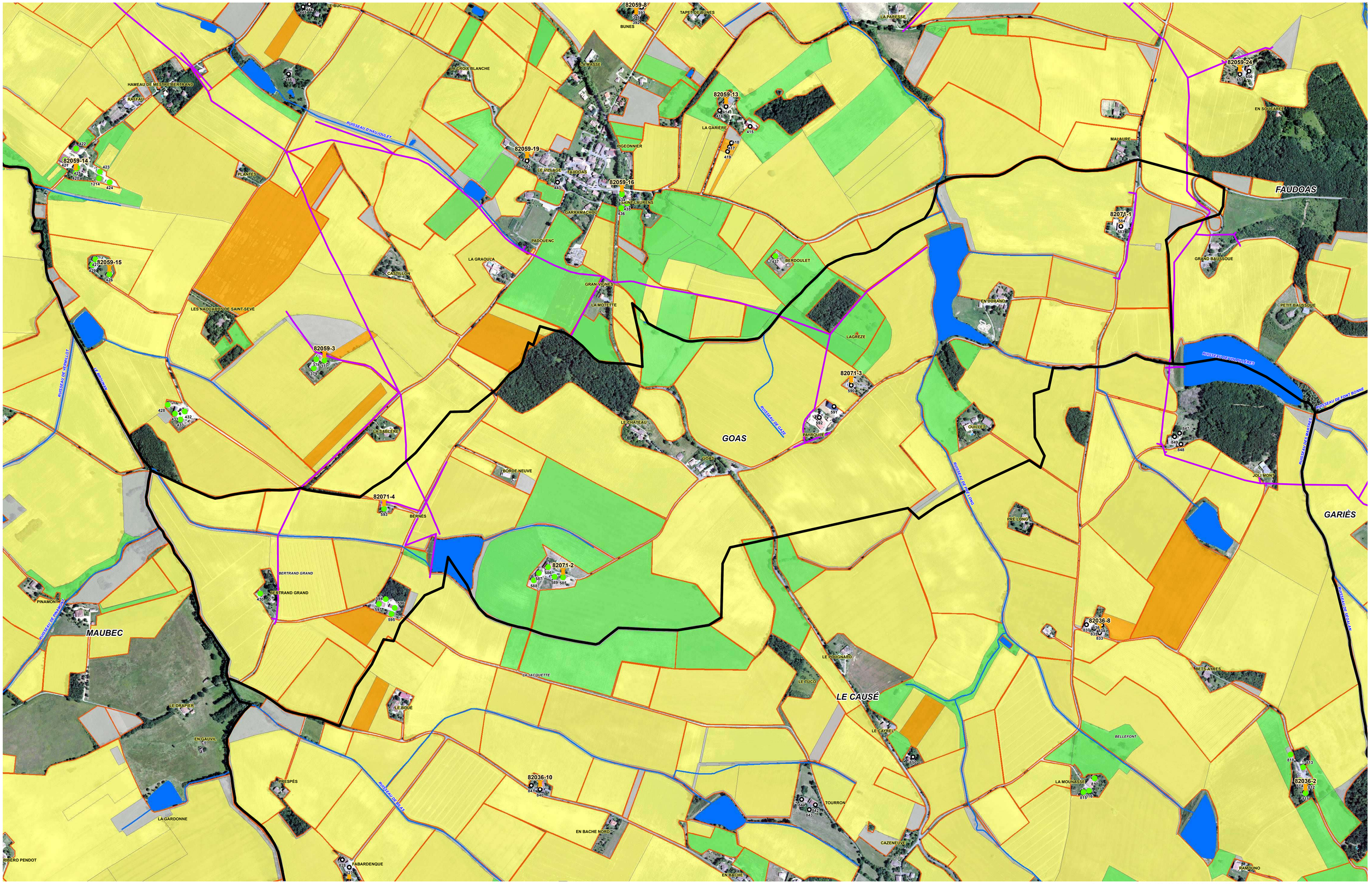

Echelle 1:4 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

Carte non exhaustive

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE TARN-ET-GARONNE

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> GOAS

LEGENDE :

- Communes CC Lomagne 82
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Ilots PAC et cultures 2020**
  Cf Légende complémentaire
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD**

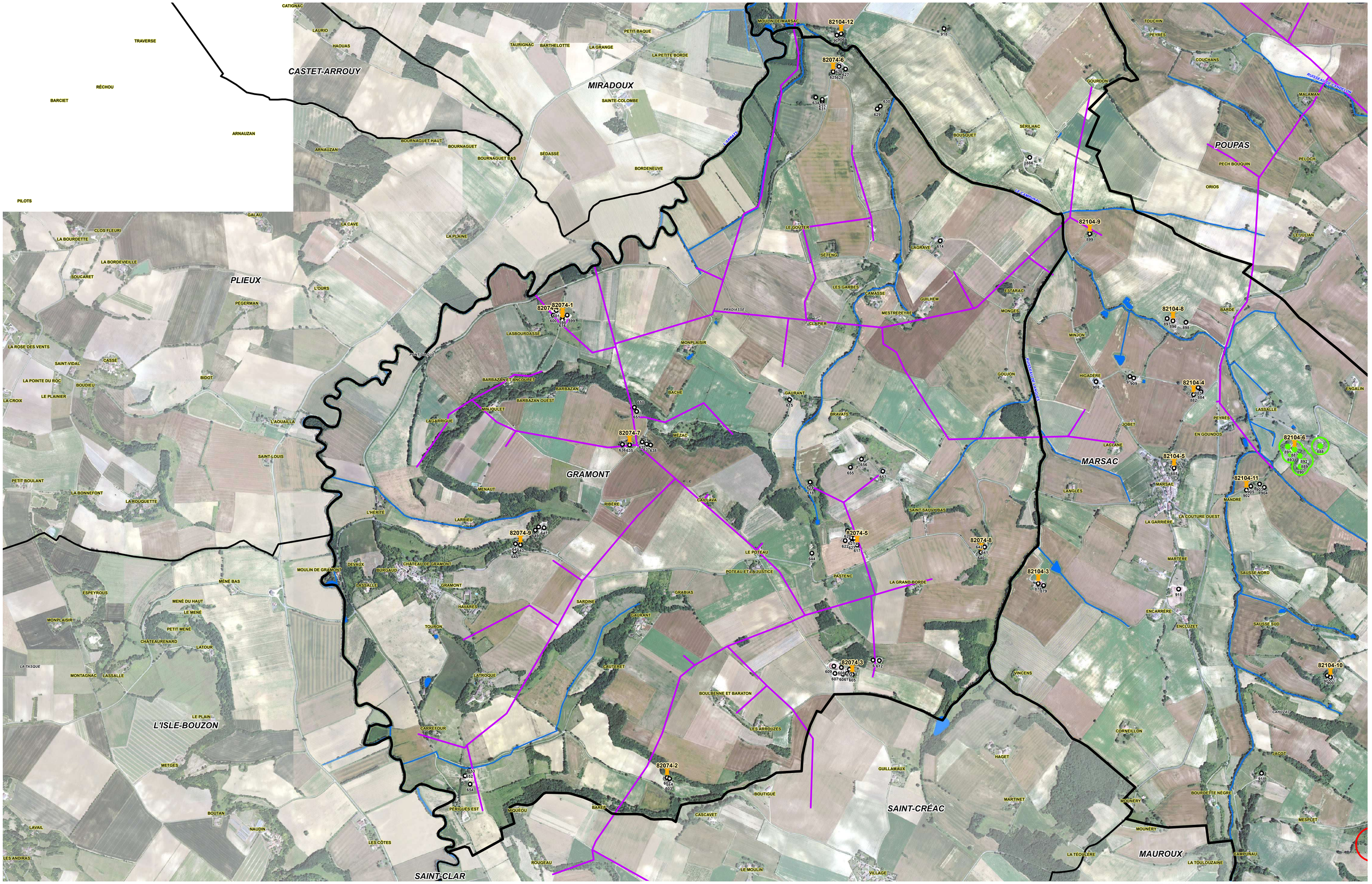

Echelle 1:7 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> GRAMONT

LEGENDE :

- Communes
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE (+ zone 100m)***
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD (+ zone 50m)***

Carte non exhaustive - * Les zones de 50m et 100m sont ici indicatives

Echelle 1:7 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

Carte non exhaustive

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> GRAMONT

LEGENDE :

- Communes CC Lomagne 82
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Ilots PAC et cultures 2020**
  Cf Légende complémentaire
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD**

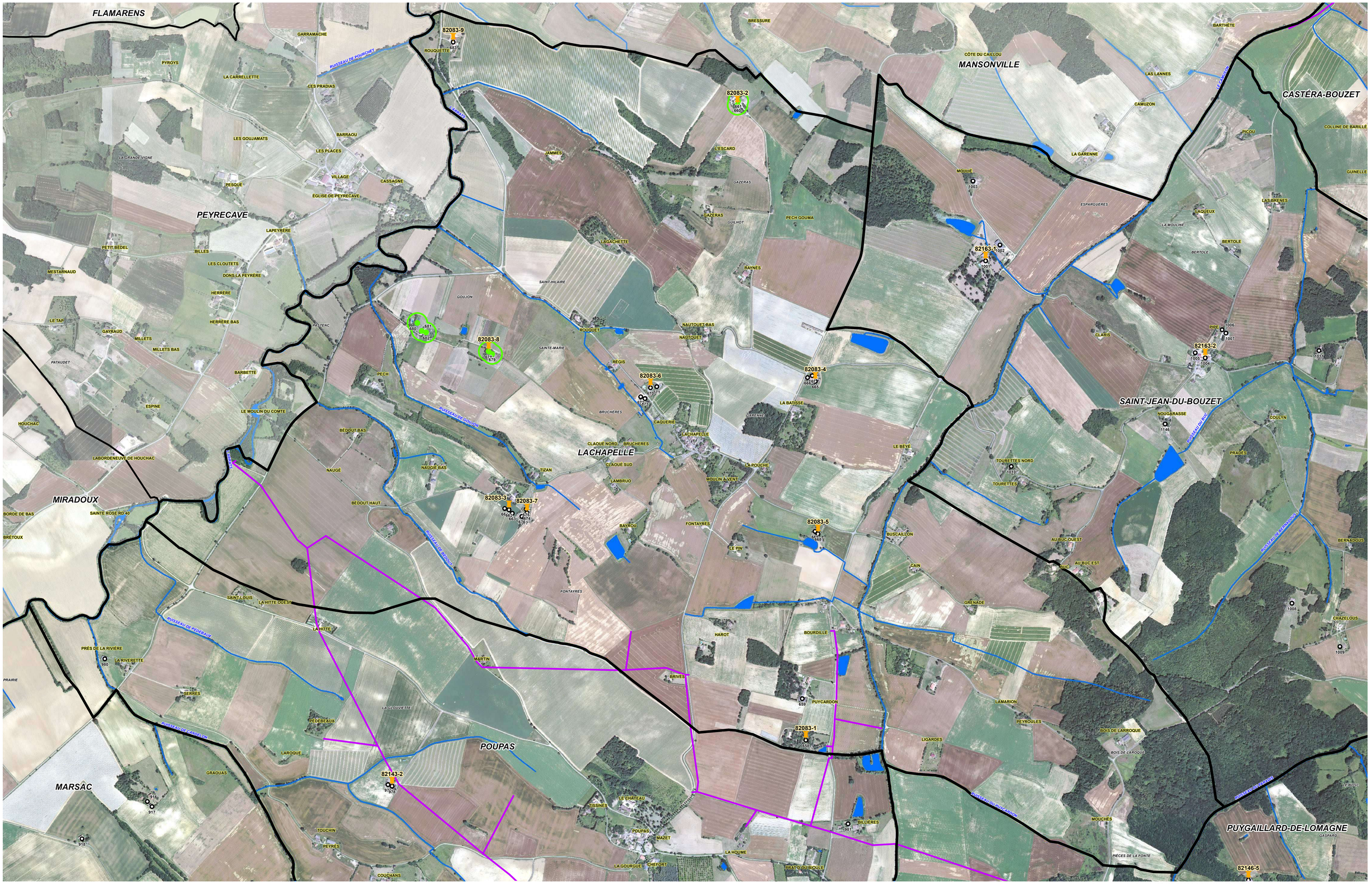

Echelle 1:6 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> LACHAPELLE

LEGENDE :

- Communes
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE (+ zone 100m)***
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD (+ zone 50m)***

Carte non exhaustive - * Les zones de 50m et 100m sont ici indicatives

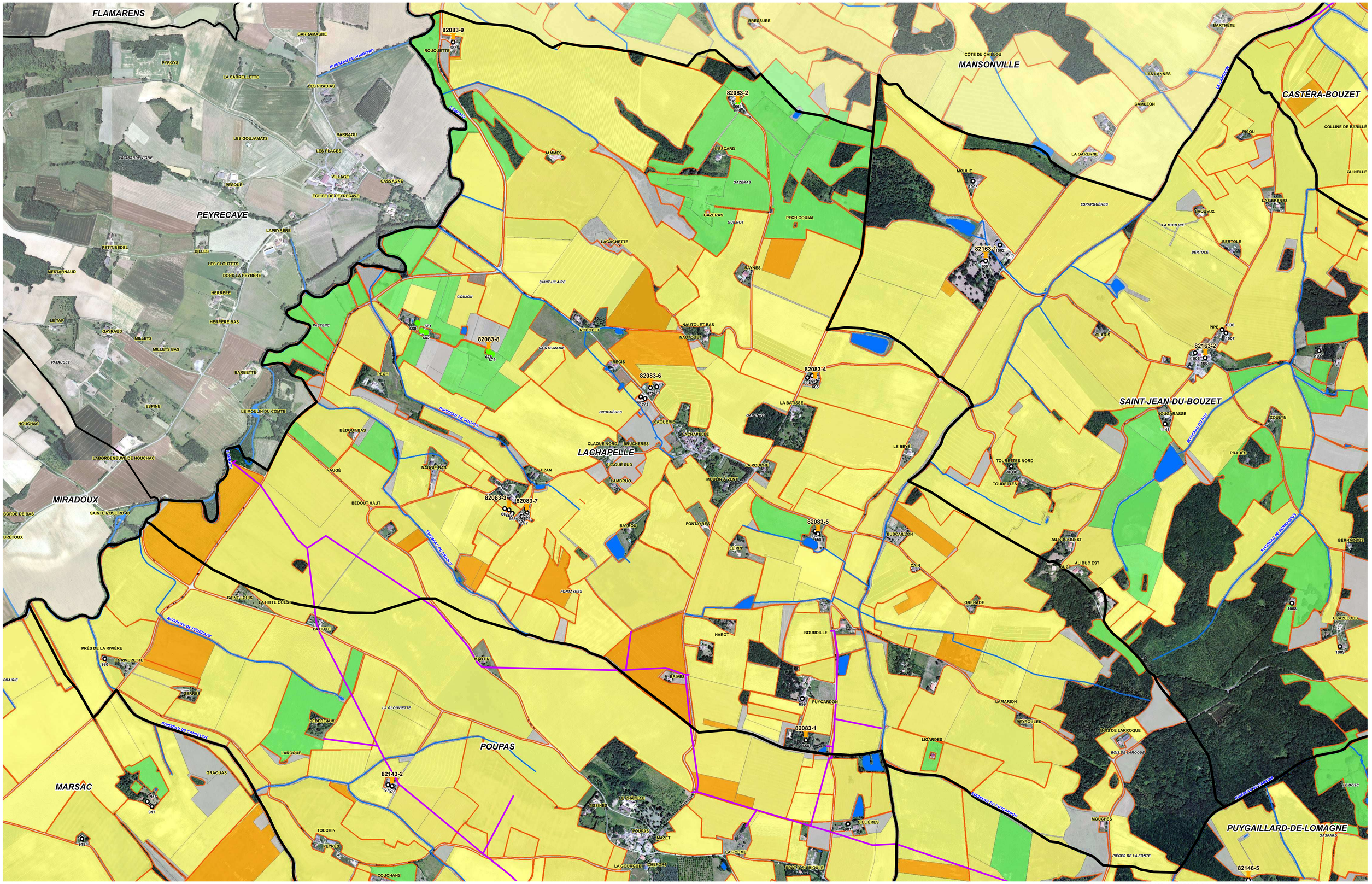

Echelle 1:6 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

Carte non exhaustive

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE TARN-ET-GARONNE

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> LACHAPELLE

LEGENDE :

- Communes CC Lomagne 82
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Ilots PAC et cultures 2020**
  Cf Légende complémentaire
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD**

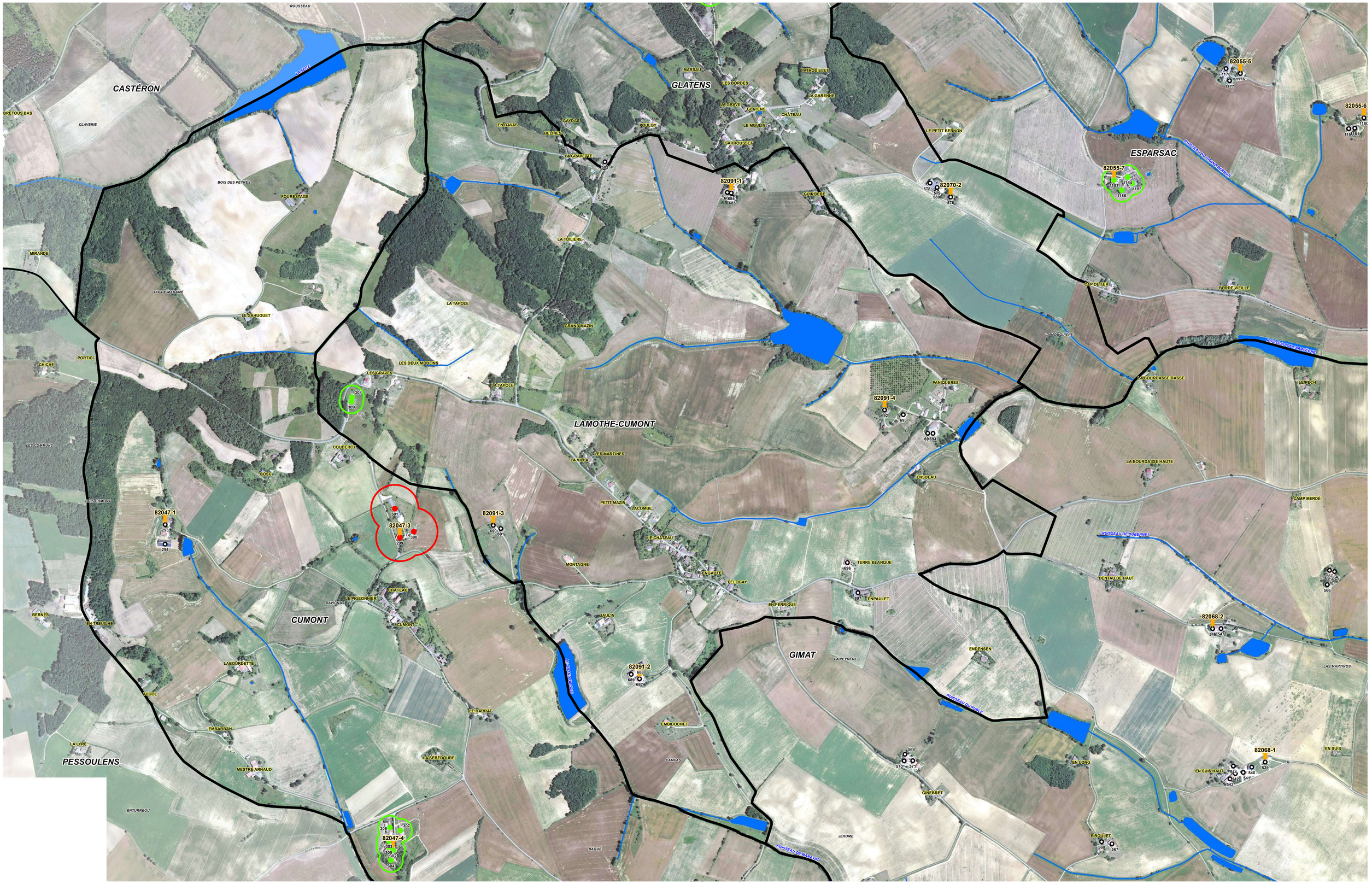

Echelle 1:5 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> LAMOTHE-CUMONT

LEGENDE :

Carte non exhaustive - * Les zones de 50m et 100m sont ici indicatives

- Communes
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE (+ zone 100m)***
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD (+ zone 50m)***

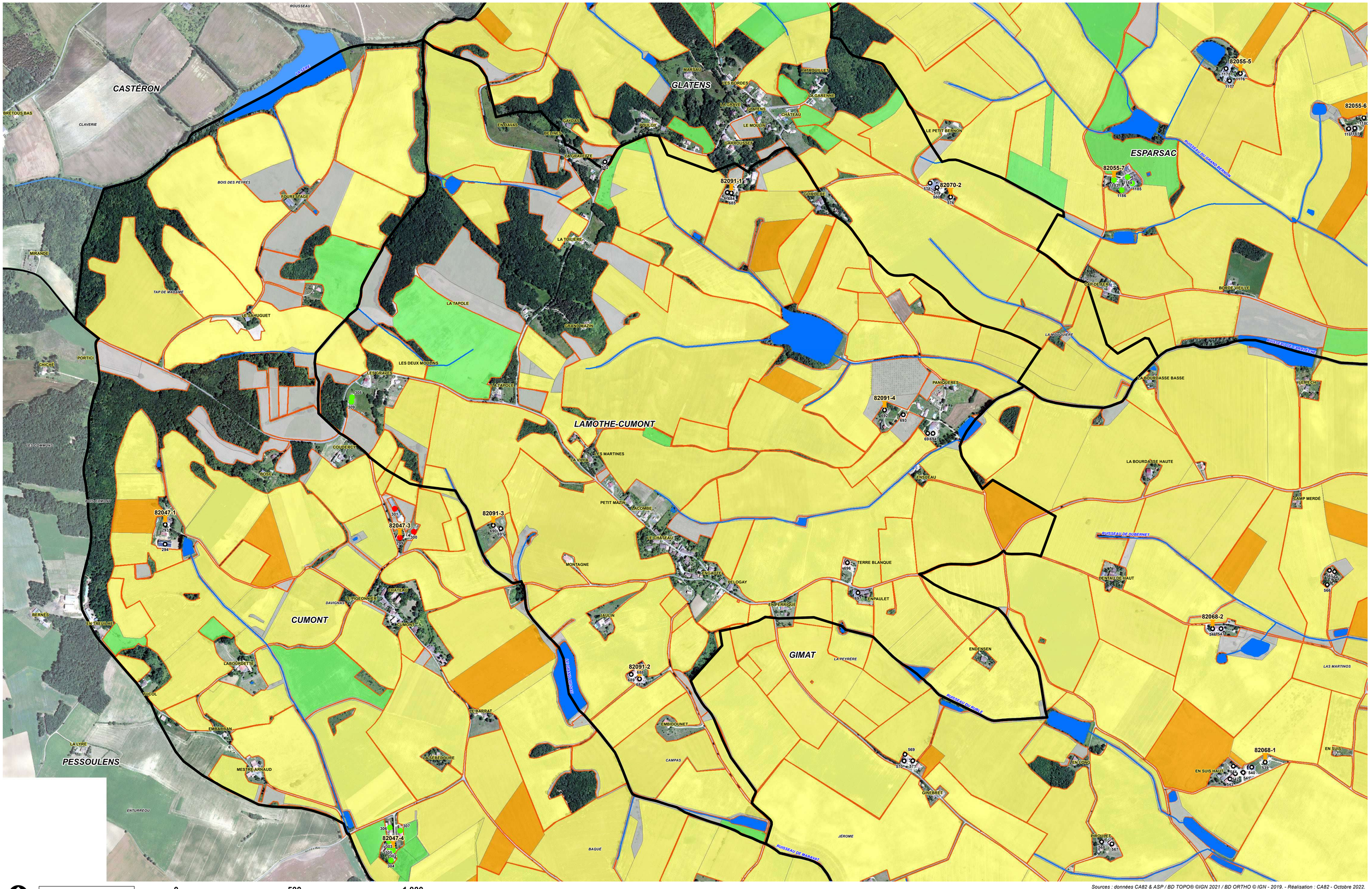

Echelle 1:5 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

Carte non exhaustive

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> LAMOTHE-CUMONT

LEGENDE :

- Communes CC Lomagne 82
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Ilots PAC et cultures 2020**
  Cf Légende complémentaire
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD**

Echelle 1:9 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> LARRAZET

LEGENDE :

Communes

Réseau hydrographique

Réseaux d'irrigation collectifs

Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]

Batis agricoles

Carte non exhaustive - * Les zones de 50m et 100m sont ici indicatives

Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE (+ zone 100m)*

Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD (+ zone 50m)*

Echelle 1:9 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

Carte non exhaustive

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> LARRAZET

LEGENDE :

- Communes CC Lomagne 82
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Ilots PAC et cultures 2020**
  Cf Légende complémentaire
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD**

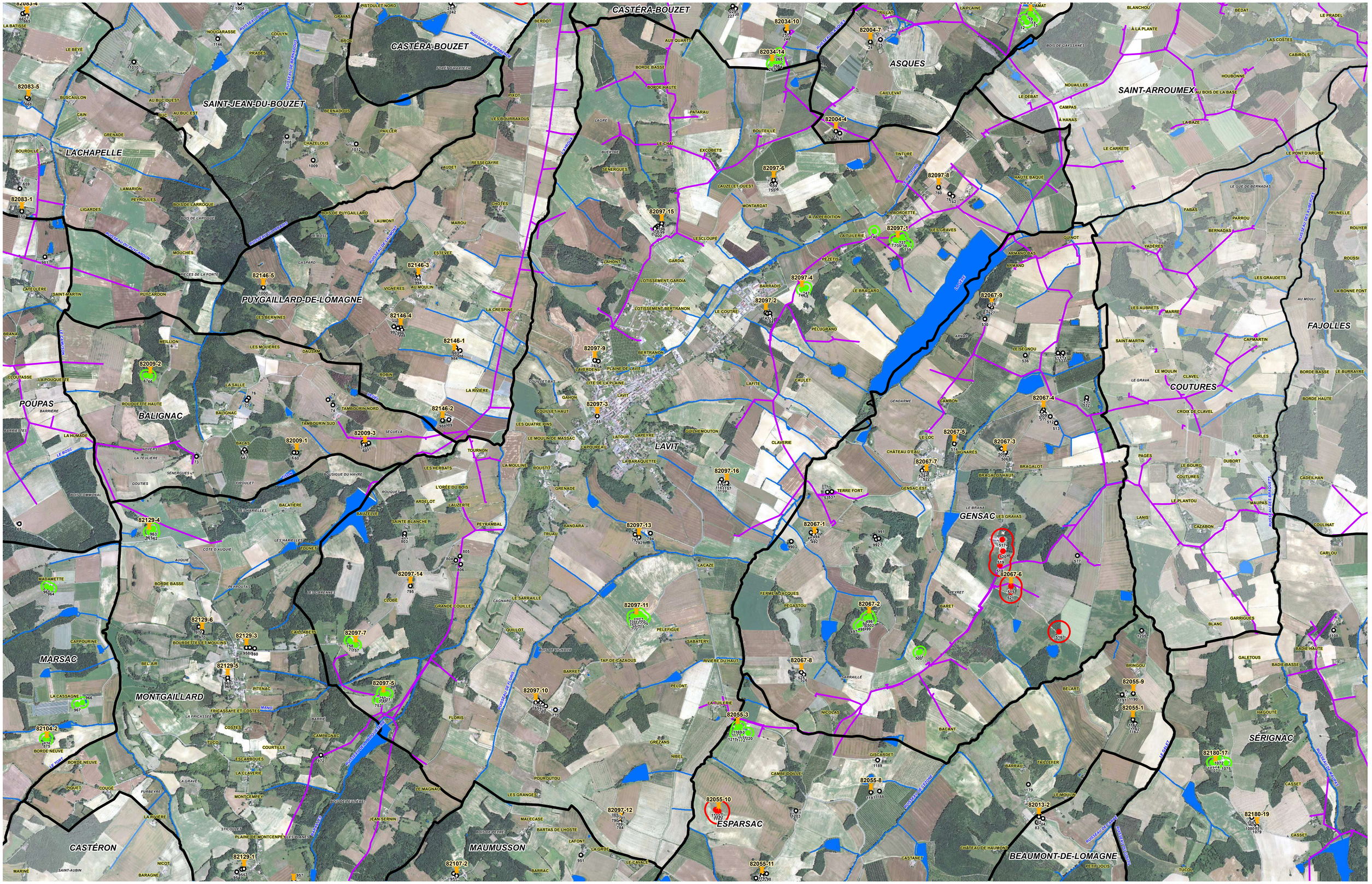
CASTÉRA-BOUZET
SAINT-JEAN-DU-BOUZET
LACHAPELLE
PUYGAILLARD-DE-LOMAGNE
POUPAS
BALIGNAC
ASQUES
SAINT-ARROUMEX
LAVIT
COUTURES
FAJOLLES
GENSAC
MARSAC
MONTGAILLARD
CASTÉRON
MAUMUSSON
ESPARSAC
BEAUMONT-DE-LOMAGNE
SÉRIGNAC
82083-4
82083-5
82083-1
82146-5
82146-3
82146-4
82146-1
82146-2
82009-2
82009-3
82009-1
82034-10
82034-14
82004-7
82004-4
82097-6
82097-8
82097-15
82097-1
82097-4
82097-2
82097-9
82097-3
82097-16
82067-9
82067-4
82067-5
82067-3
82067-7
82067-6
82067-2
82067-8
82129-4
82129-6
82129-3
82129-5
82097-7
82097-5
82104-2
82097-14
82097-13
82097-11
82097-10
82097-12
82055-3
82055-10
82055-11
82055-9
82055-1
82055-8
82013-2
82180-17
82180-19
82107-2
82129-1
CHÂTEAU D'EAU
CHÂTEAU DE HAUMONT
LE BRANA
LES GRAVES
LES GRAVES
LE GRAVA
LE GAVE
LE GAVE
LE GAVE

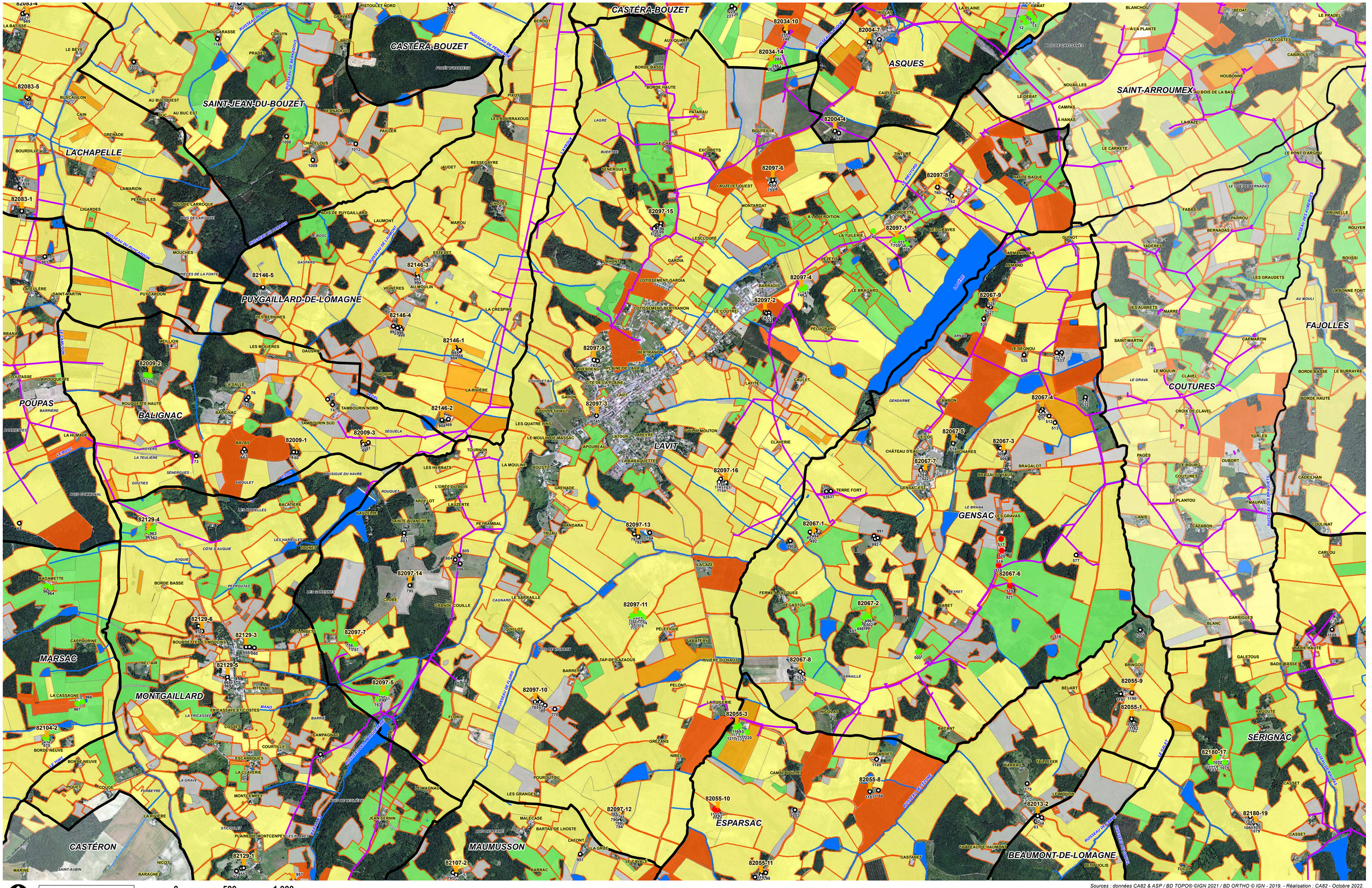

Echelle 1:11 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

Carte non exhaustive

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> LAVIT

LEGENDE :

- Communes CC Lomagne 82
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Ilots PAC et cultures 2020**
  Cf Légende complémentaire
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD**

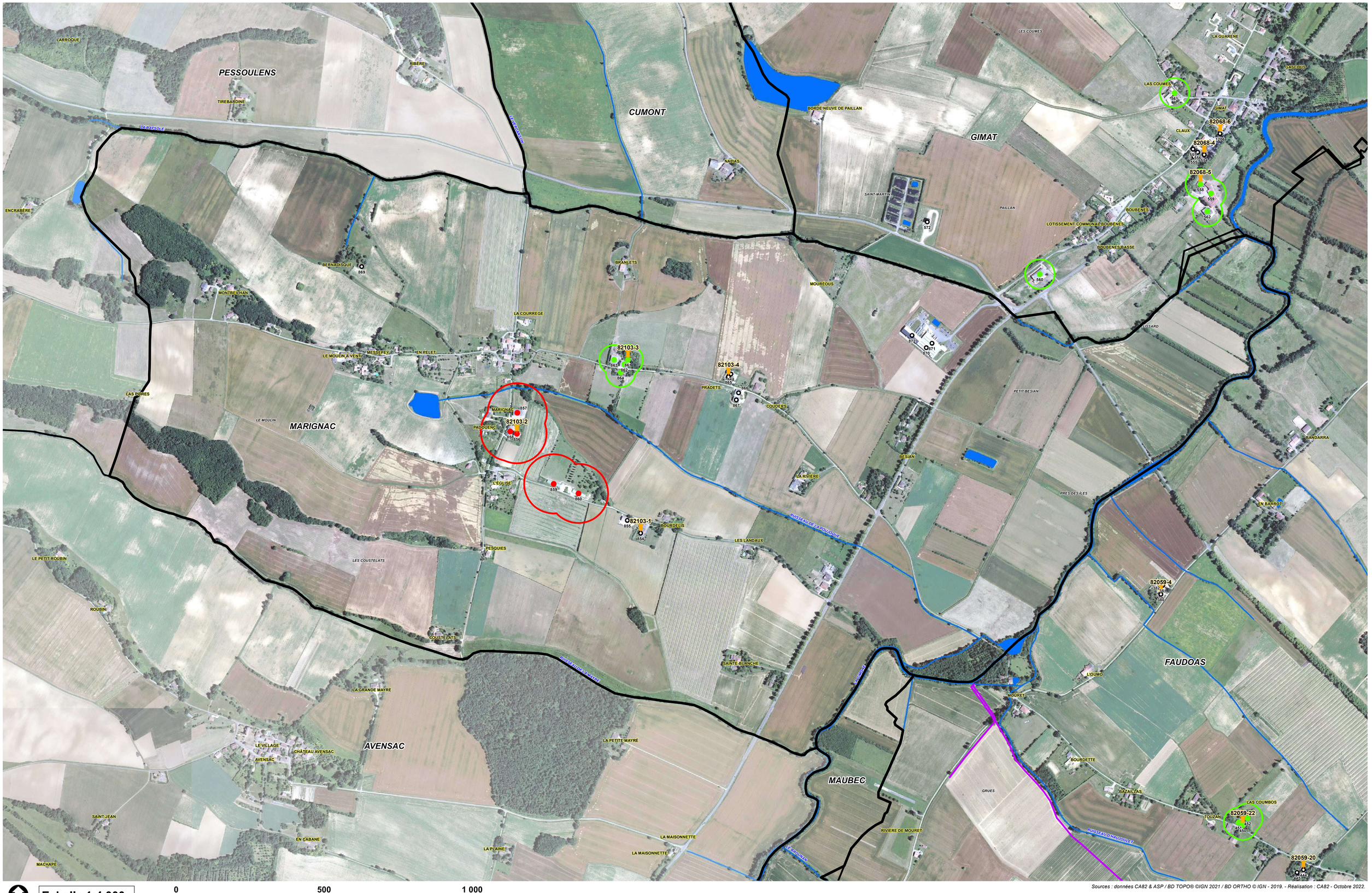

Echelle 1:4 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> MARIGNAC

Carte non exhaustive - * Les zones de 50m et 100m sont ici indicatives

Communes

Réseau hydrographique

Réseaux d'irrigation collectifs

LEGENDE :

Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]

Batis agricoles

Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE (+ zone 100m)*

Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD (+ zone 50m)*

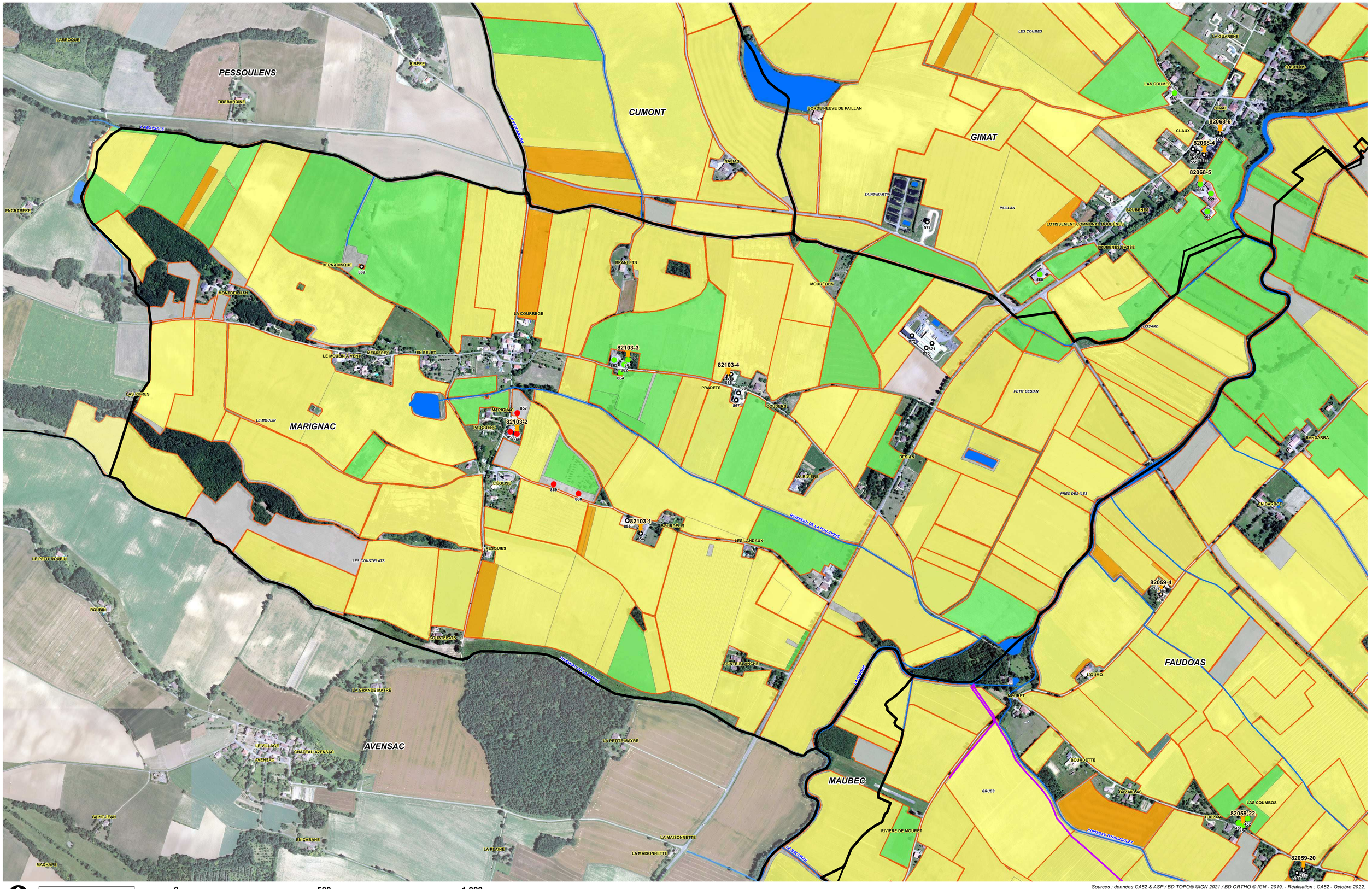

Echelle 1:4 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

Carte non exhaustive

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> MARIGNAC

LEGENDE :

- Communes CC Lomagne 82
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Ilots PAC et cultures 2020**
  Cf Légende complémentaire
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD**

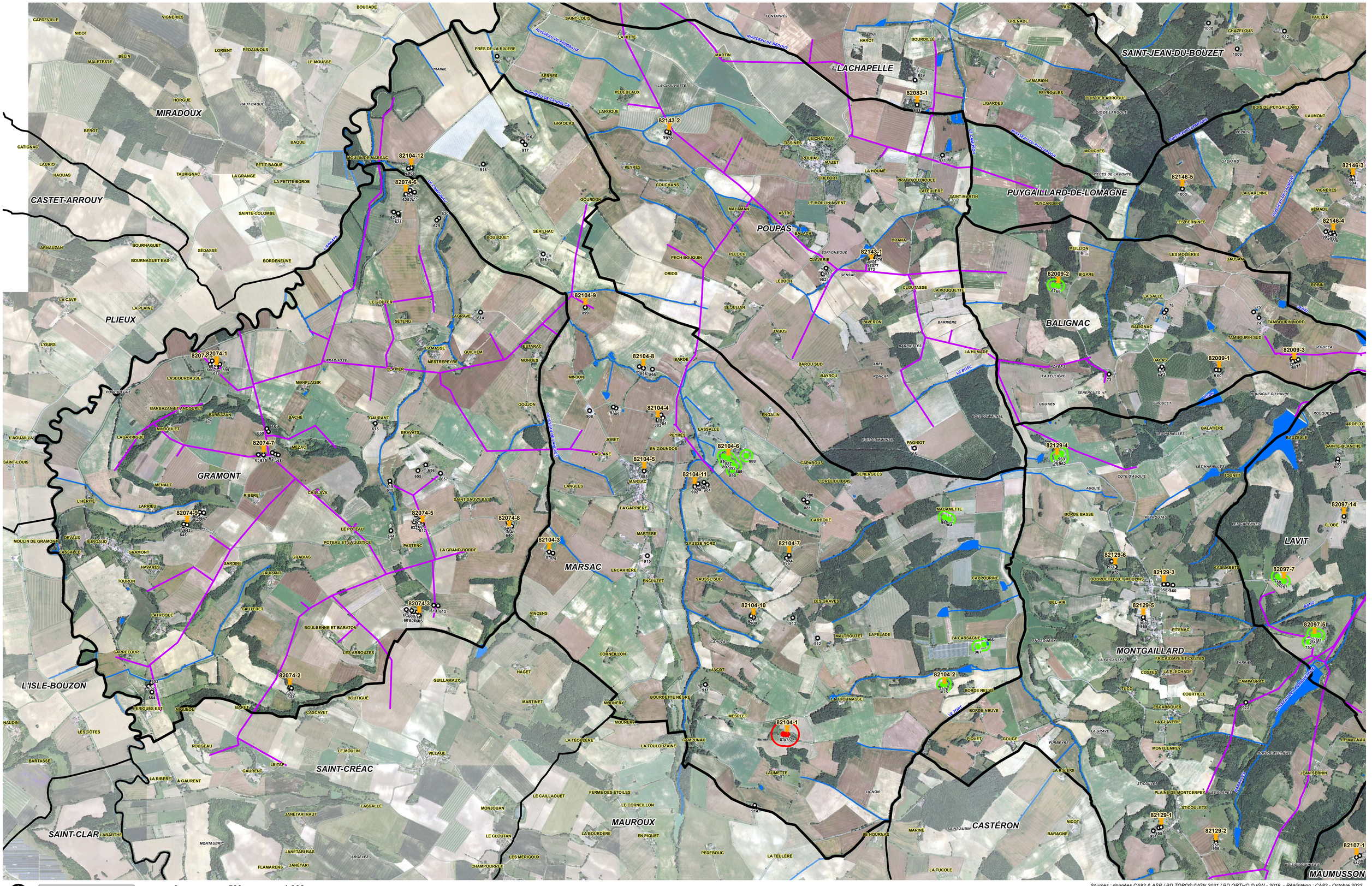
MIRADOUX
CASTET-ARROUY
PLIEUX
GRAMONT
SAINT-CLAR
L'ISLE-BOUZON
SAINT-CRÉAC
MARSAC
MAUROUX
CASTÉRON
MONTGAILLARD
LAVIT
MAUMUSSON
POUPAS
LACHAPELLE
PUYGAILLARD-DE-LOMAGNE
SAINT-JEAN-DU-BOUZET
BALIGNAC
82074-1
82074-2
82074-3
82074-5
82074-6
82074-7
82074-8
82074-9
82074-12
82104-1
82104-2
82104-3
82104-4
82104-5
82104-6
82104-7
82104-8
82104-9
82104-10
82104-11
82104-12
82143-1
82143-2
82083-1
82009-1
82009-2
82009-3
82129-1
82129-2
82129-3
82129-4
82129-5
82129-6
82146-3
82146-4
82146-5
82097-5
82097-7
82097-14
82107-1
LE CANTOU
LE BOSC
LE TAP
LE PORT
LE CAMPUNAU
LE CHÂTEAU
LA HOUME
LA POUQUETTE
LA SALLE
LA HUMADE
LA CLAVERIE
LA CASSAGNE
LA GARRIÈRE
LA TOULOUZAINE
LA TEOULÈRE
LA TEULÈRE
LA RIVIÈRE
LA GRAVE
LA TUCOLE
LA FRICASSEE
LA GARENNE
LES BERNINES
LES MOUIÈRES
LES HARIELLES
LES GARENNES
LES GRAVES
LES MÉRIGOUX
LE CAILLAOUET
LE CORNEILLON
LE MOULIN
LE GOUTER
LE JULIAN
LE BOSC
LE TOURNAS
LE CLOUTAN
LE POTEAU
LE CHEMIN
LE MOULIN DE MARSAC
LE MOULIN A VENT
LA GRANGE
LA PETITE BORDE
LA GRAND-BORDE
LA GLOUVIETTE
LA LOUME
LA THOUMASSE
LA TOUCHE
LA TUCOLE
LA TEULÈRE
LA RIVIÈRE
LA GRAVE
LA CLAVERI

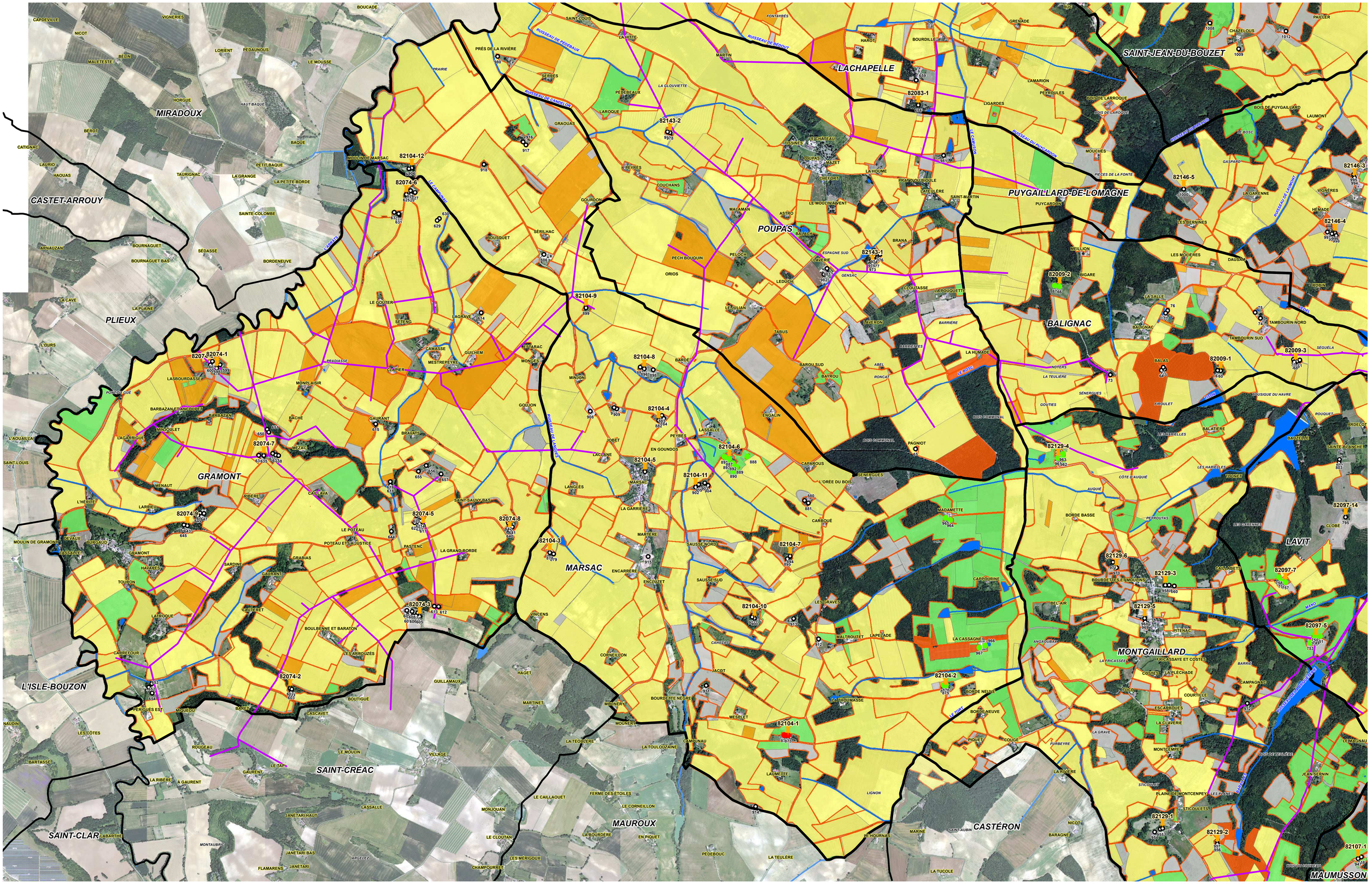

Echelle 1:10 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

Carte non exhaustive

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE TARN-ET-GARONNE

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> MARSAC

LEGENDE :

- Communes CC Lomagne 82
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Ilots PAC et cultures 2020**
  Cf Légende complémentaire
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD**

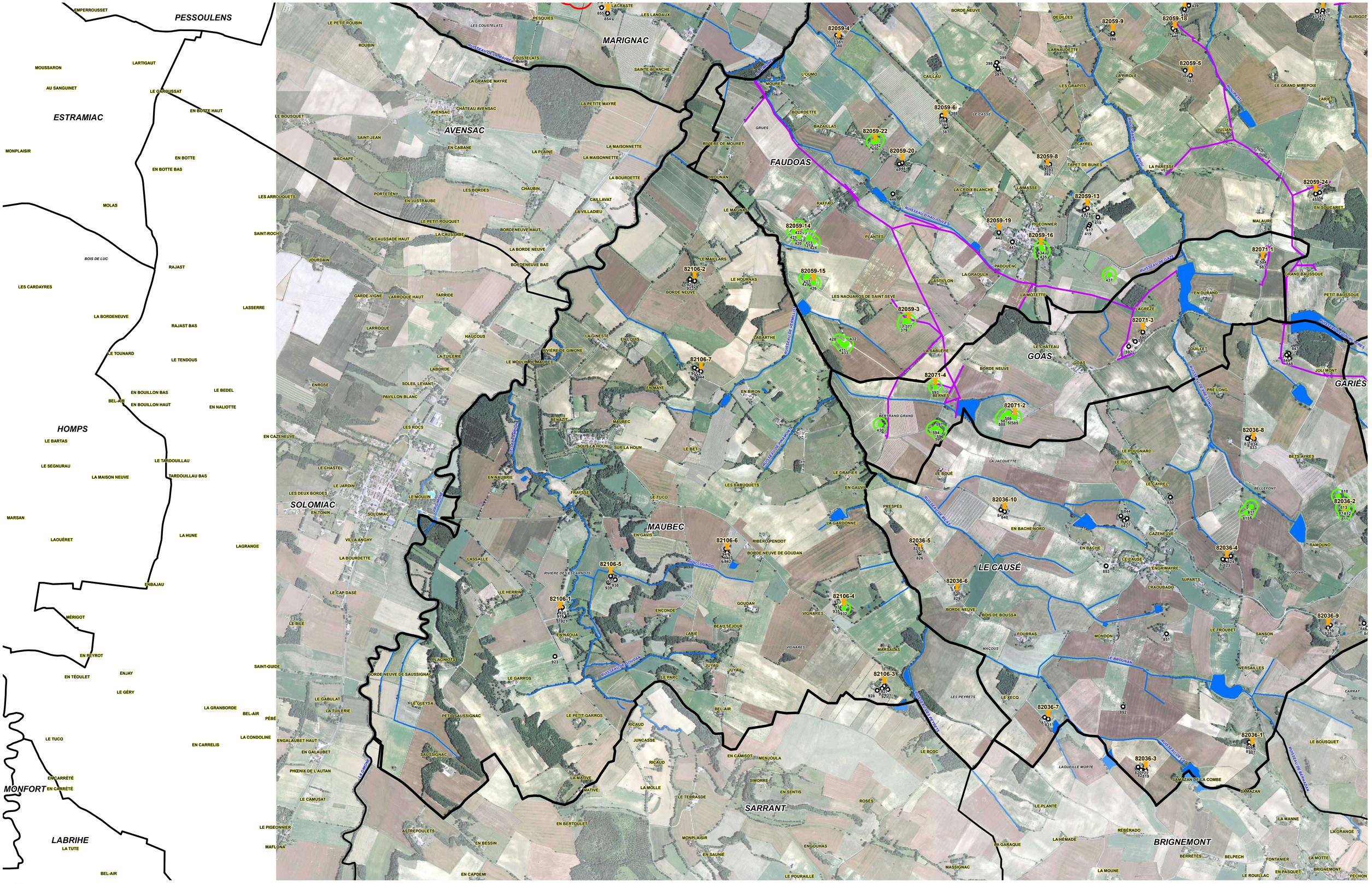

Echelle 1:9 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> MAUBEC

LEGENDE :

Carte non exhaustive - * Les zones de 50m et 100m sont ici indicatives

- Communes
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE (+ zone 100m)***
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD (+ zone 50m)***

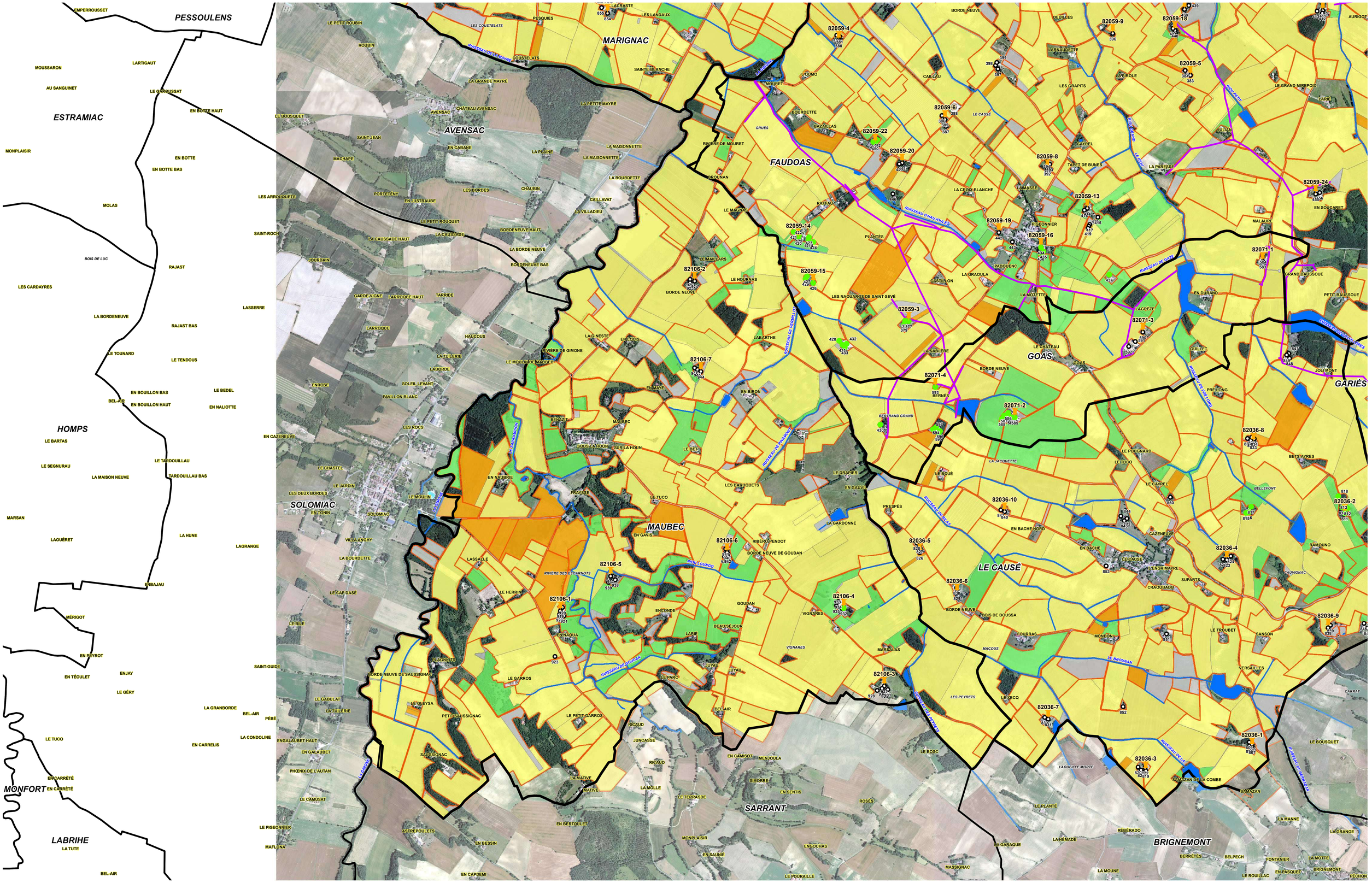
PESSOULENS
EMPERROUSSET
LARTIGAUT
MOUSSARON
AU SANGUINET
LE GARGUSSAT
EN BOTTE HAUT
ESTRAMIAC
MONPLAISIR
EN BOTTE
EN BOTTE BAS
MOLAS
LES ARROUQUETS
SAINT-ROCH
BOIS DE LUC
RAJAST
LES CARDAYRES
LA BORDENEUVE
RAJAST BAS
LASSERRE
LE TOUNARD
LE TENDOUS
EN BOUILLON BAS
LE BEDEL
BEL-AIR
EN BOUILLON HAUT
EN NALIOTTE
HOMPS
LE BARTAS
EN CAZENEUVE
LE TARDOUILLAU
LE SEGNURAU
LA MAISON NEUVE
TARDOUILLAU BAS
MARSAN
LAQUÉRET
LA HUNE
LAGRANGE
ENBAJAU
MÉRIGOT
EN FEYROT
EN TÉOULET
ENJAY
LE GÉRY
SAINT-GUIDE
LA GRANBORDE
BEL-AIR
PÉBÉ
LE TUCO
LA CONDOLINE
EN CARRELIS
ENGALAUBET HAUT
EN GALAUBET
PHŒNIX DE L'AUTAN
EN CARRÉTÉ
MONFORT
EN CARRÉTÉ
LE CAMUSAT
LABRIHE
LA TUTE
LE PIGEONNIER
MAFLONA
BEL-AIR
LE PETIT ROUBIN
ROUBIN
LES COUSTELATS
PESQUIES
LACRASTE
LES LANDAUX
MARIGNAC
SAINTE-BLANCHE
LA GRANDE MAYRE
LA PETITE MAYRE
CHÂTEAU AVENSAC
AVENSAC
LE BOUSQUET
SAINT-JEAN
EN CABANE
LA PLAINE
LA MAISONNETTE
MACHAPE
LA BOURDETTE
LES BORDES
CHAUBIN
PORTETÉNY
EN JUSTRAUBE
CAILLAVAT
LA VILLADIEU
LE PETIT ROUQUET
LA CAUSSADE HAUT
LA CAUSSADE
BORDENEUVE HAUT
LA BORDE NEUVE
BORDENEUVE BAS
JOURDAIN
GARDE-VIGNE
L'ARROQUE HAUT
TARRIDE
L'ARROQUE
HAUCOUS
LA TUILERIE
LABORDE
ENROSE
SOLEIL LEVANT
PAVILLON BLANC
LES ROCS
LE CHASTEL
LE JARDIN
LES DEUX BORDES
EN TONIN
SOLOMIAC
VILLA ANGHY
LA BOURDETTE
LE CAP DASÉ
LE BILÉ
LE GLEYSA
LE GABULAT
LA TUILERIE
PETIT SAUSSIGNAC
SAUSSIGNAC
BORDE NEUVE DE SAUSSIGNAC
PLAGNIOTS
LE GARROS
LE PETIT GARROS
RICAUD
JUNCASSE
LA MATIVE
LA MOLLE
LE CAMUSAT
ASTREPOULETS
EN BESSIN
EN CAPDEMI
LE PIGEONNIER
LE MOUIN
LE TUCO
LE DRAPIER
LES BARUQUETS
EN GAUVIL
FRAYSSE
EN NAUBRIE
LE BET
SOUS LA HOUN
SUR LA HOUN
BENAZIT
MAUBEC
LA GINESTE
EN LOUS
LABARTHE
LE MOULIN DE MAYSEC
RIVIÈRE DE GIMONE
EN MAYE
EN BIRON
LES NAOUAROS DE SAINT-SEVÉ
LE HOURNAS
LE MAILLARS
BORDE NEUVE
PLANTÉS
RIVIÈRE DE MOURET
BROUNAN
LE MAGNAS
RAFFAU
FAUDOAS
GRUES
BOURDETTE
BAZAILLAS
L'OUMO
MOURET
CAILLAU
LARNAUDETTE
DEULILES
BORDE NEUVE
LES GRAPITS
LA PIROLE
LE CASSE
LE GRAND MIREPOIX
L'ARIE
CUCIAN
LE CAYREL
TAPET DE BUNES
LA PARESSE
LA CROIX BLANCHE
LAMASSE
PIGEONNIER
PADOUENC
LA GRAOULA
CASTILLON
LA MOTTETTE
LAGREZE
LE CHÂTEAU
GOAS
BORDE NEUVE
BERTRAND GRAND
LE POUGNARD
LE TUCO
LA JACQUETTE
LE BOUÉ
LE CAYREL
PRÉ LONG
OUILLET
EN DURAND
PETIT BAUSSOUE
GRAND BAUSSOUE
MALAURE
EN SOUCARET
JOLI MONT
GARIÈS
BETS AYRES
BELLEFONT
CAZENEUVE
EN BACHE
LE CAUSÉ
L'ENGRIMAYRE
CRAOUBADÉ
SUPARTS
CAUVIGNAC
RAMOUNO
LE CAUSÉ
EN BACHE NORD
PRESPÉS
LA GARDONNE
RIBÉROPENDOT
BORDE NEUVE DE GOUDAN
MAUBEC
EN GAVIS
RIVIÈRE DES ESCARNOTS
LE HERRIN
ENCONDE
GOUDAN
BEAU SÉJOUR
LARIE
ENNAOUA
JUYAU
LE PARC
VIGNARES
MARSALAS
MAÇOUS
BORDE NEUVE
BOIS DE BOUSSA
FOURRAS
MONDON
LE TROUBET
SANSON
VERSAILLES
LE BROUNAN
LES PEYRETS
LE VECQ
CARRAT
LE BOSC
EN CAMISOT
MENJOULA
SIMORRE
EN SENTIS
ROSÉS
LE PLANTÉ
LAQUEILLE MORTE
SARRANT
LA HÉMADE
LA GARAQUE
RÉBÉRADO
BERRÈTES
BELPECH
FONTANIER
LA MOTTE
LA MANNE
LA GRANGE
BRIGNEMONT
LA MOUNE
LE ROUILLAC
EN PASQUET
PECHON
BRIGNEMONT
SAMAZAN DE LA COMBE
SAMAZAN
LE BOUSQUET
EN BACHE NORD
LE PLANTÉ
LE POURAILLÉ
EN SAUNIÉ
MONPLAISIR
ENGOUHAS
LE TERRASDE
EN BERTOULET
LE BRUNAN
LE CAUSÉ
BRIGNEMONT
BRIGNEMONT
AURIGOT
82059-4
82059-9
82059-18
82059-5
82059-6
82059-22
82059-20
82059-8
82059-24
82059-13
82059-19
82059-14
82059-16
82071-1
82106-2
82059-15
82059-3
82071-3
82106-7
82071-4
82071-2
82036-8
82036-10
82036-2
82106-5
82106-6
82036-5
82106-1
82036-4
82036-6
82106-4
82036-9
82106-3
82036-7
82036-1
82036-3
RUISSEAU D'HAUQUET
RUISSEAU DE LA PIROLE
RUISSEAU DE LA PAILLÈRE
RUISSEAU DE L'ESTRADE
RUISSEAU DE FERMILLOU
RUISSEAU DE PAMPOUL
RUISSEAU DE PRÉ LONG
RUISSEAU DE BELLEFONT
RUISSEAU DE BILLAS
RUISSEAU DE LA CAMBE
RUISSEAU DE BERNADAN
RUISSEAU DE LA CAMBE
RUISSEAU DE LA CAMBE
RUISSEAU DE LA CAMBE

Echelle 1:5 000

0 — 500 — 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> MAUMUSSON

Communes

Réseau hydrographique

Réseaux d'irrigation collectifs

LEGENDE :

Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]

Batis agricoles

Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE (+ zone 100m)*

Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD (+ zone 50m)*

Carte non exhaustive - * Les zones de 50m et 100m sont ici indicatives

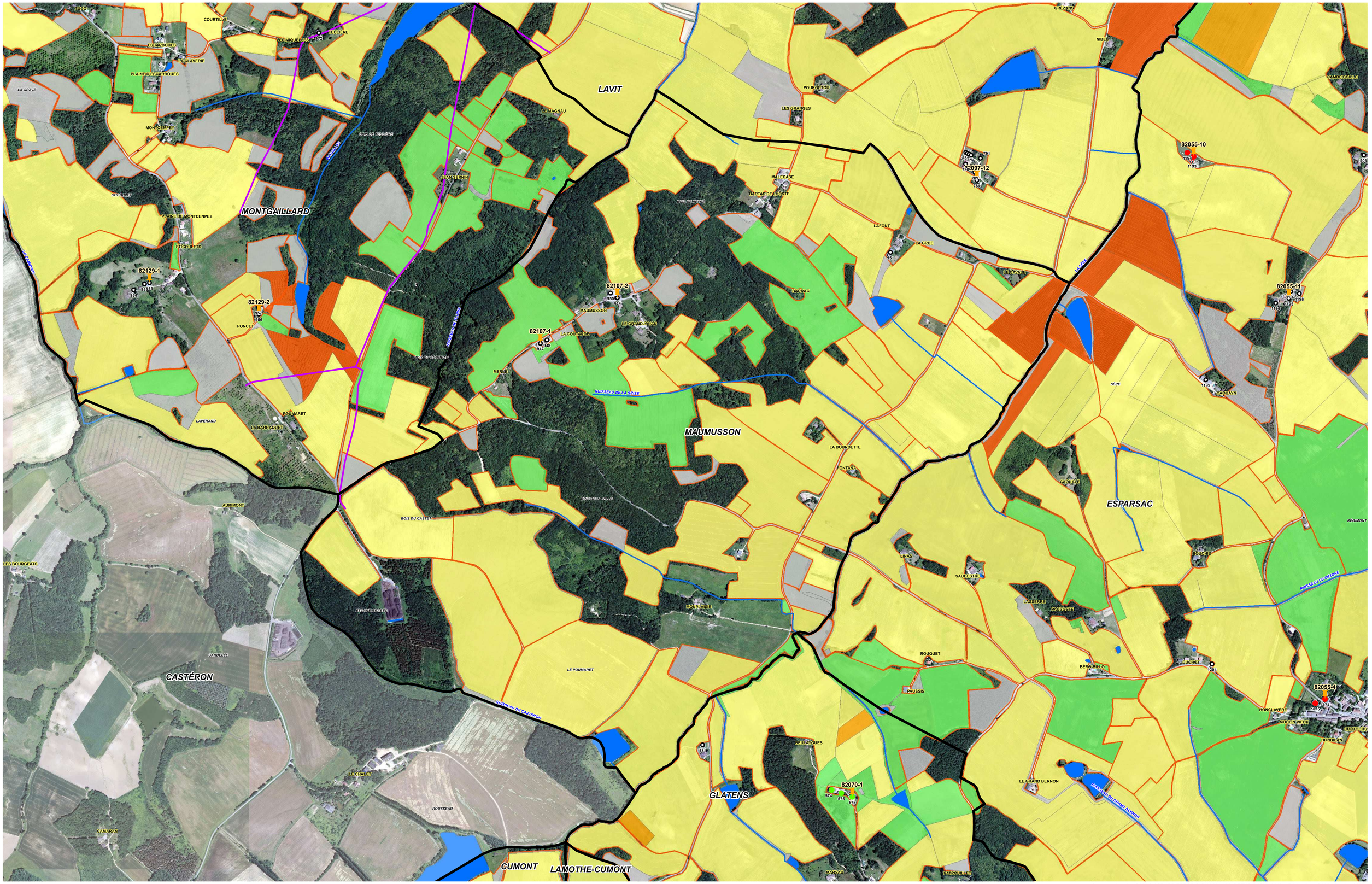

Echelle 1:5 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> MAUMUSSON

Carte non exhaustive

LEGENDE :

- Communes CC Lomagne 82
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Ilots PAC et cultures 2020**
  Cf Légende complémentaire
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD**

Echelle 1:7 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> MONTGAILLARD

LEGENDE :

Carte non exhaustive - * Les zones de 50m et 100m sont ici indicatives

- Communes
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE (+ zone 100m)***
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD (+ zone 50m)***

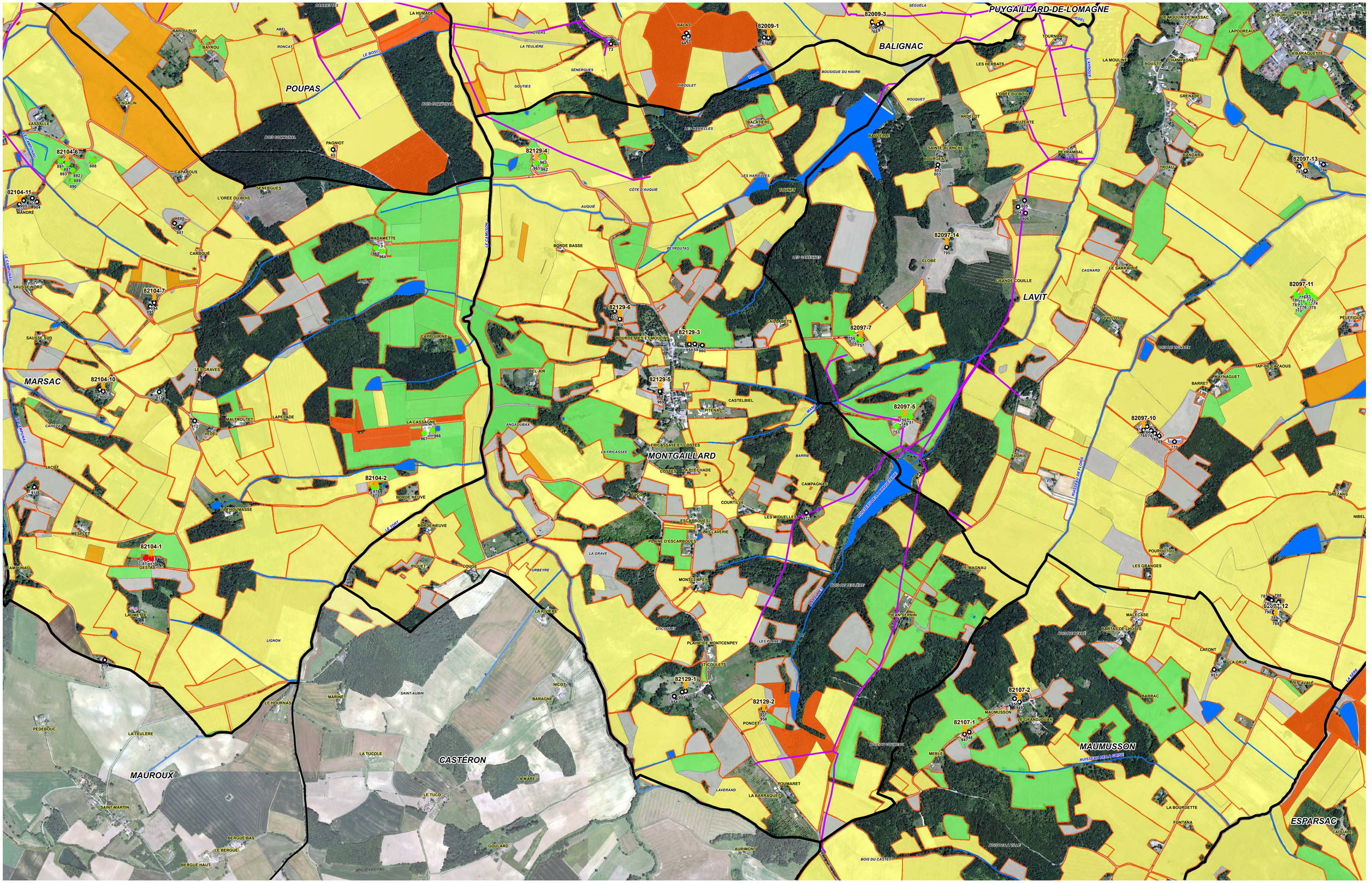

Echelle 1:7 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

Carte non exhaustive

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> MONTGAILLARD

LEGENDE :

- Communes CC Lomagne 82
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Ilots PAC et cultures 2020**
  Cf Légende complémentaire
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD**

Echelle 1:6 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> POUPAS

LEGENDE :

Carte non exhaustive - * Les zones de 50m et 100m sont ici indicatives

- Communes
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE (+ zone 100m)***
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD (+ zone 50m)***

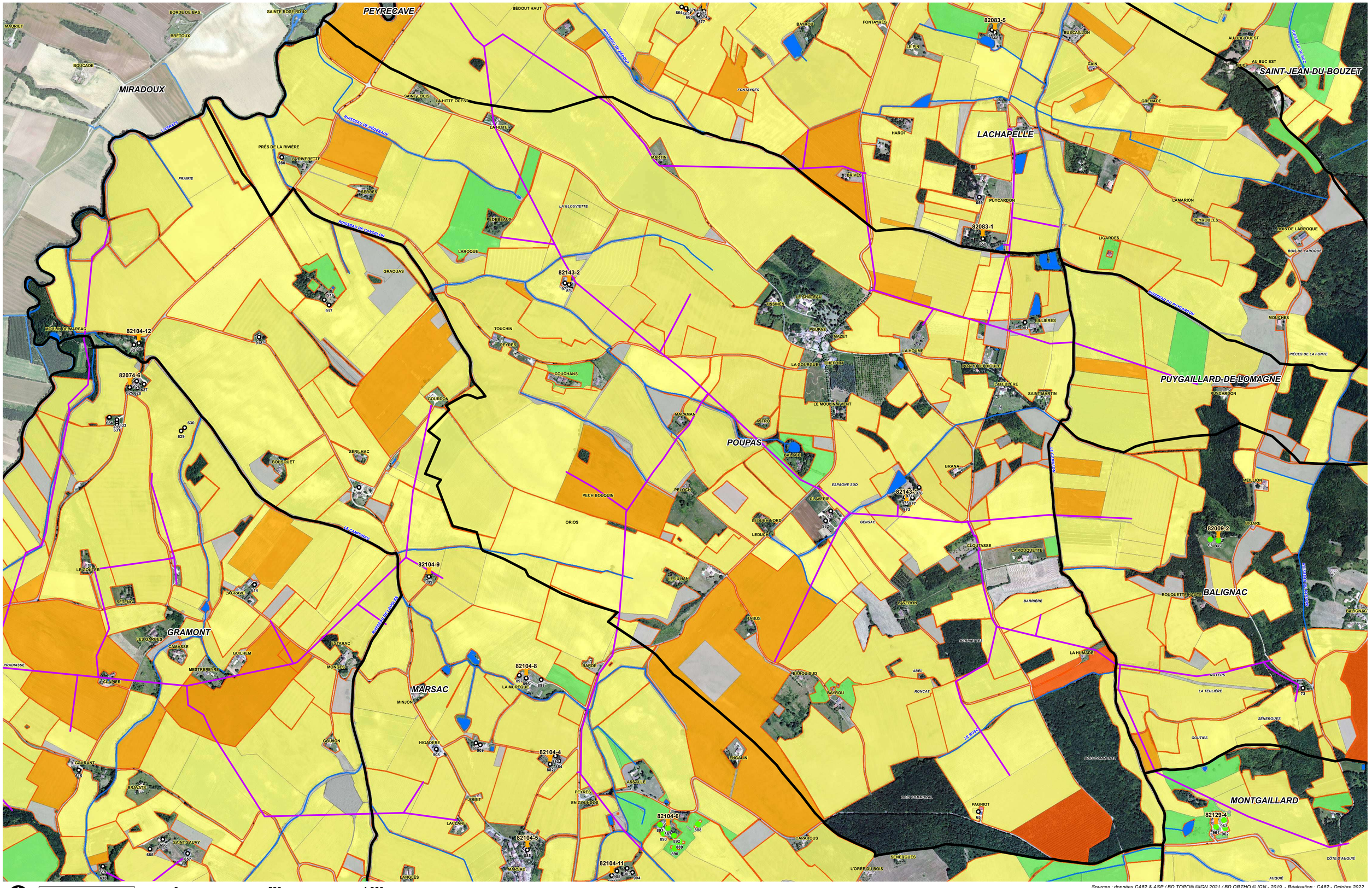

Echelle 1:6 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

Carte non exhaustive

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> POUPAS

LEGENDE :

- Communes CC Lomagne 82
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Ilots PAC et cultures 2020**
  Cf Légende complémentaire
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD**

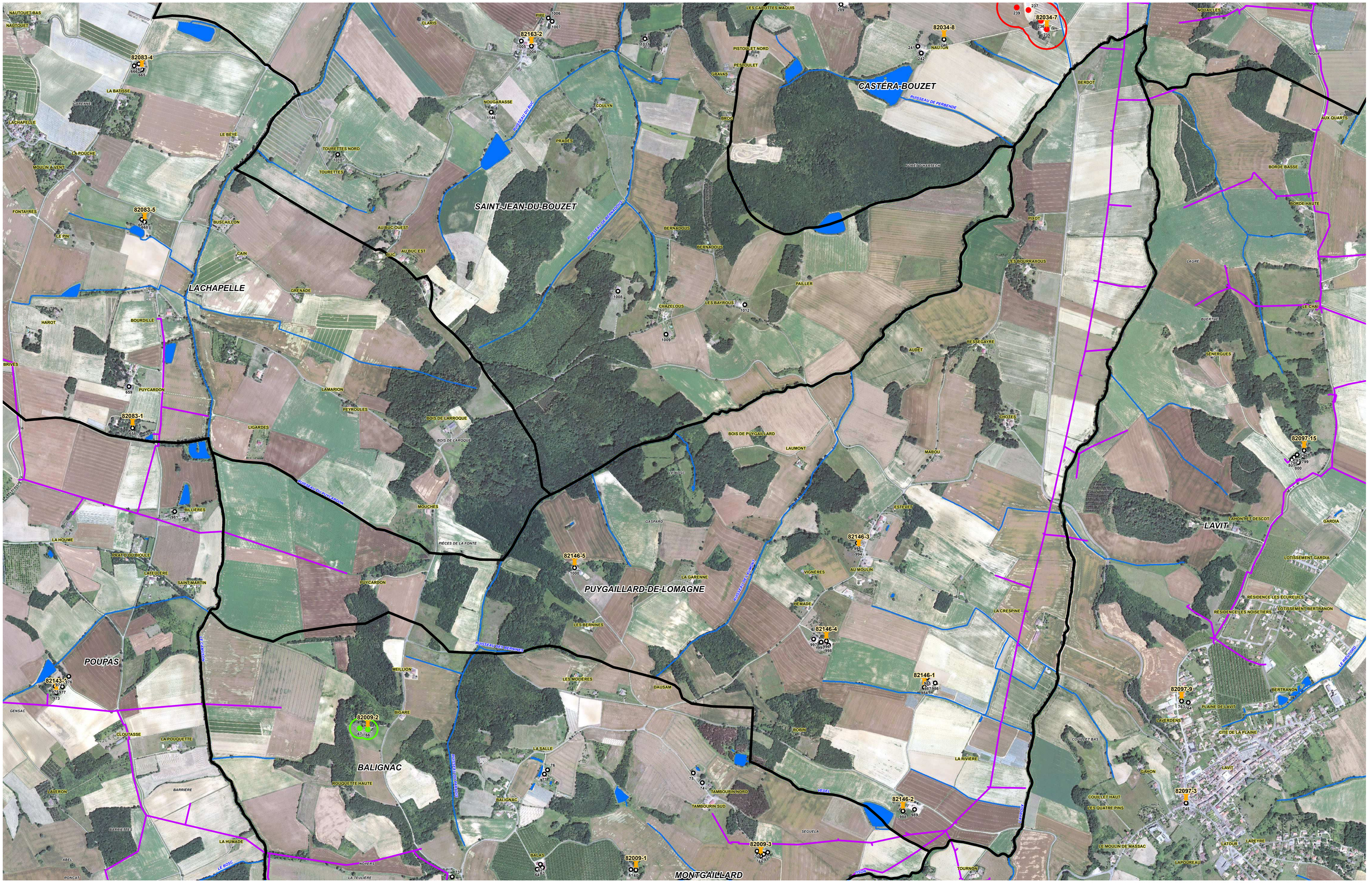
CASTÉRA-BOUZET
SAINT-JEAN-DU-BOUZET
LACHAPELLE
PUYGAILLARD-DE-LOMAGNE
POUPAS
BALIGNAC
MONTGAILLARD
LAVIT
82083-4
82083-5
82083-1
82163-2
82034-8
82034-7
82146-5
82146-3
82146-4
82146-1
82146-2
82009-2
82009-3
82009-1
82143-1
82097-15
82097-9
82097-3
RUISSEAU DU BUC
RUISSEAU DE BERNADOUS
RUISSEAU DE PERBENDE
RUISSEAU DE LA MONTA
RUISSEAU DES BERNINES
RUISSEAU DE LA MOUNEDE
RUISSEAU DE LA CAMPAGNE
RUISSEAU DE LA CAMPAGNE
RUISSEAU DE LA CAMPAGN

Echelle 1:6 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

Carte non exhaustive

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> PUYGAILLARD-DE-LOMAGNE

LEGENDE :

- Communes CC Lomagne 82
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Ilots PAC et cultures 2020**
  Cf Légende complémentaire
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD**

Echelle 1:6 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> SAINT-JEAN-DU-BOUZET

LEGENDE :

Carte non exhaustive - * Les zones de 50m et 100m sont ici indicatives

- Communes
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE (+ zone 100m)***
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD (+ zone 50m)***

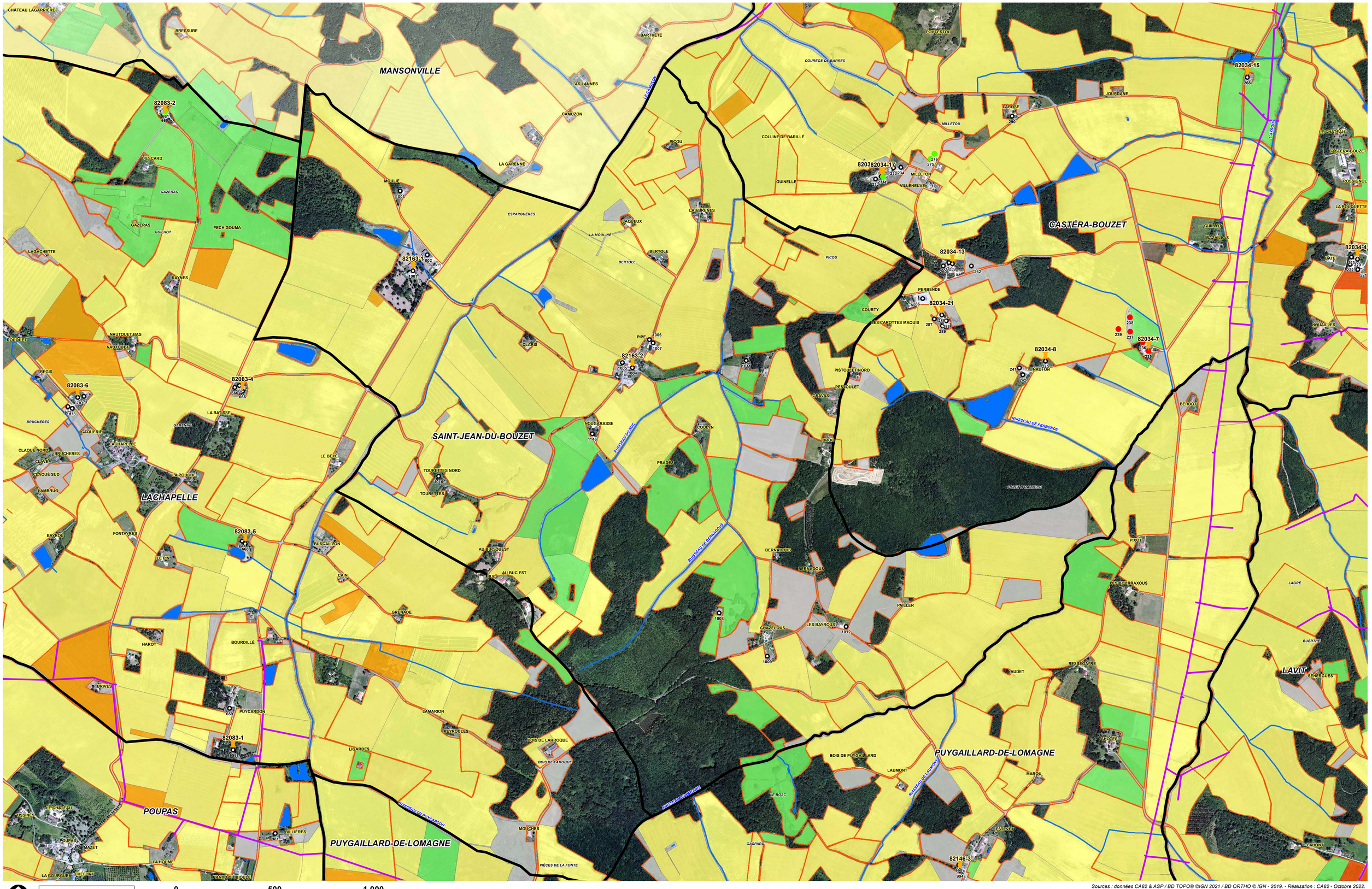

Echelle 1:6 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

Carte non exhaustive

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE TARN-ET-GARONNE

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> SAINT-JEAN-DU-BOUZET

LEGENDE :

- Communes CC Lomagne 82
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Ilots PAC et cultures 2020**
  Cf Légende complémentaire
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD**

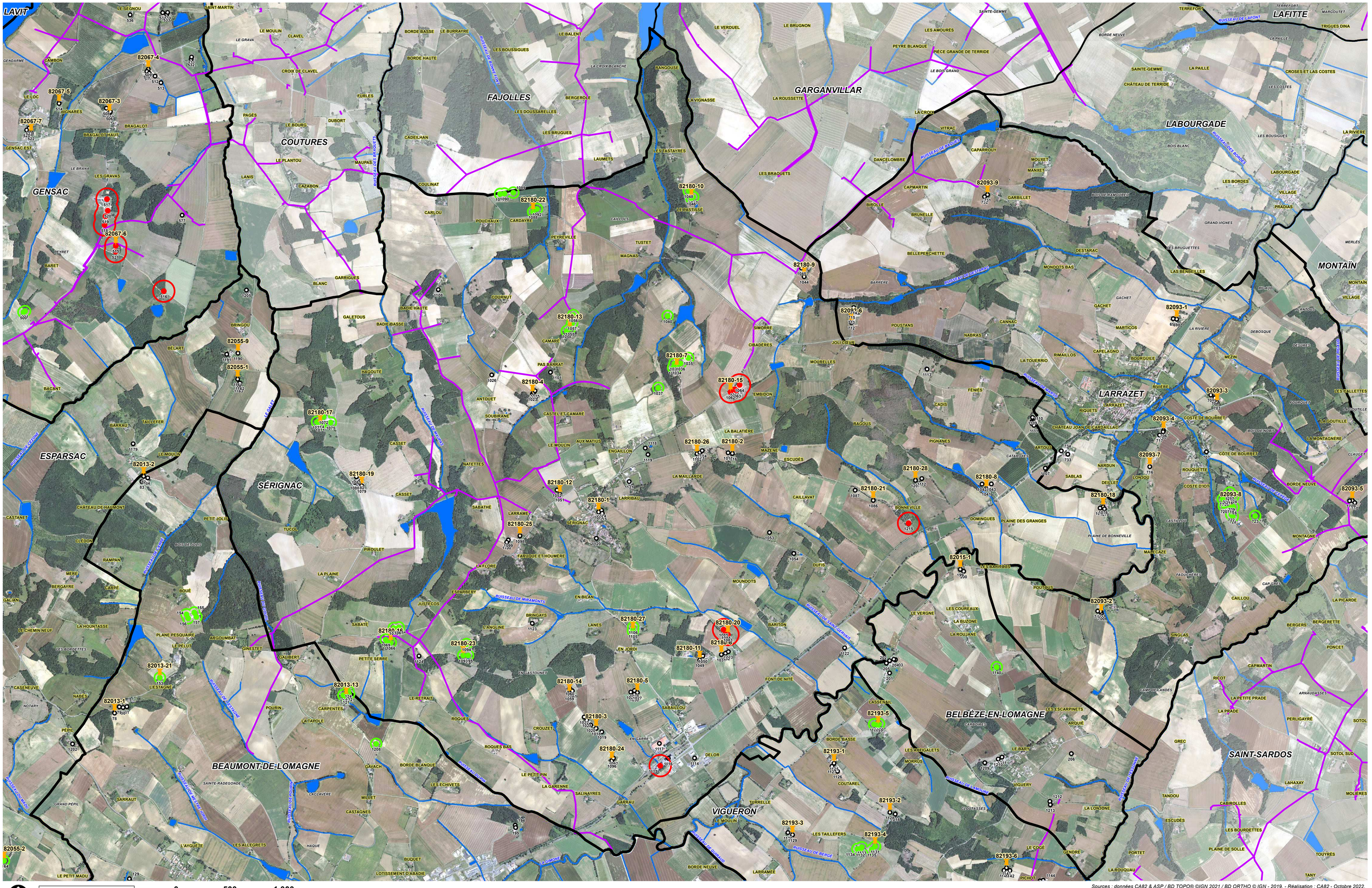
LAVIT
GENSAC
ESPARSAC
SÉRIGNAC
COUTURES
FAJOLLES
GARGANVILLAR
LABOURGADE
LAFITTE
MONTAÏN
LARRAZET
BEAUMONT-DE-LOMAGNE
VIGUERON
BELBÈZE-EN-LOMAGNE
SAINT-SARDOS
82067-4
82067-5
82067-3
82067-7
82067-6
82180-22
82180-10
82180-9
82093-9
82180-13
82180-7
82180-15
82180-4
82180-17
82055-9
82055-1
82093-1
82093-3
82093-4
82093-7
82093-8
82093-5
82180-19
82180-12
82180-1
82180-25
82180-26
82180-2
82180-28
82180-21
82180-18
82015-1
82093-2
82180-27
82180-20
82180-11
82180-23
82180-14
82180-5
82180-3
82180-24
82013-21
82013-13
82013-1
82013-2
82193-5
82193-1
82193-2
82193-3
82193-4
82193-6
82055-2
LE SÉGNOU
SAINT-MARTIN
LE MOULIN
CLAVEL
LE GRAVA
CAMBON
CROIX DE CLAVEL
BORDE BASSE
LE BURRAYRE
BORDE HAUTE
LE BALENT
LES BOUSSIGUES
LA CROIX BLANCHE
RANGOUSE
LE VERDUEL
LE BRUGNON
LES AMOURES
PEYRE BLANQUE
PIÈCE GRANDE DE TERRIDE
LE BOIS GRAND
SAINTE-GEMME
TERREFORT
RUISSEAU DE LAFONT
MARGOUTET
TRIGUES DINA
LA PAILLE
CROSES ET LAS COSTES
LES COSTES
CHÂTEAU DE TERRIDE
LE LOC
BIGNARES
GENDARME
BRAGALOT
BRAGALOT HAUT
GENSAC EST
LE BRANA
LES GRAVAS
PAGÈS
LE BOURG
DUBORT
FURLES
LE PLANTOU
MAUPAS
CADEILHAN
LANIS
CAZABON
RUISSEAU DES BRAQUETS
LES DOUSSARELLES
LES BRUGUES
LES TASTAYRES
LES BRAQUETS
LA VIGNASSE
LA ROUSSETTE
LA CROIX
VITRAC
CAPARROUY
DANCELOMBRE
MOUXET
MANXET
CAPMARTIN
BIROLLE
BRUNELLE
GARBILLET
BOIS DE L'AMOUREU
LES BORDES
LABOURGADE
VILLAGE
PRADIAS
LES BOUSIGUES
BOIS BLANC
RUISSEAU DES BARRES
LA RIVIÈRE
GRAND-VIGNES
LES BRUGUETTES
LAS BENDEILLES
MERLES
COULINAT
CARLOU
POUCHAUX
CARDAYRE
GALLEGOS
PEYREVILLE
TUSTET
MAGNAS
LE PASTISSÉ
DESTARAC
MONDOTS BAS
BARRÈRE
RUISSEAU DE DESTARAC
BELLEPERCHETTE
RIGAUD
MONTAÏN
VILLAGE
PLANTOUS
DEBOSQUE
M'SOURES
MÉZIN
LES CALLETTES
FOURQUET
LA GOUTILLE
BOIS DE NOBIS
LA MONTAGNÈRE
CLAUGET
CÔTE DE BOURRET
COSTE DE BOURRET
COSTE D'OT
ROUQUETTE
BORDE NEUVE
RUISSEAU DE LA FONTAINE
PLAINE DES GRANGES
PLAINE DE BONNEVILLE
MAINCAZE
DOMINGUES
DEILLET
LONJOU
NARDUN
SABLAS
CASTELLOU
FAUGÈRES
CAP GRAS
CAILLOU
LA PICARDE
BERGERS
BERGERETTE
PONCET
SINGLAS
CAMP DE LANDES
RICOT
LA PETITE PRADE
LA PRADE
ARNAUDASSES
PERLIGAYRE
SOTOL
SOTOL SUD
GREC
LAHAXAY
MOLIÈRES
TANDOU
CABIROLLES
LES BOURDETTES
PLAINE DE SOLLE
TOUYRES
TANY
LA ROUQUAU
PORTET
GENDRE
LE COGÉ
PICHOT
LES ESCARPINETS
ARQUIÉ
CARBOUÈRES
LASSENAIL
BORDE BASSE
LES ARTIGALETS
LE BARY
MORRUS
COUTAREL
VIGUERY
LA LONJONE
CAPELAGNO
BOURGUILE
RIMAILLOS
LA TOUERRIO
MARTICOS
CANNAC
NABRAS
POUSTANS
GACHET
JOLI CŒUR
CIBADÈRES
MOURELLES
SIMORRE
FENIÈS
CADIS
RIQUETS
CHÂTEAU JOAN DE CARDAILLAC
PIGNANES
RAGOUS
ARTOUS
CATARROYES
LA MAZÈNE
ESCUDÉS
LA BALATIÈRE
CAILLAVAT
BONNEVILLE
LA MAILLARDE
LARRIBAU
SABATHÉ
LARRAMÉ
SÉRIGNAC
FARUQUE ET HOUMÈRE
LA FLORE
DUFIS
MOUNDOTS
EN BILAN
ESPARBERY
JUSTECOS
BRINGAYS
L'ANGLINE
LANES
EN JORDI
EN CASTOUNET
SABAILLOU
FONT DE NITÉ
BARITON
LE VERGNE
LES COUREAUX
LA BUZONE
LA ROUJANE
POUTOUS
LES BARTHOUS
LE CHEMIN NEUF
LA HOUNTASSE
PLANE PESQUAIRE
ARGOUMBAT
LES BORDETTES
LE PÉLUT
GINESTET
GALIBERT
PETITE SERRE
CASENEUVE
NABÈS
NOTARY
PÉPIL
POURIN
CARPENTES
LA TAPOLE
LE RE TRAIT
ROQUES
ROQUES BAS
CROUZET
EN GARRE
LE PETIT PIN
LA GARENNE
SALINAYRES
GARRAU
TURRELLE
LE MOULIN
LES TAILLEFERS
LE BERGÉ
LA LONJONE
RUISSEAU DE GRIMAUD
RUISSEAU DE LA MOUNE
RUISSEAU DE LA FONTAINE
RUISSEAU DE LA CÉCHE
RUISSEAU DE LA BARRE
RUISSEAU DE LA CÉRÉ
RUISSEAU DE LA CÉRÉNE
RUISSEAU DE MIRAMONTS
RUISSEAU DE SAINT-GERVAIS
RUISSEAU DE BRANNE FONT
RUISSEAU DE LA CÉRÉNE
RUISSEAU DE LA BARRE
RUISSEAU DE LA CÉRÉ

Echelle 1:11 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

Carte non exhaustive

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> SERIGNAC

LEGENDE :

- Communes CC Lomagne 82
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Ilots PAC et cultures 2020**
  Cf Légende complémentaire
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD**

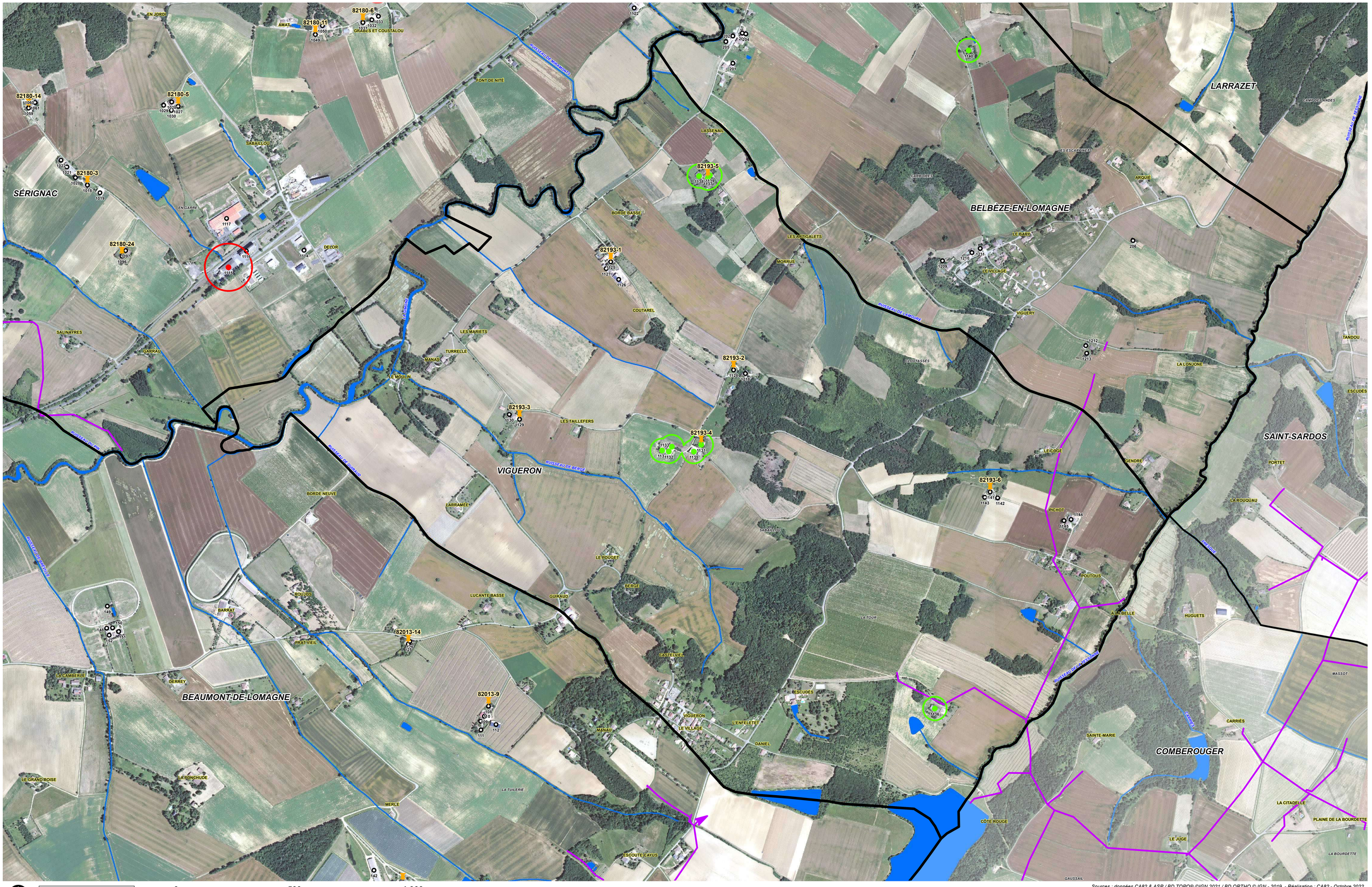

Echelle 1:5 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE TARN-ET-GARONNE

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> VIGUERON

LEGENDE :

- Communes
- Réseau hydrographique
- **Réseaux d'irrigation collectifs**
- **Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]**
- **Batis agricoles**
- **Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE (+ zone 100m)***
- **Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD (+ zone 50m)***

Carte non exhaustive - * Les zones de 50m et 100m sont ici indicatives

Echelle 1:5 000

0 500 1 000 Mètres

Sources : données CA82 & ASP / BD TOPO® ©IGN 2021 / BD ORTHO © IGN - 2019. - Réalisation : CA82 - Octobre 2022.

Carte non exhaustive

DIAGNOSTIC AGRICOLE 2022

> VIGUERON

Communes CC Lomagne 82

Réseau hydrographique

Réseaux d'irrigation collectifs

Ilots PAC et cultures 2020

Cf Légende complémentaire

LEGENDE :

Sièges d'Exploitations Agricoles [EA]

Batis agricoles

Bâtis agricoles d'EA soumises à ICPE

Bâtis agricoles d'EA soumises au RSD

PLUi

Lomagne Tarn et Garonnaise

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

ÉCONOMIE
HABITAT
MOBILITÉ
PATRIMOINE
AGRICULTURE
ENVIRONNEMENT
PAYSAGES

Lomagne TARN ET GARONNAISE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ANNEXES DU RAPPORT DE PRESENTATION

1.5.2. Stratégie de Développement Economique et Touristique (SDET)

PLUi

Lomagne Tarn et Garonnaise

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

ÉCONOMIE
HABITAT
MOBILITÉ
PATRIMOINE
AGRICULTURE
ENVIRONNEMENT
PAYSAGES

Lomagne TARN ET GARONNAISE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

V2 - mars 2023

SOMMAIRE

Cadrage méthodologique 5

1. **Les questionnements ouverts par la stratégie de développement économique et touristique 6**
2. **La démarche méthodologique mise en œuvre 6**

Le marché de l'emploi de la Lomagne Tarn et Garonnaise 7

1. **Structure et évolution du marché de l'emploi 8**
   a. Structure et évolution de la population active 8
   b. Adéquation entre l'offre et la demande d'emploi sur le territoire 11
2. **Regard sur l'emploi salarié 15**
   a. Profil et évolution des emplois 15
   b. Analyse de l'effet local 23
3. **Dynamique du chômage sur le territoire 26**
   a. Un taux de chômage similaire à la moyenne départementale 26
   b. Des difficultés de recrutement 27

Le tissu économique de la Lomagne Tarn et Garonnaise 29

1. **Principales caractéristiques du tissu économique 30**
   a. Structure et évolution des établissements économiques 30
   b. Dynamique de création d'entreprises 37

L'offre d'accueil des entreprises 41

1. **Répartition du foncier et de l'immobilier sur le territoire 42**
   a. Une majorité de l'offre foncière présente en Zone d'Activités Economiques 42
   b. Les zones d'activités économiques 43
   c. Typologie et répartition de l'immobilier d'entreprises 45
   d. L'immobilier communautaire sur le territoire 46

2. L'offre d'accueil actuelle à destination des entreprises 46

a. Caractéristiques de l'offre foncière dans les zones d'activités économiques 46

b. Dynamiques de l'immobilier d'entreprise 48

c. Potentiel de remobilisation de l'offre foncière et immobilière 51

Les enjeux de développement économique..... 58

1. Analyse forces, faiblesses, opportunités et menaces 59

2. Enjeux de développement territoriaux 60

Regard sur la dynamique touristique de la Lomagne Tarn et Garonnaise..... 61

1. Le positionnement identitaire et touristique de la Lomagne 62

a. Le positionnement touristique de la Région Occitanie et du département de Tarn et Garonne 62

b. Le positionnement et la stratégie développés par la Communauté de Communes 63

c. Les mots utilisés pour commercialiser la Lomagne 63

d. Les marqueurs identitaires du territoire 64

2. L'accessibilité touristique du territoire 65

a. Les infrastructures de communication 65

3. L'offre touristique de Lomagne Tarn et Garonnaise 66

a. L'offre d'hébergement touristique 66

b. L'offre de restauration 66

c. Les produits du territoire et les circuits courts 68

d. L'offre patrimoniale 69

e. L'offre patrimoniale et culturelle 70

f. L'offre de loisirs 70

g. L'offre d'itinérance 70

4. La fréquentation touristique 72

a. La fréquentation touristique en Tarn et Garonne 72
b. La fréquentation touristique de la Lomagne Tarn et Garonnaise 72
5. Synthèse tourisme 75

PLUi Lomagne Tarn et Garonnaise
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

1

Cadrage méthodologique

1. Les questionnements ouverts par la stratégie de développement économique et touristique

En parallèle de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunale, la Communauté de communes Lomagne et Tarn et Garonnaise a souhaité redéfinir son positionnement économique et touristique à l'horizon 2030. Cette nouvelle feuille de route permettra de répondre plus spécifiquement aux questions suivantes :

- Quelles filières économiques pour le territoire ? Quelles activités économiques accompagner leur développement ?
- Comment réunir les conditions nécessaires au maintien d'une dynamique économique forte, d'une revitalisation des centres bourgs et à un développement des activités touristiques… ?
- Comment favoriser l'insertion et maintenir une dynamique du marché du travail forte ?

De manière concomitante, la démarche a permis d'actualiser l'offre d'accueil des entreprises :

- Quelle offre foncière et immobilière développer pour maintenir une dynamique de développement économique ?
- Quelle implantation privilégiée pour les entreprises du territoire ?
- Quel équilibre entre implantation en zone d'activité / périphérie et centre-bourg ?

2. La démarche méthodologique mise en œuvre

La démarche d'élaboration de la stratégie de développement économique et touristique présentée dans les prochaines pages est issue d'une démarche de concertation auprès des élus :

1. Animation d'une commission développement économique, le lundi 13 février,
2. Animation d'une commission développement touristique, le mercredi 15 février,
3. Séminaires élus animés et visites de terrain conduit dans le cadre de l'élaboration du PADD,

PLUi Lomagne Tarn et Garonnaise
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

2

Le marché de l'emploi de la Lomagne Tarn et Garonnaise

1. Structure et évolution du marché de l'emploi

a. Structure et évolution de la population active

1. Une progression de la population active

En 2019, la Communauté de communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise recense 4 036 actifs âgés de 15 à 64 ans, ce qui représente un gain de 123 actifs par rapport à 2008 (+3%). Cette croissance du nombre d'actifs sur le territoire suit la croissance démographique de la CCLTG (+4%) mais pas celle des emplois qui ont légèrement reculé sur la période (-1%). Une part des nouveaux actifs se rend donc travailler dans les territoires alentours. Cette croissance de la population active s'explique en grande partie par la dynamique départementale (+9,5% de la population active entre 2008 et 2019).

Evolution comparée de la population, de la population active et du nombre d'emplois entre 2008 et 2019 (Base 100)

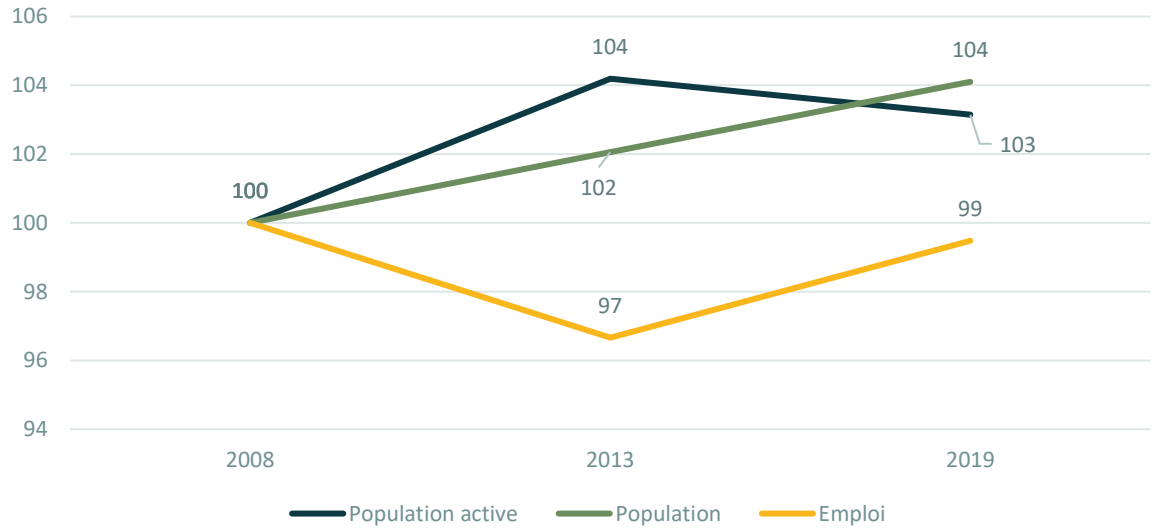

SOURCE : INSEE, 2022

L'analyse de l'évolution de la population active par classe d'âge met néanmoins en évidence un phénomène de vieillissement du territoire, puisque seule la catégorie des actifs de 55 à 64 ans se révèle en progression au cours des dix dernières années : la Lomagne Tarn et Garonnaise compte en effet 323 actifs de 55 à 64 ans supplémentaires entre 2008 et 2019 (+68%), une progression largement supérieure à aux dynamiques départementale et régionale.

A l'inverse, le territoire perd une centaine d'actifs âgés de 15 à 54 ans, un phénomène qui peut toutefois, pour partie, s'expliquer par une arrivée plus tardive sur le marché du travail du fait d'un rallongement de la durée des études. La question du renouvellement de la population active s'impose néanmoins comme un enjeu majeur pour le territoire.

Evolution de la population active par classe d'âge entre 2008 et 2019

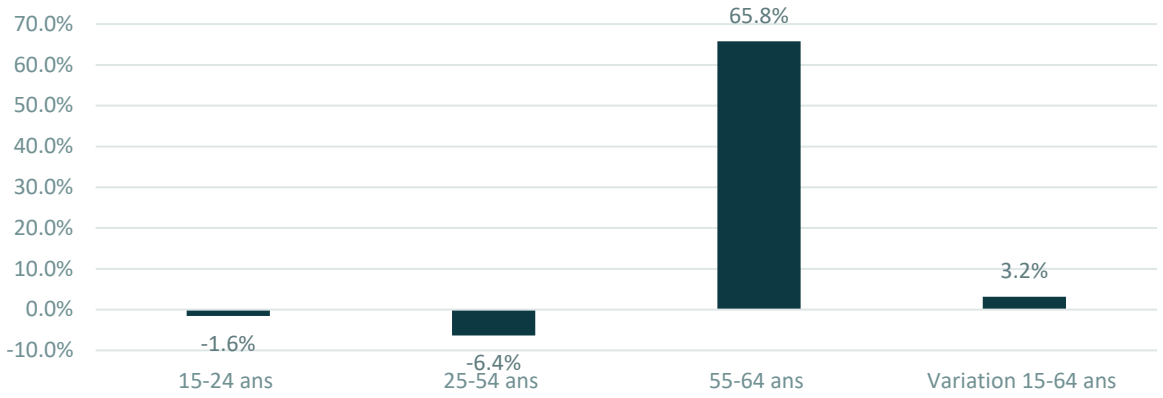

SOURCE : INSEE, 2022

2. Structure de la population active

Comme mis en avant dans le Contrat Local de Santé de la CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise (2022), le territoire comptait 4032 personnes actives âgées entre 15 et 64 ans. Le taux de chômage des 15-64 ans était de 12,6% en 2019, soit une part inférieure à la tendance départementale (13,8%) et régionale (14,6%). Le nombre de demandeurs d'emplois de 15 à 24 ans est toutefois plus élevé dans le territoire (31,5%) que dans le reste du département (29,9%).

Concernant la catégorie socio-professionnelle, le tissu des actifs de la Lomagne Tarn et Garonnaise présente plusieurs spécificités :

- Bien qu'en retrait, un nombre d'agriculteurs encore très important en comparaison (1 actif sur 10 en 2019). Cette forte présence d'agriculteurs est à mettre en lien avec un nombre très importants d'emplois et d'établissements agricoles sur le territoire.
- Une population active orientée vers les activités tertiaires peu qualifiées avec un nombre important d'employés : à l'inverse, les professions intermédiaires sont moins présentes, tout comme les cadres.
- La population active des artisans, commerçants et chefs d'entreprise est plus faible que dans le reste du département, ce qui interroge la capacité du territoire à accompagner les indépendants.

Structure de la population active par catégorie socioprofessionnelle en 2019 (en %)

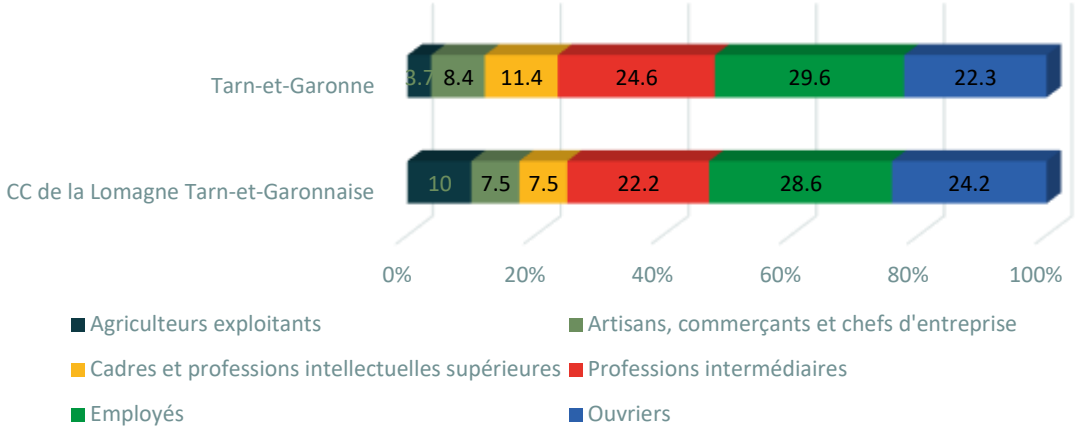

SOURCE : INSEE, 2022

Le territoire communautaire observe au cours des dix dernières années une évolution des catégories socio-professionnelles (CSP) qui composent son territoire. Cette évolution est liée à la fois à l'évolution des emplois du territoire mais également par la fonction résidentielle du territoire :

- La catégorie qui gagne le plus d'actifs sur la période est celle des professions intermédiaires (+180 personnes). Cette progression se révèle très supérieure à la dynamique départementale et s'explique en premier lieu par l'attractivité résidentielle du territoire pour ces CSP. Un second facteur important est la création de 56 nouveaux postes dédiés aux professions intermédiaires.
- Les autres CSP exerçant des activités d'ordre tertiaire sont très peu venues s'installer sur le territoire (cadres et employés), ce qui peut expliquer le léger recul de l'emploi dans ce secteur (-23 emplois occupés par des employés et – 12 postes de cadres). Cette dynamique s'inscrit à rebours de la tendance départementale.
- La seconde CSP qui est le plus venue s'installer sur le territoire est celle des ouvriers (+93 actifs). Une des raisons principales de cet attrait est la création de 133 emplois ouvriers entre 2008 et 2019, notamment des emplois d'ouvriers agricoles.
- A l'inverse de la dynamique départementale (+16,5%), on observe une diminution du nombre d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise (-2%). Cette dynamique s'accompagne d'un recul du nombre d'emplois occupés par cette CSP sur le territoire (-33 emplois).

Evolution comparée de la population active par catégorie socioprofessionnelle entre 2008 et 2019

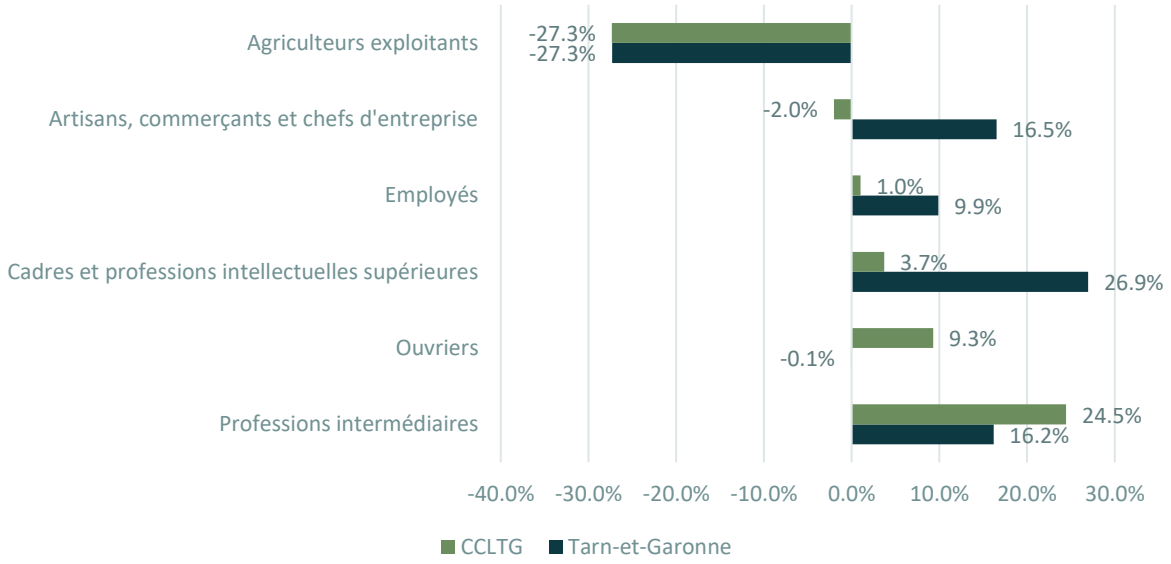

SOURCE : INSEE, 2022

b. Adéquation entre l'offre et la demande d'emploi sur le territoire

1. Une dégradation de l'indice de concentration de l'emploi

La dynamique d'érosion du nombre d'emplois constatée entre 2008 et 2019 s'est inscrite dans un contexte de progression démographique (+4%), et d'augmentation du volume d'actifs présents sur le territoire (+3%). Cette tendance se traduit par une légère dégradation de l'indice de concentration de l'emploi sur la période.

La Communauté de communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise recense ainsi 9,2 emplois pour 10 actifs résidents en 2019, contre 9,5 emplois pour 10 actifs en 2008. Malgré cette légère dégradation, le territoire est ainsi en mesure de proposer un emploi à la majeure partie des actifs résidents, et se révèle faiblement dépendant de l'économie des territoires voisins.

Indice de concentration de l'emploi de la CCLTG entre 1975 et 2019

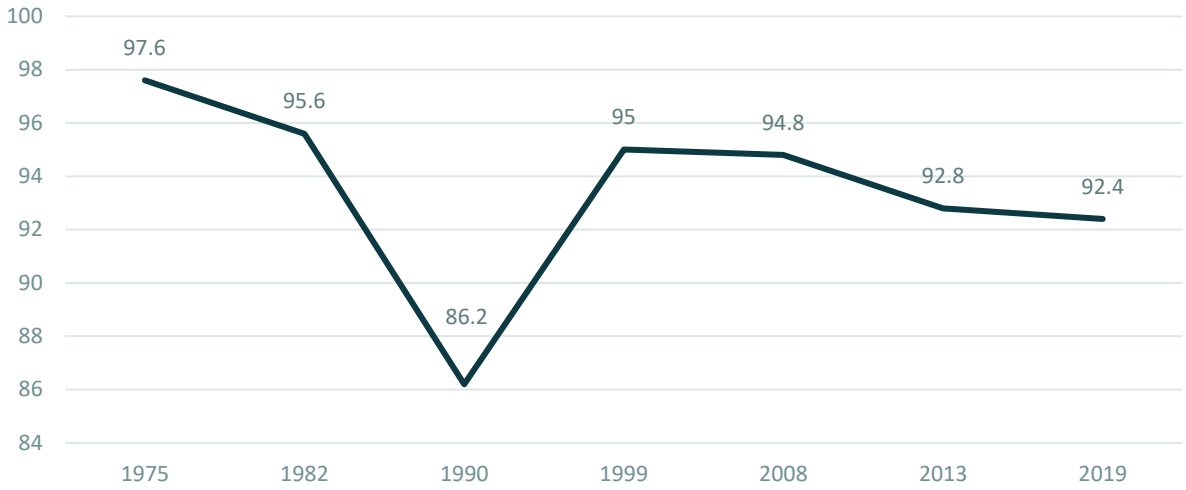

SOURCE : INSEE, 2022

Cet indice de concentration de l'emploi varie néanmoins selon les communes, les communes de Beaumont-de-Lomagne et Lavit s'affirmant comme les principaux réservoirs d'emplois de l'intercommunalité : la Commune de Beaumont-de-Lomagne recense par exemple 154 emplois pour 100 actifs alors que la Commune de Lavit 133 emplois pour 100 actifs.

Une distinction s'opère également entre l'Est et l'Ouest du territoire : les communes rurales de l'Ouest de la Communauté de communes concentrent moins d'un emploi pour deux actifs résidents en moyenne. A l'inverse, les communes d'Asques, Larrazet, Sérignac ou Saint-Jean-du-Bouzet ont un indice de concentration de l'emploi plus élevé grâce à leur positionnement géographique privilégié profitant davantage de la proximité avec Montauban, Toulouse, Valence d'Agen …

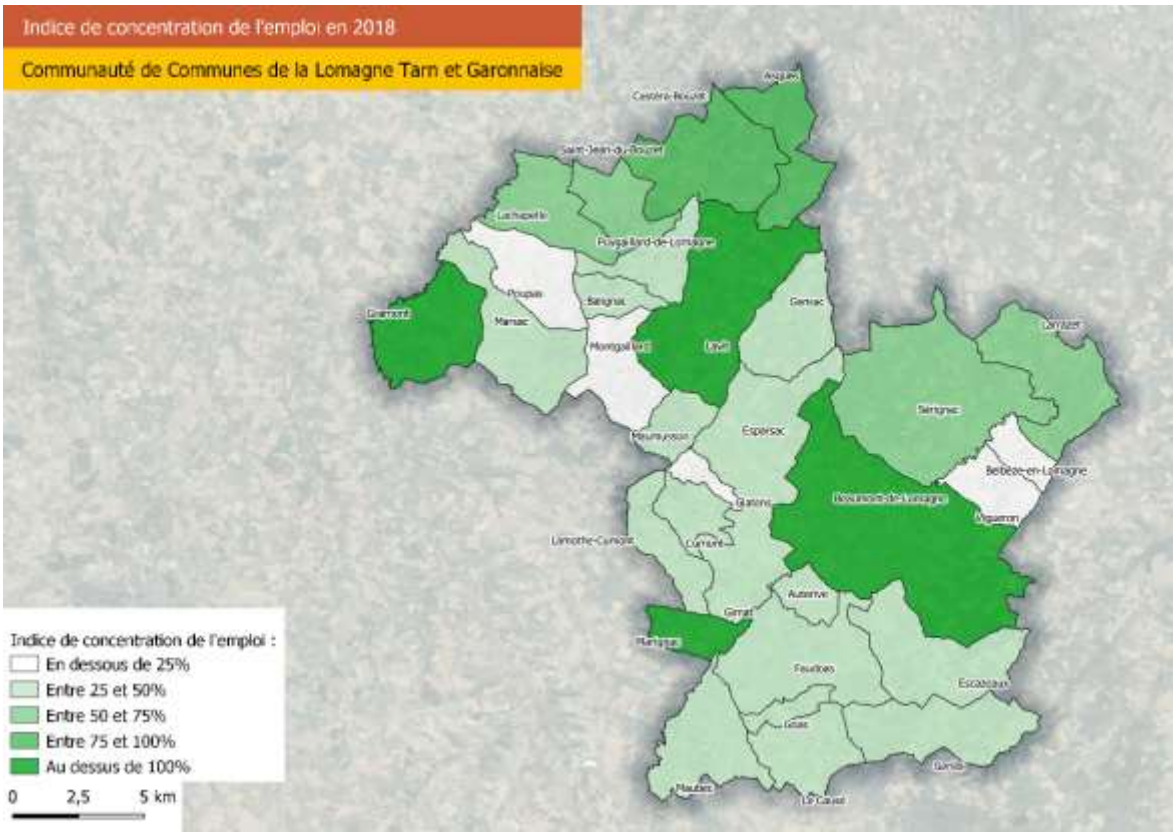

SOURCE : INSEE, 2022, RETRAITEMENT PRAXIDEV

2. Analyse des flux-domicile travail

L'analyse des mouvements pendulaires (à savoir les déplacements journaliers effectués entre le domicile et le lieu de travail) met en avant un léger déséquilibre entre les flux d'actifs entrants et sortants. La Communauté de communes recense environ 1400 flux d'actifs résidants sortant chaque jour du territoire pour exercer un emploi, ce qui représente près d'1 actif sur 3 à l'échelle communautaire.

Flux d'actifs entrants et sortant de la CCLTG en 2019

Destination	Flux actifs entrants	Flux actifs sortants
CCLTG – Toulouse Métropole	61	375
CCLTG – Terre des Confluences	407	292
CCLTG – Grand Montauban	83	241
CCLTG – Deux Rives	75	110
CCLTG – Grand Sud Tarn et Garonne	166	100
CCLTG – Les Hauts Tolosans	60	76
CCLTG – Bastides de Lomagne	134	66

CCLTG – Grand Auch Coeur de Gascogne	/	54
CCLTG – Lomagne Gersoise	/	65
Total	**986**	**1 379**

SOURCE : INSEE, 2022

La première destination de travail est la Métropole de Toulouse qui accueille 1/3 des flux pendulaires, suivie par la CC Terre des Confluences et la CA Grand Montauban. Le territoire se caractérise néanmoins aussi par d'importants flux d'actifs en provenance des territoires limitrophes, en particulier la CC Terre des Confluences, mais aussi les intercommunalités du Grand Sud Tarn et Garonne ou encore Bastides de Lomagne, ce qui témoigne d'une attractivité des emplois proposés.

Cette mobilité de certains actifs, qui traduit la bonne connexion du territoire avec les polarités voisines, peut néanmoins interroger à la fois l'adéquation entre les emplois du territoire et la population active résidente, mais aussi la capacité des actifs exerçant leur activité sur la Communauté de communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise à se loger au plus proche de leur emploi.

3. Potentiel de télétravailleurs

Les pratiques de télétravail sont diverses et peuvent être informelles, ce qui les rend difficiles à mesurer. Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a néanmoins développé un outil afin d'estimer le volume de télétravailleurs, qui comprend 4 étapes :

- Dénombrer les actifs en emploi sur le territoire,
- Sur ce nombre, appliquer les ratios du CGET pour estimer le nombre de télétravailleurs pour chaque catégorie socio-professionnelle,
- Appliquer à la population active occupée l'évolution de la part des télétravailleurs pour chaque CSP actualisée à 2025,

PART D'ACTIFS TÉLÉTRAVAILLANT PAR CSP EN FRANCE	2015	2025
Agriculteurs exploitants	0%	0%
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	10%	17%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	18%	30%
Professions intermédiaires	18%	30%
Employés	11%	17%
Ouvriers	0%	0%

Source : CGET

L'évolution du nombre de télétravailleurs varie selon la CSP.

- Pour évaluer la part d'actifs travaillant en tiers-lieux, on s'appuie sur les estimations du CGET qui anticipe une augmentation de la part des télétravailleurs en tiers-lieux de 10% en 2015 à 30% en 2025 à l'échelle nationale.

L'application des ratios du CGET au territoire de la Lomagne Tarn et Garonnaise met ainsi en évidence un potentiel de télétravailleurs estimé à environ 120 actifs à horizon 2025, dont une quarantaine (30%) pourraient vouloir s'établir au sein d'un tiers-lieux. Cette estimation pourrait être revue à la hausse du fait de la démocratisation progressive du télétravail accélérée par la crise sanitaire de la COVID 19. Dans une logique similaire à la concentration des emplois sur le territoire, la commune de Beaumont-

de-Lomagne présente un potentiel de télétravailleurs (69 personnes) qui est supérieur à toutes les autres communes réunies. Une réflexion sur l'ouverture d'un tiers-lieu a d'ailleurs été menée lors d'une « étude d'opportunité pour la création d'un Pôle socio-économique sur le territoire de la CCLTG » (juillet 2021).

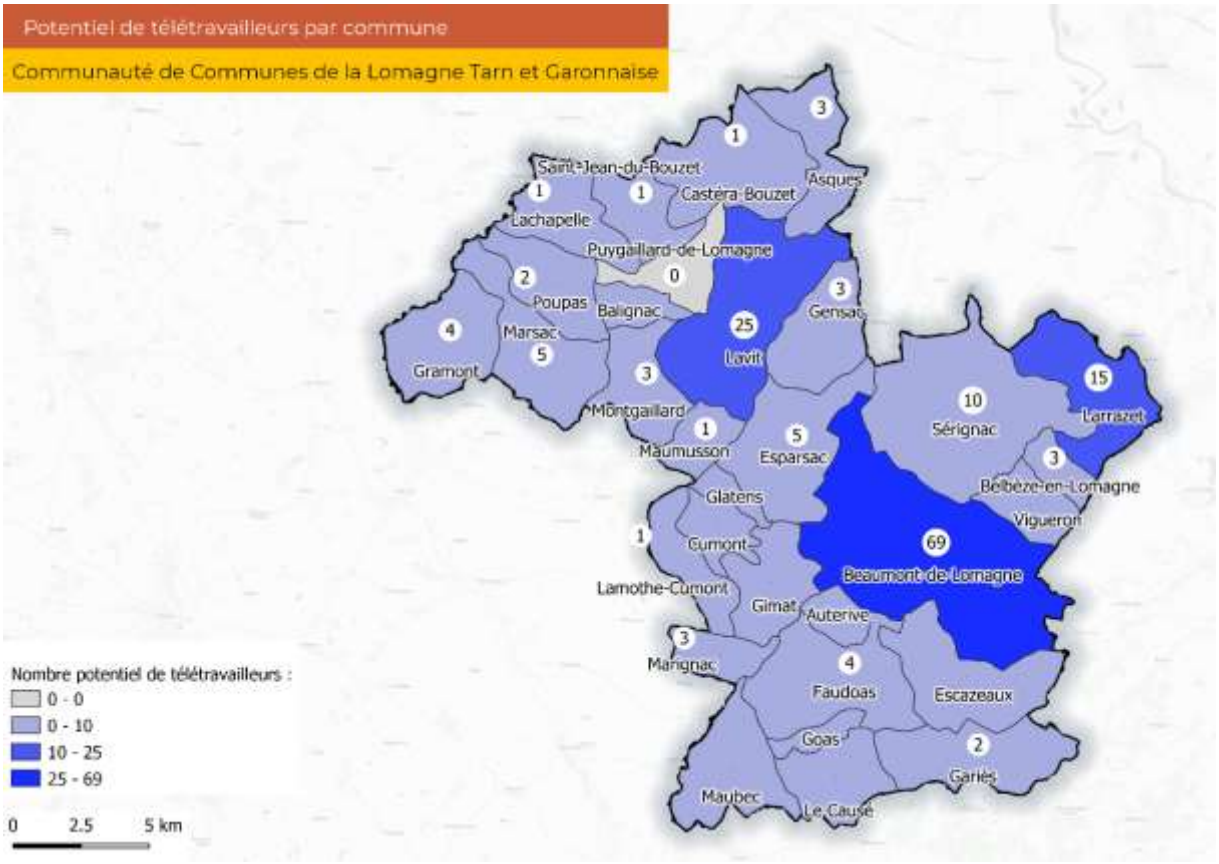

SOURCE : CGET ET INSEE, 2022, RETRAITEMENT PRAXIDEV

2. Regard sur l'emploi salarié

a. Profil et évolution des emplois

1. Principales caractéristiques de l'emploi

La Communauté de communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise recense 3 455 emplois au lieu de travail en 2019 (source : INSEE).

Parmi les principales caractéristiques de l'emploi sur l'intercommunalité :

- Une économie historiquement tournée vers l'agriculture en particulier en ce qui concerne les cultures de l'ail et des semences. Ce secteur est encore aujourd'hui très spécifique et représente directement 15% des emplois du territoire, ce qui est largement supérieur à la tendance départementale (6% dans le Tarn-et-Garonne). A noter que de nombreuses

activités dans le commerce et le transport sont liées aux activités agricoles. En comparaison des autres territoires, l'industrie est pour sa part très peu représentée avec seulement 3,5% des emplois (10,6% en Tarn-et-Garonne).

- Le domaine de l'administration publique, de l'enseignement et de l'action sociale représente 44% des emplois du territoire, contre 37% à l'échelle départementale. Cette spécificité est grandement liée à la forte présence d'emplois dans le domaine de l'action sociale qui s'est fortement développée à partir des années 1980 sur le territoire et concentre aujourd'hui près d'1/3 des emplois du territoire, contre 1 emploi sur 6 dans le reste du département. La présence de 3 établissements employeurs de plus de 50 salariés (APIM de Lavit, EHPAD de Beaumont et la clinique Midi Gascogne) représente ainsi une opportunité de développer des services et un écosystème local autour de ces activités (alimentation, blanchisserie, transport …).
- Les activités du commerce, du transport et des services divers sont très peu spécifiques au territoire. Cela s'explique pour les commerces et les services par une attractivité résidentielle limitée et pour le domaine des transports à un éloignement relatif de l'A62.

Nature des emplois de la CCLTG et comparaison avec le Tarn et Garonne (2019)

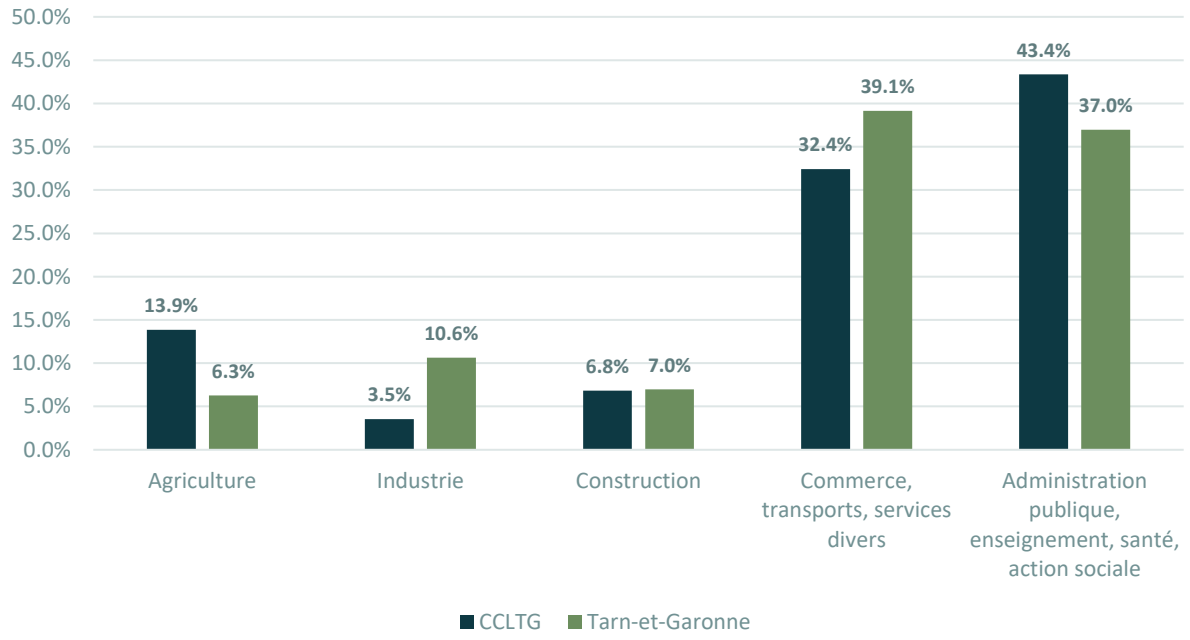

SOURCE : INSEE, 2022

L'approche par les Catégories socioprofessionnelles (CSP) met quant à elle en exergue :

- Une spécificité forte des catégories des employés et des agriculteurs exploitants. Cette forte présence est logique au vu de l'importance du secteur de l'action sociale pour les employés et de l'agriculture pour les agriculteurs exploitants.
- Toutefois, le nombre d'employés et d'agriculteurs connait un recul depuis 10 ans. Cette diminution s'explique notamment par le vieillissement marqué des exploitants agricoles aussi par la modernisation et l'agrandissement des exploitations. Cette diminution du nombre

d'agriculteurs est à mettre en lien avec la forte augmentation du volume d'ouvriers agricoles sur le territoire, ce qui laisse à penser que les activités agricoles sont de plus en plus occupées par des ouvriers salariés, que par des agriculteurs qui ont des exploitations de plus en plus grandes et ont donc des besoins plus importants en termes de main-d'œuvre salariée.

- La légère diminution du nombre d'employés s'accompagne d'une augmentation du nombre de professions intermédiaires, ce qui peut laisser à penser qu'une montée en compétences de certains emplois est à l'œuvre sur le territoire.
- La faible présence des artisans, commerçants et chefs d'entreprises s'explique en partie par une économie présentielle peu dynamique qui limite la présence de services à la population (construction, commerce, artisanat …) bien que ces compétences soient très utiles pour valoriser la qualité de vie sur le territoire.

Evolution de la Catégorie socioprofessionnelle des emplois de la CCLTG entre 2008 et 2019

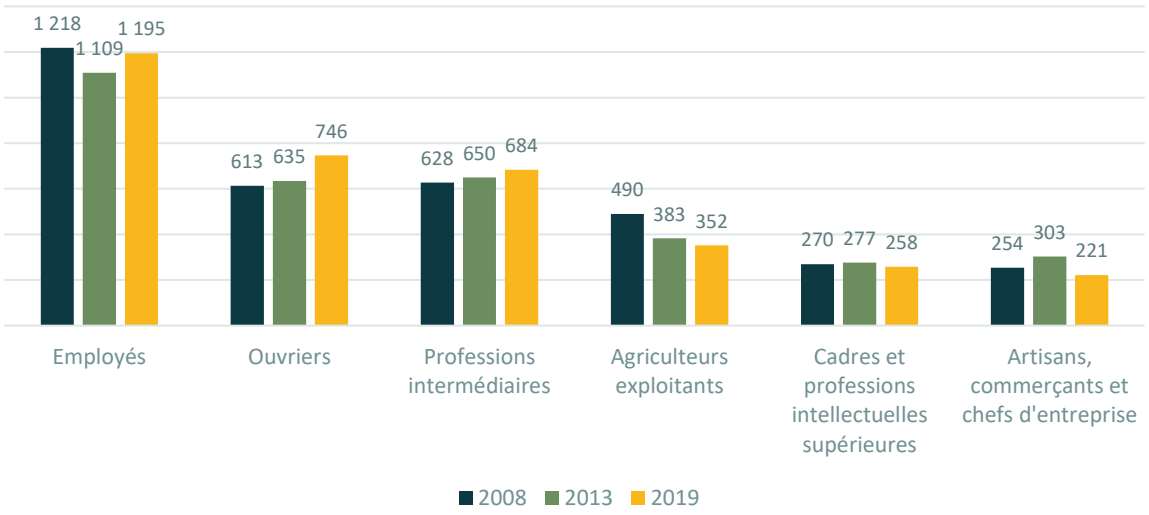

SOURCE : INSEE, 2022

2. Dynamique de l'emploi

L'analyse de la dynamique de l'emploi sur un temps long met en évidence plusieurs épisodes de création et destruction au cours des cinquante dernières années à l'échelle communautaire, en particulier :

- Une lente phase de diminution du nombre d'emplois depuis les années 1975 avec le déclin de la société rurale et agricole traditionnelle qui n'a pas pour autant entrainé une montée en puissance très marquée d'un autre secteur de l'économie. Cette transformation de l'économie s'est accompagnée d'une perte d'habitants jusque dans les années 1990 sur le territoire de la CCLTG.
- Une phase de forte progression de l'emploi engagée au début des années 2000 (+ 300 emplois), qui fait suite à une croissance démographique. Le développement de la mobilité aussi bien pour les entreprises que pour les habitants explique en partie le développement de nouveaux emplois.

- Un retrait du nombre d'emplois entre 2008 et 2019 qui fait suite à la crise de 2008 et traduit notamment la pression grandissante de la concurrence internationale pour les activités agricoles. Il est toutefois à noter que depuis 2013, le territoire a regagné des emplois.

Evolution du nombre d'emploi entre 1975 et 2019

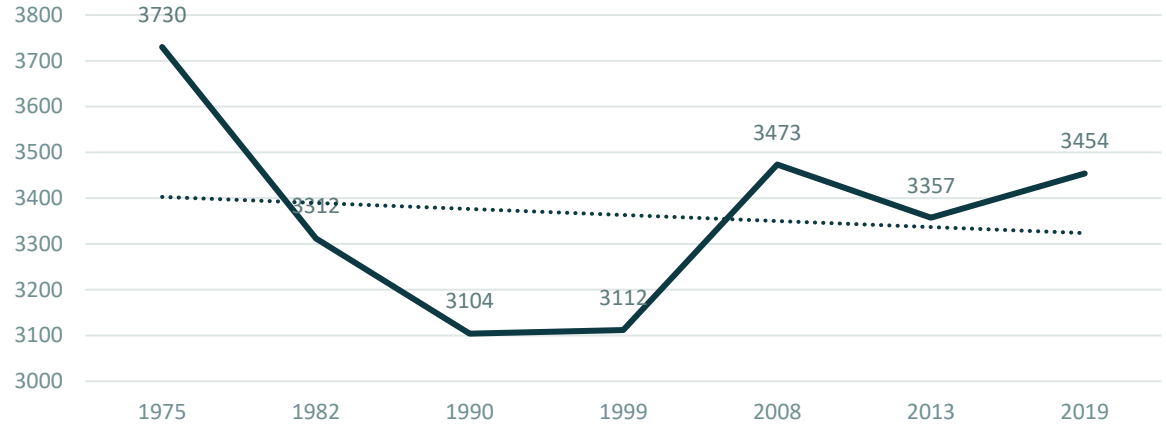

SOURCE : INSEE, 2022

La variation des emplois entre 1975 et 2018 s'est toutefois réalisée différemment selon les communes :

- **Une tendance à la concentration des emplois dans les polarités du territoire**. La majorité des petites communes rurales du territoire a connu une très forte chute de l'emploi. Dans le même temps, les principales polarités (Lavit et Beaumont) ont accueilli de nouveaux emplois à un rythme plus rapide que la croissance de leur population (+21% d'emplois à Beaumont contre une croissance démographique de +2%).
- **Une disparité territoriale**. Les communes à l'Est du territoire ont profité de leur plus grande proximité avec l'A64 et la Vallée de la Garonne pour connaître soit une très forte hausse de leur nombre d'emplois (Puygaillard, Asques), soit pour limiter la chute du nombre d'emplois (Sérignac, Larrazet, Gensac). Les communes les plus rurales, situées à l'Est du territoire, ont pour leur part connu les plus fortes chutes d'emplois (Marsac, Maumusson, Cumont, Faudoas …).

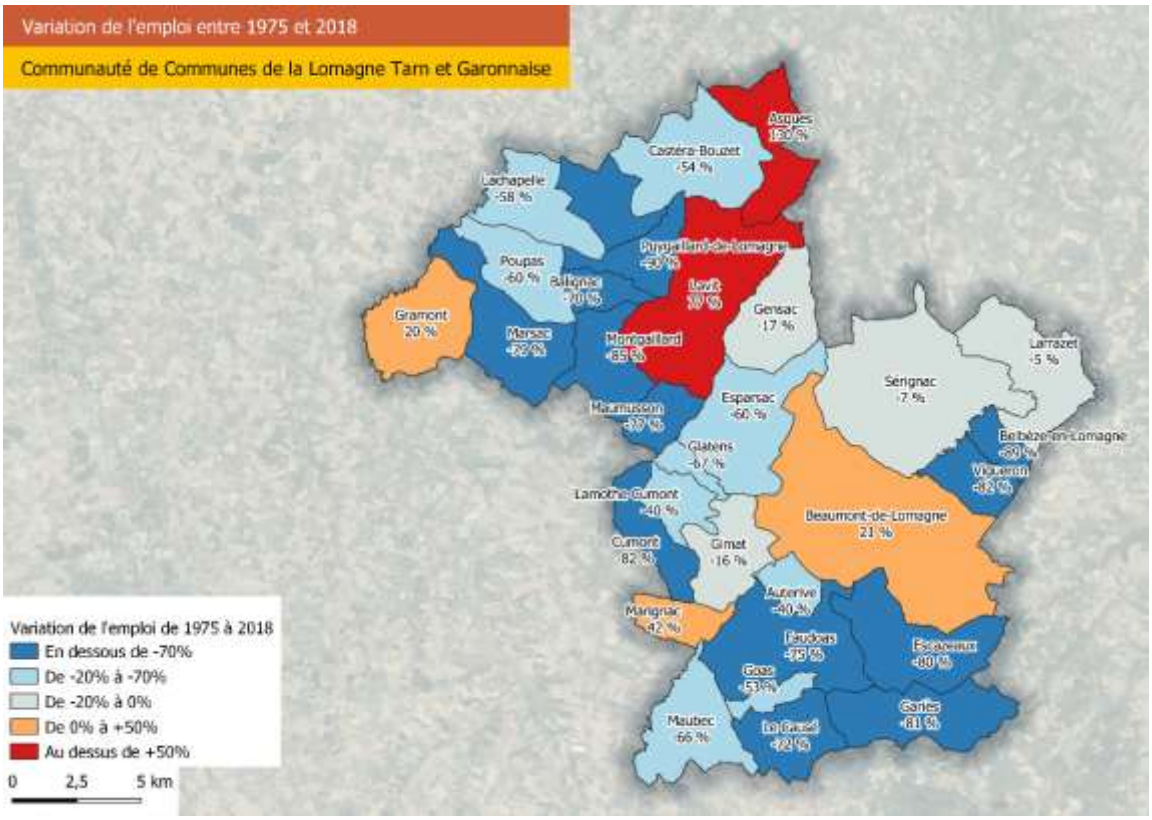

SOURCE : INSEE, 2022, RETRAITEMENT PRAXIDEV

Point de vigilance : L'augmentation de +130% des emplois sur la commune de Asques est le fait d'une unique entreprise.

Entre 2015 et 2019, les secteurs d'activité ont connu des trajectoires différentes en termes d'évolution du nombre d'emplois. Ce sont les activités les plus spécifiques et les plus représentées sur le territoire qui ont permis la création de nouveaux emplois. On peut ainsi observer :

- La présence de deux secteurs « marqueurs » qui ont également été les moteurs de l'économie du territoire :

  1) La « santé humaine et l'action sociale » qui est symbolisée par la présence d'hébergements du secteur médico-social et social (EHPAD de Beaumont, l'APIM de Lavit et la clinique Midi-Gascogne). Cette catégorie d'établissements a généré la création de 50 emplois entre 2015 et 2019, ce qui montre à la fois leur dynamique et également leur capacité à attirer de nouveaux profils. Malgré tout, le financement de ces établissements reste grandement lié aux dotations de la sécurité sociale.

  2) La filière de l'agriculture représente environ 25% des emplois du territoire. Cela concerne à la fois les emplois des agriculteurs exploitants, les ouvriers agricoles, la transformation agro-alimentaire ainsi que les activités de négoce et de commerce. Portés par les filières de l'ail et des semences, la catégorie « Agriculture » (479 emplois soit 14% des emplois du territoire) est composée pour environ 80% d'exploitants agricoles et de 20 % de salariés agricoles. Au niveau de la transformation agro-alimentaire, on comptabilise 75 emplois ce qui représente environ 60% des emplois industriels du territoire. Les activités de commerce de gros de fruits et légumes comptabilisent pour leur part 251 emplois salariés privés (Source : ACOSS). Ces emplois sont concentrés dans les plus importants établissements employeurs privés du territoire (Top Alliance, Qualisol, Royal Saveurs, les

jardins du Midi …). On peut ainsi estimer que les emplois découlant d'une activité agricole représentent près de 25% des emplois du territoire (805 emplois).

- Des dynamiques contraires à la croissance des établissements sont observables puisque les emplois des activités du tertiaire productif (activités scientifiques et techniques, activités financières …) sont en recul alors que leur nombre d'établissements est en pleine progression. Le domaine du transport a connu un fort développement et profite notamment de l'implantation du logisticien Coexo sur le territoire qui a pu s'installer grâce à une opportunité immobilière que lui proposait le territoire.
- Les activités présentielles (orientées vers la satisfaction des besoins de la population) connaissent des trajectoires diversifiées sur la période dans la lignée qui peuvent s'expliquer par la faiblesse de la croissance démographique. Les effectifs dans l'éducation et l'administration publique sont pour leur part en léger recul ce qui peut s'expliquer par un investissement limité des acteurs publics dans les territoires ruraux dans un contexte de restrictions budgétaires. Le domaine de l'hébergement-restauration (-28 emplois) et du commerce (-45 emplois) ont également observé une retrait de leurs emplois – une tendance qui a pu s'accentuer dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19. Le domaine de la construction, en perte d'établissements (-9 établissements) a toutefois généré 56 nouveaux emplois sur la période.

Evolution du nombre d'emplois entre 2015 et 2019 par secteurs d'activité

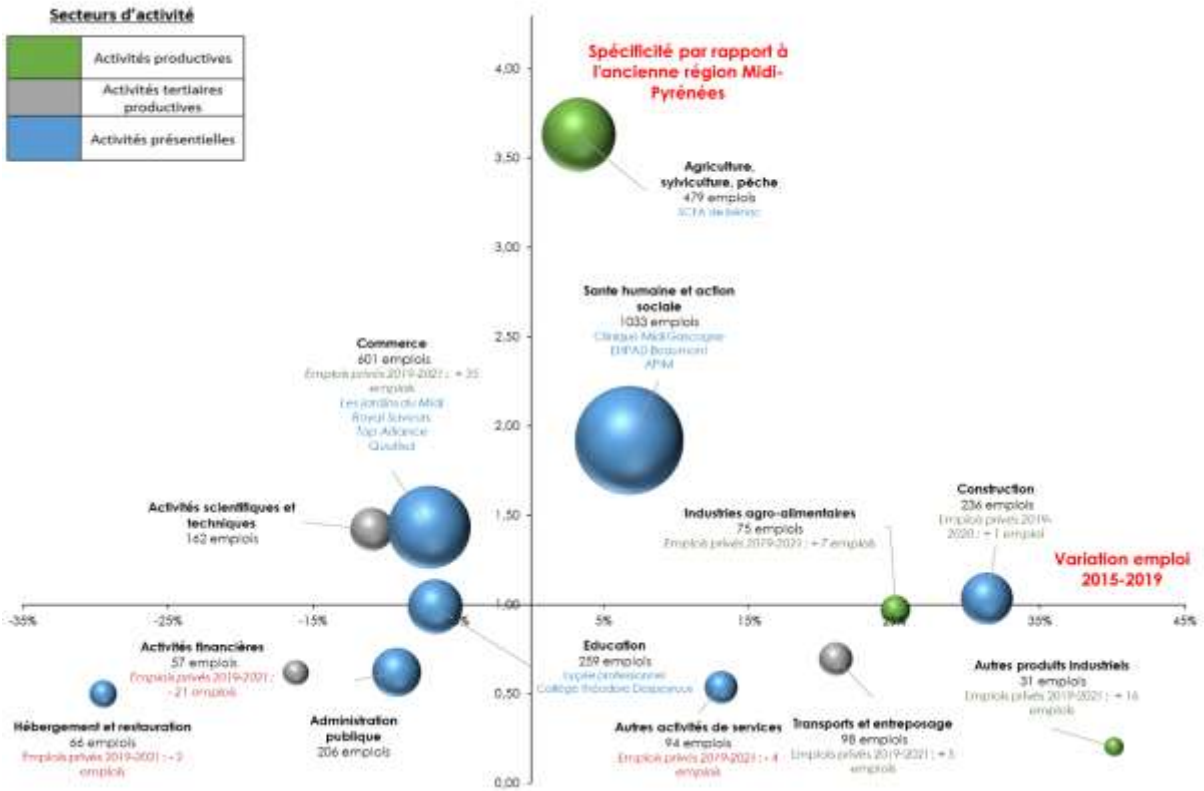

SOURCE : INSEE, 2022

Clé de lecture du graphique ci-dessous : Chaque bulle renvoie à un secteur d'activités (nomenclature INSEE). La taille de la bulle est proportionnelle au nombre d'emplois représenté par le secteur en

2019. L'axe des abscisses (axe horizontal) traduit l'évolution du nombre d'emplois du secteur entre 2015 et 2019 : plus une bulle se situe à droite du graphique, plus elle gagne d'emploi (%) sur la période. L'axe des ordonnées (axe vertical) traduit le degré de spécificité du secteur par rapport aux EPCI de l'ancienne région Midi-Pyrénées. Cette spécificité correspond à la comparaison de la part (en emploi) représentée par le secteur par rapport au total des emplois du territoire. Plus une bulle se trouve haut sur le graphique, plus le secteur est spécifique (indice supérieur à 1). Un indice inférieur à 1 signifie que ce secteur est moins représenté sur le territoire que sur les territoires de comparaison.

3. Evolution du profil des emplois

L'approche du tissu des emplois par la catégorie socioprofessionnelle donne à voir une autre lecture du territoire. La spécificité du territoire dans les hébergements médico-social (hausse des employés de la fonction publique notamment) est renforcée en même temps que la vocation productive du territoire (augmentation des profils ouvriers). Dans le même temps, on constante également une diminution des profils employés travaillant en entreprise ou dans les commerces. Cela se caractérise par :

- La légère hausse des emplois entre 2015 et 2019 s'explique principalement par la création d'emplois ouvriers peu qualifiés (+11% ; + 77 emplois). Le nombre d'ouvriers agricoles a doublé, passant de 56 à 105 emplois alors que le nombre d'ouvriers qualifiés dans le domaine de l'artisanat a augmenté de 37 emplois. Un double phénomène de grossissement des exploitations, nécessitant le recours à des ouvriers agricoles, ainsi qu'une augmentation des ouvriers dans la transformation agricole semble à l'œuvre.
- Cette double dynamique des ouvriers agricoles et artisanaux est à mettre en parallèle avec une tendance à la baisse du nombre d'artisans (-12) et d'agriculteurs exploitants (-35), ce qui peut représenter une mutation de la relation à l'emploi ces dernières années, basée sur une préférence plus affirmée pour le statut de salarié au détriment de celui d'indépendant.
- Les professions intermédiaires sont en pleine croissance (+7%), ce qui représente une création de 47 nouveaux emplois. Ces nouveaux emplois sont essentiellement créés dans le domaine productif (27 nouveaux agents de maîtrise et de 18 techniciens) et de la santé (+ 36 emplois).
- Les cadres et professions intellectuelles supérieures connaissent des trajectoires distinctes selon les profils de CSP puisque les cadres administratifs et commerciaux d'entreprises sont moins présents (- 37 emplois), ce qui peut notamment s'expliquer par l'organisation des entreprises et la concentration des centres de décision dans les centres urbains (le nombre d'employés administratifs dans les entreprises a également fortement chuté). Les cadres techniques et ingénieurs ont pour leur part augmenté (+ 7 emplois) : ces trajectoires distinctes traduisent un positionnement marqué du territoire sur des emplois à visée technique et opérationnelle, sans que cela se traduise par le développement des fonctions d'encadrement et de direction administrative.

Evolution de la catégorie socioprofessionnelle des emplois entre 2015 et 2019

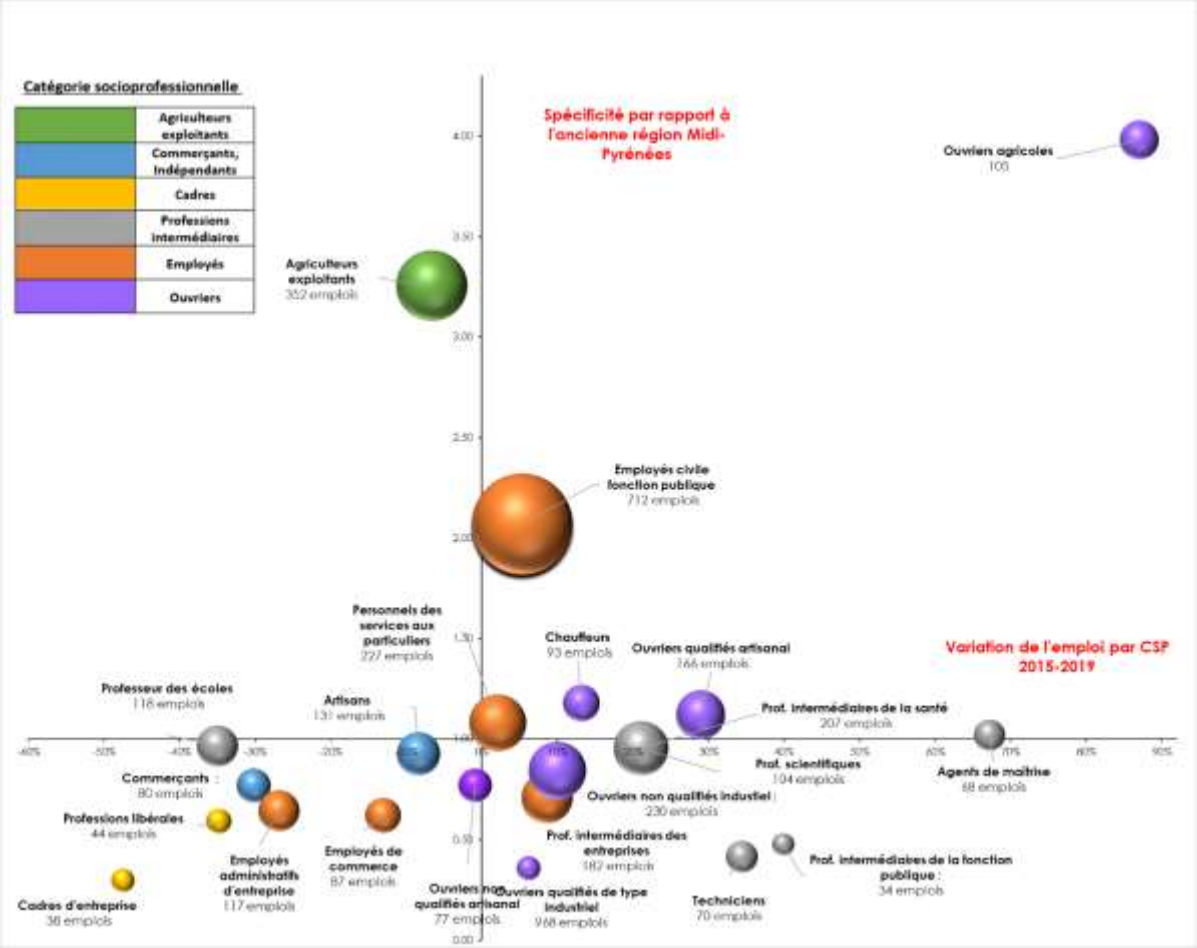

SOURCE : INSEE, 2022

Une analyse du statut des emplois laisse apparaître que les travailleurs indépendants sont de moins en moins nombreux sur le territoire entre 2015 et 2019 (-8%) et que le statut de salariés est par conséquent de plus en plus présent. Les emplois indépendants restent toutefois très représentés sur le territoire en comparaison de l'ancienne région Midi-Pyrénées (20% contre 15% à l'échelle régionale), une spécificité qui s'explique par les nombreux agriculteurs exploitants (environ 10% des emplois).

Parmi les domaines dans lesquels les indépendants se révèlent le plus en situation de fragilité, le domaine agricole s'illustre et s'inscrit dans la dynamique nationale caractérisée notamment un vieillissement des agriculteurs exploitants. La diminution du nombre d'indépendants dans le domaine du commerce se révèle quant à elle plus étonnante, et interroge sur la situation économique des commerces de proximité.

Emplois indépendants par secteurs d'activité (2019)

Secteurs d'activité	Indépendants 2019	Part des indépendants	Variation 2015-2019
Agriculture, sylviculture, pêche	353	51%	-8%
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	74	11%	-21,5%
Construction	**73**	**10%**	**27%**
Santé humaine et action sociale	72	10%	8%
Autres activités de services	25	4%	-25%
Industries agro-alimentaires	**20**	**3%**	**4%**
Education	20	3%	46%
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	15	2%	-17%
Autres secteurs	21	2%	/
Total	**696**	**100%**	**-8%**

SOURCE : INSEE, 2022

b. Analyse de l'effet local

L'effet local est un outil d'analyse qui permet de déterminer les origines des performances économiques des territoires, ou de la résistance du tissu économique local à certains chocs macroéconomiques : face au constat que certains territoires, indépendamment de la mise en relation de dotations, font état de performances supérieures en termes de création d'emploi par rapport à d'autres territoires, l'effet local permet d'analyser les raisons pour lesquelles la croissance de l'emploi a été supérieure dans certains territoires à celle qui aurait dû être observée, compte tenu de leur portefeuille d'activités.

Il est ainsi possible de déterminer si l'évolution du nombre d'emploi du territoire est liée à la dynamique régionale, à la structure du tissu économique ou bien à des dynamiques propres au contexte local. Il permet ainsi de déterminer si le territoire de la Communauté de communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise a « surperformé » ou « sous-performé » par rapport à la dynamique régionale sectorielle.

Dans un premier temps, nous pouvons observer qu'entre 2015 et 2019, le nombre d'emplois a évolué différemment selon l'échelle géographique observée :

- Une croissance de l'emploi de 1,3 % au sein de la Communauté de communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise
- Une croissance de 3,5% des EPCI de l'ancienne région Midi-Pyrénées

Alors que le rythme de croissance des emplois est plus faible sur le territoire de la Communauté de communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise que sur les autres territoires, il est toutefois nécessaire de prendre en compte la dynamique de croissance des différents secteurs d'activité.

Le calcul de l'effet local se réalise ainsi en comparant l'évolution des effectifs salariés entre 2015 et 2019 (croissance CCLTG) à ce qu'elle aurait dû être si le territoire avait suivi une dynamique similaire à la dynamique régionale (Croissance de l'ancienne région Midi-Pyrénées) et en prenant en compte les secteurs d'activité (prévision structurelle).

La prévision structurelle nous indique la croissance qui aurait dû être celle de la Communauté de communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise si tous les secteurs de son économie avaient suivi entre 2015 et 2019 une croissance similaire aux dynamiques sectorielles régionales. Pour sa part, l'effet local correspond à l'écart entre la prévision structurelle et la croissance réelle du territoire.

Effet local de la CCLTG entre 2015 et 2019

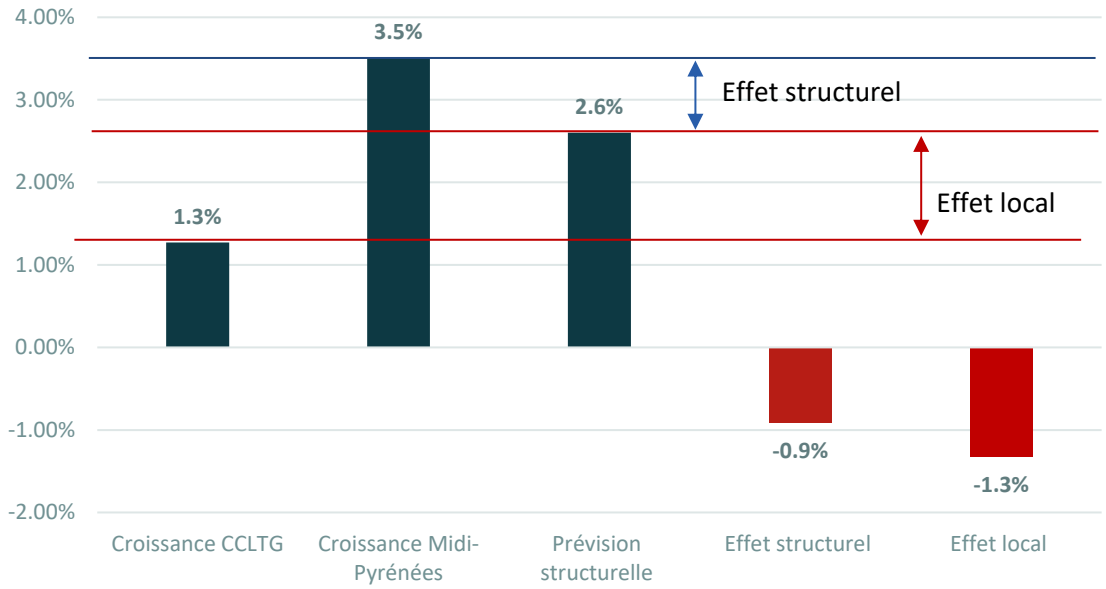

SOURCE : INSEE, 2022

La croissance de 1,3% des effectifs la Communauté de communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise entre 2015 et 2019 peut ainsi être analysée sous des angles différents.

- La dynamique régionale : Les entreprises localisées au sein des EPCI de Midi-Pyrénées ont connu une hausse moyenne de leurs effectifs de 3,5%. Il est donc logique que la Communauté de communes s'inscrive dans une dynamique de croissance.
- L'influence structurelle : En prenant en compte le tissu économique de la Communauté de communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise et en le comparant aux dynamiques sectorielles régionales, on aurait pu s'attendre à une croissance de 2,6 % plutôt que de 1,3% (Croissance EPCI – Prévision structurelle). L'ancienne région Midi-Pyrénées a par exemple connu une diminution de -3% de ses effectifs agricoles et de -1% dans le domaine de la construction.
- L'effet local : L'effet local correspond aux – 1,3 % de différence entre la prévision structurelle et la croissance réelle de la CCLTG (2,6% - 1,3%). Plusieurs éléments peuvent expliquer l'effet local : les opportunités de recrutement, le niveau de qualification de la population active, la dynamique des entreprises, la coopération entre acteurs privés et publics …

Afin de mieux comprendre pourquoi le territoire de la Communauté de communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise connaît une évolution de ces emplois plus faible que la dynamique régionale, une analyse des disparités sectorielles est indispensable. Certaines activités ont ainsi « surperformé » et ont été porteuses pour le territoire en termes d'emplois, alors que d'autres ont connu des difficultés qui ne s'expliquent pas uniquement par la dynamique sectorielle. Cette analyse vient confirmer la tendance selon laquelle que ce sont les secteurs les plus spécifiques au territoire (agriculture, action sociale…) qui sont les moteurs du territoire.

- **Les activités agricoles ont en effet surperformé** avec une création de 30 emplois (+3%) alors que la dynamique régionale était négative (-3%). Bien que cette dynamique puisse être nuancée par la diminution des agriculteurs exploitants et des salariés agricoles entre 2008 et 2013 (-22%), la filière de l'ail, au travers de ces activités de transformation et de conditionnement, est actuellement dans une dynamique positive après une décennie 2010 lors de laquelle elle a dû résister à une concurrence internationale accrue. La crise de la COVID-19 a permis aux Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) françaises de donner une attention particulière aux filières de production nationale dont l'ail fait partie.
- Les **activités présentielles ont globalement sous-performé** avec une croissance négative du commerce, de l'hébergement-restauration, de l'éducation et de l'administration publique alors que pour ces 4 domaines la dynamique régionale était à la hausse. La chute des effectifs dans le domaine de l'administration publique et l'éducation semble structurelle pour les territoires ruraux alors que la question du commerce et de l'hébergement-restauration est très liée à l'attractivité résidentielle et touristique du territoire. Seuls la santé humaine et l'action sociale et le domaine de la construction ont des résultats positifs, et ont créé plus d'emplois que ce qui était prévisible. Pour le domaine de l'action sociale, les établissements principaux s'inscrivent tous les trois dans des domaines en croissance avec le vieillissement de la population et l'augmentation des pathologies.
- Les **activités du tertiaire productif ont sous-performé** avec des activités scientifiques et techniques, financières et des services administratifs qui ont un effet local négatif. Cela est toutefois à nuancer puisqu'il est logique qu'un territoire rural connaisse une dynamique moindre que les centres urbains où se concentrent ces typologies d'activités. On aurait malgré tout pu s'attendre à un « rattrapage » du développement de ces secteurs d'activités qui sont très peu présents sur le territoire pour accompagner le développement d'entreprises plus conséquentes.

Effet local de la CCLTG par secteurs d'activité entre 2015 et 2019

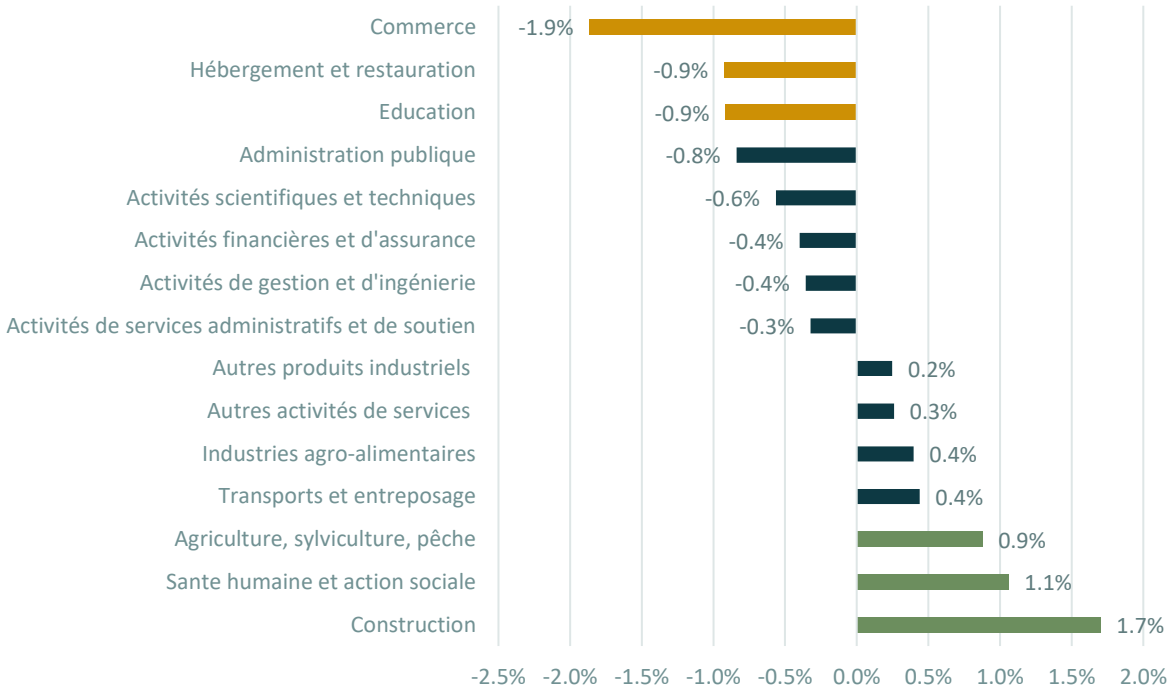

SOURCE : INSEE, 2022

3. Dynamique du chômage sur le territoire

a. Un taux de chômage similaire à la moyenne départementale

Le taux de chômage de la Lomagne Tarn et Garonnaise est similaire à la moyenne départementale avec 8,6% de personnes à la recherche d'un emploi d'après les données de Pôle Emploi. Le profil des demandeurs d'emploi est globalement très proche de ce qui se passe au niveau du département mais plus élevé que la dynamique nationale (7,4%).

Le nombre de demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi était de 760 personnes sur le territoire de la CCLTG au cours du 4ème trimestre 2022. Une distinction doit toutefois être apportée entre les 430 demandeurs de catégorie A (aucune activité au cours du 4ème trimestre) et les 330 demandeurs des catégories B et C qui ont exercé une activité mais de manière partielle. Il est à noter que le nombre de demandeurs d'emplois de catégorie A a diminué de 7% en comparaison du 3ème trimestre 2021.

Bien que le nombre de jeunes de moins de 25 ans inscrits à Pôle Emploi est similaire à la tendance départementale (14%), des éléments portent à croire qu'une attention majeure doit être portée aux plus jeunes actifs dont une partie pourrait échapper à cette comptabilisation par Pôle Emploi (du fait d'une non-inscription) : le recensement de la population réalisé par l'INSEE en 2019 indique en effet

que près de 22% des jeunes de moins de 25 ans ne sont ni en formation ni en emploi, ce qui en fait le 3ème EPCI de l'ancienne région Midi-Pyrénées avec le plus de jeunes non-insérés. Une partie de l'insertion compliquée dans le système économique local semble tenir de problématiques d'ordre social (freins en termes de mobilité, situation familiale…) plus qu'économiques.

On retrouve également une inadéquation entre le profil des demandeurs d'emplois et les offres de recrutement puisque les demandeurs d'emplois sont peu qualifiés. Ainsi, 50% des offres d'emplois diffusées exigent un CAP-BEP, mais seulement 33% des demandeurs d'emplois disposent de ce niveau de diplôme. A l'inverse, alors que 22% des demandeurs d'emplois n'ont pas de diplôme, seules 3% des offres se révèlent adaptées à ce niveau de formation. Dans la même logique, 20% des offres d'emplois s'adressent à des personnes dotées d'un diplôme de type Bac+3 - ce qui n'est le cas que de 9% des demandeurs d'emplois du territoire.

b. Des difficultés de recrutement

Au cours de la dernière année, 880 offres d'emplois ont été recensées par pôle emploi ce qui a permis de réaliser 570 embauches. Il est toutefois à noter que 67% de ces offres d'embauches concernent des contrats de moins d'un mois. Parmi les secteurs qui recrutent le plus, on retrouve une cohérence avec le tissu économique du territoire puisque :

- **La santé humaine et l'action sociale** : 210 embauches ont été recensées dont 120 dans l'hébergement médico-social
- **L'agriculture se révèle prédominante** : 140 embauches ont été diffusées dans la production agricole et 20 dans l'industrie agro-alimentaire.
- **Le commerce** : 70 embauches ont pu être enregistrées (dont 40 dans le commerce de gros)

L'analyse des données de Pôle Emploi permet de mettre en relation les compétences les plus recherchées par les recruteurs et celles proposées par les demandeurs d'emplois. En moyenne, 37% des demandeurs d'emploi ont pu retrouver un travail de plus d'1 mois dans les 6 mois suivant leur inscription.

Parmi les métiers les plus recherchés par les demandeurs d'emplois, on retrouve essentiellement des métiers en lien avec le domaine du commerce de gros (préparation de commande, opération de tri …) et les services médico-sociaux. En réalisant une enquête auprès des recruteurs et demandeurs d'emplois, Pôle emploi indique que le principal frein des salariés pour trouver un emploi est d'une part la qualité des conditions de travail et la durabilité de l'emploi.

Métiers les plus recherchés par les demandeurs d'emplois sur le territoire de la CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise au cours de l'année 2022

Secteurs d'activité	Nombre de demandes d'emplois	Nombre d'offres d'emplois
Personnel polyvalent des services hospitaliers	40	40
Magasinage et préparation de commandes	40	40
Opérations manuelles d'assemblage	30	30

SOURCE : PÔLE EMPLOI, 2022

Pour les recruteurs, la difficulté à recruter a été évaluée comme très forte dans la majorité des domaines d'activités. Cette difficulté s'explique par une très forte inadéquation entre le nombre d'offres déposées et le nombre de candidats : les métiers liés aux soins, aux services domestiques ou encore au personnel de cuisine illustrent la difficulté des établissements médico-sociaux à recruter. Une des principales problématiques soulevées, en plus du faible nombre de profils, est la question de la qualification et des conditions de travail qui restent difficiles. Il est à noter que le secteur agricole passe régulièrement par d'autres méthodes de recrutement que Pôle Emploi.

Métiers les plus recherchés par les recruteurs sur le territoire de la Lomagne-Tarn-et-Garonnaise (2021

Secteurs d'activité	Nombre d'offres d'emplois	Nombres de demandes d'emplois
Soins d'hygiène, de confort du patient	70	10
Services domestiques	50	30
Personnel de cuisine	40	10

SOURCE : PÔLE EMPLOI, 2022

PLUi Lomagne Tarn et Garonnaise
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

3

Le tissu économique de la Lomagne Tarn et Garonnaise

1. Principales caractéristiques du tissu économique

a. Structure et évolution des établissements économiques

1. Géographie des établissements économiques

A la fin 2019, la Communauté de communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise comptabilisait 1360 établissements, soit 4,8% des établissements du département. La répartition des établissements suit globalement la densité de population des communes avec une concentration des établissements dans les zones les plus peuplées :

- Les communes de Beaumont-de-Lomagne et de Lavit concentrent quasiment la moitié des établissements (44% des établissements) du territoire ce qui est cohérent au vu de leur population (53% de la population de la CCLTG). Cette tendance est encore plus fortement marquée au niveau des emplois puisque 75% des emplois communautaires sont concentrés dans ces deux polarités.
- Profitant de leur plus grande proximité avec les axes routiers, les communes de Sérignac et Larrazet s'affichent comme les 3ème et 4ème pôles d'accueil des établissements économiques. C'est également dans ces deux communes, que la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers à vocation d'activités économiques a été la plus forte entre 2011 et 2021.
- Pour 27 des 31 communes du territoire, l'activité économique est très faible puisque ces communes concentrent moins de 18% des emplois même si elles représentent 45% des établissements du territoire. La commune qui compte le moins d'établissements est Maumusson (8 établissements).

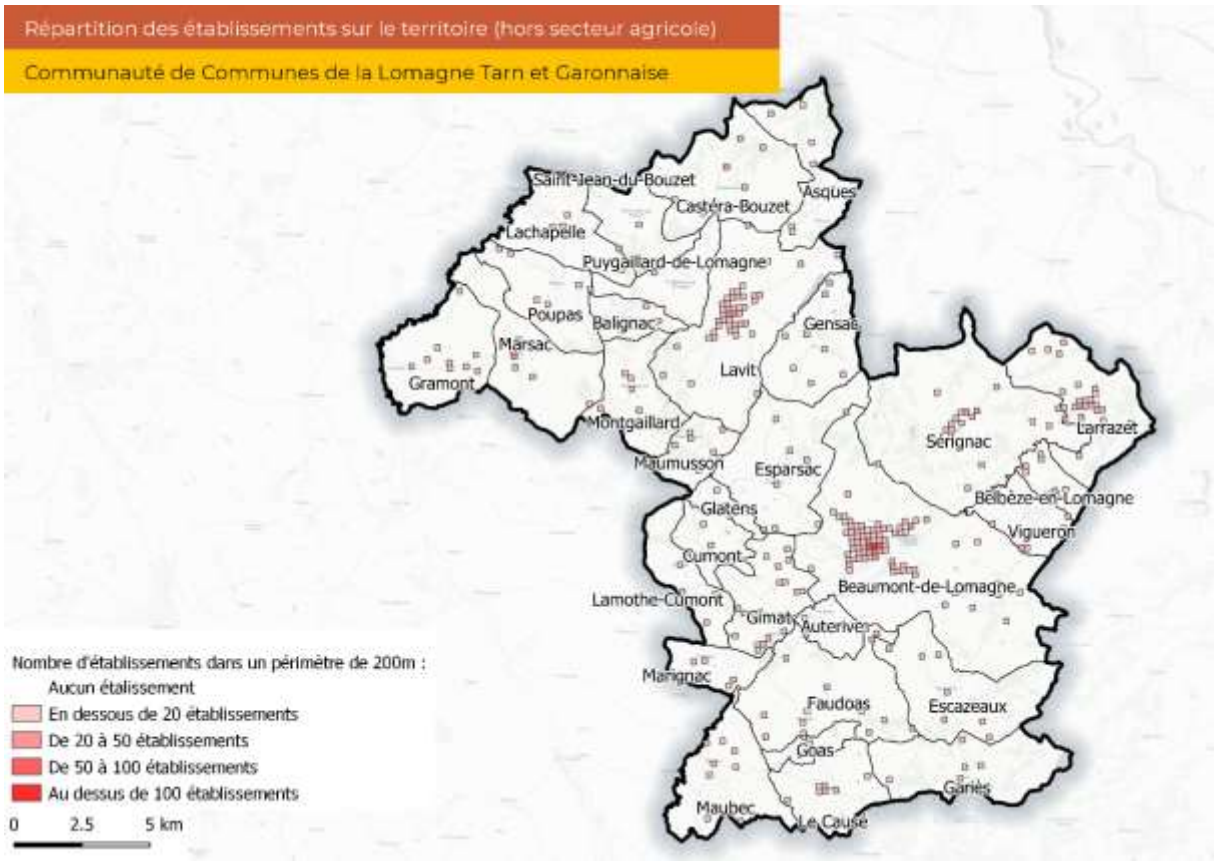

SOURCE : FICHIER SIRENE, 2022

2. Profil des établissements

Au niveau des secteurs d'activité accueillis sur le territoire communautaire, on observe une très grande prédominance d'établissements agricoles. 37,6% des établissements sont liés aux activités agricoles contre seulement 17% à l'échelle de l'ancienne région Midi-Pyrénées.

Les activités agricoles sont le socle de l'économie du territoire d'une part par les activités productives (ail, maraîchage …) mais également par les activités de conditionnement, de logistique et de commercialisation associées à cette production. Les principaux employeurs privés du territoire sont ainsi des entreprises de commerce liées à la logistique et la commercialisation de l'ail, légumes et autres condiments à l'instar de Jardins du midi, Royal Saveurs ou encore Qualisol.

Il est à noter qu'il est possible que le nombre d'établissements agricoles puisse être surévalué en raison d'une très faible activité de certains d'entre eux.

Etablissements de la CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise par grand secteurs d'activité (2020)

Secteurs d'activité	Nombre d'établissements	Part des établissements	Spécificité (ancienne région Midi-Pyrénées)
Agriculture	**511**	**37,6%**	**2,21**
Administration publique, enseignement, action sociale	167	12,3%	0,81
Commerce	166	12,2%	0,87
Activités scientifiques et soutiens administratifs	116	8,5%	0,66
Construction	102	7,5%	0,74
Industrie	91	6,7%	0,90
Autres activités de services	80	5,9%	0,77
Activités immobilières	36	2,6%	0,79
Transport	35	2,6%	0,53
Activités financières	23	1,7%	0,62
Hébergement-restauration	20	1,5%	0,60
Information-Communication	13	1,0%	0,43
Total	**1 360**	**100,0%**	

SOURCE : INSEE, 2022

Les établissements de soutien aux activités scientifiques (ingénierie, comptabilité, conseil ...), les activités financières ou encore les établissements dans le domaine de l'information-communication se révèlent très largement sous représentés (indice de spécificité inférieur à 1 par rapport à la moyenne de l'ancienne région Midi-Pyrénées), ce qui s'explique par la proximité géographique avec des polarités urbaines de taille supérieure, qui concentrent ces activités (Montauban, Toulouse …). Leur faible présence peut toutefois être une faiblesse pour les grandes entreprises du territoire qui peuvent avoir besoin de prestations et compétences spécifiques pour accompagner leur développement.

La faible présence d'établissements dans l'hébergement-restauration représente un enjeu majeur pour le territoire s'il souhaite miser sur son attractivité touristique et résidentielle.

Le faible nombre d'établissements de transport présents sur le territoire est également lié à un relatif éloignement de l'A62. Les principaux établissements privés sont liés au transport terrestre (Trans-Lomagne) et très peu d'activités d'entreposages sont recensées. Il est toutefois à noter que cette catégorie ne prend pas en compte les activités de commerce de gros, à l'instar de l'entreprise Coexo, qui cumule les activités d'entreposage, transport et logistique avec des activités de négoce et commerce.

Concernant les établissements d'artisanat, ils étaient 374 en 2020 (source : Géométiers Tarn-et-Garonne) ce qui représente 4% des établissements du département. Le territoire compte 1 établissement pour 27 habitants ce qui est très proche de la moyenne départementale (1

établissement pour 28 habitants). Toutefois, la création et la pérennité d'établissements d'artisanat est peu dynamique en comparaison du reste du département. En effet, le territoire de la CC de Lomagne Tarn-et-Garonnaise dispose d'un faible taux de pérennité des établissements puisque 67% des établissements crées en 2020 sont encore en activité actuellement contre 76% dans le Tarn-et-Garonne. Cette faible pérennité des établissements artisanaux s'accompagne également de la plus faible évolution du taux d'évolution de création d'établissements en 5 ans du département (30% contre 42% dans le département). Cette faible dynamique de créations d'établissements ne doit toutefois pas cacher la bonne stabilité de l'artisanat local qui a un taux de maturité (établissements en activité depuis 5 ans) légèrement supérieur à la moyenne départementale (48% contre 47%).

Structure comparée des établissements économiques par classe d'effectifs salariés (2020)

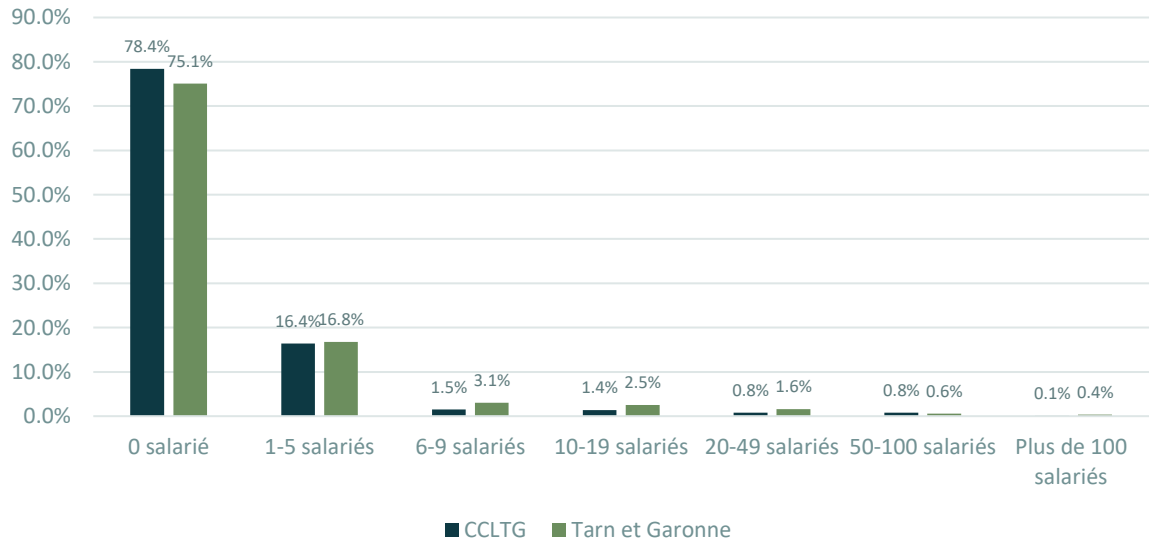

SOURCE : INSEE, 2022

A l'image de nombreux territoires ruraux, le tissu économique de la Communauté de Communes Lomagne Tarn et Garonnaise se caractérise par une forte proportion d'établissements de moins de 10 salariés (qui représente 95% des établissements en 2020) et d'établissements n'employant aucun salarié. En moyenne, un établissement économique concentre 2,5 salariés contre 3,1 à l'échelle du Tarn-et-Garonne.

Parmi les 52 établissements de plus de 10 salariés du territoire, on trouve une très forte proportion des secteurs du commerce (22 établissements) et de l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (21 établissements). A l'inverse, l'agriculture compte seulement 4 établissements de plus de 10 salariés, 2 pour l'industrie et 3 pour la construction.

Structure comparée des établissements et des emplois en 2020

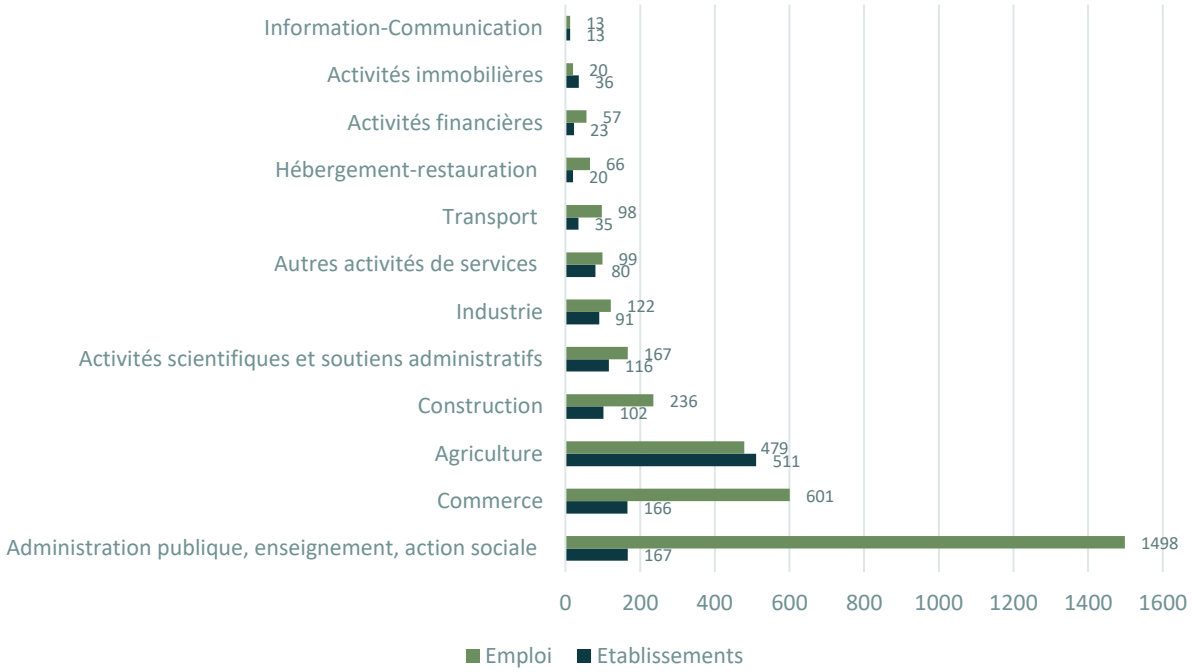

SOURCE : INSEE, 2022

L'analyse comparée des établissements et des emplois met en évidence la forte polarisation économique et les phénomènes de dépendance de l'économie du territoire à un nombre limité de secteurs d'activité et d'établissements. Plusieurs secteurs se révèlent ainsi à fort enjeu :

- L'administration publique, l'enseignement et l'action sociale sont structurés autour d'établissements majeurs de plus de 50 salariés. Comme le montre le tableau des principaux employeurs du territoire ci-dessous, on remarque une forte présence des établissements liés à l'hébergement médicalisé (APIM de Lavit, Clinique Midi-Gascogne, EHPAD de Beaumont) ainsi que des structures liées à l'éducation (Collège Théodore Despeyroux, Lycée des métiers du bâtiment).
- Le domaine du commerce n'est pas uniquement représenté par des petits commerçants dans les centres-bourgs mais aussi par les activités de négoce et de commercialisation de productions agricoles qui se structurent autour d'établissements qui comptent entre 20 et 50 salariés (Royal Saveurs, Qualisol, Top Alliance, Les Jardins du Midi …).
- Le secteur de la production agricole présente un nombre d'emplois par établissements beaucoup plus faible que les autres secteurs d'activité.

Principaux employeurs sur le territoire de la CCLTG en 2021

Dénomination	Salariés	Ville	Activité
APIM	200 à 249 salariés	LAVIT	Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
LYCEE PROFESSIONNEL METIERS DU BATIMENT	50 à 99 salariés	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Enseignement secondaire technique ou professionnel
COLLEGE THEODORE DESPEYROUX	50 à 99 salariés	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Enseignement secondaire général
JARDINS DU MIDI	50 à 99 salariés	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fruits et légumes
SERVICE CIVIL D'AIDE AUX PERSONNES AGEES	50 à 99 salariés	LARRAZET	Hébergement médicalisé pour personnes âgées
MIDI GASCOGNE	50 à 99 salariés	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Activités hospitalières
MAISON DE RETRAITE EHPAD DAUDIGNON	50 à 99 salariés	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Hébergement médicalisé pour personnes âgées
MAISON DE RETRAITE EHPAD LES CORDELIERS	50 à 99 salariés	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Hébergement médicalisé pour personnes âgées
SCEA DE BENAC	50 à 99 salariés	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules

SOURCE : SIRENE, 2021

3. Evolution du nombre d'établissements

Depuis 2015, le nombre d'établissements est stable sur le territoire de la CCLTG puisque seuls 4 établissements supplémentaires sont comptabilisés entre 2015 et 2019 (1356 à 1360 établissements). Cette stabilité va à l'encontre de la dynamique régionale puisque le nombre d'établissements dans l'ancienne région Midi-Pyrénées a augmenté de 16,8% sur la période.

Une tendance de fond apparaît à l'œuvre sur le territoire, basée sur un développement des établissements essentiellement basé sur les secteurs les moins spécifiques au territoire, alors que les secteurs les plus spécifiques se révèlent en retrait en termes de nombre d'établissements :

- Les activités agricoles connaissent une diminution du nombre d'établissements (-35) ce qui est lié à la fois au départ en retraite d'exploitants mais également à certains établissements très peu actifs qui ne sont plus comptabilisés.
- Les établissements liés à l'économie présentielle, qui répondent aux besoins et services de la population, connaît une tendance à la stagnation. Le nombre de commerces a par exemple diminué de 15 établissements (-8 établissements dans le commerce de gros et - 4

établissements dans les commerces de détail) et de 9 établissements dans la construction. Le faible afflux démographique de la décennie 2010, en comparaison des années 2000 peut expliquer ce recul des établissements.

- A noter que la catégorie des « Autres activités de service » est très dynamique avec 18 nouveaux établissements. Cette catégorie regroupe notamment de nouveaux services à la population tels que les activités des tatoueurs, sophrologues, les coachs de vie, psychologues …. Ce qui témoigne d'une adaptation du tissu économique en phase avec l'évolution des modes de vie et des attentes des habitants.
- Les établissements du tertiaire productif sont en pleine croissance dans des domaines très variés (immobilier, conseil de gestion, activités scientifiques …) ce qui s'explique par une mutation structurelle du tissu économique, puisque les entreprises font de plus en plus appel à des entreprises de services aux entreprises et à des activités de soutien administratif plutôt que d'internaliser certaines compétences.

Evolution du nombre d'établissements entre 2015 et 2019 par secteurs d'activité

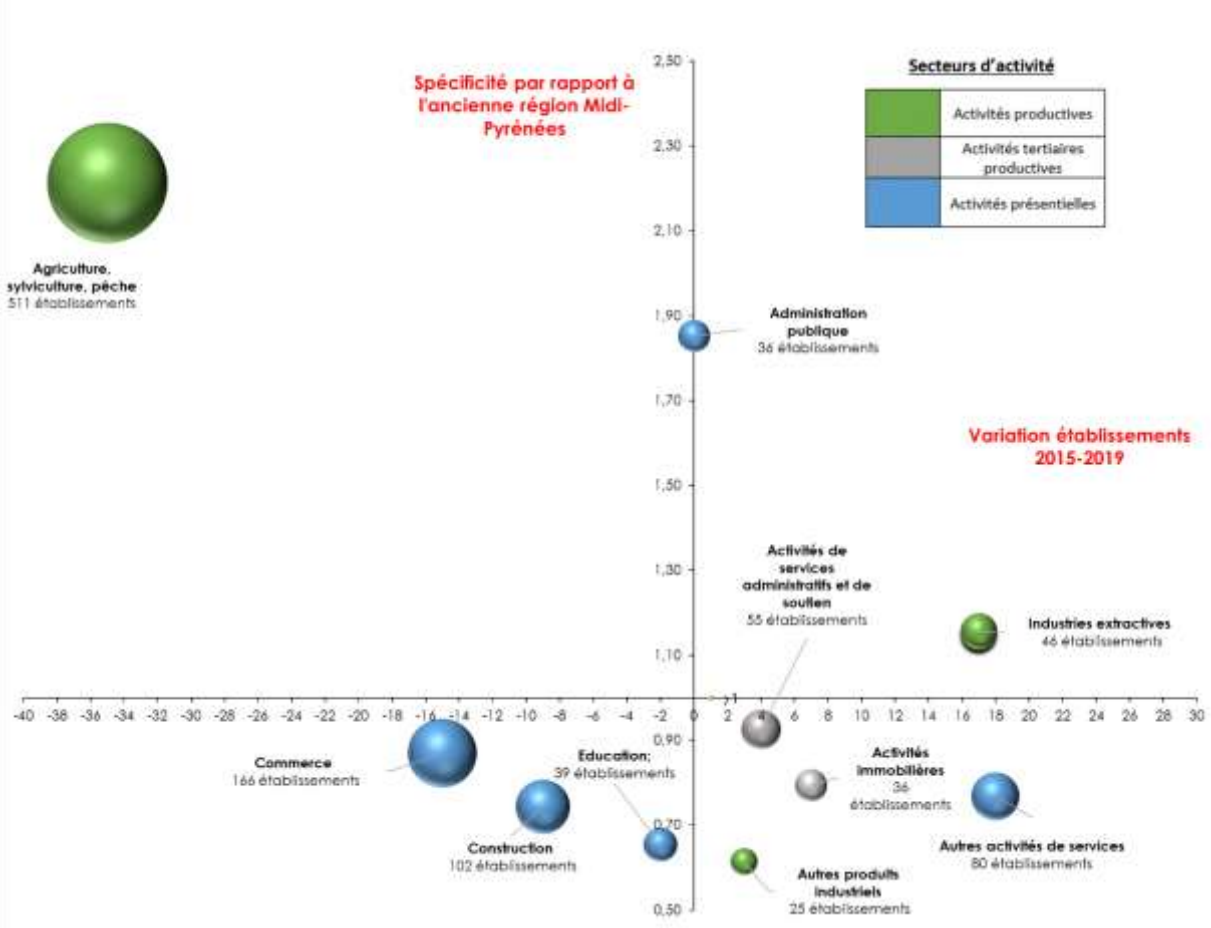

SOURCE : INSEE, 2022

b. Dynamique de création d'entreprises

1. Création d'établissements sur les dernières années

Malgré la stabilité du nombre d'établissements dans le temps, on observe une dynamique de création d'établissements qui tend à se renforcer, notamment depuis 2017 puisque l'on observe une très forte tendance à l'entrepreneuriat qui va de pair avec une dynamique économique nationale favorable et une plus grande volonté d'autonomie des travailleurs. Cette tendance contribue au renouvellement endogène de l'économie du territoire et témoigne de l'attractivité du territoire auprès des porteurs de projets, tout en posant la question de la manière dont la collectivité peut favoriser l'ancrage et le développement de ces nouveaux établissements sur le territoire communautaire, en termes d'offre d'accueil d'une part (offre foncière et immobilière dans une logique de parcours résidentiel de l'entreprise) et d'accompagnement et de services d'autre part.

Selon les chiffres de l'observatoire des territoires, la dynamique de création d'entreprises du territoire est assez proche de la dynamique départementale puisque pour l'année 2021, le taux de création d'entreprises s'est élevé à 16,5% contre 17,3% à l'échelle départementale.

Création d'établissements la CCLTG entre 2012 et 2021

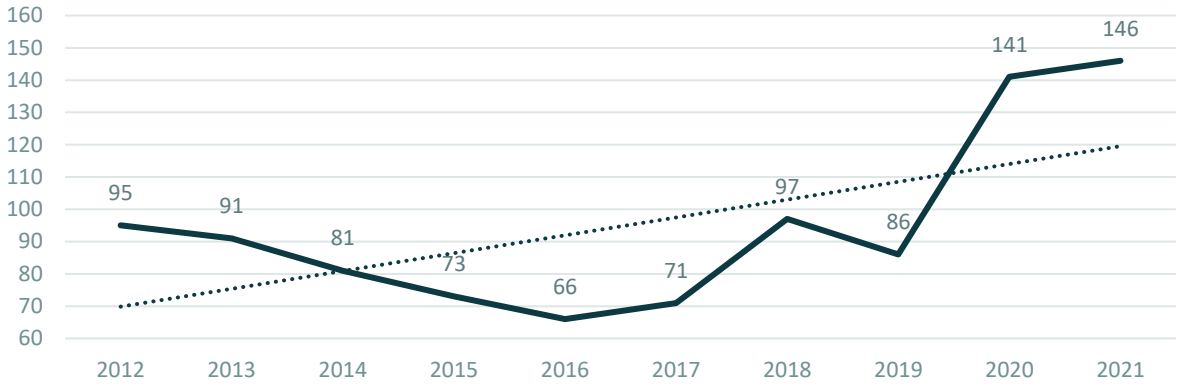

SOURCE : INSEE, 2022

L'analyse des immatriculations auprès du greffe révèle par ailleurs que cette dynamique de création d'établissement touche l'ensemble des secteurs d'activités représentés sur le territoire : si les activités présentielles (à savoir les activités orientées vers la satisfaction des besoins de la population locale, à l'image du commerce ou encore de la construction) concentrent la majorité des créations d'établissements, elles sont les moins dynamiques en comparaison du reste du département du Tarn-et-Garonne. A contrario, les activités liées au tertiaire productif se développent favorablement sur le territoire (activités scientifiques, soutiens administratifs …). A noter que le fort niveau de création des activités industrielles concerne essentiellement des petites structures artisanales. La question de la survie de ces entreprises dans le temps peut se poser.

Création d'établissements par secteurs d'activité entre 2012 et 2021 sur la CCLTG (hors agriculture)

Secteurs d'activité	Etablissements créés	Part des entreprises créées CCLTG	Spécificité vis-à-vis du département
Commerce, transport, hébergement	266	28,1%	0,91
Activités scientifiques, soutiens administratifs	203	21,4%	1,30
Industrie	127	13,4%	1,51
Construction	110	11,6%	0,78
Autres activités de services	102	10,8%	1,01
Administration publique, enseignement, action sociale	84	8,9%	0,84
Activités immobilières	29	3,1%	0,97
Information-Communication	15	1,6%	0,64
Activités financières	11	1,2%	0,60
Total	**946**	**100%**	**100%**

SOURCE : INSEE, 2022

2. Commerce

En 2020, la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise comptabilisait 128 établissements liés au commerce. Parmi ces établissements, plus de la moitié sont situés à Beaumont-de-Lomagne (70 établissements) et 17 à Lavit. D'après les chiffres de l'INSEE, on compte 11 communes sans commerce et sans établissements d'hébergement-restauration.

La densité commerciale du territoire peut être considérée comme faible puisque le territoire communautaire compte 11 commerces pour 1000 habitants contre 15 commerces en moyenne dans le Tarn-et-Garonne.

Entre 2015 et 2020, le nombre de commerce a diminué 3,3% (-4 établissements) alors qu'il a progressé de 10% à l'échelle départementale. Un point de vigilance doit donc être apporté à la question commerciale pour éviter que cette érosion se poursuive dans les années à venir.

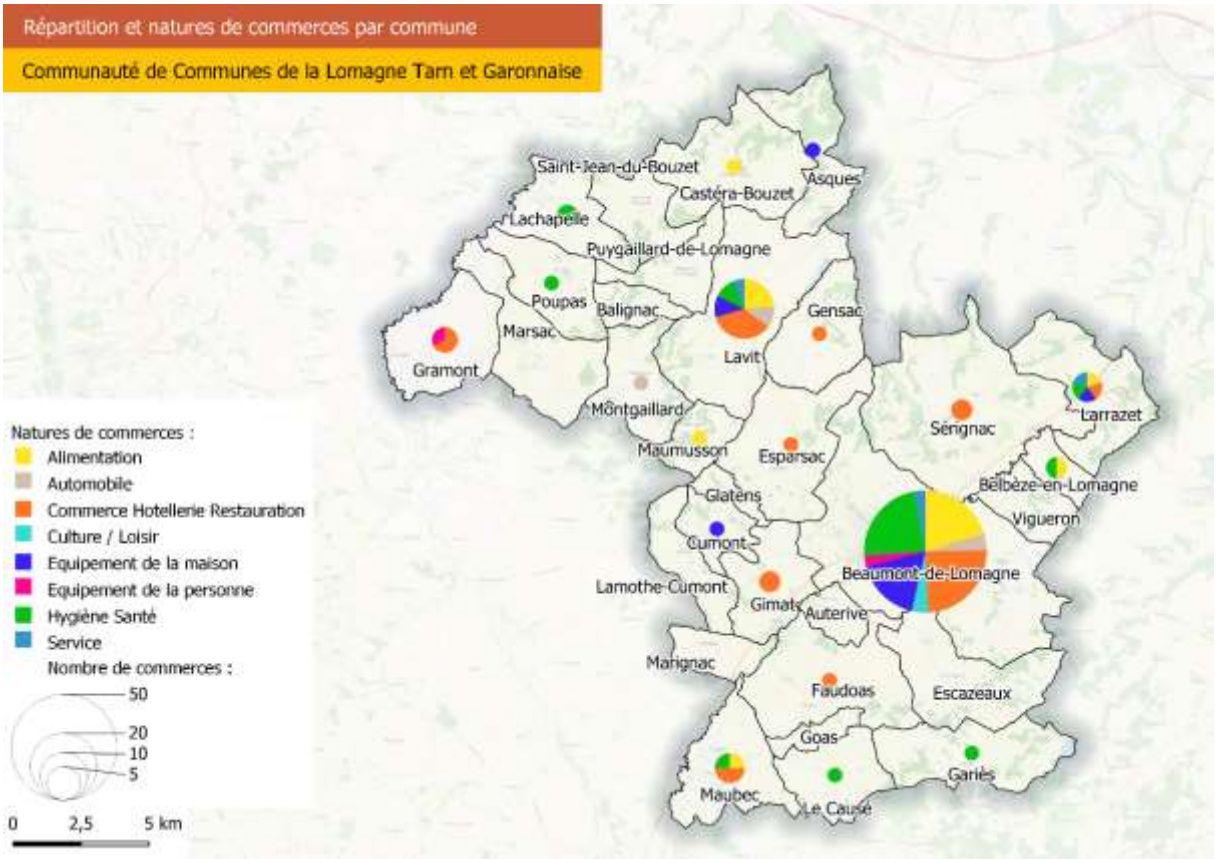

SOURCE : INSEE, 2022, RETRAITEMENT PRAXIDEV

Parmi les types de commerce particulièrement présents, on retrouve notamment les commerces d'alimentation (26 établissements) et ceux d'hygiène et santé (pharmacie, coiffeur …) qui sont en croissance sur le territoire (de 23 à 26 établissements).

Il est toutefois à noter la très faible présence de commerces d'équipement à la personne (chaussure, vêtement, informatique …) qui sont passés de 7 à 3 établissements en 5 ans.

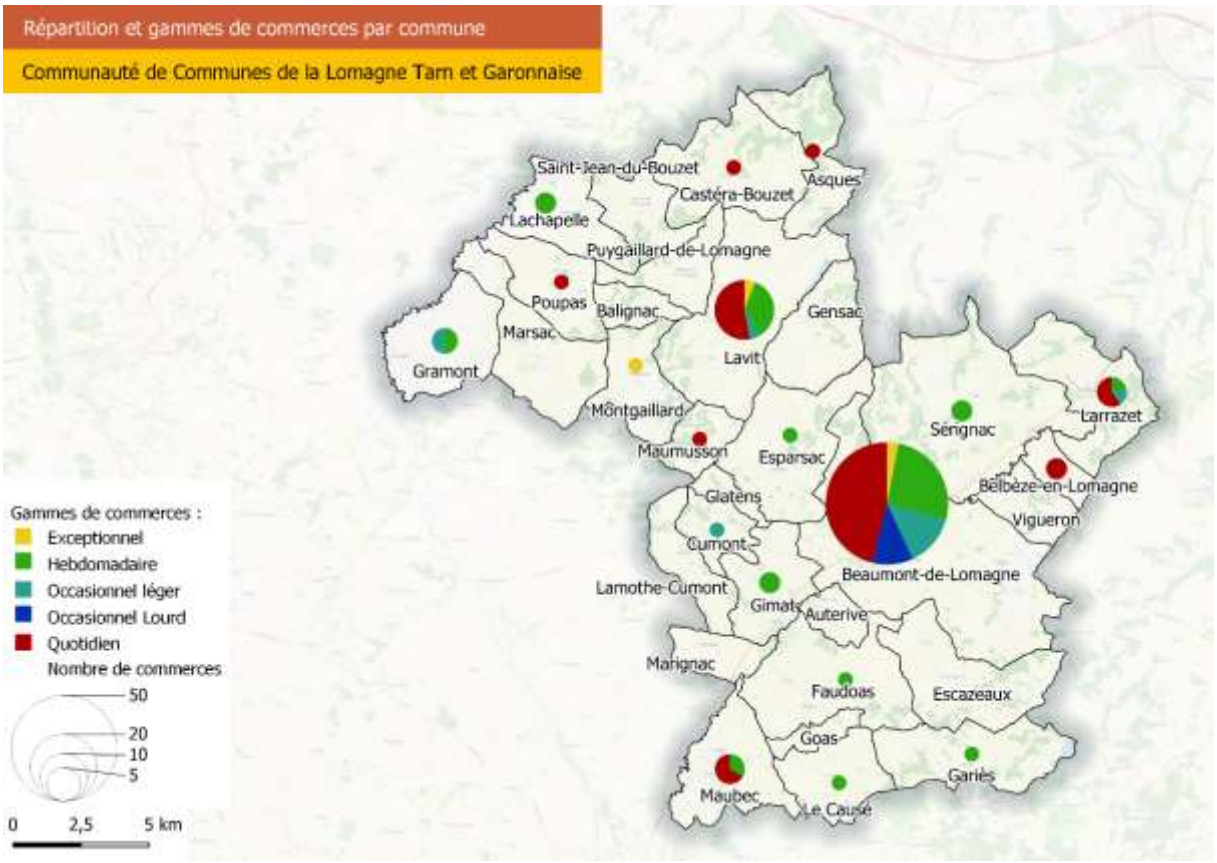

SOURCE : INSEE, 2022, RETRAITEMENT PRAXIDEV

Concernant la gamme des commerces, la majorité des commerces permettent de répondre à un besoin quotidien et le taux d'équipement est assez proche de celui du département (5 commerces pour 1000 habitants contre 5,1 dans le département). La gamme de service qui est toutefois limitée sur le territoire concerne les commerces pour les achats occasionnels légers (vêtement, culture, optique, pharmacie …) ainsi que les services hebdomadaires (restauration, coiffure, alimentation …). Une montée en qualité de l'offre commerciale serait un réel atout pour que le territoire puisse améliorer sa qualité de vie.

PLUi Lomagne Tarn et Garonnaise
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

4

L'offre d'accueil des entreprises

1. Répartition du foncier et de l'immobilier sur le territoire

a. Une majorité de l'offre foncière présente en Zone d'Activités Economiques

L'offre foncière bâtie et non bâtie à vocation économique est polarisée à près de 85% sur les trois communes de l'intercommunalité que sont Beaumont-de-Lomagne, Lavit et Sérignac. Cette offre, qui résulte de la somme des unités foncières dont l'activité dominante déclarée dans les fichiers fiscaux est à vocation économique, est localisée à près de 54% en zones d'activités économiques. Les surfaces à vocation d'activités économiques hors ZAE (46% des surfaces à l'échelle communautaire) sont ainsi réparties sur le territoire, à la fois dans certaines centralités mais aussi dans le diffus (sites isolés…).

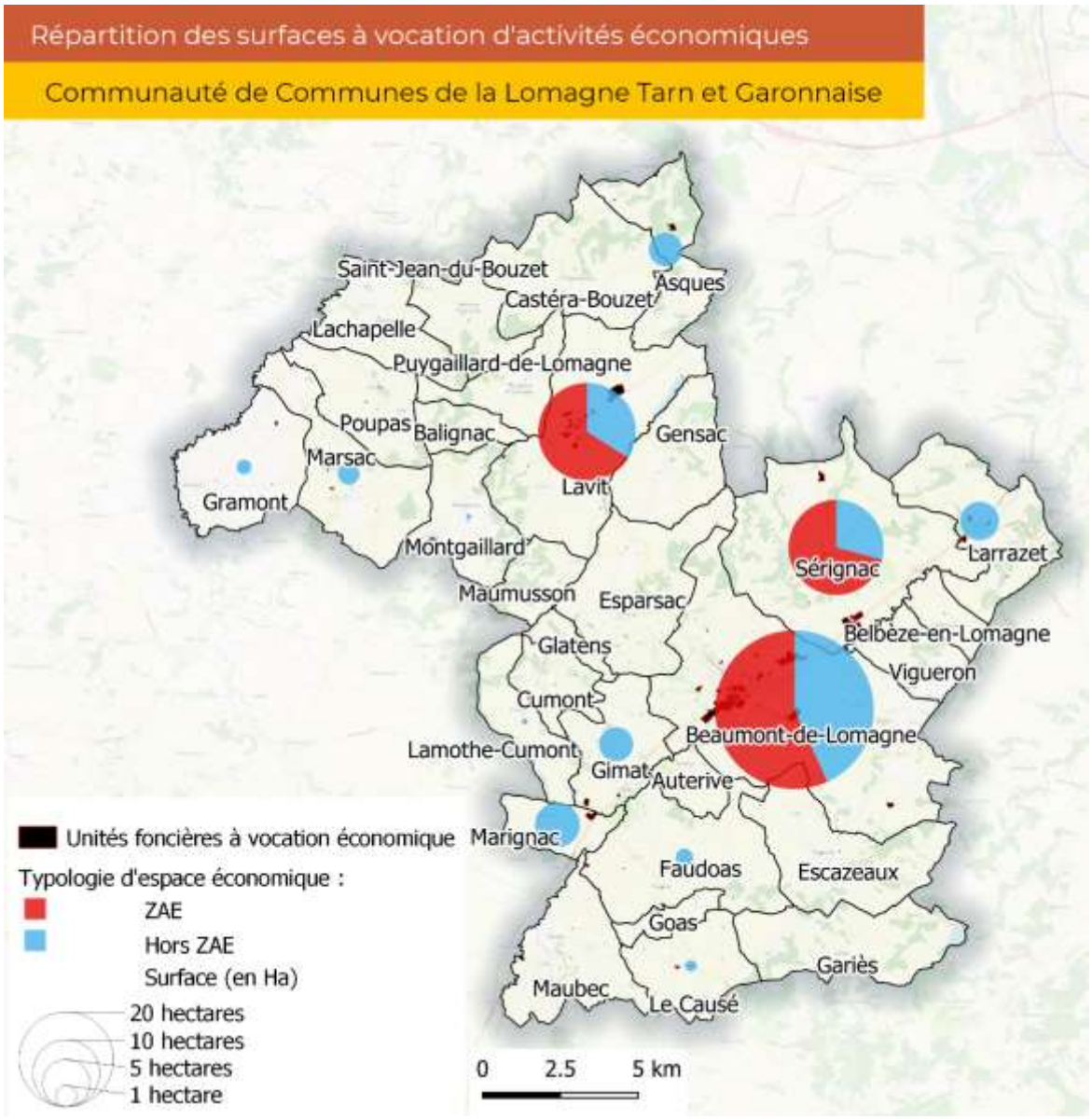

SOURCE : DGFIP, FICHIERS FONCIERS 2022

COMMUNE	ZAE (Ha)	Hors ZAE (Ha)	Total (Ha)
BEAUMONT-DE-LOMAGNE	32,1	24,4	56,5
LAVIT	14,1	7,3	21,4
SERIGNAC	14	3,8	17,8
MARIGNAC	0	4,6	4,6
LARRAZET	0	3,9	3,9
ASQUES	0	2,6	2,6
GIMAT	0	2,6	2,6
MARSAC	0	1	1
FAUDOAS	0	0,7	0,7
GRAMONT	0	0,5	0,5
LE CAUSE	0	0,3	0,3
CUMONT	0	0,1	0,1
MONTGAILLARD	0	0,1	0,1
BALIGNAC	0	0	0
BELBEZE-EN-LOMAGNE	0	0	0
CASTERA-BOUZET	0	0	0
ESCAZEAUX	0	0	0
ESPARSAC	0	0	0
GENSAC	0	0	0
LACHAPELLE	0	0	0
MAUBEC	0	0	0
MAUMUSSON	0	0	0
POUPAS	0	0	0
PUYGAILLARD-DE-LOMAGNE	0	0	0
SAINT-JEAN-DU-BOUZET	0	0	0
VIGUERON	0	0	0
TOTAL	**60,2**	**51,9**	**112,1**

SOURCE : DGFIP, FICHIERS FONCIERS 2022

Les sites à vocation économique situés hors des zones d'activités (à l'exception des surfaces situées au sein de l'aire urbaine de Beaumont-de-Lomagne) sont globalement des sites isolés de tailles variables, les plus étendus étant des sites industriels à l'image de l'entreprise Royal Saveurs localisée à Marignac.

b. Les zones d'activités économiques

Les quatre zones d'activités économiques sous maîtrise communautaire couvrent un périmètre d'environ 70 hectares (voiries et équipements compris) au sein duquel elles accueillent un total de 70 établissements et environ 573 salariés.

Ces zones d'activités ont majoritairement vocation à accueillir des entreprises artisanales et industrielles.

Nom	Commune	Surface en hectares	Nombre d'entreprises	Nombre de salariés estimés
ZAE Bordevieille	Beaumont-de-Lomagne	15,42	22	132
ZAE Delor	Sérignac	22,42	17	187
ZAE du Blanc-Beaumont	Beaumont-de-Lomagne	27,79	23	244
ZAE du Coutré	Lavit	3,76	8	10
Total		69,39	70	573

SOURCE : CC LOMAGNE TARN ET GARONNAISE, PRAXIDEV, 2022

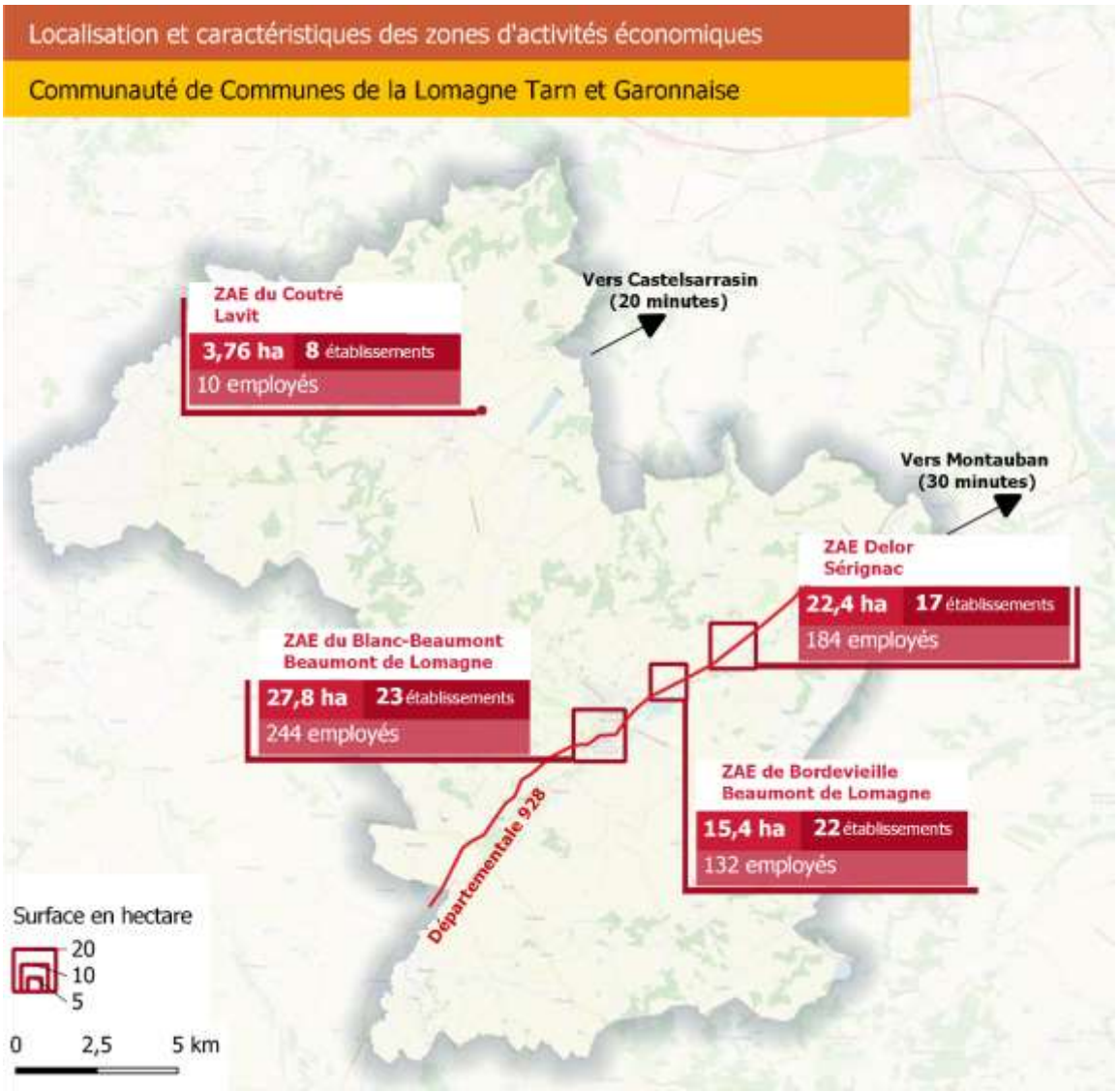

SOURCE : CC LOMAGNE TARN ET GARONNAISE, PRAXIDEV, 2022

Les trois principales zones d'activités communautaires en termes de surface, de nombre d'établissements employeurs et d'effectifs salariés sont localisées à Beaumont-de-Lomagne et Sérignac. Elles sont toutes traversées ou attenantes à la départementale 928, qui les relie à Montauban en une trentaine de minutes. Elles sont également desservies par une voie ferrée non-électrifiée aujourd'hui non-entretenue et non-utilisée mais toujours en état de service.

Plus en retrait, la zone du Coutré à Lavit, à vocation dominante artisanale joue un rôle de proximité à destination des entreprises et des particuliers, la zone accueillant également une déchetterie intercommunale.

c. Typologie et répartition de l'immobilier d'entreprises

Les données relatives aux locaux d'activités issues des informations cadastrales (MAJIC) nous permettent d'analyser la situation actuelle de la répartition de l'immobilier à vocation d'activités en fonction de la nature et des superficies par communes.

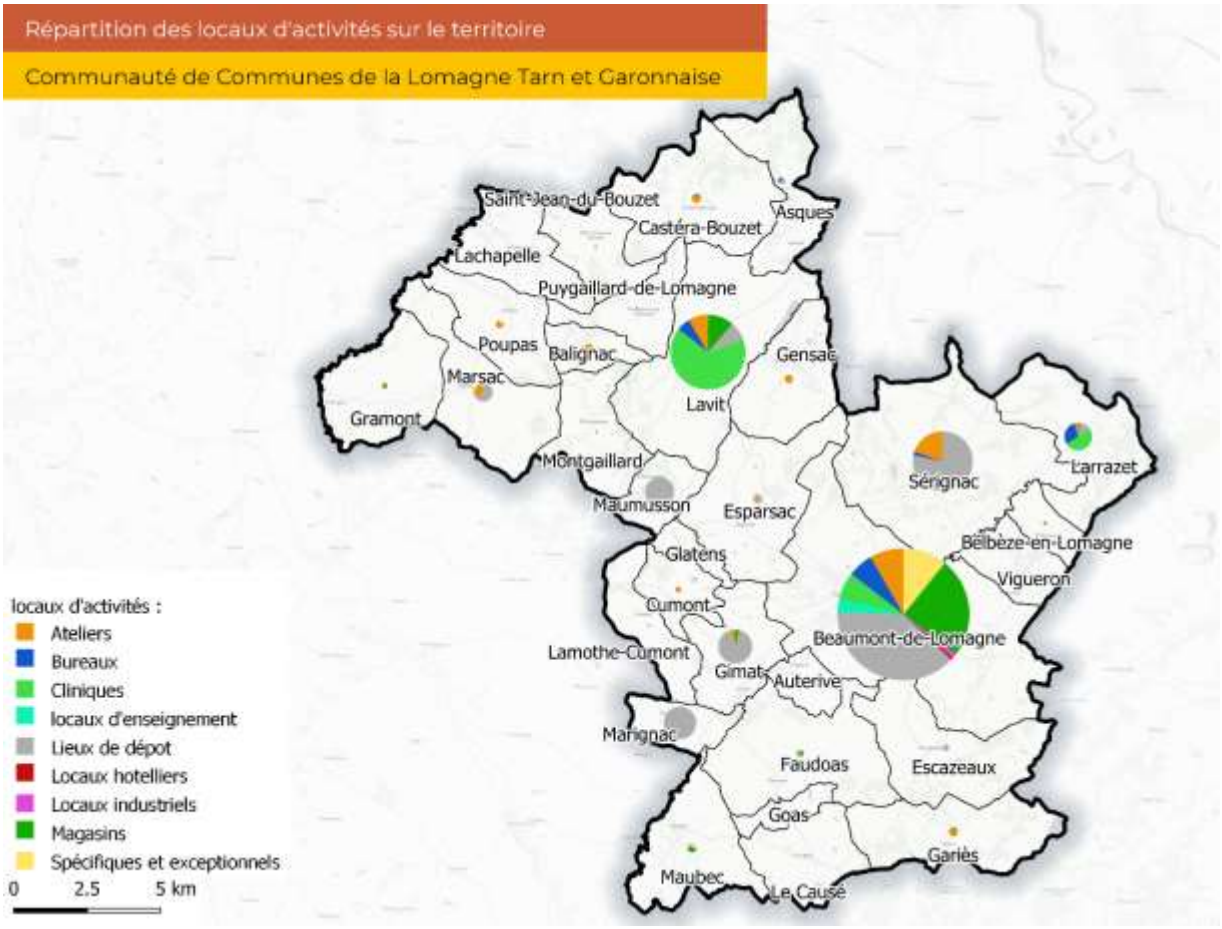

SOURCE : DGFIP, FICHIERS FONCIERS 2022

Type Activité	Nombre de locaux
ATELIERS	73
BUREAUX	88
CLINIQUE ET HOPTIAUX	8
LIEUX DE DEPOTS	89
LOCAUX D'ENSEIGNEMENT	7
HOTELS	2
LOCAUX INDUSTRIELS	1
MAGASINS	141
LOCAUX SPECIFIQUES ET EXEPTIONNELS	17
Total général	428

Cette information spatialisée nous permet d'observer une grande présence des locaux de dépôt en particulier sur les communes en lien direct avec la Départementale 928, notamment sur les communes où se situent les zones d'activités économiques.

On retrouve au travers de ces données les locaux de santé et d'enseignement polarisés sur les communes de Lavit et de Beaumont-de-Lomagne. On trouve également dans une moindre mesure une présence plus marquée des locaux de type artisanaux dans les communes au Nord du territoire, ces derniers étant toutefois en grande majorité situés dans les zones d'activités économiques.

d. L'immobilier communautaire sur le territoire

La Communauté de communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise s'est dotée d'un hôtel d'entreprises, offrant un hébergement clés en main pour les entreprises.

SOURCE : CC82.MALOMAGNE.COM, 2022

Cet établissement, d'une surface totale de 928 m², est composé de trois locaux dont un atelier de 580 m² et deux ateliers de 175 m². Chaque cellule dispose également d'un espace bureau et de vestiaires. Cette offre communautaire est aujourd'hui totalement pourvue à des entreprises de natures variées (un transporteur qui a deux lots et une menuiserie qui a un lot).

2. L'offre d'accueil actuelle à destination des entreprises

a. Caractéristiques de l'offre foncière dans les zones d'activités économiques

Il n'existe actuellement pas d'offre de foncier en cours de commercialisation dans les zones d'activités économiques sur le territoire. On peut toutefois relever une somme de près de 13 hectares de terrains aujourd'hui inoccupés, non-construits et sans projets connus au sein de ces périmètres. Toutes ces

surfaces dites « libres et non construite» ne peuvent pas être défini à ce jour comme commercialisable voir constructible, des examens plus approfondis en termes de contraintes environnement peuvent s'y appliquer.

ZAE	Extension potentielle (en Ha)	Libre / Non construit (en Ha)	Occupé (en Ha)	Voirie (en Ha)	Total (en Ha)
ZA du Blanc-Beaumont	0,0	7,5	20,1	0,2	27,7
ZA Bordevieille	4,0	1,1	17,3	2,7	25,0
ZA du Coutré	0,0	0,6	2,8	0,3	3,8
ZA Delor	0,0	1,7	18,3	2,2	22,2
Total	**4,0**	**10,9**	**58,5**	**5,3**	**78,8**

SOURCE : PRAXIDEV 2022

A ces surfaces que nous qualifierons de « libres » s'ajoute le projet d'extension actuellement à l'étude sur la zone de Bordevieille. Cette extension de 4 hectares est actuellement à domanialité privée (propriété d'un agriculteur) et zonée comme « Aménagement d'une zone d'activité » dans les précédents documents d'urbanisme (PLU de Beaumont de Lomagne approuvé le 10 février 2020).

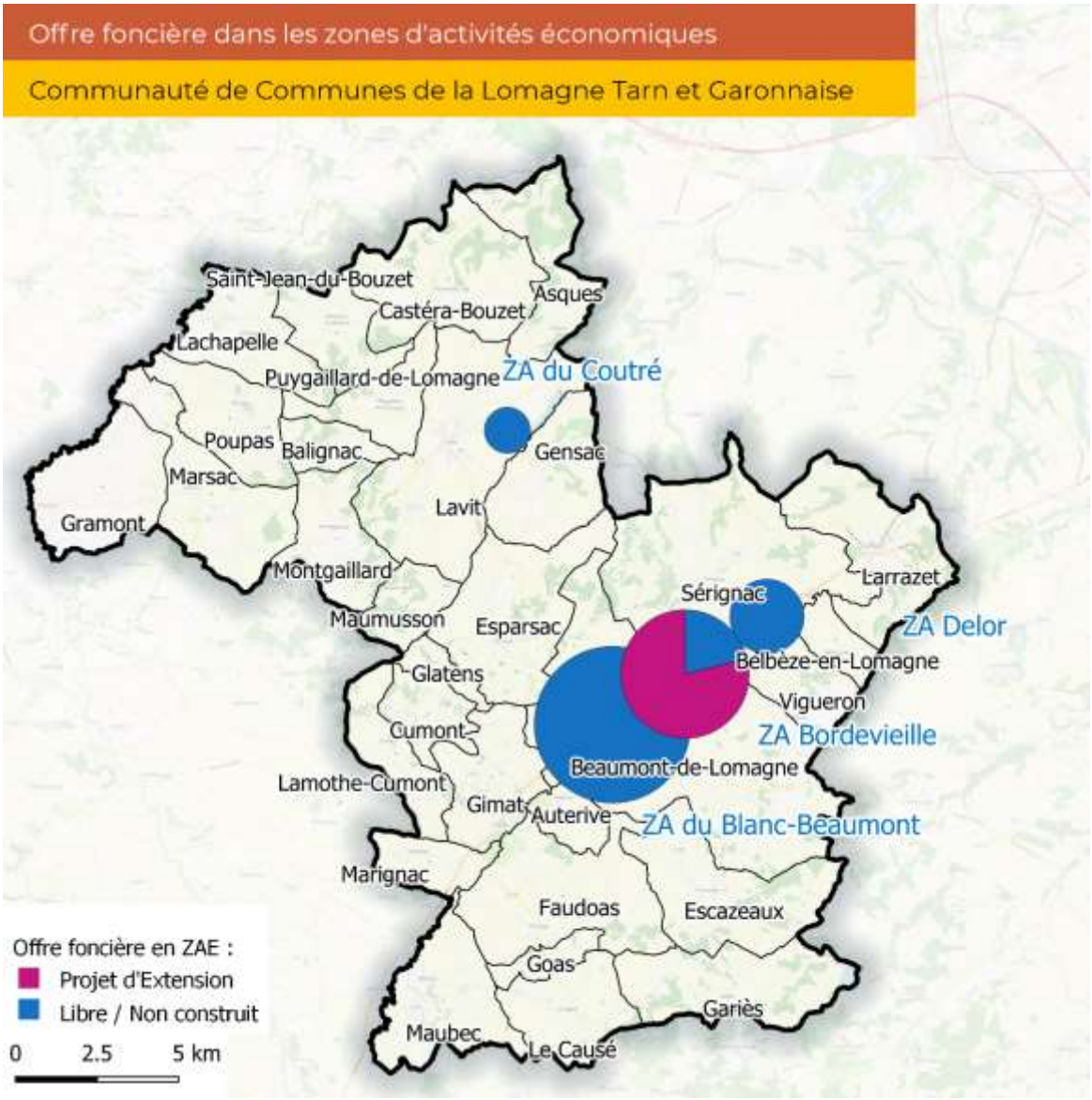

SOURCE : PRAXIDEV 2022

b. Dynamiques de l'immobilier d'entreprise

Produites et publiées par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), les données de Demande Valeur Foncière (DVF) permettent de retracer l'historique des transactions à l'échelle parcellaire depuis 2014. Les données traitées sont issues des actes notariés et recoupées avec les informations cadastrales. Il est possible de filtrer l'immobilier spécifique aux locaux d'activités pour obtenir des prix au m² aux échelles communale et communautaire afin de déterminer des tendances générales du marché de l'immobilier d'entreprise.

1. Analyse comparative avec les territoires voisins

Une première analyse réalisée avec les données DVF ouvertes retraitées par le CEREMA (DVF+) permet de mettre en évidence les dynamiques immobilières et les volumes de transactions observées sur les intercommunalités limitrophes.

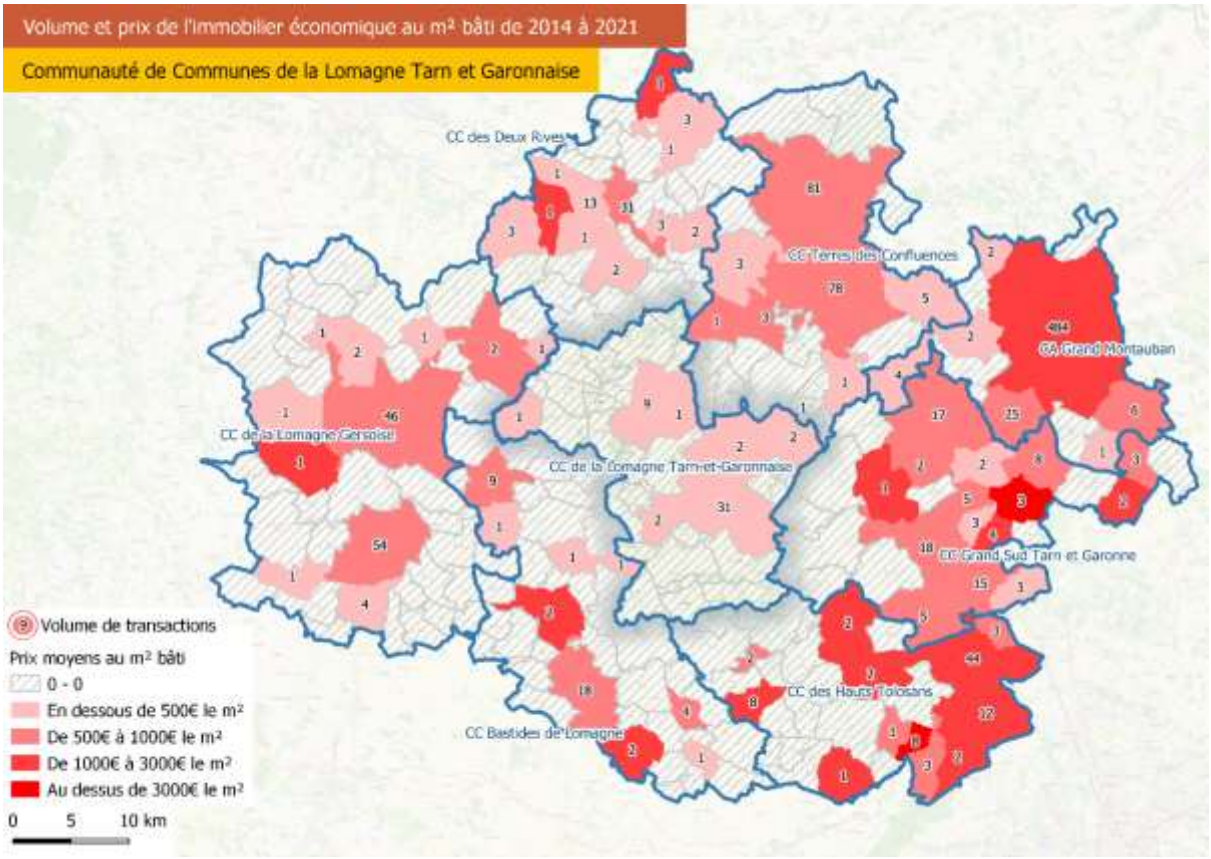

SOURCE : DVF+ DU CEREMA, TRAITEMENT PRAXIDEV 2022

Cette analyse permet de mettre en évidence la dynamique de l'agglomération de Montauban qui paraît irriguer les territoires voisins de la CC Grand Sud Tarn et Garonne (située en Toulouse et Montauban), en témoigne un volume de transactions d'immobilier d'activités supérieur à ceux observés sur les autres intercommunalités limitrophes, et de la CC Terres des Confluences (qui bénéficie par ailleurs d'un accès direct à l'A62).

On perçoit par ailleurs les débuts de l'influence de la Métropole toulousaine sur la façade Est de la CC des Haut Tolosans : cette influence se traduit néanmoins d'avantages en termes de prix moyen au m² bâti qu'en de nombre de transactions.

Le territoire de la CC Lomagne Tarn et Garonnaise, plus éloigné, ne semble pas bénéficier de ces deux mécanismes territoriaux à l'œuvre à une échelle élargie, en témoigne le faible volume de transactions relevé sur la période (48 transactions en 7 ans) ainsi qu'une moyenne de prix inférieure à celles constatées sur les territoires limitrophes (60 euros le m² bâti en moyenne contre 218 euros le m² en moyenne à l'échelle de l'ensemble des territoires étudiés).

Le dynamisme du marché immobilier local n'est cependant pas le seul facteur à prendre en compte pour analyser ces résultats. La nature des biens immobiliers d'entreprises faisant fortement varier les moyennes de prix au m² (le m² de bureau de centre-ville et le m² d'entrepôts agricoles se retrouvant

ici englobés dans un même indicateur), cette analyse met avant tout en évidence les différences de typologies de biens ayant fait l'objet de ces transactions. Ainsi il est nécessaire d'effectuer l'analyse complémentaire des natures de biens vendus sur la période.

2. Dynamiques internes au territoire

Une analyse basée sur les données de valeurs foncières (DVF) croisées avec les données relatives aux fichiers fonciers nous permet ainsi d'affiner à l'échelle du territoire de la Lomagne Tarn et Garonnaise les natures de bien vendus depuis 2009 jusqu'en 2021.

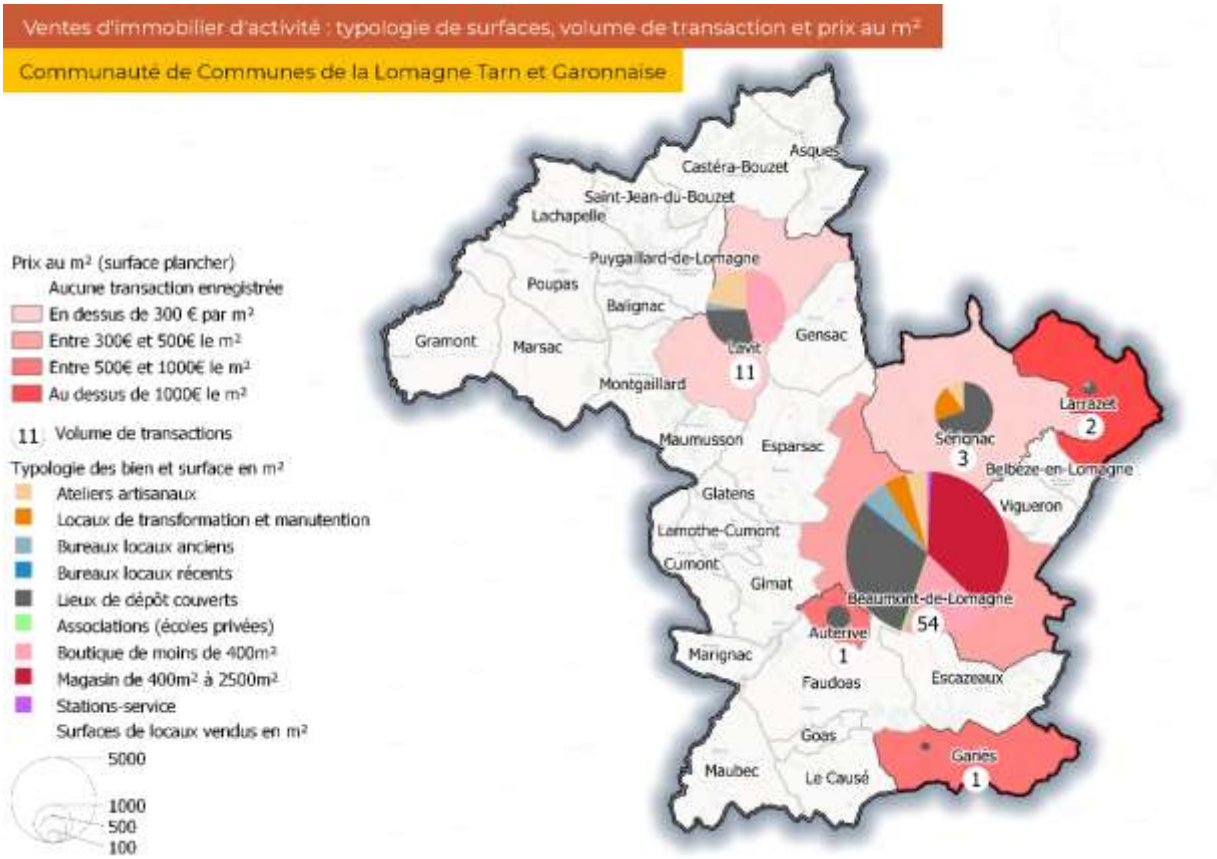

SOURCE : DV3F 2009-2021 SELON LE CHAMPS TYPEACT DE LA DGFIP DU CEREMA, TRAITEMENT PRAXIDEV 2022

Type de local d'activités ayant fait l'objet d'une transaction entre 2009 et 2021	Nombre de mutations	Part du nombre de transactions	Prix moyens au m²
Ateliers artisanaux	5	7%	559
Locaux utilisés pour une activité de transformation, de manutention ou de maintenance	3	4%	568
Locaux à usage de bureaux d'agencement ancien	14	20%	734
Locaux à usage de bureaux d'agencement récent	1	1%	889
Lieux de dépôt couverts	14	19%	294
Écoles et institutions privées exploitées dans un but non lucratif	1	1%	296
Boutiques et magasins sur rue (exemples : commerces, restaurants, cafés ou agences bancaires pour une surface principale inférieure à 400 m²)	29	40%	454
Magasins de grande surface (surface principale comprise entre 400 et 2 499 m²)	4	6%	212
Stations-service, stations de lavage et assimilables	1	2%	524
Total	**72**	**100%**	**503**

SOURCE : DV3F 2009-2021 DU CEREMA, TRAITEMENT PRAXIDEV 2022

En prenant en considération les transactions de locaux sur un période plus longue, nous constatons au travers des données DV3F une bien plus forte représentation de la commune de Beaumont-de-Lomagne sur le marché de l'immobilier d'activités local.

Cette donnée nous permet également de constater une représentation assez marquante des ventes de locaux de stockages et de dépôts, qui constituent la nature de locaux majoritairement vendue en termes de surfaces (35% de la surface vendue). Cependant ils ne représentent pas la majorité en termes de nombre de transactions avec 19% (14 transactions sur 72).

c. Potentiel de remobilisation de l'offre foncière et immobilière

1. Les densités foncières en zones d'activités économiques

Pour rendre compte d'une optimisation de l'espace occupé dans les périmètres des zones d'activités, une réflexion peut être menée sur les densités bâtimentaires qui composent les parcelles occupées par les entreprises.

Pour mener cette observation, les parcelles attenantes qui ont pour caractéristiques d'appartenir au même propriétaire doivent être considérées comme un ensemble unique afin de rendre compte des usages du sol opérés sur une propriété. Ainsi, l'échelle d'analyse utilisée ici sera celle de l'unité foncière

(ou TUP) et présentera les taux d'occupation des bâtiments sur la surface totale de la TUP (table géographique des unités foncières issue des fichiers fonciers du CEREMA).

Etat des parcelles sur la ZAE de Borde vieille

Etat de ces parcelles regroupées en unités foncières

SOURCE : FICHIERS FONCIERS DU CEREMA 2022,

Zone d'activités Economiques	Moyenne de densité bâtie par Unité foncière (en %)
Blanc-Beaumont	36,62
Bordevieille	14,53
Coutré	15,88
Delor	6,84

SOURCE : FICHIER FONCIER DU CEREMA 2022, TRAITEMENT PRAXIDEV 2022

Ce calcul de densité brute (surface du bâtiment / Surface de l'unité foncière) que nous calculerons uniquement sur les unités foncières bâties permet à la fois d'identifier des parcelles en sous-densité, mais également de relever les usages du sol.

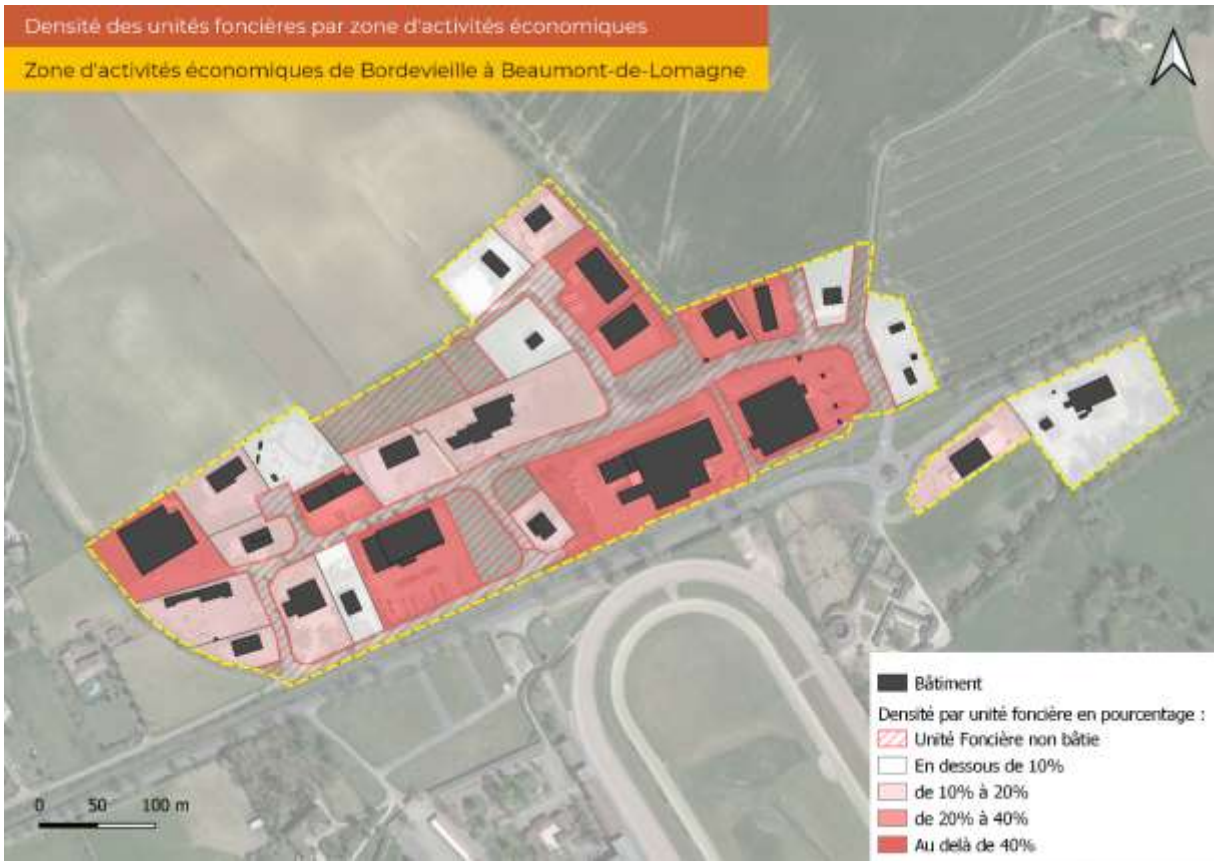

SOURCE : BD TOPO ET FICHIERS FONCIERS, TRAITEMENT PRAXIDEV 2022

En effet, certaines parties de zones, comme dans l'exemple ci-dessus de la ZAE Bordevieille, mettent en évidence des phénomènes de sous-densité bâtie au sein du parc foncier commercialisé : l'analyse menée à l'échelle de la ZAE de Bordevieille met en évidence 7 parcelles en situation de sous-densité (l'emprise du bâtiment couvre moins de 10% de la surface de l'unité foncière), du fait notamment de la nature des activités exercées par les entreprises (entreposage de matériaux en plein air…).

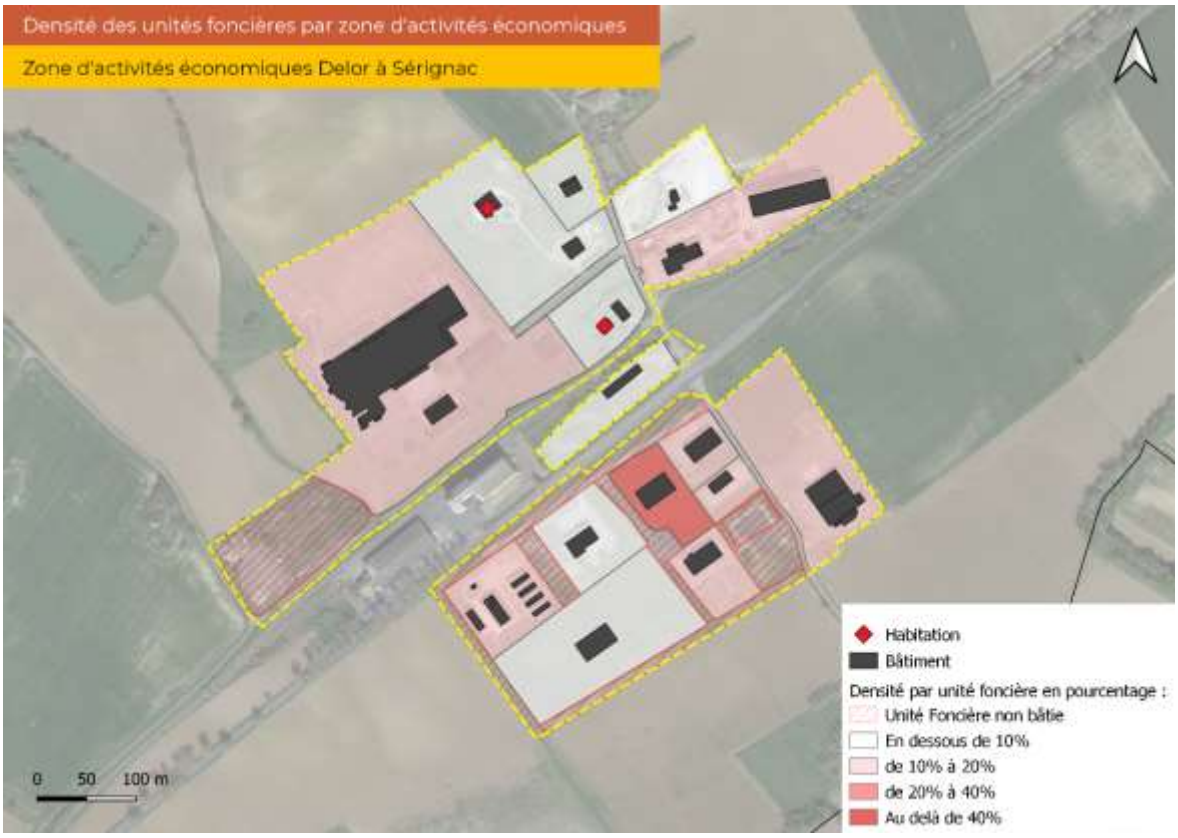

SOURCE : BD TOPO ET FICHIERS FONCIERS, TRAITEMENT PRAXIDEV 2022

Dans le cas de la ZAE Delor à Serignac, qui présente le taux de densité bâtie le plus faible à l'échelle intercommunale (l'emprise des bâtiments couvre moins de 6% de la somme des unités foncières à l'échelle de la ZAE), l'explication tient majoritairement à la présence sur le site d'activités dédiées au stockage extérieur (Lafarge), qui se caractérisent par des unités foncières de grande taille associées à de faibles emprises bâties.

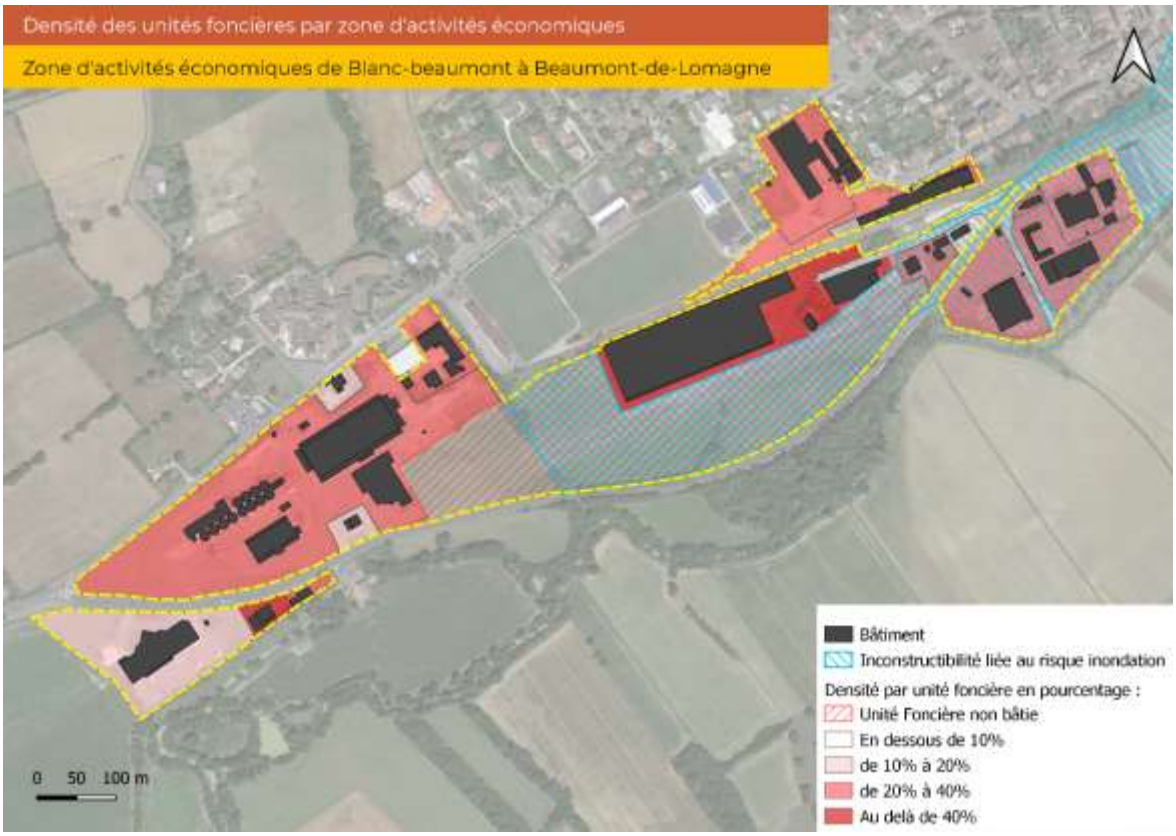

SOURCE : BD TOPO ET FICHIERS FONCIERS, TRAITEMENT PRAXIDEV 2022

La ZAE du Blanc-Beaumont à Beaumont-de-Lomagne pour sa part présente la densité moyenne la plus élevée à l'échelle communautaire. Cette moyenne s'explique à la fois par la nature industrielle des activités abritées sur le site, par la continuité du tissu urbain de la commune de Beaumont-de-Lomagne, mais aussi par la morphologie des unités foncières qui isolent les surfaces non-bâties du calcul de densité moyenne.

La ZAE du Blanc-Beaumont a en effet pour particularité d'être coupée en deux par une imposante unité foncière non bâtie, propriété d'une société civile immobilière (SCI de Lomagne) et distincte de l'emprise Coexo malgré une certaine continuité sur le terrain (absence de séparation physique entre les terrains). La règle de l'unité foncière non bâtie fait dans ce cas précis augmenter la densité bâtie moyenne de la zone.

SOURCE : BD TOPO ET FICHIERS FONCIERS, TRAITEMENT PRAXIDEV 2022

La zone du Coutré à Lavit, cartographiée ci-dessus, se caractérise par une densité forte en ce qui concerne les parcelles accueillant des activités artisanales (densité bâtie supérieure à 40%), qui se trouve contrebalancée par la présence de deux grandes parcelles (stockage de matériaux, déchetterie) qui ont pour conséquence d'abaisser fortement la densité bâtie moyenne de la zone.

2. Présence d'immobilier remobilisable

Bien que le territoire compte très peu de friches économiques, il est possible de constater un phénomène de vacance d'activités en particulier sur les petites cellules commerciales localisées dans les centres-villes et centres-bourgs.

A ce jour, une friche de grande taille peut toutefois être identifiée sur la commune de Larrazet. Cet ancien EHPAD, aujourd'hui de domanialité communautaire, se situe à proximité de la départementale 928 et couvre une superficie bâtie de plus de 1 500 m² sur un terrain de 5 000 m². Un projet de réhabilitation avec création de 16 logements et d'espaces d'activités sont en cours.

SOURCE : PRAXIDEV 2022

PLUi Lomagne Tarn et Garonnaise
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

5

Les enjeux de développement économique

1. Analyse forces, faiblesses, opportunités et menaces

FORCES	FAIBLESSES
▪ La dynamique de création d'entreprises et de micro-entreprises ▪ Un tissu économique stable (important taux de survie à 3 et 5 ans), qui traduit le caractère résilient du tissu endogène ▪ Une filière agricole et agroalimentaire très présente et spécifique (négoce, …) ▪ Une filière médico-sociale très présente qui présente un potentiel de développement ▪ Une situation géographique favorable (un territoire « à 1h de tout ») ▪ Des produits locaux de qualité : ail, noisettes, … ▪ Un patrimoine architectural gascon	▪ L'évolution de la population active et le manque de disponibilité de la main-d'œuvre ▪ La proportion des jeunes sans emplois et sans formation ▪ La diversité des emplois ▪ La proportion de cadres et CSP+ ▪ Une population active peu qualifiée et un manque d'offre d'accompagnement vers l'emploi et l'insertion ▪ L'offre de logement ▪ Les niveaux de vie et de salaire ▪ Les coopérations avec les territoires voisins ▪ Les dessertes routières limitées pour les poids-lourds en particulier ▪ Un vieillissement des commerçants et des chefs d'entreprises ▪ Une offre d'immobilier d'activités ancienne et obsolète ▪ Le manque d'animation économique sur le territoire et de cohésion entre les entreprises
OPPORTUNITES	**MENACES**
▪ Les voies ferrées pour le fret ferroviaire ▪ Un gisement foncier remobilisable au sein des espaces économiques (densification et division parcellaire) et des friches ▪ Un potentiel de renouvellement urbain et de redynamisation des centralités ▪ Le développement de l'agrotourisme et des circuits courts ▪ Des opportunités liées à l'attractivité résidentielle du territoire, du fait du développement de nouvelles activités dans le domaine de l'artisanat d'art, économie du bien-être… ▪ L'identité du territoire (paysages, architecture, héritage gascon, agriculture…)	▪ Le tourisme est un secteur peu « professionnalisé » : le tourisme est fréquemment une activité secondaire, ce qui limite ses capacités de développement ▪ L'absence de parcours résidentiel sur le territoire et une « impréparation » du territoire aux modèles d'implantation dans un contexte de sobriété foncière ▪ Une tension sur la ressource en eau et une agriculture qui demeure fragile ▪ Une accumulation des freins à l'accès à l'emploi (mobilité, logement…) ▪ La saturation des réseaux routiers vers Toulouse Métropole

2. Enjeux de développement territoriaux

La définition des enjeux économiques territoriaux repose sur le croisement des éléments issus de l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces identifiées dans le cadre du diagnostic. Ces enjeux sont décomposés en quatre catégories :

	ATOUTS	FAIBLESSES
OPPORTUNITES	**DÉVELOPPER :** ▪ La diversité des activités économiques notamment en lien avec le potentiel résidentiel ▪ La capacité du territoire à accueillir et à accompagner des projets d'entreprenariat local ▪ L'Economie Sociale et Solidaire ▪ Le potentiel touristique	**RENFORCER :** ▪ La vitalité des centres bourgs ▪ La création d'emplois dans les entreprises les plus petites ▪ L'animation économique du territoire ▪ Les coopérations avec les territoires voisins et les partenaires économiques ▪ La qualité et la mise aux normes des bâtiments d'activité
MENACES	**DÉFENDRE :** ▪ L'économie agricole dans un contexte de tension sur la ressource en eau ▪ Les possibilités de formation et d'insertion professionnelles en local	**SÉCURISER :** ▪ L'accès à l'emploi pour les jeunes ▪ La professionnalisation des acteurs du tourisme ▪ L'offre d'accueil du territoire (foncier/immobilier) et la diversité du parcours résidentiel dans un contexte de sobriété foncière ▪ Le renouvellement générationnel des chefs d'entreprises

PLUi Lomagne Tarn et Garonnaise
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Regard sur la dynamique touristique de la Lomagne Tarn et Garonnaise

1. Le positionnement identitaire et touristique de la Lomagne

a. Le positionnement touristique de la Région Occitanie et du département de Tarn et Garonne

La Communauté de communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise ne constitue pas une destination touristique à part entière, à ce titre il apparait nécessaire de ne pas limiter notre analyse à la seule dynamique du territoire communautaire et d'inscrire le territoire dans un environnement plus vaste intégrant la Lomagne dans sa diversité (Gersoise notamment), la Région Occitanie ou le département de Tarn et Garonne et les territoires limitrophes (Gers, destination de Toulouse…).

1. Le positionnement touristique de la Région Occitanie

La Région Occitanie a construit au cours de ces dernières années sa stratégie de développement touristique autour des trois piliers suivants :

- **Le concept d'Occitalité** : une forme d'art de vivre qui invite les visiteurs à faire des rencontres qui font grandir, vivre des moments de partage de convivialité et à vivre dans l'instant en ralentissant notre rythme de vie.
- **La diversité :** le dimensionnement de la région Occitanie est naturellement synonyme de diversité des paysages, des cultures et des traditions. Les visiteurs sont ainsi invités à naviguer entre différents univers.
- **La responsabilité :** en cohérence avec les valeurs portées par l'Occitalité (sensible, bienveillant, naturel…), la région se positionne comme une destination de référence de l' « autre tourisme » (en opposition avec le tourisme de masse) en s'attachant à préserver les équilibres environnementaux et sociétaux du territoire.

Cette stratégie fait aujourd'hui écho aux aspirations nouvelles des clientèles touristiques à la recherche de nouvelles manières de consommer les vacances : slow tourisme, tourisme solidaire, tourisme responsable…

2. Le positionnement touristique du département de Tarn-et-Garonne

Faisant écho au positionnement développé par la Région Occitanie, le Département de Tarn-et-Garonne par le biais de son Agence de Développement Touristique construit actuellement sa stratégie de développement touristique autour des lignes de forces communes suivantes :

- **Un département naturel, rural et préservé** qui dispose dans sa diversité de nombreuses ressources : patrimoines naturels, propice aux ressourcements et à la pratique d'activités de pleine nature.

- **La qualité d'un accueil authentique** porteur d'un bien vivre.
- **Une identité agricole** (verger du Sud-Ouest) qui incite le département à se réapproprier les produits locaux et à porter des valeurs de « bien-manger ».

Précédemment, le département insistait également sur la notion d'inattendu et de mystère induite par la méconnaissance du territoire dans son ensemble. En effet, le Tarn-et-Garonne ne constitue pas à ce jour une destination touristique majeure de l'Occitanie.

Le positionnement adopté par le département de Tarn-et-Garonne est relativement proche de celui du Gers. En effet, ce dernier a construit sa stratégie autour des notions de territoire gourmand, d'artisanat et de ralentissement.

b. Le positionnement et la stratégie développés par la Communauté de Communes

Dans le cadre de sa stratégie de développement touristique 2017 – 2023, la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise a souhaité mettre en avant 4 thèmes identitaires :

- **Pierre de Fermat,** illustre de Beaumont-de-Lomagne, autour de la figure duquel une offre de tourisme scientifique s'est développée.
- **L'ail blanc,** produit emblématique du territoire et de son paysage agricole.
- **L'itinérance,** et les sports natures.
- **Le cheval,** en capitalisant sur la filière équines et les animations présentes sur le territoire (hippodrome).

Le territoire communautaire s'est ainsi positionné sur des thématiques de niche (qui ne s'adressent pas au grand public) qui ne présentent pas nécessairement une cohérence d'ensemble. Il sera à ce titre nécessaire d'interroger dans le cadre la stratégie économique et touristique du territoire le positionnement que la Lomagne souhaite adopter dans les prochaines années.

c. Les mots utilisés pour commercialiser la Lomagne

De leur côté, prestataires touristiques et guides utilisent les mots suivants afin d'assurer la promotion et la commercialisation de la Lomagne :

> « Et si le Gers était une planète à part ? Il fait si bon vivre dans ce petit département gascon où les collines et les cèdres prennent des allures de Toscane… Dès le Moyen-Age, les villages se sont urbanisés : autour du château pour les castelnaux, de la place pour les bastides et de l'église pour les sauvetés. Des abbayes le long des chemins de Compostelle… Des halles où faire son marché est un régal… Autant de coups de cœur **entre Lomagne, Armagnac et Astarac**. » - Guide du routard

> « Le temps d'un week-end entre amis ou en famille, suivez-nous donc pour **une escapade gourmande** en Lomagne, entre Gers et Tarn-et-Garonne, à même pas une heure de Toulouse. Parcourir la Lomagne c'est plonger au cœur de la "**petite Toscane Française**", de villages de charme en collines verdoyantes, en découvrant des terres agricoles riches de savoir-faire emblématiques et typiques de l'Occitanie

comme la culture de **l'ail blanc** ou du **melon de Lectoure** sans parler des élevages avicoles. » - CRT Occitanie

« Aux portes du Gers et à proximité de Montauban, Agen, Castelsarrasin, Toulouse et Auch. Sandra et Jonathan vous accueillent toute l'année dans ce camping*** à Beaumont-de-Lomagne. » - Camping Le Lomagnol

Comme le soulignent les mots utilisés pour qualifier la destination, le territoire fait partie intégrante de la Lomagne dans son ensemble (région naturelle et historique de Gascogne) réunissant des communes du Tarn et Garonne et du Gers (3 intercommunalités).

d. Les marqueurs identitaires du territoire

Au-delà du positionnement adopté par la Communauté de Communes en matière de développement touristique, le territoire dispose des marqueurs identitaires suivants :

- **Des grands paysages ouverts :** région naturelle à la confluence des départements du Tarn-et-Garonne et du Gers, la Lomagne se caractérise par un paysage vallonné de côteaux disposant de points de vue remarquables sur les bastides et les Pyrénées.
- **Des bastides et des villages (architecture gasconne) :** souvent qualifiée de petite Toscane, la Lomagne dispose d'un patrimoine architectural et bâti particulièrement riche : bastide, château de Gramont, pigeonniers, hauts porches…
- **Un patrimoine varié :** au-delà de l'architecte gasconne, le territoire dispose également d'un patrimoine gothique flamboyant à l'image du Château de Larrazet ou de style baroque (église Saint Pierre de Lachapelle).
- **Des produits locaux et du terroir** : territoire agricole par excellence, la Lomagne c'est également des produits du terroir à forte valeur identitaire (ail blanc, noisette, foie gras…).
- **La gastronomie :** les produits locaux et du terroir constituent un support de développement d'une offre autour du bien manger et de la gastronomie.
- **Les évènements et les rencontres** : la Lomagne Tarn et Garonnaise s'est également des espaces et de moment de convivialité organisé autour des produits locaux (fête de l'ail, de la noisette…) ou des courses hippiques.
- **L'artisanat et l'artisanat d'art** : Nous pourrions également mentionner la richesse de l'artisanat local, notamment l'artisanat d'art.

Les marqueurs identitaires de Lomagne Tarn et Garonnaise :

Les grands paysages ouverts

Les bastides et les villages

La gastronomie

Patrimoines

Les évènements et la rencontre

Les produits locaux

2. L'accessibilité touristique du territoire

a. Les infrastructures de communication

Malgré l'éloignement des axes de communication structurant du Tarn-et-Garonne et de Haute-Garonne (A62 – Axe Bordeaux / Toulouse, A20 – Paris / Montauban / Toulouse), le territoire de la Lomagne Tarn et Garonnaise dispose d'une situation géographique privilégiée au carrefour de plusieurs destinations touristiques disposant d'une forte notoriété.

En effet, depuis Beaumont de Lomagne les touristes peuvent rayonner sur les destinations de dimension régionale suivantes :

- **Le Canal des deux mers** (canal de Garonne et canal du Midi), axe d'itinérance structurant traversant Agen, Montauban et Toulouse.
- **L'armagnac Abbaye et Cités,** ses produits locaux et son patrimoine cistercien.
- **Auch,** cité de d'Artagnan classée au patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO).
- Les 3 étapes majeures du chemin de Saint Jacques de Compostelle que constitue les villes de **Moissac, Lauzerte et Auvillar** (haut lieu de l'art roman).
- **Montauban**, cité des artistes Ingres et Bourdelle.
- **Toulouse,** capitale régionale, lieu de la vie nocturne de Haute-Garonne et destination de tourisme scientifique et industriel.

Le territoire n'offre néanmoins pas d'alternatives à la mobilité individuelle en voiture. En effet, en-dehors des lignes régionales, le territoire n'est pas couvert par une offre de transport en commun.

3. L'offre touristique de Lomagne Tarn et Garonnaise

a. L'offre d'hébergement touristique

Avec 1 119 lits touristiques marchands et 2 520 lits en résidence secondaire, l'offre d'hébergement de Lomagne Tarn et Garonnaise est aujourd'hui relativement limitée. Cette dernière se structure principalement autour de logements meublés (gites, chambres d'hôtes et location saisonnière).

Une analyse détaillée de l'offre met en perspective les dynamiques suivantes sur le territoire :

- Une dynamique de développement de l'**offre d'accueil en location saisonnière** (Airbnb, Abritel…),
- Une offre **d'hébergement marchand non classé** et qui ne s'inscrit que très rarement dans des démarches qualités. Soulignons néanmoins à l'opposé que le territoire dispose également d'une offre qualitative (classement 4 étoiles ou équivalents).
- **Une offre vieillissante** qui nécessiterait d'être renouvelée et faire l'objet d'investissements conséquents afin de répondre aux nouvelles attentes des clientèles. Parmi eux, nous pouvons mentionner l'hôtel Saint-Jean ou les deux hébergements de plein air du territoire.
- Pour une part significative des acteurs du territoire, l'offre d'hébergement touristique constitue **un complément de revenus et d'activité**.

Recensement des hébergements touristiques de Lomagne Tarn et Garonnaise :

Typologie	Nombre d'établissement	Nombre de lits
Hôtel	1	36
Hôtellerie de plein air	2	576
Chambre d'hôtes	13	78
Gîte et gîte de groupe	54	338
Hébergement insolite	2	14
Location saisonnière	14	77
Résidence secondaire	420	2 520

SOURCE : PRAXIDEV

b. L'offre de restauration

A l'image de l'offre d'hébergement touristique, avec 14 restaurants, la Communauté de communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise dispose d'une offre de restauration relativement limitée sur l'ensemble du territoire. Une analyse détaillée de l'offre met en perspective les dynamiques suivantes sur le territoire :

- Une **offre de restauration variée** allant du restaurant gastronomique (La Belle Montoise et Le Vic-de-Lomagne) au restaurant rapide de type pizzéria (Mundo Pizza, Chez Titoff, La Roma…), voire par l'offre associative (Les marronniers…).
- Une offre qui se concentre essentiellement sur le **centre-ville de Beaumont-de-Lomagne** (78% des restaurants).
- Une **absence d'offre** ouverte **notamment les lundis** et à certains moment de l'année.
- Une **offre perçue qualitativement** par les clientèles. Seules des critiques sur la qualité de l'accueil (information sur les horaires d'ouverture).

Recensement de l'offre de restauration du territoire :

Type	Nom	Commune
Gastronomique	La Belle Montoise	Beaumont de Lomagne
Gastronomique	Le Vic de Lomagne	Lavit de Lomagne
Pizzeria	Mundo Pizza	Beaumont de Lomagne
Pizzeria	Chez Titoff	Beaumont de Lomagne
Pizzeria	La Roma	Beaumont de Lomagne
Rapide	Les marronniers	Sérignac
Rapide	Buvette-Snack du Lac	Beaumont de Lomagne
Rapide	La buvette de l'hippodrome[1]	Beaumont de Lomagne
Traditionnel	Auberge de la Gimone	Beaumont de Lomagne
Traditionnel	Le Flau	Beaumont de Lomagne
Traditionnel	Les 4 saisons	Beaumont de Lomagne
Traditionnel	Le Saint Jean	Beaumont de Lomagne
Traditionnel	Restaurant panoramique de l'hippodrome	Beaumont de Lomagne
Traditionnel	C'est si bon !	Faudoas

SOURCE : PRAXIDEV

[1] Les deux restaurants de l'hippodrome de Beaumont de Lomagne sont uniquement ouverts lors des jours de courses.

c. Les produits du territoire et les circuits courts

Produits du terroir de Lomagne Tarn et Garonnaise :

Marquée par son identité rurale et son paysage agricole, la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise est associée à une offre de produits reconnus par les principaux labels français et européens :

- **IGP :** Ail blanc de Lomagne, Canard à foie gras du Sud Ouest, Volaille du Gers, Porc du Sud Ouest, Jambon de Bayonne, Comté Tolosan Tarn et Garonne, Pruneau d'Agen,
- **AOC :** Vin de Saint-Sardos (rouge et rosé) et Ail violet de Cadours,

Au-delà de ces produits placés sous le signe de qualité, nous pouvons également mentionner :

- La **noisette** (de Lavit),
- Le **melon** de Benac
- Le **safran du Quercy**, même si la production a fortement diminué sur le territoire

Cette qualité du terroir, synonyme de bien-manger, peut constituer le socle du développement d'un tourisme « culinaire » qui s'organiserait autour des principales productions et spécialités régionales. L'analyse de l'offre de restauration a néanmoins pu mettre en perspective une faible valorisation des produits locaux dans l'offre culinaire et une absence de spécialité locale dans les restaurants (touron à l'ail, tarte à l'ail…).

Si les consommateurs ne sont pas en mesure de retrouver les produits locaux dans les restaurants du territoire, ils peuvent aisément se retourner vers l'un des cinquante producteurs qui proposent de la vente à la ferme et une offre en circuit court.

d. L'offre patrimoniale

Marquée par son histoire médiévale, la Lomagne dispose d'un patrimoine architectural riche et associant différentes époques :

- Médiéval (bastide notamment)
- Gothique religieux
- Traditionnelle : maison associant terre et bois souvent à colombage…
- Renaissance avec le château de Gramont notamment.

15 sites, principalement situés sur la commune de Beaumont-de-Lomagne, font l'objet d'un classement ou d'une inscription au titre des monuments historiques. Il convient néanmoins de souligner qu'une part significative de ces éléments du patrimoine (hôtel particulier, ferme, château…) se situe sur le domaine privé et n'est pas accessible du grand public.

Cartographie des monuments historiques de la Lomagne Tarn et Garonnaise

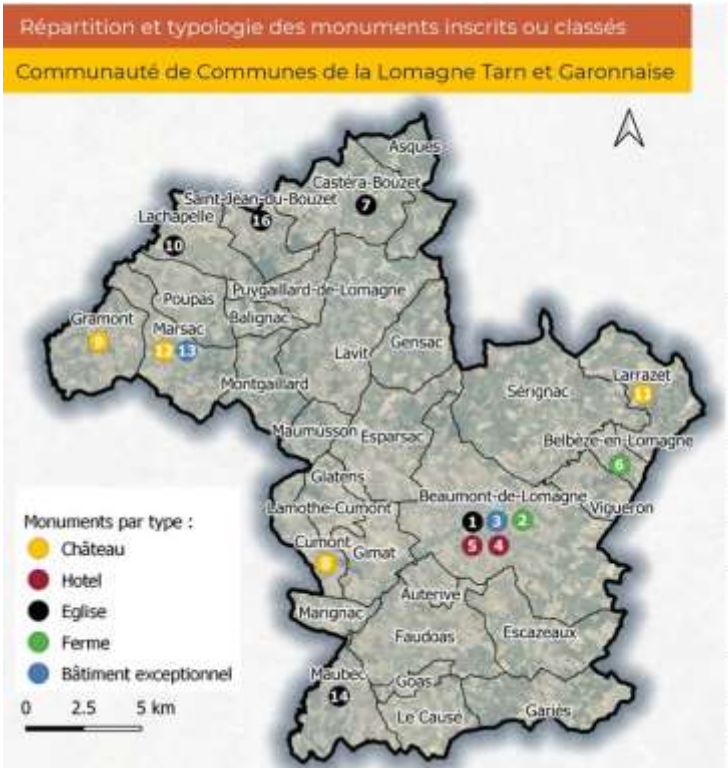

Commune	Monuments
Beaumont de Lomagne	1 Eglise Notre Dame de l'Assomption 2 Ferme d'Endivalot 3 Halle 4 Hôtel du 8 rue deseyrous 5 Immeuble 1 rue nationale
Belbèze en Lomagne	6 Ferme de Ratelle
Castéra-Bouzet	7 Eglise Saint Barthélemy
Cumont	8 Château des fours
Gramont	9 Château de Gramont
Lachapelle	10 Eglise Saint Pierre
Larrazet	11 Château de Larrazet
Marsac	12 Château de Marsac, 13 Pigeonnier de Lamourette,
Maubec	14 Eglise Saint Orens,
Saint Jean du Bouzet	15 Eglise Saint Jean

SOURCE : MINISTERE DE LA CULTURE

Afin de mettre en valeur ce patrimoine et l'histoire de la Lomagne Tarn et Garonnaise, l'Office de Tourisme et les communes ont été amenés à développer différents supports d'interprétation du patrimoine. Nous pouvons citer notamment :

- **Des jeux de pistes** autour des mathématiques et Fermat ou des chevaux,
- **Un rallye énigmes** permettant de découvrir les 15 villages de la Communauté de Communes,
- **Un parcours en réalité augmentée** de découverte de l'histoire de Beaumont de Lomagne,.

Si le territoire est parvenu en partie à valoriser son patrimoine bâti, il apparait aujourd'hui nécessaire de mettre davantage en récit le territoire en s'appuyant sur son patrimoine immatériel (en-dehors de Pierre de Fermat).

e. L'offre patrimoniale et culturelle

De manière complémentaire aux sites patrimoniaux du territoire, la Lomagne Tarn et Garonnaise dispose d'une offre muséographique diverse bien que relativement limité :

- Un musée de la Réunion des Musées Nationaux (RMN), le **Château de Gramont** qui propose chaque année des expositions éphémères : Costume de la Reine Margot (cinéma), cabinet de curiosité…
- L'espace muséographique de la **maison de Fermat** en cours de réaménagement qui revient sur l'histoire de Pierre de Fermat et sur les mathématiques.
- Un (éco)**musée de la vie rurale en Lomagne** situé à Maubec qui retrace la vie rurale du 18ème au 20ème siècle.
- Un **musée du Miel** à Gramont.

f. L'offre de loisirs

A l'inverse de l'offre patrimoniale et muséographique, l'offre de loisirs existante sur le territoire communautaire est faible, voire inexistante. En effet, en-dehors de la base de loisirs du Lomagnol, le territoire ne dispose pas d'équipement de loisirs.

Comme le soulignent les avis publiés sur Google ou Trip Advisor, cet équipement de dimensionnement communautaire s'adressant tant aux clientèles touristiques qu'aux habitants, est vieillissant et nécessiterait d'être rénové dans les prochaines années.

g. L'offre d'itinérance

En dehors de la route européenne d'Artagnan (Route Madame), le territoire de la Lomagne Tarn et Garonnaise demeure relativement éloigné des sentiers de grandes itinérances de la région Occitanie (V80 – Canal des 2 mers, V-87 Trans Massif central…).

Avec 12 circuits de randonnées pédestres et cyclables, la Communauté de communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise dispose néanmoins d'un maillage étroit d'itinéraires de découverte du territoire. Pour autant, cette offre de randonnée présente les faiblesses suivantes :

- En dehors du circuit de la Chêneraie (PR8) traversant la commune de Montgaillard, **aucun sentier du territoire n'est inscrit au PDIPR** de Tarn-et-Garonne et ne bénéficie d'une labélisation par la Fédération Française de Randonnée,
- **Un déficit de sécurité** sur certains circuits de randonnées qui empruntent les axes routiers du territoire,
- **Un déficit de signalétique** sur certains circuits du territoire du fait notamment de ruptures de continuité.

Le développement du tourisme itinérant et notamment cyclable doit inciter la Communauté de Communes dans le cadre de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à développer des boucles d'itinérance vers les grands axes limitrophes tant au niveau pédestre que cyclable et de sécuriser les différents itinéraires.

Cartographie des réseaux cyclables et pédestres du territoire

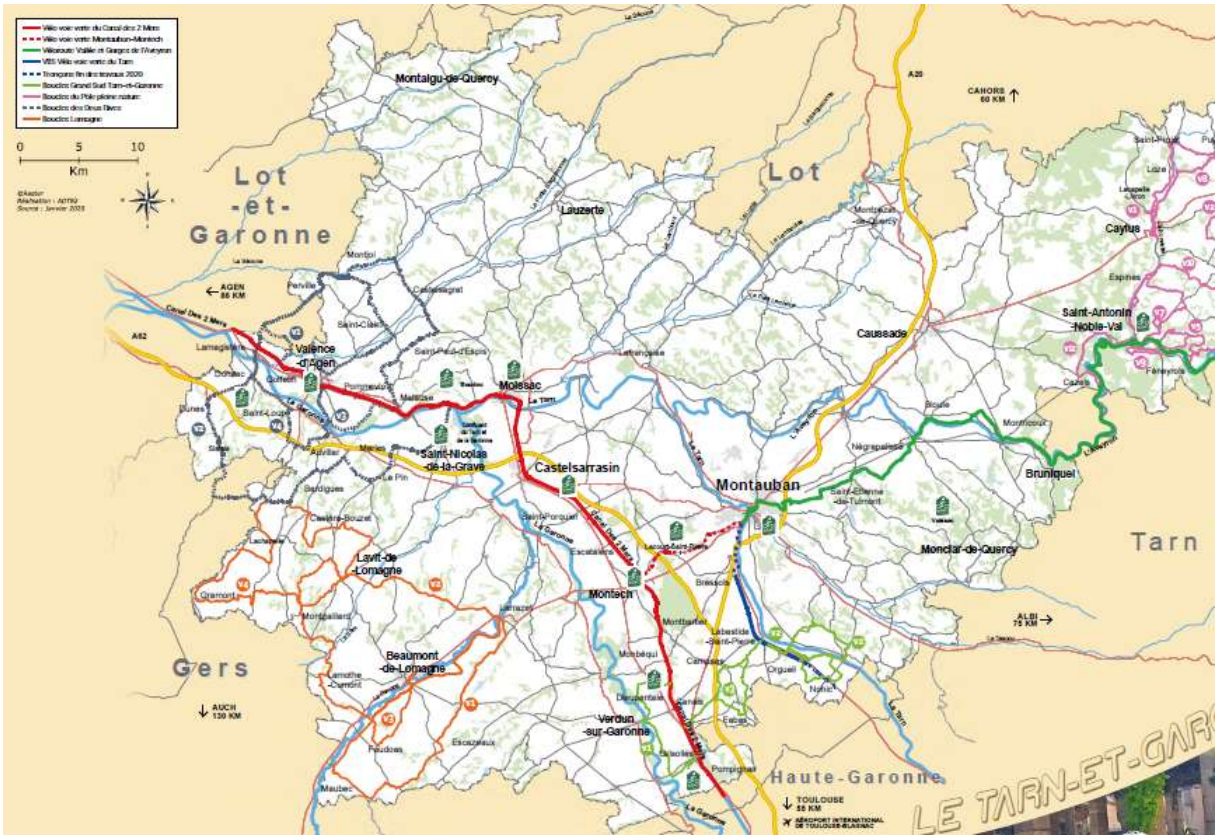

SOURCE : DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

La topographie de la Lomagne Tarn et Garonnaise se traduit également par la présence de nombreux points de vue permettant de profiter des grands paysages de la Lomagne. Plusieurs d'entre eux sont aujourd'hui identifiés sur les cartes touristiques du territoire néanmoins, en pratique, il apparait relativement complexe d'y accéder faute d'aménagement (chemin sécurisé, trottoir, stationnement…). Ces paysages constituent pour autant un support de développement touristique important pour le territoire.

4. La fréquentation touristique

a. La fréquentation touristique en Tarn et Garonne

Au regard du bilan de saison 2021, plusieurs dynamiques apparaissent aujourd'hui à l'échelle du département de Tarn et Garonne :

- Une difficulté de l'offre touristique à retrouver ses niveaux de fréquentation d'avant crise Covid 19, et ce ùalgré un retour des clientèles françaises sur les destinations de Tarn et Garonne (+13% de nuitées / 2020 et +27% d'excursion en 2020). L'annulation de manifestations peut en partie expliquer ce retrait.
- Une clientèle touristique de proximité essentiellement (16% des touristes sont notamment originaires de Haute-Garonne).
- Des niveaux d'occupation faibles, dans l'hôtellerie de plein air notamment, par rapport aux dynamiques nationales (taux d'occupation de 28,4% dans le Tarn-et-Garonne pour 38% en France métropolitaine).

b. La fréquentation touristique de la Lomagne Tarn et Garonnaise

1. La fréquentation du territoire par les clientèles touristiques

A l'image de l'ensemble des départements du Tarn-et-Garonne et du Gers, la fréquentation touristique de Lomagne Tarn et Garonnaise se **concentre presque exclusivement sur la période estivale**. Au regard des données flux vision orange, sur les deux mois de juillet / août, le territoire s'approche en effet de sa capacité maximale d'accueil en hébergement marchand et non marchand, soit 110 000 touristes. Si le territoire n'apparait pas comme une destination touristique, il convient de rapprocher cette capacité d'accueil à la population communautaire (10 053 habitants en 2019).

L'analyse des données souligne également le **poids important des clientèles de proximité** dans la fréquentation touristique de la Lomagne. En effet, les départements de la Haute-Garonne, du Gers et du Lot et Garonne représentent près d'un tiers des touristes accueillis.

Nombre de touristes français enregistrés sur le territoire (exprimé en milliers)

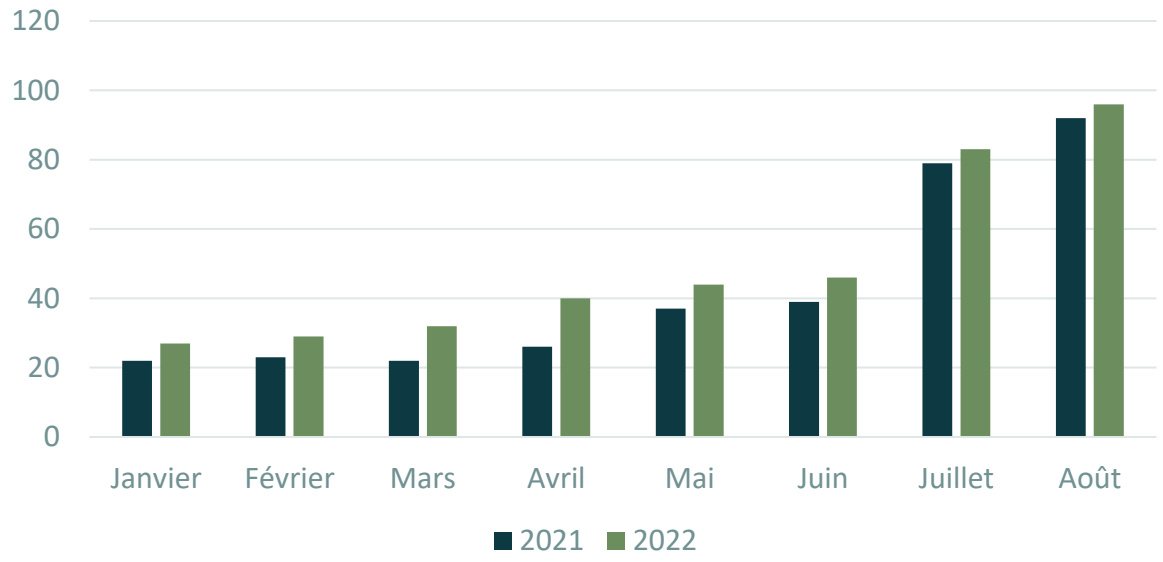

SOURCE : FLUX VISION ORANGE

Au regard du poids des navettes domicile / travail et de la polarité commerciale que constitue Beaumont-de-Lomagne, il apparait relativement complexe d'analyser la dynamique d'excursion sur le territoire communautaire. Il convient néanmoins de souligner que sur la partie estivale une clientèle étrangère (Bénélux notamment) vient visiter et découvrir la Lomagne.

2. La fréquentation des principaux sites touristiques et événements du territoire

De manière complémentaire, les bilans de saison font apparaitre les niveaux de fréquentation suivants pour les principaux sites du territoire :

Fréquentation des principaux sites touristiques de Lomagne Tarn et Garonnaise

Site	Commune	Nature	Nbre de visiteurs en 2021	Evolution par rapport à 2019
Eglise Saint Pierre de Lachapelle	Lachapelle	Patrimoine	6 875	-32%
Château de Gramont et exposition « Costumer la renaissance »	Gramont	Patrimoine	6 341	+77,5%
Maison Fermat	Beaumont de Lomagne	Culture	6 072*	
Office de tourisme	Beaumont de Lomagne	OT	4 965	-38%
Piscine	Beaumont de Lomagne	Sport	4 754	
Hippodrome	Beaumont de Lomagne	Equin	4 033	-25%
Piscine	Lavit	Sport	968	
Château Joan Cardaillac	Larrazet	Patrimoine	148	-48%

SOURCE : AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE TARN ET GARONNE

Et pour les évènements organisés sur le territoire :

Fréquentation des principaux sites touristiques de Lomagne Tarn et Garonnaise

Manifestation	Commune	Nbre de visiteurs en 2019	Nbre de visiteurs en 2021
Fête de l'Ail	Beaumont de Lomagne	12 000	annulée
Fête de la noisette	Lavit	5 000	1 000
Fêtes des Maths	Beaumont de Lomagne	1 100	450
Foire du 8 mai	Lavit	1000	annulée

SOURCE : AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE TARN ET GARONNE

Ces différentes données mettent en perspective les dynamiques suivantes sur le territoire :

- Une absence de sites touristiques disposant d'un niveau d'entrainement sur l'ensemble du territoire,
- Une difficulté pour les sites touristiques à retrouver leur niveau de fréquentation d'avant COVID.

5. Synthèse tourisme

POINTS FORTS

- La situation de portes(s) d'entrée(s) vers les destinations touristiques disposant d'une forte notoriété (Gers, Quercy, canal des Deux Mers…)
- Des marqueurs touristiques et identitaires forts sur lesquels capitaliser (grands paysages, architecture / patrimoine, évènement, produits locaux…).
- Une clientèle touristique qui porte un regard positif sur le territoire : simplicité, surprise, inattendu.
- Un potentiel de développement à exploiter autour de l'itinérance notamment…

POINTS DE VIGILANCE

- Une notoriété et une faiblesse de l'offre qui ne permet pas au territoire de s'affirmer comme une destination touristique à part entière.
- Une offre d'hébergement touristique hétéroclite et faiblement qualifié.
- Une offre touristique parfois vieillissante et qui peine à se renouveler.
- Une expérience des clientèles touristiques qui reste incomplète et imparfaite : accessibilité à l'offre de restauration et de loisirs, qualité de l'accueil…
- Une offre d'itinérance touristique qui nécessite d'être renforcée (sécurisation des parcours…).

PREMIERS ENJEUX

- Inscrire le territoire dans une destination « Lomagne » plus vaste que la seule communauté de communes,
- Développer une offre touristique s'appuyant sur les marqueurs du territoire : bien vivre, ressourcement et slow tourisme, les produits locaux, l'accès à la nature…
- Faire de l'agritourisme et du bien-manger, un levier de développement économique et touristique,
- Faire de l'itinérance et du patrimoine, des leviers complémentaires de développement économique et touristique,
- Compléter l'offre d'accueil touristique et notamment de loisirs,
- Poursuivre la structuration de l'offre d'hébergement touristique et renforcer la qualité de l'accueil,

PLUi Lomagne Tarn et Garonnaise
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

ÉCONOMIE
HABITAT
MOBILITÉ
PATRIMOINE
AGRICULTURE
ENVIRONNEMENT
PAYSAGES

Lomagne TARN ET GARONNAISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Stratégie de développement économique et touristique de Lomagne Tarn et Garonnaise

Avril 2023

CADRAGE MÉTHODOLOGIQUE

Objectifs

En parallèle de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la Communauté de Communes Lomagne et Tarn et Garonnaise a souhaité redéfinir son positionnement économique et touristique à l'horizon 2030. Cette nouvelle feuille de route permettra de répondre plus spécifiquement aux questions suivantes :

- Quelles filières économiques pour le territoire ? Quelles activités économiques pour accompagner leur développement ?
- Comment réunir les conditions nécessaires au maintien d'une dynamique économique forte, d'une revitalisation des centres bourgs et à un développement des activités touristiques… ?
- Comment favoriser l'insertion et maintenir une dynamique du marché du travail forte ?

De manière concomitante, la démarche a permis d'actualiser l'offre d'accueil des entreprises :

- Quelle offre foncière et immobilière développer pour maintenir une dynamique de développement économique ?
- Quelle implantation privilégiée pour les entreprises du territoire ?
- Quels équilibres entre implantations en zones d'activités / périphéries et centres-bourgs ?

CADRAGE MÉTHODOLOGIQUE

Démarche méthodologique

La démarche d'élaboration de la stratégie de développement économique et touristique présentée dans les prochaines pages est issue d'une démarche de concertation auprès des élus :

- Animation d'une Commission développement économique, le lundi 13 février 2023,
- Animation d'une Commission développement touristique, le mercredi 15 février 2023,
- Séminaires élus animés et visites de terrain conduis dans le cadre de l'élaboration du PADD.

Au regard de la cohérence et des convergences existantes entre la stratégie de développement économique et touristique, ces dernières font l'objet d'un document commun.

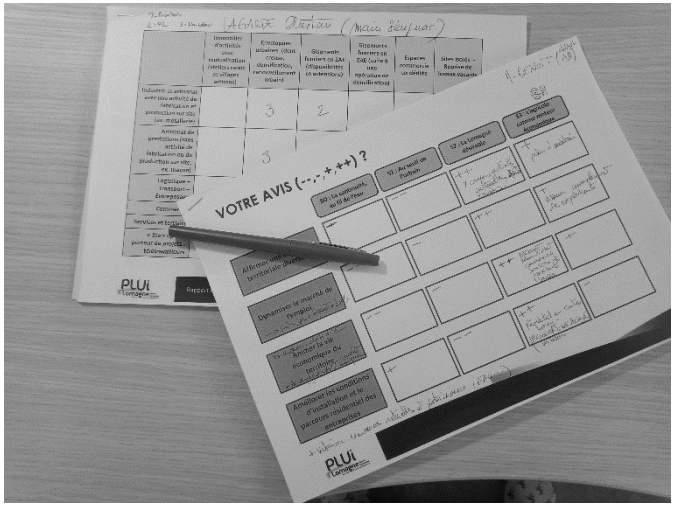

ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Synthèse du diagnostic

POINTS FORTS

- Une dynamique de création d'entreprises forte et continue sur le territoire mais… qui ne se traduit par nécessairement par la création d'emplois,
- Un tissu économique stable et qui s'inscrit dans la durée (un taux de survie à 3 et 5 ans élevé),
- Une filière « alimentation » (agriculture, agro-alimentaire, négoce…) qui structure le paysage économique local,
- Une filière qui se développe autour des activités médico-sociales et caractérise le territoire
- La filière équine

POINTS DE VIGILANCE

- Une diversité des emplois qui demeure relativement faible sur le territoire (une dominante d'emplois d'ouvriers et d'employés) et des salaires contenus,
- Une évasion professionnelle d'une partie de la population (migration résidentielle des cadres notamment),
- Deux facteurs limitant la capacité de développement économique du territoire :
  - La disponibilité de main d'œuvre sur le territoire,
  - La disponibilité d'offre d'immobilier d'entreprises et de foncier économique

PREMIERS ENJEUX

- La consolidation des fondamentaux du territoire : l'alimentation et le secteur médico-social,
- Le renouvellement générationnel des entrepreneurs (reprises des activités),
- Le développement d'aménités permettant d'accueillir de nouveaux profils d'entrepreneurs (immobilier d'entreprise, logement, offre culturelle et de loisirs…),
- Le maintien d'une attractivité professionnelle forte pour le territoire (faciliter les recrutements de salariés),
- La définition d'un parcours résidentiel de l'entreprise et le développement d'une offre d'immobilier d'entreprise nouvelle,
- La définition de nouveaux équilibres entre l'implantation des activités en ville, en périphérie et en zone d'activité,

ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Synthèse

POINTS FORTS

- La situation de portes(s) d'entrée(s) vers les destinations touristiques disposant d'une forte notoriété (Gers, Quercy, canal des Deux Mers…)
- Des marqueurs touristiques et identitaires forts sur lesquels capitaliser (grands paysages, architecture / patrimoine, évènement, produits locaux…),
- Une clientèle touristique qui porte un regard positif sur le territoire : simplicité, surprise, inattendu,
- Un potentiel de développement à exploiter autour de l'itinérance notamment…

POINTS DE VIGILANCE

- Une notoriété et une faiblesse de l'offre qui ne permettent pas au territoire de s'affirmer comme une destination touristique à part entière,
- Une offre d'hébergement touristique hétéroclite et faiblement qualifiée,
- Une offre touristique faible et parfois vieillissante, peinant à se renouveler,
- Une filière de tourisme équestre insuffisamment exploitée,
- Une expérience des clientèles touristiques qui reste incomplète et imparfaite : accessibilité à l'offre de restauration et de loisirs, qualité de l'accueil…
- Une offre d'itinérance touristique qui nécessite d'être renforcée (sécurisation des parcours…).

PREMIERS ENJEUX

- Inscrire le territoire dans une destination « Lomagne » plus vaste que la seule Communauté de Communes,
- Développer une offre touristique s'appuyant sur les marqueurs du territoire : bien vivre, ressourcement et slow tourisme, les produits locaux, l'accès à la nature…
- Faire de l'agritourisme et du bien-manger, un levier de développement économique et touristique,
- Faire de l'itinérance et du patrimoine, des leviers complémentaires de développement économique et touristique,
- Compléter l'offre d'accueil touristique et notamment de loisirs,
- Poursuivre la structuration de l'offre d'hébergement touristique et renforcer la qualité de l'accueil,

PLUi Lomagne Tarn et Garonnaise
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

1

Stratégie de développement économique et touristique

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Synthèse

POSITIONNEMENT ÉCONOMIQUE :

A travers sa stratégie de développement économique, la Communauté de Communes de Lomagne Tarn et Garonnaise entend **réaffirmer son identité rurale, valoriser ses savoir-faire** et **conforter les filières qui structurent le territoire** (alimentation / agriculture, agroalimentaire, action sociale et médico-sociale…).

En parallèle, la Lomagne Tarn et Garonnaise capitalisera sur les mouvements sociétaux et la nouvelle attractivité des territoires ruraux en accompagnant le développement **d'une économie de proximité,** artisanat et des services à la population.

FILIÈRES ET SECTEURS D'ACTIVITÉ

Cette stratégie de développement économique se traduira par la promotion et le développement des filières suivantes :

- La **filière agricole (**ail, maraîchage…) à travers la valorisation collective de la production locale (agroalimentaire, négoce, transformation…) et par le développement d'une alimentation de proximité afin de répondre aux besoins alimentaires de la population et des agglomérations voisines.
- Les **nouvelles façons de produire et de consommer** (économie circulaire, économie de la fonctionnalité …) sont favorisées à l'instar des actions mises en œuvre comme par Emmaüs à Beaumont de Lomagne et à venir à Larrazet.

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Synthèse

FILIÈRES ET SECTEURS D'ACTIVITÉ (SUITE)	• Dans le même temps, une campagne de communication valorisant les atouts, produits et acteurs est menée pour développer la notoriété et l'image du territoire. Cela permet de créer une dynamique pour le développement de **nouvelles activités se fondant sur les spécificités locales** (artisanat d'art, loisirs, hébergement, restauration …).
EMPLOI / INSERTION	La nouvelle stratégie de développement économique et touristique se traduira également par : • Un accompagnement à la professionnalisation de son offre économique et touristique (formation…), • Une montée en compétences du territoire pour répondre aux évolutions souhaitées du tissu d'entreprises en matière de recrutement, • La nécessité de renforcer l'accompagnement des porteurs de projets et des habitants dans leur parcours de création d'entreprises et de reconversion.

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE
Synthèse

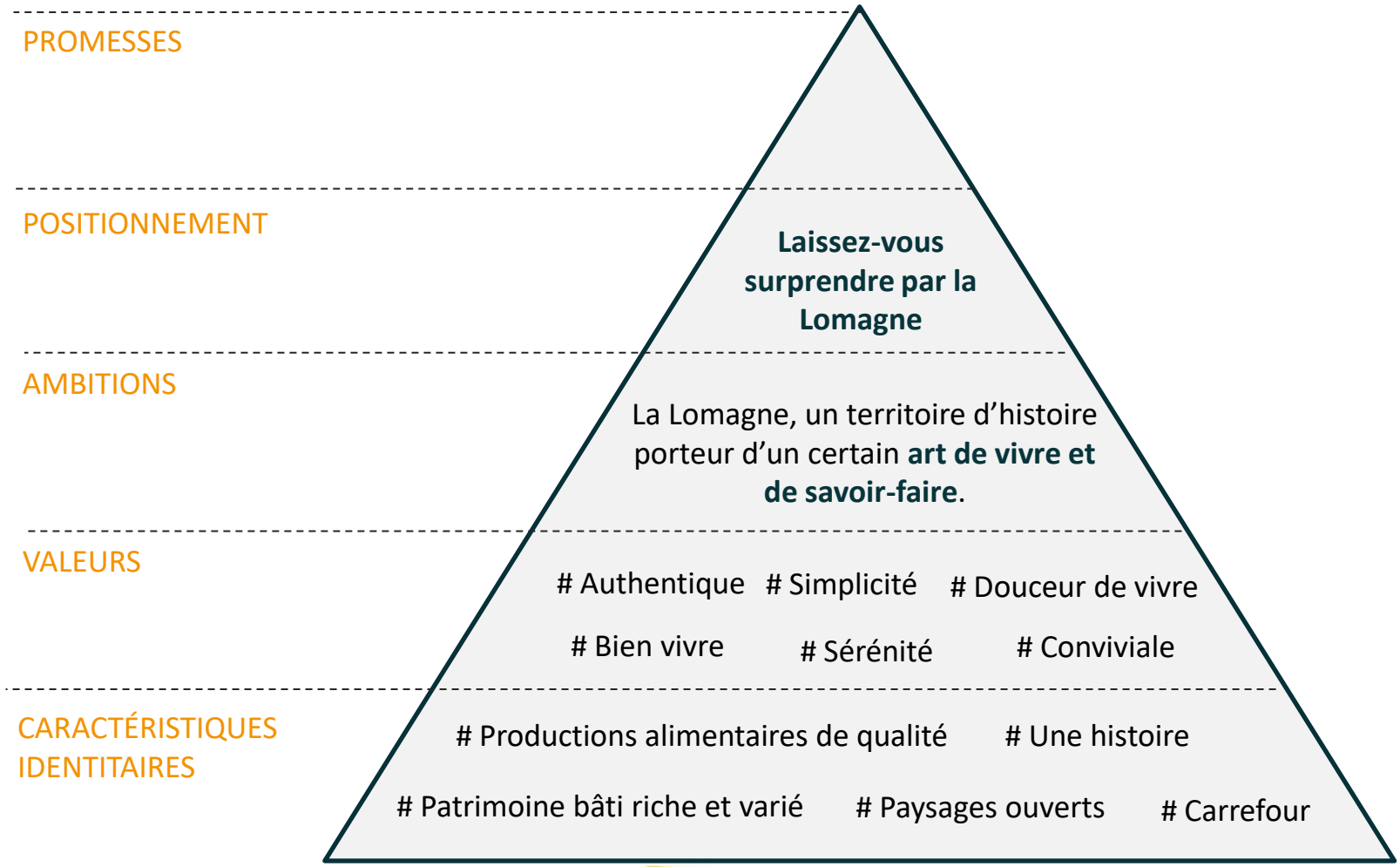

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE
Synthèse

Une ruralité vivante porteuse de produits de qualité et de savoir-faire

(laissez-vous surprendre par des rencontres avec les habitants et producteurs)

Acheter en circuit court chez les producteurs locaux

#Manger local : ici tout est local et maison…

#Rencontrer des producteurs passionnés

#Découvrir des **savoir-faire** (dont artisans d'art, artistes…)

#Participer à la vie locale (manifestation locale)

Une ruralité vivante qui invite à ralentir et se retrouver

(laissez-vous surprendre par une nature pleine de ressources)

#Voyager dans le temps (histoire et patrimoine de la Lomagne)

Se déconnecter et **s'offrir une parenthèse**

#Se reconnecter à la nature (activité de plein air)

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Les axes stratégiques

La stratégie de développement économique et touristique de Lomagne Tarn et Garonnaise se décline en 8 axes stratégiques complémentaires :

 # Axe 1 : Ecrire un nouveau récit économique de territoire

 # Axe 2 : Soutenir les activités agricoles et favoriser la diversification des exploitations

 # Axe 3 : Accompagner l'émergence des filières économiques de demain

 # Axe 4 : Développer une économie au service du cadre de vie et de l'attractivité résidentielle

 # Axe 5 : Préserver la vitalité des centres villes et centres bourgs

 # Axe 6 : Œuvrer en faveur de l'insertion professionnelle

 # Axe 7 : Dynamiser l'économie touristique

 # Axe 8 : Développer un parcours résidentiel pour les entreprises et les entrepreneurs

AXE 1 :
Ecrire un nouveau récit de territoire

Description de l'axe

Afin de renforcer l'attractivité du territoire auprès des entreprises et des salariés résidant sur les territoires limitrophes, la Communauté de Communes de Lomagne Tarn et Garonnaise s'attachera à développer une stratégie de communication nouvelle **mettant en valeur** :

- Les **savoir-faire du territoire**,
- Les **opportunités offertes par le territoire** tant en matière de création d'entreprises que d'emplois.

Traductions opérationnelles

- Développer une stratégie de communication sur les « réussites » et acteurs économiques du territoire (« reporter » de territoire),
- Développer des événementiels autour des productions économiques du territoire (approche par filière),
- Renforcer l'animation économique du territoire et développer des synergies entre les acteurs,
- Repositionner la stratégie de communication touristique autour des acteurs / habitants et des évènements organisés sur le territoire en lien avec le nouvel Office de Tourisme.

AXE 2 :
Soutenir les activités agricoles et favoriser la diversification des exploitations

Description de l'axe

En poursuivant les démarches de structuration de la filière « Ail de Lomagne », en valorisant la production alimentaire locale de qualité et en s'attachant **à rapprocher les producteurs locaux des consommateurs**, la Communauté de Communes souhaite accompagner les mutations du secteur primaire et pérenniser des activités qui contribuent **à préserver l'environnement et le patrimoine Lomagnol**.

Traductions opérationnelles

- Soutenir l'installation de jeunes professionnels dans le secteur agricole en maintenant leurs outils de travail, notamment le foncier et anticiper le renouvellement des générations,
- Accompagner le développement des activités de transformation et de valorisation sur le territoire,
- Accompagner le développement des circuits courts alimentaires en s'inscrivant dans le d'un Plan Alimentaire Territorial du Département,
- Poursuivre la structuration de la filière « ail de Lomagne » et renforcer la filière de transformation,
- Accompagner le développement de l'agro-tourisme : hébergement touristique, ferme pédagogique…

AXE 3 :
Accompagner l'émergence des filières économiques de demain

Description de l'axe

En parallèle de la structuration de la filière agricole, la Lomagne observe, depuis plusieurs années, l'émergence de nouvelles façons de produire et de consommer et d'activités disposant d'un impact social fort.

- L'économie du vieillissement et des activités médico-sociale (ex APIM…),
- L'économie circulaire et de la fonctionnalité (ex. projet Emmaüs)

A travers son action, la Communauté de Communes entend accompagner le développement de ces nouvelles activités économiques.

Traductions opérationnelles

- Accompagner le développement des activités en lien avec l'économie circulaire et de la fonctionnalité,
- Accompagner le développement d'entreprises d'insertion par l'activité et d'une économie à impact (ESS),
- Renforcer les synergies entre les entreprises et favoriser le développement de coopérations interentreprises (prestations de services, mutualisations d'équipements ex. blanchisserie…).

AXE 4 :
Développer une économie au service du cadre de vie et de l'attractivité résidentielle

Description de l'axe

Favoriser l'émergence de l'économie de demain sur le territoire de Lomagne Tarn et Garonnaise se traduira par l'accompagnement des nouvelles manières de travailler (coworking, télétravail…), l'accompagnement des porteurs de projets et des habitants dans leur parcours de reconversion.

Il s'agira également de conforter le développement des activités d'artisanat d'art notamment.

Traductions opérationnelles

- Accompagner le développement de l'artisanat d'art et des activités culturelles et créatives,
- Encourager la création d'entreprises de services à la population et aux entreprises,
- Accompagner le développement des nouvelles formes de travail : coworking, tiers-lieux…
- Accompagner le développement d'espaces de production mutualisée (ex. atelier partagé pour les artisans d'art).

AXE 5 :
Préserver la vitalité des centres villes et centres bourgs

Description de l'axe

A travers sa stratégie de développement économique et touristique, la Communauté de Communes de Lomagne Tarn et Garonnaise réaffirme son souhait de soutenir et de préserver une organisation du commerce qui **contribue durablement à la vitalité des centres-villes et des centres-bourgs**.

A ces fins, elle **accompagnera les commerces en leur permettant de s'adapter aux nouveaux comportements de consommation**, encouragera le développement de commerces et services et expérimentera de nouvelles formes de commerces.

Traductions opérationnelles

Dans le cadre notamment du programme Petites Villes de Demain :

- Renforcer l'animation des centres villes et centres bourgs : commerciale, associative…,
- Développer une stratégie de maintien du dernier commerce en milieu rural,
- Accompagner le développement de nouvelles solutions innovantes : boutique à l'essai, boutique partagée, click and collect, casiers producteurs…,
- Encourager l'implantation d'activités, tertiaires notamment en centre ville et centre bourg.

AXE 6 :
Dynamiser l'économie touristique

Description de l'axe

En capitalisant sur la qualité de vie offerte par le territoire et de la qualité des savoir-faire locaux, la Communauté de Communes s'attachera à :

- Faire émerger **une « destination » Lomagne, s'appuyant sur des éléments de différenciation**
- Impulser une nouvelle dynamique touristique sur le territoire, forte d'une position géographique centrale, au cœur de plusieurs sites d'intérêt touristique majeur (Cité de l'Espace, Gorges de l'Aveyron, sites du Gers…)

Cette nouvelle stratégie touristique formulera 2 promesses complémentaires tant pour les habitants que les clientèles touristiques :

- Une ruralité porteuse de produits de qualité et de savoir-faire.
- Une ruralité vivante qui invite à ralentir et à se retrouver.

Traductions opérationnelles

- Renforcer l'observatoire du tourisme
- Concevoir une politique de communication et de valorisation des atouts du territoire,
- Positionner le futur Office de Tourisme comme une vitrine des savoir faires,
- Renforcer l'offre évènementielle sur le territoire : atelier découverte, visite guidée…,
- Conforter l'offre d'itinérance : randonnée pédestre, cyclable et équestre,
- Renouveler l'offre de loisirs et d'hébergement touristique,
- Accompagner la montée en compétences et la professionnalisation des acteurs du tourisme,
- Créer un réseau d'ambassadeurs du territoire,
- Structurer et rendre lisible le parcours de création d'un porteur de projet touristique.

AXE 7 :
Œuvrer en faveur de l'insertion professionnelle

Description de l'axe

Fidèles à ses valeurs de solidarité, de vivre-ensemble et de proximité et conscientes des fragilités socio-économiques d'une partie de ses habitants, la Communauté de Communes Lomagne Tarn et Garonne, œuvrera au quotidien en faveur de l'inclusion sociale et du rapprochement des compétences de la population des besoins de qualification du tissu économique.

Traductions opérationnelles

- Mener une réflexion de type GPEC sur les emplois et les métiers dans le domaine médico-social,
- Lever les freins d'accès à l'emploi (mobilité notamment) et favoriser l'insertion des publics fragiles,
- Accompagner les transitions professionnelles : reconversion…
- Concentrer les initiatives au profit de secteurs prioritaires : santé, action sociale, restauration, agriculture et agroalimentaire,
- Accompagner les entreprises dans leur projet de recrutement.

AXE 8 :
Développer un parcours résidentiel pour les entreprises et les entrepreneurs

Description de l'axe

Dans un contexte de forte régulation de la consommation foncière, le territoire doit miser sur l'optimisation de l'existant, se doter de principes de sélection des projets nouveaux et de spatialisation des activités.

La mise à disposition d'une offre d'accueil structurée et complète en fonction des filières et activités prioritaires est nécessaire.

L'offre d'accueil doit viser un aménagement équilibré du territoire structuré en prenant en compte les axes routiers, les polarités économiques et l'armature urbaine des bourgs.

Une attention sera portée à la cohérence entre spatialisation de l'économie et modes de transport afin de répartir les activités économiques sur le territoire en fonction des caractéristiques de leur accessibilité routière.

Traductions opérationnelles

- Agir sur :
  - la résorption de la vacance, notamment des bâtiments dits « hors marché » (inadaptés à la demande, vétustes, énergivores…)
  - la valorisation des dents creuses et l'optimisation des grandes parcelles déjà bâties
  - le renouvellement urbain : réappropriation et réhabilitation de friches, de bâtiments désaffectés, changement de destination, etc.
  - La requalification de certains espaces d'activités et d'ilots économiques dans le tissu urbain.
- Développer une offre d'accueil (foncier/immobilier) équilibrée et raisonnée sur les différents segments de l'offre d'accueil.
- Faciliter l'installation des activités artisanales pour un aménagement équilibré du territoire avec des villages d'entreprises.

PLUi Lomagne Tarn et Garonnaise
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

2

Zoom sur l'axe 8 : Préfiguration du parcours résidentiel des entreprises et des entrepreneurs

PARCOURS RÉSIDENTIEL DES ENTREPRISES

Première approche du potentiel foncier

Disponibilités actuelles et futures en ZAE	Potentiel foncier en optimisation des ZAE	Potentiel en renouvellement urbain (première approche)	Gisement remobilisable
0 ha de foncier disponible viabilisé non réservé et commercialisable 0 parcelle	12,3 hectares de potentiel en optimisation des zones d'activités économiques 37 gisements	1,6 ha de potentiel foncier identifiés à ce jour dans l'enveloppe urbaine et pouvant faire l'objet d'une reconquête par l'activité économique 11 gisements	Un potentiel de 3,2 hectares 9 gisements (friches)
La création d'un potentiel en extension est à étudier.	1,6 hectare en dent creuse 10,7 hectares en division parcellaire	0,5 hectare en dent creuse 1,6 hectare en division parcellaire	1,8 hectare dans le diffus à Beaumont-de-Lomagne 1,4 hectare dans la ZAE Delor à Sérignac

PARCOURS RÉSIDENTIEL DES ENTREPRISES

Proposition de traduction en orientations du PADD

La stratégie de développement économique et touristique de Lomagne Tarn et Garonnaise pourrait se décliner de la manière suivante dans le PADD :

 # Orientation 1 : Actualiser l'offre d'accueil des entreprises et réunir les conditions nécessaires au renouvellement du tissu économique

 # Orientation 2 : Renforcer le maillage territorial de l'offre d'accueil

 # Orientation 3 : Réaffirmer la vocation économique des centres villes et centres bourg

 # Orientation 4 : Faciliter le développement de l'agrotourisme et la diversification des activités agricoles

PARCOURS RÉSIDENTIEL DES ENTREPRISES

Exemple d'un parcours générique

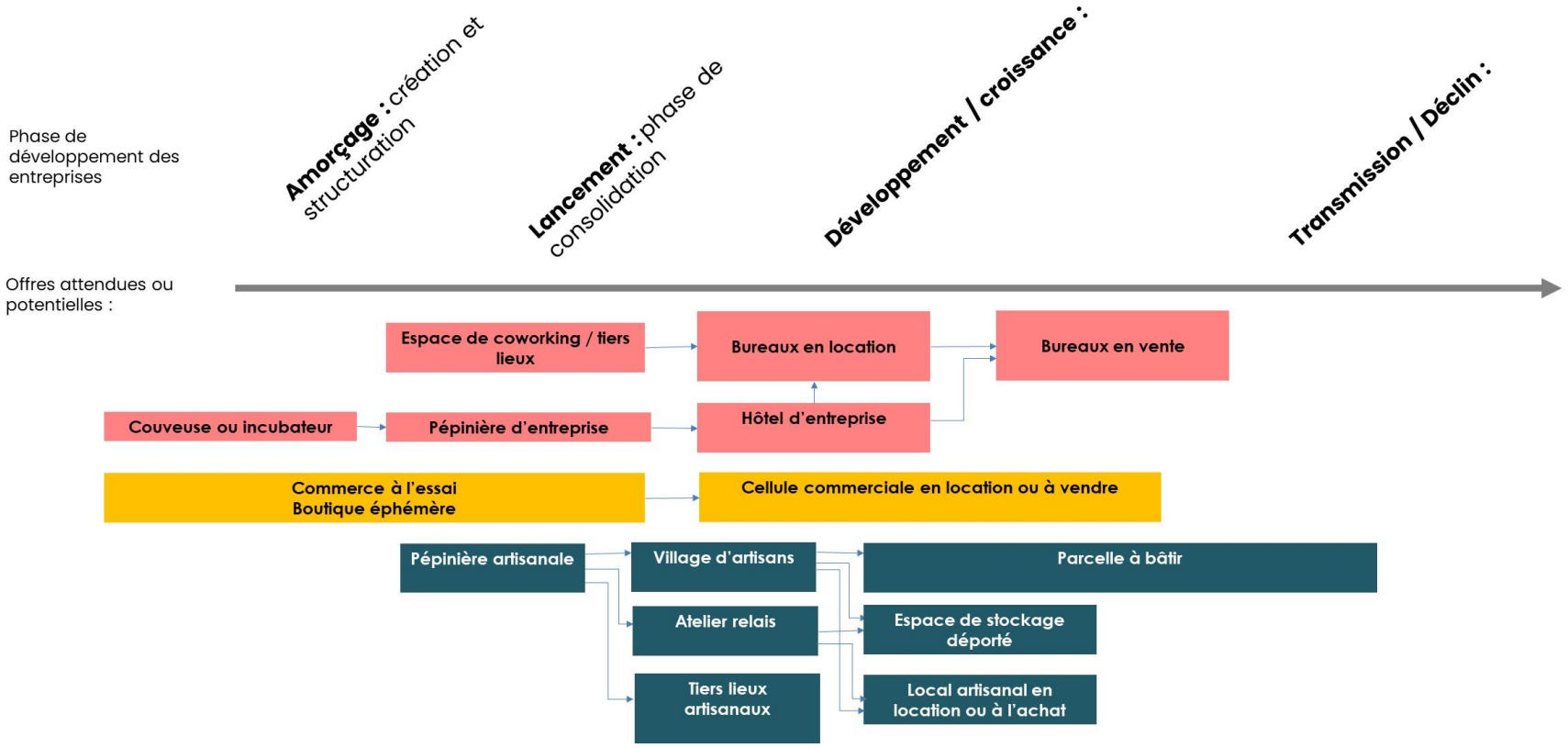

PARCOURS RÉSIDENTIEL DES ENTREPRISES

Formaliser un nouveau parcours résidentiel

Au regard de la trajectoire économique et touristique envisagée pour la Lomagne Tarn et Garonnaise, les besoins en immobilier d'entreprises et foncier économique seraient les suivants :

Filière alimentation

- Tiers-lieux agricoles et alimentaires (espace test / pépinière…),
- Village d'artisans de petites productions agro-alimentaire,
- Parcelle à bâtir (petite surface dédiée à la production et à la chaine logistique),
- Site industriel clé en main dédié à la filière ail (transformation agro alimentaire / valorisation).

Economie circulaire et de la fonctionnalité

- Locaux artisanaux dédiés à des activités de services aux entreprises et aux acteurs médico sociaux,
- Village d'artisan,
- Parcelle à bâtir.

PARCOURS RÉSIDENTIEL DES ENTREPRISES

Formaliser un nouveau parcours résidentiel

Industrie culturelle et créative / artisanat d'art et activité tertiaire

- Tiers-lieux dédiés à l'artisanat d'art notamment (ateliers partagés),
- Cellule commerciale / tertiaire en centre-ville et centre-bourg,
- Espace de coworking,
- Hôtel d'entreprise / espace de bureau.

Commerce de proximité

- Cellule commerciale adaptée pour les circuits courts,
- Cellule commerciale en centre-ville et centre-bourg,
- Commerce à l'essai,
- Boutiques partagées.

Artisanat

- Parcelle à bâtir (bâtiment de 300 m² environ),
- Village d'artisans,
- Installation dans le tissu urbain,
- Espace de stockage déporté.

PARCOURS RÉSIDENTIEL DES ENTREPRISES

Formaliser un nouveau parcours résidentiel

L'émergence d'un nouveau parcours résidentiel sur le territoire de la Lomagne Tarn et Garonnaise s'accompagnera de recommandations en termes d'implantation géographique :

	Immobilier d'activités avec mutualisation (ateliers relais et villages artisans)	Enveloppes urbaines (dent creuse, densification, renouvellement urbain)	Gisements fonciers en ZAE (disponibilités et extensions)	Gisements fonciers en ZAE (suite à une opération de densification)	Espaces commerciaux dédiés	Sites isolés - Reprise de locaux vacants
Industrie et artisanat avec une activité de fabrication et production sur site			■	■		
Artisanat de prestations	■			■		
Logistique – Transport – Entreposage			■			
Commerces de détail et de proximité		■				
Petites GMS					■	
Services et tertiaire		■				
« Start up » et porteur de projets - télétravailleurs		■				

PLUi

Lomagne Tarn et Garonnaise

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

ÉCONOMIE
HABITAT
MOBILITÉ
PATRIMOINE
AGRICULTURE
ENVIRONNEMENT
PAYSAGES

Lomagne TARN ET GARONNAISE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

PLAN D'ACTIONS

V3 – Février 2024

SOMMAIRE

La trajectoire économique 4

Structuration du programme d'actions..... 7

Axe 1 : Ecrire un nouveau récit économique du territoire.....11

RT1. Mettre en œuvre la stratégie de communication touristique (en lien avec l'Office de tourisme) **.....11**

Axe 2 : Soutenir les activités agricoles et favoriser la diversification des exploitations 13

AD1. Développer une offre de logements pour les exploitants, les salariés agricoles et les métiers ou filières en tension**.....13**

AD2. Poursuivre la structuration de la filière "Ail de Lomagne" **.....15**

AD3.Soutenir la diversification des activités agricoles et la valorisation des ressources locales**.....17**

Axe 3 : Accompagner des nouvelles filières 19

NF1.Accompagner le développement d'activités répondant à de nouveaux modèles économiques **.....19**

Axe 4 : Développer une économie au service du cadre de vie et de l'attractivité résidentielle de demain.....21

CA1.Encourager la création d'entreprises de services à la population et aux entreprises **.....21**

CA2.Accompagner le développement de services et d'espaces de productions mutualisés**.....23**

Axe 5 : Préserver la vitalité des centre villes et centres bourgs.....25

VC1.Renforcer la vitalité et l'animation des centres villes et centres bourgs : commerciale, associative … **.....25**

VC2.Accompagner le développement de nouvelles solutions commerciales innovantes**.....27**

VC3.Encourager l'implantation d'activités économiques en centre-ville et centre bourg**.....29**

Axe 6 : Dynamiser l'économie touristique 31

ET1.Valoriser les savoir-faire, le patrimoine local et les producteurs locaux**..31**

ET2.Développer l'offre de loisirs et renforcer l'offre culturelle et patrimoniale **.....33**

ET3. Conforter l'offre d'itinérance existante et les activités de pleine nature**34**

ET4. Renouveler et développer l'offre d'hébergements et de restauration **...36**

ET5. Structurer une politique évènementielle**.....38**

Axe 7 : Œuvrer en faveur de l'insertion professionnelle 40

IP1. Mener une réflexion concertée de type Gestion Prévisionnelle des Emplois et compétences (GPEC) sur les emplois et les métiers des secteurs stratégiques **.....40**

Axe 8 : Développer un parcours résidentiel pour les entreprises et les entrepreneurs 42

PR1. Optimiser le foncier dans les ZAE**.....42**

PR2. Développer une offre d'accueil (foncier / immobilier) équilibrée et raisonnée sur les différents segments de l'offre d'accueil **.....43**

PR3. Mettre en œuvre des pratiques plus vertueuses d'implantation et de commercialisation économique **.....45**

La trajectoire économique

La démarche d'élaboration de la stratégie de développement économique et touristique de la CC Lomagne et Tarn et Garonnaise a permis, au fur et à mesure de la concertation avec les élus du territoire, de dégager des lignes stratégiques à la fois ambitieuses, claires et partagées.

La trajectoire de développement économique répond ainsi aux enjeux établis au début de la démarche, et a pour objet de servir de feuille de route opérationnelle.

Cette trajectoire est décrite ci-dessous au travers des différentes thématiques qui la constituent.

Positionnement économique

- La stratégie économique se structure autour de la valorisation de l'ADN rural et des spécificités locales de la CC Lomagne Tarn et Garonnaise. L'objectif est de s'appuyer sur la dynamique économique endogène au territoire pour ultérieurement engager une stratégie d'attractivité au service des filières présentes et acteurs socio-économiques sur le territoire.
- L'économie présentielle se développe en cherchant à concilier le mouvement sociétal vers les campagnes et la préservation des spécificités culturelles et économiques du territoire. Le territoire se montre proactif pour développer une économie de proximité permettant d'attirer des habitants actifs et des touristes en lien avec la stratégie touristique.
- Les chaînes de valeur des activités productives locales sont élargies et complétées en incorporant, sur le territoire, des activités de transformation et de valorisation des productions locales.

Filières et secteurs d'activité

- Une économie de proximité se développe afin de répondre aux besoins des habitants. Des actions sont mises en place afin de rééquilibrer les besoins de la population avec les services proposés (artisanat, offre commerciale, offre culturelle et de loisirs, adaptation des services de santé).
- Dans le même temps, une campagne de communication valorisant les atouts, produits et acteurs est menée pour développer la notoriété et l'image du territoire. Cela permet de créer une dynamique pour le développement de nouvelles activités se fondant sur les spécificités locales (artisanat d'art, loisirs, hébergement, restauration …).
- De nouvelles façons de produire et de consommer (économie circulaire, économie de la fonctionnalité …) sont favorisées à l'instar des actions mises en œuvre par l'APIM et l'implantation d'entreprises à impact et d'insertion telles que Emmaüs à Larrazet (en projet).
- La filière agricole arrive à faire coopérer ses principaux établissements (ail, maraîchage …), en s'appuyant sur une valorisation collective de la production locale. Une impulsion est donnée pour la création d'un écosystème local (entrepôts de stockage, usines d'emballage, transformation des matières premières…). De manière complémentaire, les productions agricoles locales sont favorisées et s'orientent vers la réponse aux besoins alimentaires de la population et des agglomérations voisines.

Emploi / insertion

- Le renouvellement des emplois actuels, liés à de nombreux départs à la retraite, qui passe par un travail sur l'attractivité des emplois auprès des plus jeunes générations souhaitant travailler sur le territoire.
- La montée en gamme de l'économie présentielle de la CC de la Lomagne Tarn et Garonnaise nécessite une professionnalisation de son offre commerciale et touristique (cf. stratégie tourisme). Une coopération entre l'intercommunalité et les partenaires économiques permet d'initier, accompagner et soutenir les initiatives privées (formation, création/transmission d'entreprise …).
- Les nouveaux habitants arrivant avec un projet de vie et une logique d'épanouissement doivent réussir à réaliser leurs activités professionnelles sur le territoire. Cela passe à la fois par l'amélioration continue de la qualité des infrastructures (tertiaire, numérique) et la capacité du territoire à capitaliser sur les projets innovants (soutien aux entreprises …).
- La valorisation de la production agricole et l'élargissement de la chaîne de valeur nécessite de se doter de nouvelles compétences. Une plus grande sensibilisation auprès des jeunes du territoire sur la filière agricole et ses métiers ainsi qu'une coopération avec les organismes de formation (initiale et continue) pour attirer des nouvelles compétences sont nécessaires.

Trajectoire foncière et immobilière (Implantation / Parcours résidentiel)

- La consommation foncière des années à venir devra intégrer les nouvelles obligations règlementaires (ZAN) visant à limiter l'artificialisation. Ainsi, les nouvelles constructions en ZAE devront prioritairement être réalisées dans une logique de densification et d'optimisation foncière. Les activités pouvant se situer hors des ZAE devront en priorité chercher à s'installer dans le tissu urbain, ce qui peut nécessiter des réhabilitations / requalificaiton du tissu urbain.
- Afin de préserver les paysages et la qualité de vie, l'offre foncière privilégie la sobriété et l'intensification des usages.
- Une reconquête des centres bourgs et le développement d'activités productives et tertiaires dans les friches d'activités, ou encore les anciennes cellules commerciales, la création de tiers-lieux, les villages d'artisans, les espaces de productions partagés… etc. Des cellules artisanales peuvent également trouver leur place dans les centres-bourgs.
- Les implantations des activités économiques de transformation se font principalement dans les zones d'activités. Les petites unités de production participant à l'élargissement de la chaîne de valeur agricole sont prioritaires pour leur installation et participent à la diversification des exploitations agricoles.
- L'implantation de nouveaux commerces doit prioritairement se faire dans les centre-sbourgs des principales polarités du territoire. Pour les communes rurales, la priorité est surtout au maintien des derniers commerces.

Environnement / Aménagement

- Le caractère rural et apaisé des bourgs et des paysages est préservé afin de conforter le sentiment de « campagne ». L'intégration paysagère des aménagements publics et des bâtiments d'activité est favorisée.

Trajectoire touristique

- La stratégie touristique du territoire devra se construire autour d'une mise en valeur des savoir-faire et patrimoine du territoire. Les spécificités de la Lomagne Tarn et Garonnaise seront mises en récit pour donner l'image d'un territoire généreux, accueillant et authentique.
- La mise en valeur du territoire passe par un renforcement des activités et de l'offre évènementiel proposé aux visiteurs. Ces animations pourront s'appuyer sur un patrimoine culturel et naturel déjà riches mais qui doit être davantage structuré et mis en relation (communication, calendrier évènementiel, soutien à la réalisation de projets …).
- L'offre d'hébergement et de restauration du territoire devra être modernisée et développée pour permettre aux habitants de rester plusieurs jours sur le territoire pour qu'ils puissent se l'approprier découvrir ses richesses.

Structuration du programme d'actions

L'élaboration d'une stratégie de développement économique et touristique repose sur l'agrégation de l'état des lieux du territoire, de la prise en compte des évolutions et tendances super-territoriales, du projet politique défendu par les élus à l'échelle de l'intercommunalité, et des moyens mobilisables par les parties prenantes.

Le programme d'actions, qui décline de manière opérationnelle la stratégie économique et touristique de la CC de la Lomagne Tarn et Garonnaise, repose sur la mobilisation dans le cadre de plusieurs temps forts de l'ensemble des parties prenantes de l'étude :

- **Les entreprises et partenaires économiques,** en faisant remonter leurs besoins et des pistes d'actions dans le cadre des temps de concertation,
- **Les techniciens de l'intercommunalité,** par leur participation à l'évaluation de la faisabilité des propositions d'actions et à la corédaction des fiches actions,
- **Les élus du comité de pilotage et des commission économie & tourisme** de la Communauté de communes Lomagne Tarn et Garonnaise invités à amender les propositions d'actions et s'accorder sur leur priorisation.

La stratégie de développement économique doit apporter des solutions aux enjeux identifiés dans le diagnostic au travers du plan d'actions. L'objectif est de réaliser les 4 grandes orientations stratégiques fixées dans le PADD liées à l'économie et au tourisme :

- 2.2 - Renforcer l'offre de commerces et services de proximité dans les centres-bourgs et dans les centres-villageois
- 5.1 - Soutenir les activités agricoles et favoriser la diversification des exploitations
- 5.2 - Accompagner l'émergence des filières économiques de demain
- 5.3 - Dynamiser l'économie touristique

Ces 4 orientations stratégiques ont ainsi pu être déclinées en 8 axes et 19 actions (voir tableau ci-dessous).

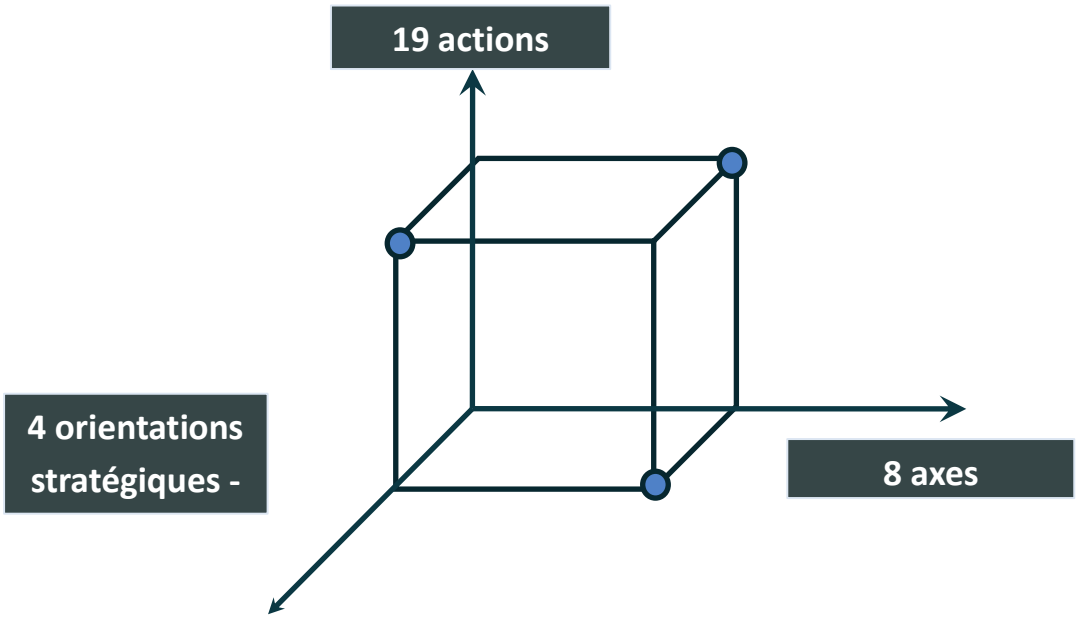

Ces actions ont été hiérarchisées selon les critères suivants :

- La faisabilité technique
- La faisabilité économique
- Le niveau d’impact (effet structurant à l’échelle territoriale)
- La temporalité d’engagement de l’action

Avant de faire l’objet d’une priorisation par les élus à l’occasion des commissions Economie et Tourisme, à l’occasion desquelles chaque proposition d’action a été classée en deux catégories :

- **P1 :** Action incontournable (8 actions)
- **P2 :** Action importante (12 actions)

Axe	N°	Actions	Priorité
Ecrire un nouveau récit économique du territoire	RT1.	Mettre en œuvre la stratégie de communication touristique (en lien avec l'Office de Tourisme)	P2
Soutenir les activités agricoles et favoriser la diversification des exploitations	AD1.	Développer une offre de logements pour les exploitants, les salariés agricoles et les métiers ou filières en tension	P2
	AD2.	Poursuivre la structuration de la filière "Ail de Lomagne"	P2
	AD3.	Soutenir la diversification des activités agricoles et la valorisation des ressources locales	P1
Accompagner des nouvelles filières	NF1.	Accompagner le développement d'activités répondant à de nouveaux modèles économiques	P2
Développer une économie au service du cadre de vie et de l'attractivité résidentielle	CA1.	Encourager la création d'entreprises de services à la population et aux entreprises	P2
	CA2.	Accompagner le développement de services et d'espaces de productions mutualisés	P2
Préserver la vitalité des centres villes et centres bourgs	VC1.	Renforcer la vitalité et l'animation des centres villes et centres bourgs : commerciale, associative …	P1
	VC2.	Accompagner le développement de nouvelles solutions commerciales innovantes	P2
	VC3.	Encourager l'implantation d'activités économiques en centre-ville et centre bourg	P1
Dynamiser l'économie touristique	ET1.	Valoriser les savoir-faire, le patrimoine local et les producteurs locaux	P2
	ET2.	Développer l'offre de loisirs et renforcer l'offre culturelle et patrimoniale	P1
	ET3.	Conforter l'offre d'itinérance existante et les activités de pleine nature	P2
	ET4.	Renouveler et développer l'offre d'hébergements et de restauration	P1
	ET5.	Structurer une politique évènementielle	P1
Œuvrer en faveur de l'insertion professionnelle	IP1.	Mener une réflexion concertée de type Gestion Prévisionnelle des Emplois et compétences (GPEC) sur les emplois et les métiers des secteurs stratégiques	P2
Développer un parcours	PR1.	Optimiser le foncier dans les ZAE	P1

résidentiel pour les entreprises et les entrepreneurs	PR2.	Développer une offre d'accueil (foncier / immobilier) équilibrée et raisonnée sur les différents segments de l'offre d'accueil	P1
	PR3.	Mettre en œuvre des pratiques plus vertueuses d’implantation et de commercialisation économique	P2

Axe 1 : Ecrire un nouveau récit économique du territoire

RT1. Mettre en œuvre la stratégie de communication touristique (en lien avec l'Office de tourisme)

Axe	Ecrire un nouveau récit économique du territoire
Mise en œuvre	Facile
Priorisation	P2 - Important
Cibles / Bénéficiaires	Nouveaux habitants Nouvelles entreprises / entrepreneurs Touristes et visiteurs

Résultats attendus	- Destination Lomagne - Communiquer sur les opportunités offertes sur le territoire - Développer la notoriété et l'image de la Lomagne Tarn et Garonnaise - Valoriser les initiatives locales
Description – contenu	La CCLTG cherche à profiter du mouvement sociétal vers les campagnes pour attirer de nouveaux touristes, de nouveaux habitants et de nouveaux projets. L'office de tourisme peut ainsi jouer le rôle de relais des actions et initiatives du territoire, aussi bien en termes d'offre évènementielle que de valorisation du cadre de vie pour les habitants. Ainsi, le territoire doit montrer qu'il est une terre d'opportunités pour les nouveaux habitants et entreprises en véhiculant l'image d'un territoire stimulant et dynamique. Pour ce faire, il sera important de déterminer un récit spécifique au territoire et fédérateur. Ce dernier pourra s'appuyer sur : - **La valorisation d'évènements** (type fêtes) qui sont des atouts déterminants dans la reconnaissance de l'existence de savoir-faire particulier sur le territoire. Ils permettent de révéler la richesse d'une spécificité locale et faciliter l'identification du territoire dans un domaine particulier (par exemple le cheval). - **La mise en avant des acteurs** locaux et réseaux d'ambassadeurs qui font vivre le territoire en communiquant sur les actions qu'ils réalisent. En plus, de pouvoir créer des vocations, cela montre que de nombreux projets existent et contrastent avec l'image de territoires ruraux « peu dynamiques ». - **Communiquer sur les valeurs et modes de vie des habitants** (exemple de nouveaux habitants bien intégrés…) afin de toucher des personnes pouvant se sentir proches du mode de vie du territoire mais hésitant à franchir le pas d'un déménagement. Cette vision doit toutefois rester proche de la réalité pour que la majorité des habitants puisse réellement s'identifier au récit du territoire.

	Cette stratégie de communication touristique pourra s'appuyer sur les différents canaux de communication de l'office de tourisme : réseaux sociaux, site internet, reportages … Elle pourra également être partagée avec Tarn et Garonne Tourisme et le CRT Occitanie qui peuvent être des relais pertinents pour développer la notoriété du territoire.

Indicateurs de résultat	- Nombre d'actions de communication engagées pour promouvoir les atouts du territoire
Partenaires potentiels	Office de tourisme, Tarn et Garonne Tourisme et CRT Occitanie, Entreprises locales, Associations, Prestaires touristiques (hébergeurs, restaurateurs), artisans locaux

Axe 2 : Soutenir les activités agricoles et favoriser la diversification des exploitations

AD1. Développer une offre de logements pour les exploitants, les salariés agricoles et les métiers ou filières en tension

Axe	Soutenir les activités agricoles et favoriser la diversification des exploitations
Mise en œuvre	Modérée
Priorisation	P2 - Important
Cibles / Bénéficiaires	Saisonniers agricoles Exploitants agricoles Salariés agricoles

Résultats attendus	- Faciliter le recrutement pour les entreprises du territoire - Valoriser des bâtiments au potentiel inexploité
Description – contenu	La disponibilité de la main d'œuvre (qualifiée ou non) est l'un des principaux freins à l'activité agricole sur le territoire. Un levier fort pour faciliter le recrutement des exploitations, notamment des saisonniers, est de proposer des offres de logements abordables à proximité des lieux de travail. La transformation d'anciens bâtiments agricoles en logements, mais également la reconquête de certains logements faisant office de sièges d'exploitation peut par exemple s'avérer pertinente à condition de s'assurer du respect d'un certain nombre de critères (existence de réseaux, non vulnérabilité aux risques…). La mise en œuvre de cette action doit se réaliser en plusieurs étapes : - **Enquêter sur les besoins des salariés / saisonniers** : Une première étape est d'avoir une idée précise des besoins de logement des saisonniers. Cela doit passer par une concertation avec les agriculteurs et les entreprises agricoles pour identifier les besoins précis des salariés agricoles en logement : Cela concerne-t-il des salariés vivant seuls ? Des familles de saisonniers ? Des alternants ? Quel niveau de confort est-il nécessaire de développer ? A quel(s) moments de l'année ? - **Identifier les lieux et les propriétaires** : Dans un second temps, il sera nécessaire d'identifier des lieux / bâtiments susceptibles d'être transformés en logement. Les critères peuvent être la proximité avec une exploitation agricole, la proximité avec les services et écoles, la traduction règlementaire du PLUi, l'existence de bâtiments vacants ou de façon plus simple le volontarisme de particuliers voulant transformer un bâtiment en logement.

	- **Déterminer un plan d'action :** Après avoir déterminé les contours de l'action (identification du besoin et lieu potentiel), il sera nécessaire de déterminer les leviers dont dispose la CC LTG. Parmi les actions envisageables, il est possible qu'un travail de diagnostic, de montage de projets, de conseils, d'aide financière … puisse être engagé. A noter que les EPCI sont les chefs de file pour organiser une réponse concertée à l'échelle locale des saisonniers par la réalisation d'une convention pour le logement des saisonniers. Cela peut donner l'opportunité de rassembler les différents acteurs concernés Il est possible que les employeurs puissent apporter une contribution financière pour peu qu'ils s'inscrivent dans une dynamique partenariale. La CC LTG jouerait alors un rôle de coordinateur plus que des porteurs uniques. La CC LTG peut également se faire accompagner par la Chambre d'Agriculture du Tarn et Garonne et l'organisme Action Logement qui accompagnent les collectivités pour qu'elles puissent développer une offre de logement à destination des salariés. De plus, une prime locale dans le cadre de l'OPAH pourrait également être envisagée

Indicateurs de résultat	- Nombres soutenus de projet de logements professionnels
Partenaires potentiels	Chambre d'agriculture, Action logement, Conseil départemental, ANEFA, Syndicats agricoles (JA, FNSEA…)

AD2. Poursuivre la structuration de la filière "Ail de Lomagne"	
Axe	Soutenir les activités agricoles et favoriser la diversification des exploitations
Mise en œuvre	Complexe
Priorisation	P2 - Important
Cibles / Bénéficiaires	Agriculteurs Acteurs agroalimentaires

Résultats attendus	- Développer une stratégie collective (agriculteurs, négociants, transformation …) des acteurs de la filière Ail - Augmenter la valeur ajoutée de la production d'ail sur le territoire en élargissant la chaîne de valeur - Rendre attractif pour les entreprises locale une production d'ail « Made in France »
Description – contenu	La filière ail a commencé à se structurer à partir de 2008 avec l'obtention de l'IGP « Ail blanc de Lomagne ». Cette structuration vise à apporter un début de réponse collectif à la concurrence internationale de l'ail (Chine et Espagne notamment). Le retour du « Made in France » pour des raisons environnementales, de sécurité d'approvisionnement ou encore géopolitiques sont favorables à la filière. Toutefois, une part importante des négociants d'ail du territoire s'approvisionnent à l'étranger pour des raisons économiques ou à cause d'une faible offre locale en termes de production, de stockage et de conditionnement. Une réponse collective pourrait ainsi être développée pour rendre plus compétitive la filière de l'ail local. Cette stratégie pourrait s'inspirer de territoires ruraux ayant un modèle agricole très coopératif ce qui leur permet soit d'apporter une valeur ajoutée à leur production agricole (Jura, Savoie, Auvergne, Pays basque…) ou faire des économies d'échelles (Ouest de la France). On peut par exemple imaginer : - **L'instauration d'une interconnaissance et d'une relation de confiance entre acteurs de l'ail**. Actuellement, un esprit important de concurrence anime les différentes entreprises de l'ail. Un premier enjeu consiste à renforcer la coopération et le « jouer ensemble » en mettant en évidence les avantages pour la filière de l'ail et les entreprises locales. Cela peut permettre de développer des partenariats entre acteurs privés tel que des achats groupés, des négociations collectives avec la grande distribution, la mise en commun de matériel … - **Elaborer une feuille de route** doit permettre de fixer un cadre de référence et des objectifs pour la filière. Une fois ces objectifs fixés, il sera plus simple de déterminer les actions utiles. Cela peut par exemple concerner la production d'ail à atteindre, le nombre

	d'exploitations à avoir, la qualité du produit, la communication de la filière… Plus les objectifs sont précis, plus les actions à réaliser seront faciles à déterminer. - **Développer des infrastructures à usage collectif**. La CC LTG peut avoir un rôle à jouer pour faciliter le développement d'acteurs économiques renforçant la filière de l'ail. En plus des agriculteurs, elle peut également permettre l'installation d'acteurs liés au stockage, au conditionnement de l'ail, à sa transformation et sa valeur ajouté… Ainsi, le territoire doit être attentif à ce type de projets sans pour autant être en mesure de développer de telles infrastructures seule. Pour la réalisation de cette action, il est important de garder à l'esprit que la CC LTG garde une influence limitée sur la dynamique économique du territoire, surtout assurée par les entreprises. La CC LTG peut néanmoins jouer un rôle pour impulser des dynamiques, coordonner les acteurs et identifier les coopérations envisageables. A noter également que la coopération de la filière ail prendra nécessairement du temps à se structurer puisqu'elle repose en premier lieu sur une confiance mutuelle entre acteurs.

Indicateurs de résultat	- Nombre d'actions collectifs envisagés
Partenaires potentiels	Chambre d'agriculture, Association « IGP Ail blanc de Lomagne », Région, Europe, Entreprise Agroalimentaires, Club d'entreprises

AD3. Soutenir la diversification des activités agricoles et la valorisation des ressources locales

Axe	Soutenir les activités agricoles et favoriser la diversification des exploitations
Mise en œuvre	Modérée
Priorisation	P1 – Incontournable
Cibles / Bénéficiaires	Agriculteurs Touristes Consommateurs

Résultats attendus	- Partager et valoriser les savoir-faire agricoles et une production agricole locale - Diversifier les sources de revenus des agriculteurs
Description – contenu	Le secteur de l'agriculture au sein de la CC LTG représente près de 17% des emplois du territoire. Malgré tout, il existe encore un potentiel de développement du secteur agricole, notamment à travers la mise en place de stratégies de diversification des activités. En effet, la majeure partie du modèle agricole du territoire est orienté vers des marchés nationaux, et même internationaux. Une agriculture à « taille locale » pourrait également se développer en s'appuyant sur différents leviers : - **Les circuits courts de proximité,** de manière à répondre aux besoins alimentaires des habitants dans une logique de « relocalisation » de la consommation et d'autonomie alimentaire des territoires. L'élaboration du PAT à l'échelle départementale peut présenter une opportunité dans l'optique d'une complémentarité entre les grands centres urbains départementaux (Toulouse, Montauban …) et les territoires ruraux à proximité. - **La transformation/commercialisation des matières premières en local,** afin de compléter la chaîne de valeur de la filière sur le territoire et créer davantage de valeur ajoutée. En plus de la valorisation de l'ail, une transformation de légumes, fruits, oléagineux … est envisageable. Cela peut par exemple se traduire par la création d'« ateliers partagés de territoires ». - **L'agro-tourisme,** afin d'offrir un revenu complémentaire aux agriculteurs tout en renforçant l'offre d'accueil touristique. Cela nécessite d'accompagner les agriculteurs pour les aider à structurer, exploiter et communiquer sur leur offre d'activités et d'hébergement-restauration. Ainsi, la diversification des activités agricoles peut laisser place au développement de nombreuses thématiques nécessitant un accompagnement, du temps et de compétences de la part de la CC LTG. Cela peut concrètement se traduire par des aides financières, un

	accompagnement dans la réalisation des projets, la stratégie portée dans le PAT, la mise en relation des porteurs de projets avec d'autres acteurs …

Indicateurs de résultat	- Dispositifs d'accompagnement mis en place pour la diversification agricole (aide, conseil, schéma de développement …)
Partenaires potentiels	Chambre d'agriculture, Office de tourisme, Tarn et Garonne Tourisme, Département du Tarn-et-Garonne, ANEFA, ADEFPAT

Axe 3 : Accompagner des nouvelles filières

NF1. Accompagner le développement d'activités répondant à de nouveaux modèles économiques

Axe	Accompagner des nouvelles filières
Mise en œuvre	Modérée
Priorisation	P1 – Incontournable
Cibles / Bénéficiaires	Organismes de l'ESS / économie circulaire

Résultats attendus	- Diversifier les activités économiques du territoire - Faire évoluer les modes de consommation et de production du territoire
Description – contenu	Par cette action, la CC LTG souhaite favoriser le développement sur le territoire d'activités s'inscrivant dans de nouveaux modèles économiques de manière à diversifier son tissu d'entreprises et ses perspectives en termes d'emploi. Différents modèles peuvent s'avérer particulièrement pertinents dans le territoire rural de la CC LTG : - **L'économie sociale et solidaire** (ESS) et les entreprises à impact social et environnemental, à l'instar du projet des Jardins suspendus à Beaumont-de-Lomagne, - **L'économie circulaire**, qui a pour finalité de produire moins de résidus grâce à la création de circuits de recyclage et récupération (seconde main, brocante …), à l'image du projet de la ressourcerie du SMEEOM, - **L'économie de la fonctionnalité et les entreprises à impact (RSE),** qui valorise l'usage, le prêt ou la location d'un bien plutôt que son achat. Ainsi, cela favorise l'idée du prêt de matériel, d'échanges de services contre services… Ces différents modèles économiques peuvent facilement trouver leur place sur le territoire car ils reposent sur une forte interconnaissance et solidarité entre acteurs locaux. La CC LTG peut notamment agir en réalisant directement des partenariats avec des porteurs de projets de manière volontariste (structures d'insertion, soutien aux coopératives, soutien associations …) ou en intégrant l'ESS dans les actions qu'elle a l'obligation de réaliser (clauses dans les marchés publics, restauration collective, gestion des déchets …). Dans les deux cas de figure, il est important d'avoir une politique et stratégie claire et un élu référent sur la question de l'économie sociale et solidaire. A noter que la CRESS Occitanie est la structure référente régionale pour accompagner les collectivités territoriales dans le développement de l'ESS.

	Elle propose notamment un parcours de sensibilisation aux élus et techniciens, l'aide à la réalisation d'un diagnostic pour identifier l'ESS, des conseils pour accompagner l'entrepreneurial ESS et des échanges d'expériences entre collectivités.

Indicateurs de résultat	- Nombre de projets créés ou soutenus
Partenaires potentiels	CRESS Occitanie, Chambres consulaires, Club d'entreprises, AD'OCC, ADEFPAT, Acteurs de l'écosystème ESS, Entreprises du monde de l'insertion

Axe 4 : Développer une économie au service du cadre de vie et de l'attractivité résidentielle de demain

CA1. Encourager la création d'entreprises de services à la population et aux entreprises

Axe	Développer une économie au service du cadre de vie et de l'attractivité résidentielle
Mise en œuvre	Facile
Priorisation	P2 – Important
Cibles / Bénéficiaires	Auto-entrepreneurs

Résultats attendus	- Stimuler l'entrepreneuriat sur le territoire - Accompagner les personnes voulant réaliser des projets innovants
Description – contenu	Lors de l'élaboration de sa stratégie, le territoire a mis en avant sa volonté à la fois de capitaliser sur les projets des nouveaux habitants voulant réaliser leurs activités professionnelles en local et d'autre part de renforcer l'offre de services de proximité. Afin de donner envie et confiance aux entrepreneurs de réaliser leur projet dans le territoire, la CC LTG doit poursuivre la structuration de sa politique d'accompagnement. Cette dernière devra être menée en lien avec les différents partenaires économiques de la collectivité en matière de création d'entreprise (CCI, CMA, CCLTG …). Parmi les actions envisageables on retrouve : - **Un relais pour les entrepreneurs** en orientant les porteurs de projet directement vers les bons interlocuteurs, en clarifiant notamment un « parcours entreprise ». L'idée de disposer d'un guichet unique est compliqué à mettre en place puisque chaque partenaire économique a des compétences précises. Il est plus pertinent de connaître parfaitement l'écosystème des partenaires économiques pour orienter efficacement les porteurs de projet. - **Développer un lieu « totem »** qui facilite l'identification de la CC LTG comme un acteur clé pour l'entrepreneuriat du territoire. Pouvant être accolé à un tiers lieu, ce lieu permettrait de clarifier l'offre d'accompagnement proposé aux entrepreneurs. Dans l'idéal, un lieu d'innovation ou de rencontre peut également être proposé (fablab, espace coworking …) - **Organiser des évènements et des formations** pour faciliter le passage à l'action des entrepreneurs. Ces évènements peuvent être consacrés à l'innovation (remise de trophées innovants …), des réunions thématiques sur des sujets intéressant les entrepreneurs.

	- **Aider directement le portage de projets** apportant une valeur ajoutée au territoire de différentes façons : participation économique de l'intercommunalité, soutien à la communication, mise en réseau … La clé de la réussite de la politique entrepreneuriale de la CC LTG est sa capacité à écouter et s'engager dans des projets qui lui semble pertinents. Pour ce faire, il faut dans un premier temps une clarification de son positionnement et de ses moyens (dispositifs d'aides mobilisables) vis-à-vis des entrepreneurs du territoire.

Indicateurs de résultat	- Nombre de nouveaux projets accompagnés - Nombre de formations et d'évènements organisés
Partenaires potentiels	CMA, CCI, Club d'entreprises, ADEFPAT, PETR, AD'OCC, DLA, Vis Ta Lomagne, Cabinets comptables, Etat-DREETS (ex-DIRRECTE) Organismes de formation

CA2. Accompagner le développement de services et d'espaces de productions mutualisés

Axe	Développer une économie au service du cadre de vie et de l'attractivité résidentielle
Mise en œuvre	Complexe
Priorisation	P2 – Important
Cibles / Bénéficiaires	Artisans Commerçants

Résultats attendus	- Proposer des nouvelles solutions d'immobiliers d'entreprises - Renforcer la coopération entre les entreprises
Description – contenu	Pour renforcer la capacité de développement et la compétitivité des entreprises du territoire, la CC LTG souhaite faire évoluer son approche en apportant des réponses mutualisées aux besoins des entreprises. Cela concerne à la fois la mise en place de nouveaux services mutualités qu'une offre d'implantations des entreprises. Une première étape consistera à déterminer quelles sont les entreprises qui ont besoin de nouveaux services ou d'espaces d'activités mutualisés. Le Club des entreprises pourra dans ce cadre servir de relais pour mieux identifier les services à développer (par le biais de la création d'un groupe de travail, d'une enquête…). En règle générale, les plus petites entreprises (moins de 5 salariés) peuvent également faire remonter des besoins qu'elles ne peuvent pourvoir seules, aussi bien en termes de compétences (comptabilité, juridique, ressources humaines …) que d'investissements foncier / immobilier. Dans un second temps, la collectivité souhaite explorer la mise en place d'espaces de productions mutualisés. Ces espaces peuvent prendre différentes formes selon les secteurs d'activités ciblés : - Pour les activités tertiaires, un bâtiment de type espace de coworking, tiers-lieu … - Pour les commerçants cela peut prendre la forme de boutiques partagées - Pour les artisans, la réalisation d'un village artisans ou d'un tiers-lieu artisanal peut s'avérer pertinente. Cette seconde option a pour avantage de mutualiser les investissements réalisés sur l'achat de matériel. La question du portage de projet sera un enjeu clé de la réalisation d'espaces de productions mutualisés. Il est en effet possible, pour la collectivité, d'assurer le portage de ce type de structure, ou alors de recourir à un porteur de projet privé susceptible de procéder à la construction et à la gestion du lieu en s'appuyant sur un cahier des charges déterminé par la collectivité.

Indicateurs de résultat	- Création d'espaces de productions mutualisés - Création de services d'espaces de productions mutualisés
Partenaires potentiels	Club des entreprises, AD'OCC, Région, Vis Ta Lomagne, CCI, CMA, ADEFPAT, Cabinets comptables

Axe 5 : Préserver la vitalité des centre villes et centres bourgs

VC1. Renforcer la vitalité et l'animation des centres villes et centres bourgs : commerciale, associative …

Axe	Préserver la vitalité des centre villes et centres bourgs
Mise en œuvre	Facile
Priorisation	P1 – Incontournable
Cibles / Bénéficiaires	Commerçants Associations

Résultats attendus	- Renforcer la vitalité des centres-bourgs du territoire - Accompagner la mise en œuvre des orientations de l'ORT
Description – contenu	Dans la continuité des contrats Bourgs-Centres, de l'Opération de Revitalisation du Territoire (Programme Petites villes de demain) signée en juillet 2023 pour 6 ans entre les communes de Beaumont-de-Lomagne et Lavit, de la CCLTG et de l'Etat, mais également de la démarche Villages d'avenir (Larrazet, Sérignac, Gariès), le territoire souhaite renforcer la dynamique commerciale de ses centres-bourgs. Cela passe notamment par une approche transversale et multithématique : habitat, équipements et services, espaces publics et cadre de vie, économie de proximité, mobilité, transition énergétique, écologique, numérique, etc. Des notions telles que « la déambulation » et « l'achat plaisir », le lien au commerce alimentaire de qualité, la facilité d'accès au centre-ville, les lieux de restauration, de convivialité ou encore de loisirs… devront être particulièrement travaillées de manière à assurer la vitalité et l'attractivité des centralités. La collectivité pourra ainsi adopter une approche volontariste en stimulant et soutenant les initiatives des acteurs locaux. - **Coopérer avec les commerçants et associations de commerçants,** notamment l'association « Vis ta Lomagne » qui est un atout important pour l'animation du centre-ville de Beaumont-de-Lomagne. - **Favoriser la rencontre entre les acteurs** des centres-villes pour permettre la réalisation d'actions transversales. Les commerçants peuvent par exemple être parties prenantes de l'organisation d'évènements culturels dans les centre-bourg (fête, concert …) - **Mettre en lumière les acteurs des centre-bourg** et les évènements organisés. L'office de tourisme peut être un relais des initiatives portés par les commerçants et associations et également de la promotion de leur plateforme numérique.

	En plus de ces actions essentielles pour accompagner l'animation des centres-bourgs, la CC LTG devra avoir la capacité de saisir toutes initiatives locales innovantes portées dans les centres-bourgs (évènements, monnaie locale …).

Indicateurs de résultat	- Nombre d'événements et fréquentation - Actions de soutien à l'animation des centres-bourgs
Partenaires potentiels	Association des commerçants « Vis ta Lomagne », Office de tourisme, tissu associatif, mécènes, communes, banques, chambres consulaires, AD'OCC, chef de projet PVD, partenaires PVD / Bourg Centre/Village d'avenir

VC2. Accompagner le développement de nouvelles solutions commerciales innovantes	
Axe	Préserver la vitalité des centre villes et centres bourgs
Mise en œuvre	Modérée
Priorisation	P2 – Important
Cibles / Bénéficiaires	Commerçants

Résultats attendus	- Faciliter le maintien des commerces en zones rurales - Lutter contre la vacance commerciale - Apporter une aide aux porteurs de projets commerciaux
Description – contenu	Face à la concurrence du e-commerce et de la GMS, le commerce de proximité doit innover de manière à s'adapter aux évolutions des modes de consommation. Bien que les commerces reposent en premier lieu sur des initiatives privées, la collectivité a un rôle à jouer pour stimuler les initiatives privées, notamment en favorisant les nouvelles implantations commerciales dans les centralités. Ces nouvelles implantations sont nécessaires pour combler les vides liés à la vacance commerciale dans certains centres-bourgs. Un prérequis est l'identification des locaux stratégiques. Il est en effet nécessaire que la CC LTG identifie une offre de locaux qualifiés et disponibles, notamment les locaux vacants, afin d'augmenter la chance d'aboutir à la concrétisation d'un ou plusieurs projets. Plusieurs solutions innovantes peuvent être envisagées par la CC LTG : - **Développer les espaces multi-services**, notamment dans les petites communes rurales. Les activités commerciales pourront être complémentaires à d'autres activités : espace d'information touristique, poste, colis relais … avec une vocation de cohésion sociale et d'animation de centralité. - La **mise à disposition de boutiques incubatrices** pour les commerçants souhaitant s'installer. La CC LTG modernise des locaux à des endroits qu'elle considère stratégiques (linéaire commercial, centre-bourg …). Cela nécessite des investissements et un opérateur qui s'occupe de l'acquisition, la rénovation et la gestion des fonds de commerce. - **Accompagner les porteurs de projets** par le soutien à la création d'entreprises ou l'accompagnement à des mutations socio-économiques (harmoniser les horaires d'ouvertures, proposer des produits différenciants …). - **Soutenir les implantations nouvelles** par une politique de loyer incitatif (Ex : Prise en charge une partie du loyer de façon dégressive) - **Aménager de nouveaux lieux d'échanges commerciaux** qui répondent à des nouvelles aspirations de consommation. Cela peut

	aussi bien concerner l'adaptation de lieux pour accueillir un marché que le développement de nouveaux modèles adaptés à la mobilité des habitants (commerces ambulants, casier producteur, click and collect, drive…) Il est à noter que la pérennité des commerces accueillis dépend en grande partie de la cohérence entre les besoins de la population et l'offre commerciale de la boutique mais aussi de la compétence et capacité d'accueil des porteurs de projet. Il s'avère donc essentiel que la CC LTG détermine les profils de commerces pouvant être pérennes sur son territoire et s'assure des compétences des porteurs de projet.

Indicateurs de résultat	- Développement de commerces innovants
Partenaires potentiels	Association « Vis ta Lomagne » CCI, CMA, ADEFPAT

VC3. Encourager l'implantation d'activités économiques en centre-ville et centre bourg

Axe	Préserver la vitalité des centre villes et centres bourgs
Mise en œuvre	Modérée
Priorisation	P1 – Incontournable
Cibles / Bénéficiaires	Commerçants Entreprises

Résultats attendus	- Redynamiser le tissu urbain par le développement d'activités économiques - Limiter la consommation foncière des entreprises - Proposer un cadre de travail à proximité des différents services aux entreprises
Description – contenu	En complémentarité avec les actions précédentes sur l'animation des centres-bourgs et le développement de commerces innovants, la CC LTG souhaite également favoriser l'installation de différents types d'activités économiques dans les centres-bourgs. Ces activités peuvent être à la fois tertiaires (professions libérales, services, santés …) et artisanal si elles ne causent pas de nuisances vis-à-vis du voisinage. Pour réaliser cette action, la CC LTG peut renforcer l'attractivité des centralités pour l'implantation d'entreprises dont l'activité est compatible avec le tissu urbain et l'habitat. Cette action doit s'inscrire dans le cadre des programmes Petites Villes de demain / contrats bourg-centre Occitanie/ Village d'Avenir (pour les communes concernées), mais aussi dans le cadre du projet de PLUi. Parmi les actions envisageables, on retrouve notamment : - **Des outils juridiques pour s'assurer de la destination** des bâtiments. Cela peut se traduire aussi bien par le zonage présent dans le PLUi que la mise en place d'un droit de préemption. Par exemple, un périmètre de centralité peut être décrété et interdire la transformation de rez-de-chaussée en logement. Des périmètres de préemption commerciale pour racheter des baux dans des secteurs stratégiques pourraient également avoir du sens. - **La requalification des centres bourgs** visant à rendre les centralités plus attractives. Cela peut aller de la réalisation d'un travail sur les devantures des commerces (enseignes), favoriser la végétalisation, les terrasses … à l'aménagement d'une place publique pour accueillir des brocantes, marchés … - **L'aménagement de « zones » à vocation économique** en concentrant dans un endroit précis des centres-bourgs l'accueil d'activités tertiaires. L'idée est en premier lieu de développer une ambiance professionnelle pour que les acteurs privés s'approprient les lieux. Des aménagements pourraient ensuite être réalisés

	(stationnement, qualité de l'offre d'accueil immobilière, niveau d'agréabilité du lieu, proximité avec des services …), - **Une offre de locaux incitatifs pour les entreprises** avec des loyers attractifs ou encore la présence d'une mutualisation de l'offre immobilière : tiers-lieu, hôtel d'entreprise …

Indicateurs de résultat	- Nombre d'activités économiques s'installant en centre-bourg
Partenaires potentiels	Association « Vis ta Lomagne », CCI, CMA, ADEFPAT CAUE, Cabinets d'Architecture et paysage

Axe 6 : Dynamiser l'économie touristique

ET1. Valoriser les savoir-faire, le patrimoine local et les producteurs locaux

Axe	Dynamiser l'économie touristique
Mise en œuvre	Facile
Priorisation	P2 – Important
Cibles / Bénéficiaires	Agriculteurs et acteurs agroalimentaires Artisans locaux

Résultats attendus	- Valoriser des spécificités locales auprès des visiteurs - Offrir une opportunité de communiquer aux acteurs locaux disposant d'un savoir-faire particulier - Créer un imaginaire autour de la Lomagne Tarn et Garonnaise
Description – contenu	La quête sociétale vers plus d'authenticité et de proximité avec la nature est une opportunité pour l'offre touristique de la Lomagne Tarn et Garonnaise de se développer. La valorisation des savoir-faire et de la production locale peut former le socle d'imaginaire véhiculé par l'office de tourisme de la CC LTG de son offre touristique. Le territoire peut notamment mettre en avant plusieurs atouts en termes de productions locales telles que l'ail blanc, le foie gras de canard, les noisettes, le vin de Saint-Sardos, le melon du Quercy ou encore le safran du Quercy, mais aussi s'appuyer sur la présence sur le territoire de nombreux artisans, artistes et artisans d'art susceptibles de partager leurs savoir-faire et leur vision du territoire. Les actions à engager peuvent être de l'ordre de la communication, à l'image de : - La mobilisation et l'animation d'un réseau de partenaires autour de la structuration de l'offre de terroir et de savoir-faire : évènements, produits identitaires, distribution … - Une communication sur la relation entre le territoire et des productions locales par la création d'un label. Une première est leur identification. - Créer un engouement sur les réseaux sociaux autour de produits locaux portés par des ambassadeurs du territoire Et la mise en avant des produits locaux sur le territoire : - L'intégration au futur office de tourisme d'un espace de valorisation des producteurs locaux - La création d'expériences et de produits touristiques autour de la gastronomie et des produits locaux : randonnée gastronomique, visite à la ferme …

	- Une offre de visites d'entreprises et des agriculteurs (avec vente à la ferme) - L'encouragement du développement de commerces et produits locaux et le renforcement des artisans d'art dans les centres-bourgs (boutique partagé envisageable …) - Faire le lien entre producteurs et restaurateurs en mettant en place des rencontres et des événements - Participer au lancement de formations en cuisine locale (ateliers…) - Réserver une place importante sur les artisans et producteurs locaux dans le guide local d'accueil et des activités touristiques - Création d'un marché à manger pour rassembler en un lieu convivial l'ensemble des productions locales alimentaires - Travailler avec des lieux de distribution pour mettre en valeur les productions locales

Indicateurs de résultat	- Liste de produits locaux emblématiques du territoire
Partenaires potentiels	Office de tourisme, Tarn et Garonne Tourisme, Acteurs consulaires (CA, CMA, CCI), Associations, entreprises locales, Exploitations agricoles, Restaurateurs locaux,

ET2. Développer l'offre de loisirs et renforcer l'offre culturelle et patrimoniale

Axe	Dynamiser l'économie touristique
Mise en œuvre	Modérée
Priorisation	P1 – Incontournable
Cibles / Bénéficiaires	Entreprises de loisirs Associations du patrimoine et de la culture

Résultats attendus	- Moderniser les équipements et élargir l'offre de loisirs existante - Valoriser l'offre de loisirs, patrimoniale et culturelle
Description – contenu	Pour affirmer sa stratégie touristique, la CCLTG doit élargir l'offre des activités proposées à ses habitants et aux touristes. Le diagnostic a montré que l'offre de loisirs était un point faible (équipements, activités …) alors que l'offre patrimoniale était un point fort (musée, patrimoine …). En cohérence avec la nouvelle stratégie touristique du territoire, il s'agira de : - **Maintenir et développer l'offre de loisirs existante** (Lachapelle, Gramont, hippodrome, base de loisirs, Musée Fermat,) en se concentrant sur les espaces de loisirs les plus stratégiques. La modernisation de la base de loisirs de Beaumont-de-Lomagne doit permettre d'en faire un moteur touristique pour le territoire en renouvelant l'offre d'activités proposées (jeu de piste, tyrolienne, accrobranche, trampoline, jeux pour enfants …) adaptés aux différentes cibles et tranches d'âges. - **Consolider le maillage des sites culturels muséaux et patrimoniaux** en construisant un récit de territoire s'appuyant sur le bâti et le patrimoine naturel du territoire. Cela est essentiel pour faire du lien entre les différents sites patrimoniaux. Cela peut se traduire par une offre de visite guidée et immersive valorisant le territoire (expositions, ateliers pour les enfants …). Un travail sur la communication et le référencement de ces espaces peut également être réalisé (signalétique, passeport, billets mutualisés …).

Indicateurs de résultat	- Nombre d'activités supplémentaires proposées sur le territoire - Fréquentation des sites culturels et de loisirs
Partenaires potentiels	DRAC, ANS, Office de tourisme, Tarn et Garonne Tourisme, Département du Tarn et Garonne, Prestataires touristiques, associations du patrimoine,

ET3. Conforter l'offre d'itinérance existante et les activités de pleine nature	
Axe	Dynamiser l'économie touristique
Mise en œuvre	Facile
Priorisation	P2 – Important
Cibles / Bénéficiaires	Visiteurs

Résultats attendus	- Proposer des circuits pour faire découvrir la Lomagne Tarn et Garonnaise - Elargir les possibilités d'activités de pleine nature à réaliser sur le territoire
Description – contenu	La Région Occitanie, le Département (Tarn et Garonne tourisme) et le comité Régional du Tourisme ont construit leur stratégie de destination autour des notions de ressourcement et de tourisme vert. Cette stratégie correspond bien au territoire de la CCLTG et c'est dans cette optique que les activités de plein air vert et les offres d'itinérances thématiques doivent être soutenues à l'instar de la route d'Artagnan, et que de nouveaux circuits peuvent être développés (circuit des belles maisons lomagnoles, vélorail…). L'offre d'itinérance pourrait toutefois être améliorée avec une attention particulière portée sur : - Le rapprochement avec les voies d'itinérance structurante d'Occitanie en développant des boucles vers la V80 (canal des 2 mers) et la V87 (trans Massif central) - Combler les ruptures dans les tracés d'itinéraires - Limiter l'utilisation des axes routiers par les circuits de randonnées - Faciliter l'accès à des belvédères pour avoir un point de vue sur les grands paysages de la Lomagne. Concernant les offres d'activités en pleine nature, les actions à réaliser pourraient chercher à : - Identifier les potentiels sous-exploités du territoire - Recenser les projets d'activités en pleine nature sous formes de fiches descriptives - Réaliser une cartographie des ~~activités de pleine nature sur le territoire~~ points d'intérêts - Intégrer les projets dans un programme de communication du territoire En parallèle de la diversification de l'offre de loisirs, il y a une nécessité de qualifier l'offre en hébergement : Accueil équestre, vélo, cyclo, etc.)

Indicateurs de résultat	- Nombre d'activités de pleine nature proposées
Partenaires potentiels	Office de tourisme, Tarn et Garonne Tourisme, Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP)

ET4. Renouveler et développer l'offre d'hébergements et de restauration

Axe	Dynamiser l'économie touristique
Mise en œuvre	Complexe
Priorisation	P1 – Incontournable
Cibles / Bénéficiaires	Professionnels du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration Populations touristiques

Résultats attendus	- Moderniser l'offre d'hébergement et de restauration du territoire - Soutenir l'apparition de nouveaux hébergements et offre de restauration
Description – contenu	La volonté de la CCLTG d'accueillir des touristes pose la question de l'existence d'une offre d'hébergement et de restauration adéquate. Toutefois, le diagnostic a montré que l'offre d'hébergements était relativement limitée en termes de volume et ne répondait que partiellement aux attentes d'une clientèle d'étape ou de séjours (hébergements marchands non classés ne répondant pas toujours à des démarches qualité, une offre vieillissante …). A noter qu'une réflexion peut également s'ouvrir sur la possibilité d'une initiative / intervention publique pour appuyer la création ou reprise d'un hôtel/restaurant de qualité intermédiaire à supérieure (en lien avec le programme PVD de Beaumont-de-Lomagne et de Lavit). Pour renforcer son offre d'hébergement et de restauration, la CC LTG devra notamment : - **Définir les sites stratégiques** qui accueillent le plus de flux touristiques. Ce sont autour de ces sites que l'offre d'hébergement-restauration doit se renforcer. Pour les territoires accueillant moins de flux touristique, un soutien aux initiatives des acteurs privés doit être étudiée. - **Cibler le type d'offre d'hébergement et restauration à développer.** Si la valorisation de la production alimentaire locale est essentielle, le territoire doit alors se doter d'une offre de restauration mettant en avant ces spécificités. Dans le même temps, l'offre d'hébergement devra davantage s'orienter vers des gîtes, voire une offre de camping / bungalow, pour la réalisation d'activités en pleine nature. - **Réaliser une étude sur les investissements à réaliser** pour les lieux pouvant être des lieux d'hébergement attractifs (qualité du bâti, dépollution, respect environnemental, respect des normes énergétiques …).

Indicateurs de résultat	- Réalisation d'études d'opportunité de rénovation de sites - Nombre de lits touristiques proposés sur le territoire

	- Nombre d'hébergements proposés sur le territoire - Nombre de restaurateurs proposés sur le territoire - Montant de la taxe collectée
Partenaires potentiels	Office de tourisme, Tarn et Garonne Tourisme, CRT Occitanie, Département du Tarn-et-Garonne, Région, Prestataires touristiques, labels, …

ET5. Structurer une politique évènementielle	
Axe	Dynamiser l'économie touristique
Mise en œuvre	Modérée
Priorisation	P1 – Incontournable
Cibles / Bénéficiaires	Habitants et populations touristiques Associations culturelles et artistes locaux

Résultats attendus	- Favoriser les rencontres - Animer le territoire pour les visiteurs et les habitants - Donner l'opportunité à des artistes de réaliser leurs prestations
Description – contenu	L'organisation d'évènements doit à la fois stimuler l'offre touristique locale et animer la vie locale pour les habitants de la CCLTG. La structuration d'une politique évènementielle doit en premier lieu permettre d'élaborer un calendrier des évènements déjà proposés sur le territoire. Cela permettra de clarifier les périodes de l'année lors desquelles la programmation gagnerait à être étoffée, et devrait également permettre de clarifier les types d'activités proposées sur le territoire et les thématiques dominantes. Dans un second temps, il s'agira de déterminer les types d'évènements à favoriser, ils peuvent être en lien avec : - Le développement de fêtes locales valorisant notamment les éléments les plus représentatifs et emblématiques du territoire tels que l'ail et le cheval à l'hippodrome - L'organisation de spectacles profitant aussi bien aux habitants qu'aux touristes tels que des concerts, des spectacles d'artistes ou encore des pièces de théâtre - L'animation des lieux publics lors de la période estivale, à l'instar des centres-bourgs de Lavit et Beaumont-de-Lomagne. Des concerts publics peuvent facilement être organisés. Le territoire peut, en particulier, capitaliser sur sa culture équestre et la présence en local de différentes infrastructures dédiées (hippodrome, élevages, écuries et centres équestres…) afin de proposer un événementiel axé sur le cheval. Des événements de portée régionale pourraient être organisés (championnats locaux, courses hippiques et/ou d'endurance…) susceptibles de s'adresser aussi bien aux habitants de la Lomagne Tarn et Garonnaise, mais aussi aux populations touristiques et de passage. La collectivité pourrait ainsi s'inscrire dans le calendrier événementiel du Comité Régional d'Equitation Occitanie. La nomination d'une personne chargée de projet évènementiel semble pertinente pour structurer la politique évènementielle et assurer une animation à l'année du territoire. Ainsi, les évènements pourront être animés

	en lien avec les acteurs locaux, ce qui nécessiterait des partenariats avec les associations du territoire. Dans le même temps, la question du périmètre de promotion des évènements devra se poser, notamment en collaboration avec l'Office de Tourisme.

Indicateurs de résultat	- Création d'une programmation évènementielle - Evolution du nombre d'évènements sur le territoire
Partenaires potentiels	Office de tourisme, cinéma les Nouveaux Bleus, Asso Fermat Science, Hippodrome, Communes

Axe 7 : Œuvrer en faveur de l'insertion professionnelle

IP1. Mener une réflexion concertée de type Gestion Prévisionnelle des Emplois et compétences (GPEC) sur les emplois et les métiers des secteurs stratégiques

Axe	Œuvrer en faveur de l'insertion professionnelle
Mise en œuvre	Complexe
Priorisation	P2 – Important
Cibles / Bénéficiaires	Entreprises locales (médico-sociaux, agro-alimentaire…) Demandeurs d'emplois Jeunes actifs Personnes éloignées de l'emploi

Résultats attendus	- Orienter les jeunes vers les métiers d'avenir du territoire - Recenser les compétences stratégiques pour le territoire
Description – contenu	Le diagnostic a mis en avant que le territoire de la CC LTG fait face à un déséquilibre entre les offres proposées par les établissements locaux et les aspirations de la population active en recherche d'emplois. Alors que certaines entreprises ont des difficultés de recrutement (établissement médico-social, entreprises liées à l'agriculture, hébergement-restauration …), le territoire compte un nombre de jeunes non insérés professionnellement ou non diplômés largement supérieur à la moyenne nationale (22% contre 15% en France et 19% dans le Tarn-et-Garonne). C'est donc un enjeu majeur du développement pour le territoire, la fois d'un point de vue économique mais aussi social. Une étude concertée et approfondie, inspirée des méthodes de type gestion prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC), permettrait d'une part de mieux déterminer quelles sont les aspirations des actifs sans emploi de la collectivité et d'autre part d'identifier et de soutenir prioritairement les formations à créer et/ou développer pour répondre aux besoins des entreprises. Cette démarche se réaliserait en 4 étapes : - **Dresser l'état des lieux des emplois et qualifications** : l'objectif est d'établir une cartographie des métiers et compétences du territoire. - **Réaliser une projection des emplois et des compétence actuels** en intégrant les évolutions à venir du contexte règlementaire, technologique, concurrentiel … et ensuite comparer les ressources existantes avec celle qui seront nécessaire de développer. - **Mettre en œuvre les outils GRH pour réduire les écarts existants** en menant une politique de formation, de communication …

	- **Renforcer l'implication de tous les acteurs** que ce soit au niveau des entreprises, du territoire que des partenaires économiques (mission locale, pôle emploi, organisme de formation …).

Indicateurs de résultat	- Réalisation d'un état des lieux des emplois et qualifications - Nombre de réunions avec les partenaires de l'emploi
Partenaires potentiels	Mission locale, France travail, Lycées du territoire, Région, Education Nationale

Axe 8 : Développer un parcours résidentiel pour les entreprises et les entrepreneurs

PR1. Optimiser le foncier dans les ZAE

Axe	Développer un parcours résidentiel pour les entreprises et les entrepreneurs
Mise en œuvre	Modérée
Priorisation	P1 – Incontournable
Cibles / Bénéficiaires	Entreprises Propriétaires fonciers et immobiliers

Résultats attendus	- Densifier les espaces économiques déjà artificialisés - Remobiliser et dynamiser les friches économiques et espaces sous-denses - Accueillir des entreprises et entrepreneurs supplémentaires
Description – contenu	La loi Climat et Résilience combinée à la volonté du territoire de préserver ses espaces agricoles naturels incite à limiter l'artificialisation foncière des zones d'activités. Une stratégie devra être élaborée afin de : - **Résorber la vacance** : notamment des bâtiments dits « hors marché » (inadaptés à la demande, vétustes, énergivores…), - **Densifier les dents creuses** et les grandes parcelles déjà bâties par division parcellaire voire action de rachat de parcelles avec les propriétaires, - **Assurer le renouvellement urbain** (réappropriation et réhabilitation de friches, de bâtiments désaffectés, changement de destination …) pour limiter l'installation de nouvelles activités en ZAE, - **Requalifier certaines ZAE** pour les rendre plus attractives et leur donner une « seconde vie ». Le cycle de vie d'une ZAE est actuellement de 40 ans avant son déclin. Cette requalification peut passer par un travail sur les voiries, des rachats de bâtiment et parcelles… A noter que cette optimisation du foncier dans les ZAE va être facilitée par la réalisation de l'inventaire des zones d'activités, suivi d'un accompagnement des propriétaires et occupants

Indicateurs de résultat	- Indice de densité des ZAE - Nombre de locaux vacants en ZAE - Nombre de friches requalifiée - Nombre de lots créés en ZAE
Partenaires potentiels	Région, ADOCC, Chambres consulaires, ARAC.

PR2. Développer une offre d'accueil (foncier / immobilier) équilibrée et raisonnée sur les différents segments de l'offre d'accueil

Axe	Développer un parcours résidentiel pour les entreprises et les entrepreneurs
Mise en œuvre	Complexe
Priorisation	P1 – Incontournable
Cibles / Bénéficiaires	Entreprises

Résultats attendus	- Elargir les solutions immobilières proposées aux entreprises - Optimiser le nombre d'entreprises par surface foncière consommée
Description – contenu	Le diagnostic économique a mis en avant que l'offre immobilière de la CC LTG était obsolète et ancienne. Ainsi, une réflexion sur la modernisation de l'offre d'accueil des entreprises d'une part et d'autre part la diversification de l'offre immobilière afin de proposer un parcours résidentiel complet aux entreprises est essentiel. Cela peut notamment passer par : - La création de **Villages d'artisans,** qui ont pour double avantage de limiter l'investissement initial de l'artisan et d'autre part d'apporter des services mutualisés (comptabilité, matériel, achats groupés …) - La **création de Tiers-lieux**, pour l'agriculture, l'artisanat d'art … permet une plus grande souplesse dans la réalisation des activités que le village artisan. Ainsi, il peut être attractif pour des entrepreneurs souhaitant réaliser leurs premières créations, échanger avec d'autres corps de métiers ou tout simplement avoir accès à des locaux et matériels tout en limitant leur investissement initial. - Le développement **d'hôtels d'entreprises et des espaces de bureau** les activités tertiaires, l'industrie culturelle et créative … cible les profils d'entreprises qui se développent et sont à la recherche de bureaux. Ce type d'activités pourrait se développer dans les années à venir en lien avec l'arrivée de nouvelles activités sur le territoire. Le développement de ces offres immobilières pourrait être accompagnée d'une veille sur l'offre immobilière du territoire privée et publique, sur le modèle d'une « bourse aux locaux » sur le site internet de la CC LTG. Cette veille pourrait prendre la forme d'une cartographie localisant les sites fonciers et immobiliers disponibles (nécessite des compétences en géomatique).

Indicateurs de résultat	- La mise en place d'une offre immobilière mutualisée - Nombre de terrains récupérés/valorisés
Partenaires potentiels	- Porteurs de projets privés

PR3. Mettre en œuvre des pratiques plus vertueuses d'implantation et de commercialisation économique

Axe	Développer un parcours résidentiel pour les entreprises et les entrepreneurs
Mise en œuvre	Facile
Priorisation	P2 – Important
Cibles / Bénéficiaires	Entreprises

Résultats attendus	- Déterminer une grille d'aide à la décision de la vente de foncier - Prioriser les critères que le territoire considère les plus stratégiques pour l'accueil d'entreprise
Description – contenu	L'objectif de division par deux du rythme de consommation du foncier d'ici à 2031, puis de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050, implique une évolution dans les pratiques de commercialisation du patrimoine foncier. Le foncier devenant une ressource de plus en plus rare, il doit être vendue de la façon la plus stratégique possible. Ainsi, la CC LTG devra conditionner la commercialisation de son foncier disponible au respect de plusieurs critères, par exemple : - La **création d'emplois** et leur qualité. Ces nouveaux emplois devront répondre à un besoin local pour les jeunes actifs ou demandeurs d'emplois - Le **niveau de fiscalité** pour évaluer la contribution de la nouvelle entreprise aux ressources du territoire - La **surface plancher construite** qui permet d'estimer le besoin foncier dont a besoin l'entreprise et faire évoluer le projet si nécessaire - La **surface plancher utilisée** afin de s'assurer que le nouveau local s'installe dans une logique de densification de la parcelle - Le **niveau de synergie** entre les autres entreprises afin de créer une complémentarité dans le tissu économique local. Le respect de ces critères dépend des projets élaborés par les entreprises intéressées pour s'installer sur le territoire. Il est donc nécessaire qu'elles présentent leur projet de développement au sein d'une audition réunissant des élus et des agents techniques.

Indicateurs de résultat	- Rapport surface / Nombre d'emplois en ZAE - Déterminer des critères validant le projet de construction de l'entreprise
Partenaires potentiels	

PLUi

Lomagne Tarn et Garonnaise

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

ÉCONOMIE
HABITAT
MOBILITÉ
PATRIMOINE
AGRICULTURE
ENVIRONNEMENT
PAYSAGES

Lomagne TARN ET GARONNAISE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1.5. ANNEXES DU RAPPORT DE PRESENTATION

PLUi

Lomagne Tarn et Garonnaise

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

ÉCONOMIE
HABITAT
MOBILITÉ
PATRIMOINE
AGRICULTURE
ENVIRONNEMENT
PAYSAGES

Lomagne TARN ET GARONNAISE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ANNEXES DU RAPPORT DE PRESENTATION

1.5.3. Annexe cartographique de l'EIE

Table des cartes

Carte 1 : Organisation de la topographie du territoire 3
Carte 2 : Organisation du réseau hydrographique du territoire 4
Carte 3 : Géologie du territoire 5
Carte 4 : Occupation du sol du territoire 6
Carte 5 : Points de vue et silhouettes urbaines à préserver 7
Carte 6 : périmètres de reconnaissance du patrimoine bâti et paysager 8
Carte 7 : Périmètres d'inventaire, de gestion, de règlementation et de protection de la biodiversité .. 9
Carte 8 : Sous-trame des milieux humides 10
Carte 9 : Mares recensées et restaurées sur le secteur TVB 11
Carte 10 : Le Schéma Régional de Cohérence Ecologiques (SRCE) 12
Carte 11 : Synthèse de la trame Verte et Bleue (TVB) 13
Carte 12 : La sous-trame des milieux aquatiques 14
Carte 13 : Sous-trame des milieux humides 15
Carte 14 : La sous-trame des milieux agricoles et cultivés 16
Carte 15 : La sous-trame des milieux boisés 17
Carte 16 : La sous-trame des milieux ouverts 18
Carte 17 : SAGE s'appliquant sur le territoire 19
Carte 18 : Etat écologique des masses d'eau superficielles 20
Carte 19 : Etat chimique des masses d'eau superficielles 21
Carte 20 : Evolution de l'état écologique des masses d'eau superficielles 22
Carte 21 : Evolution de l'état chimique des masses d'eau superficielles 23
Carte 22 : les Plans de Prévention de Risque inondation (PPRi) 24
Carte 23 : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe et aux inondations de cave 25
Carte 24 : Risque de retrait et gonflement des argiles 26
Carte 25 : Le risque mouvement de terrain 27
Carte 26 : L'érosion des sols 28
Carte 27 : Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) 29
Carte 28 : Risque de transport de matières dangereuses 30
Carte 29 : Communes concernées par un risque nucléaire 31
Carte 30 : Communes concernées par un risque de rupture de barrage 32
Carte 31 : Les sites BASIAS et ex-BASOL 33
Carte 32 : localisation du tracé des lignes HT 34
Carte 33 : Syndicats en charge de l'approvisionnement en eau potable 35
Carte 34 : Stations d'épuration collectives des eaux usées 36

Le territoire de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise

1. Des paysages façonnés par l'agriculture et l'eau

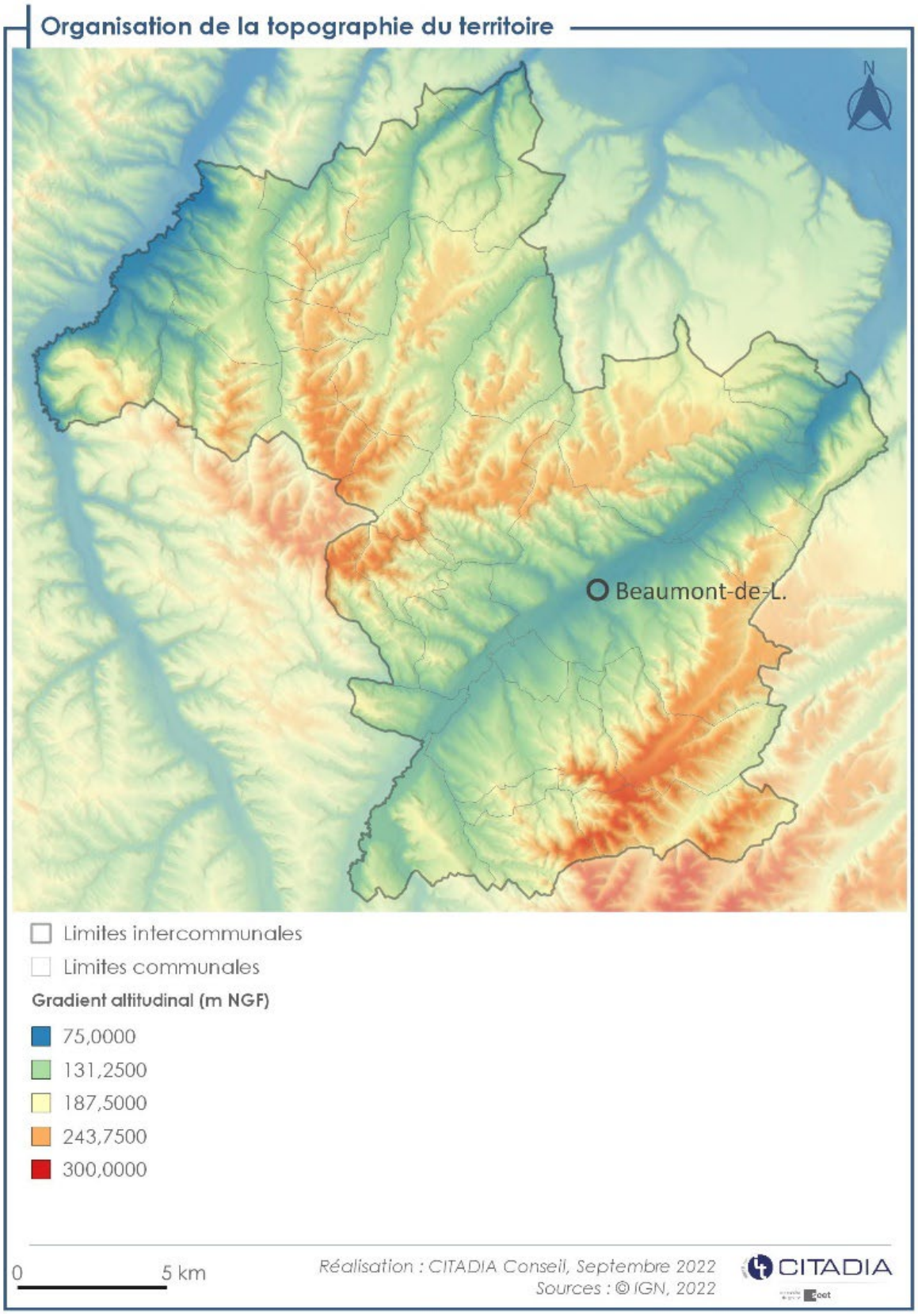

Carte 1 : Organisation de la topographie du territoire

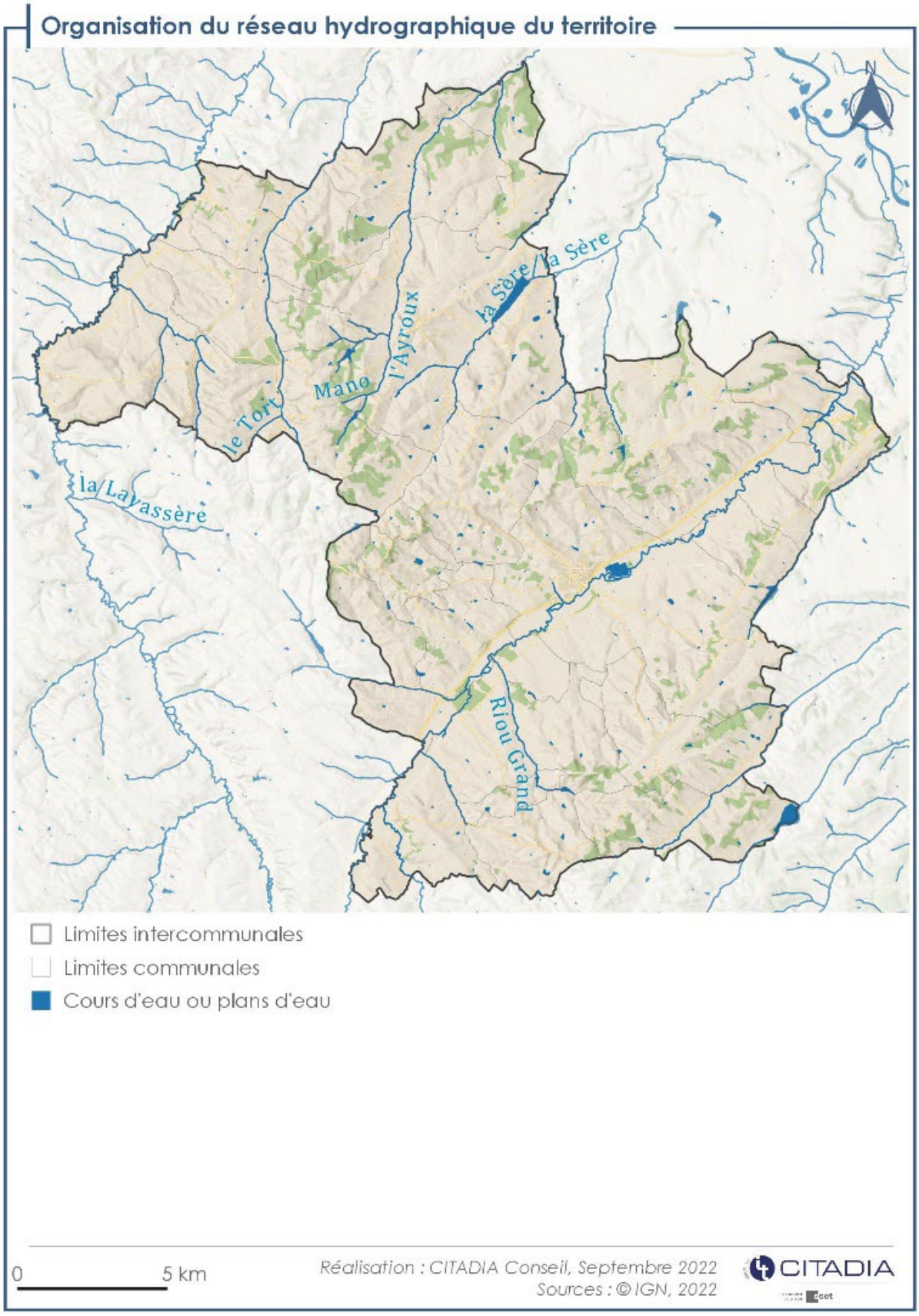

Carte 2 : Organisation du réseau hydrographique du territoire

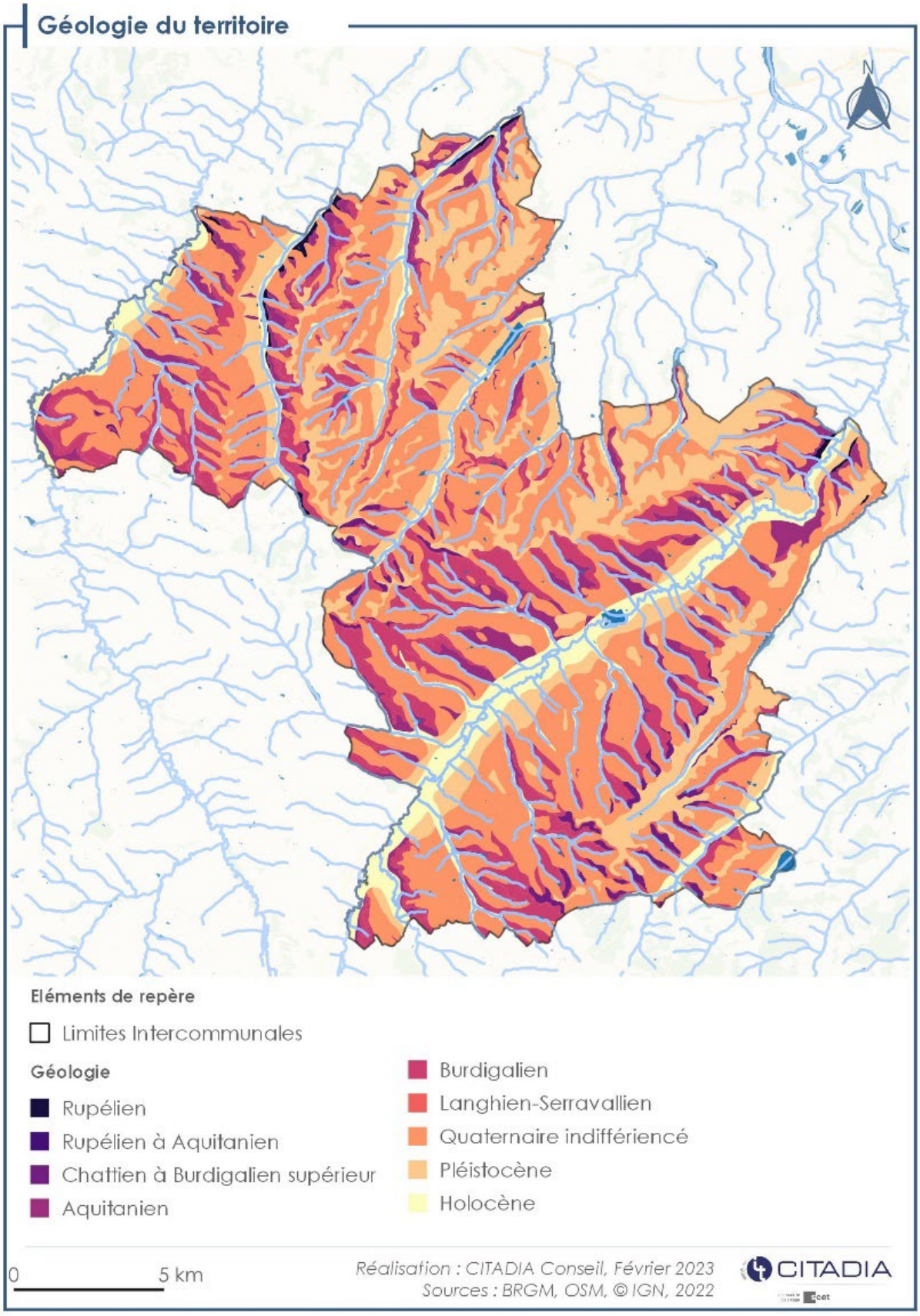

Carte 3 : Géologie du territoire

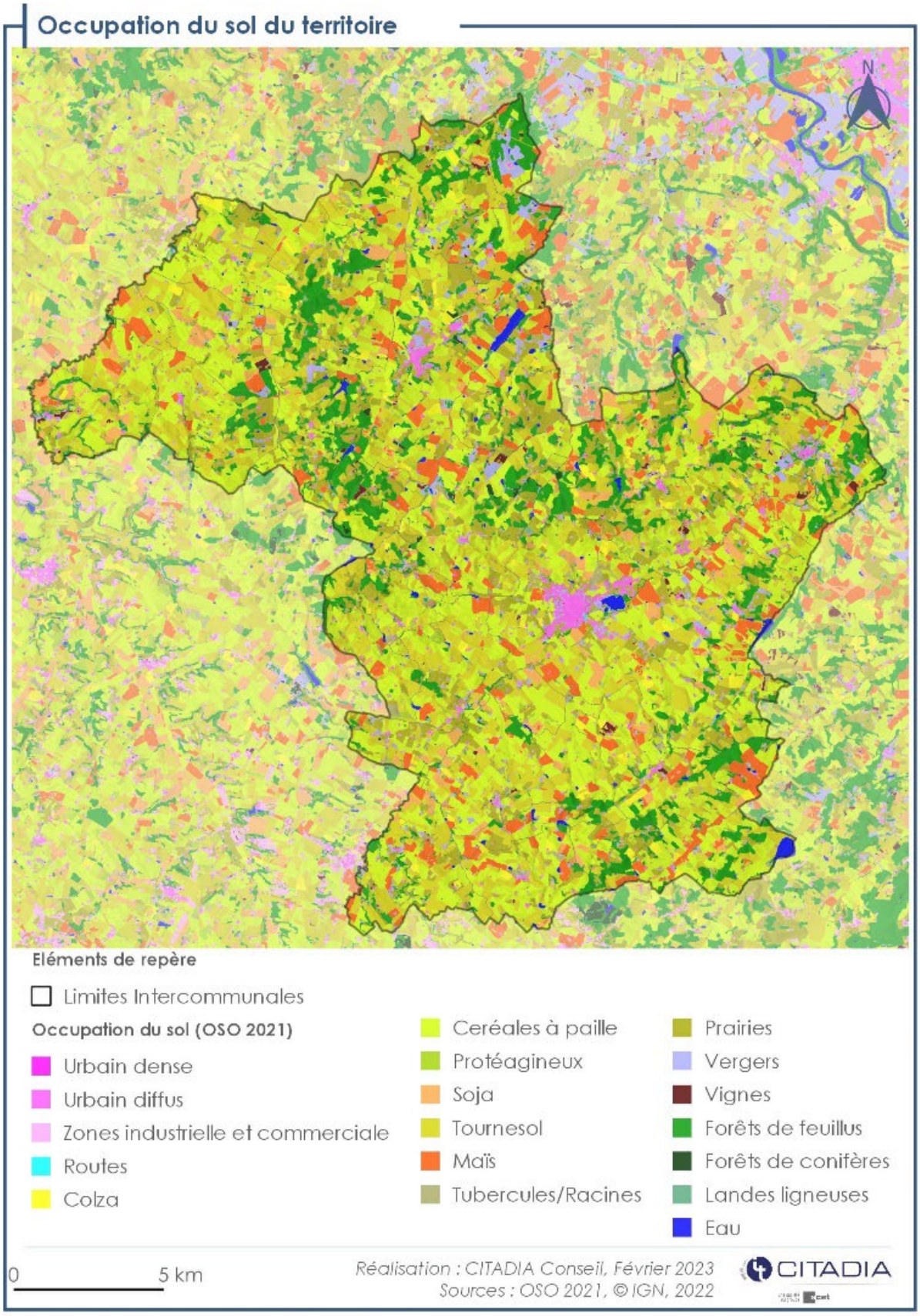

Carte 4 : Occupation du sol du territoire

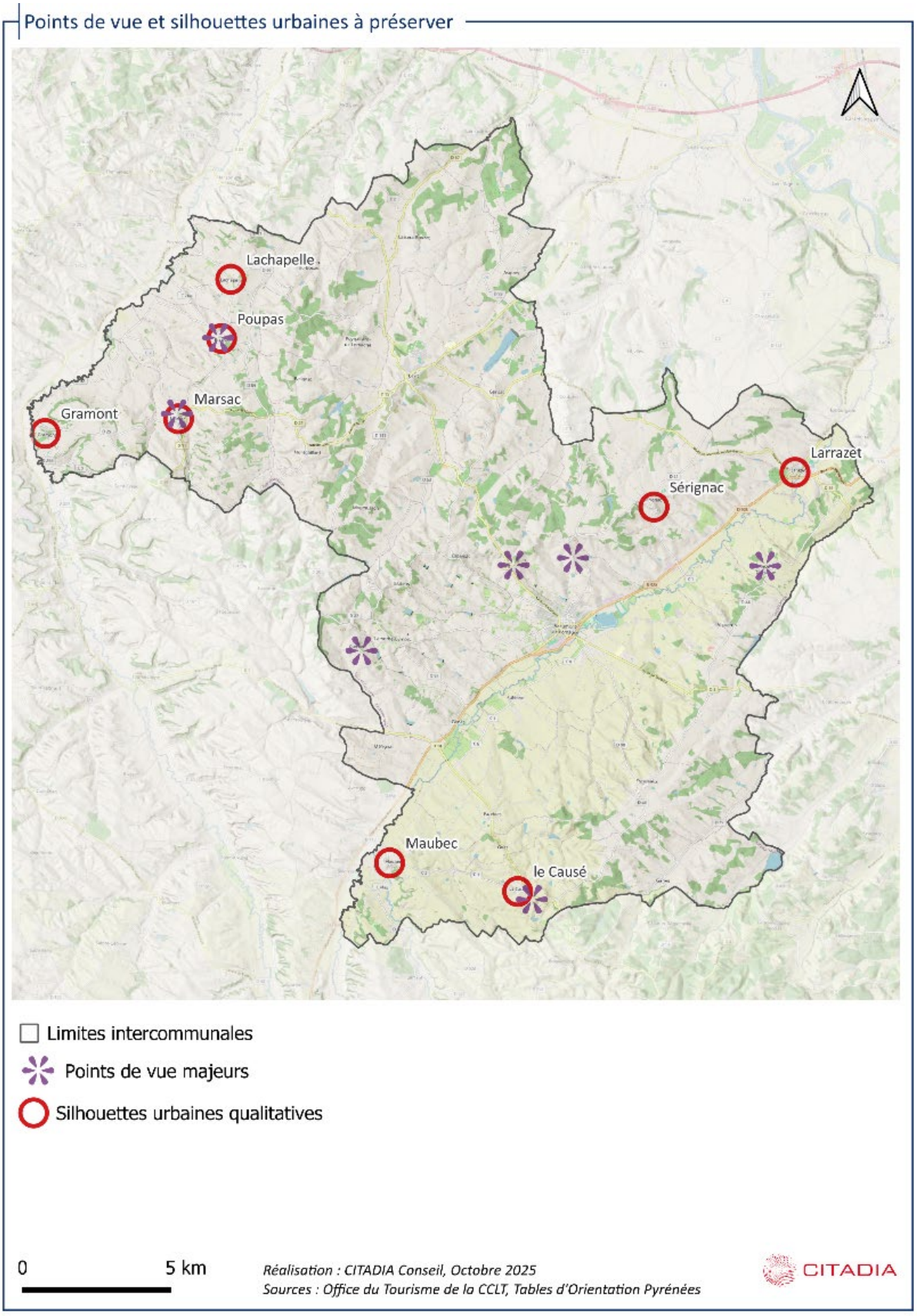

Carte 5 : Points de vue et silhouettes urbaines à préserver

2. Un territoire rural et authentique

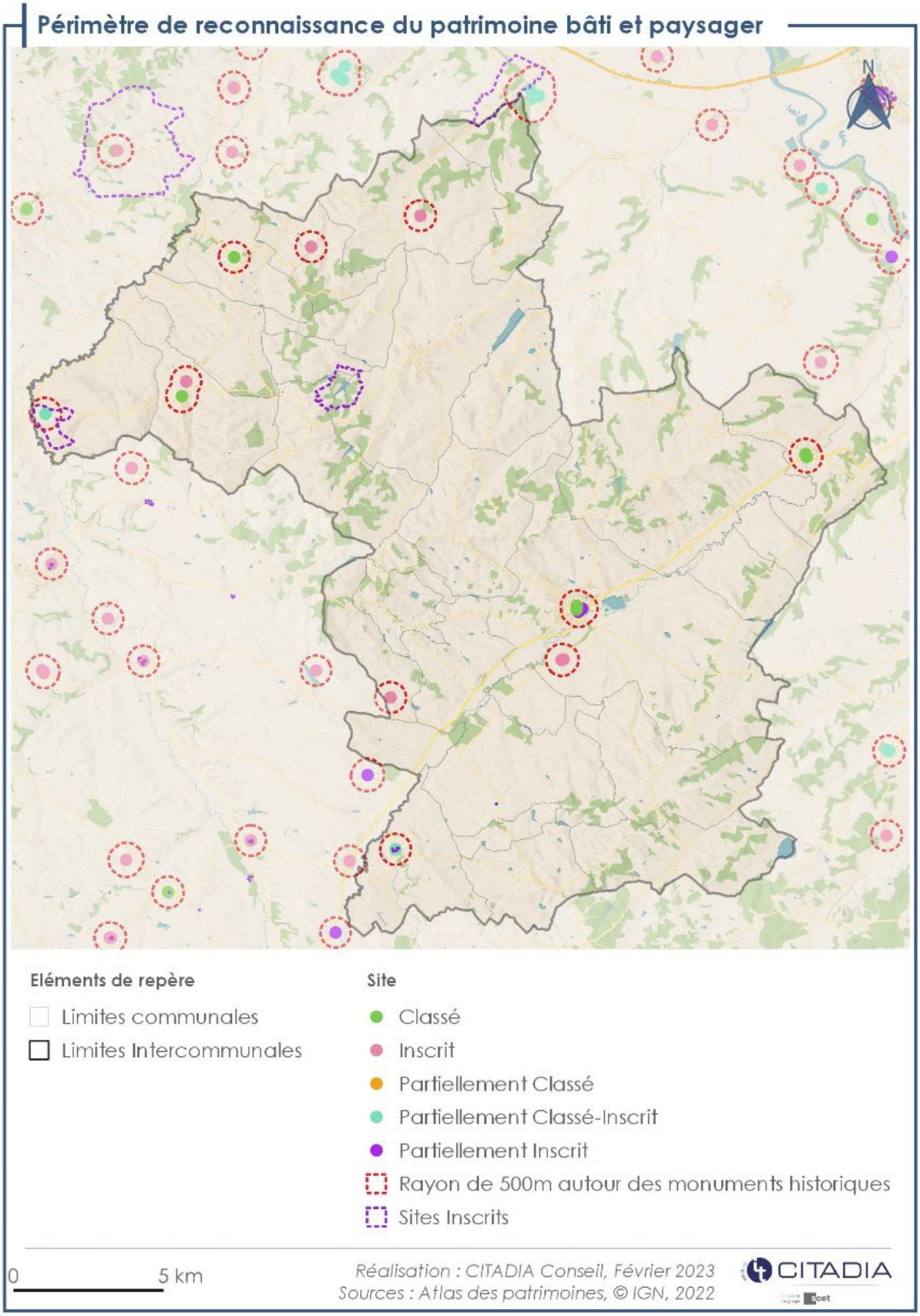

Carte 6 : périmètres de reconnaissance du patrimoine bâti et paysager

La Lomagne Tarn-et-Garonnaise face aux défis des transitions

1. Enjeux écologiques, Trame Verte et Bleue

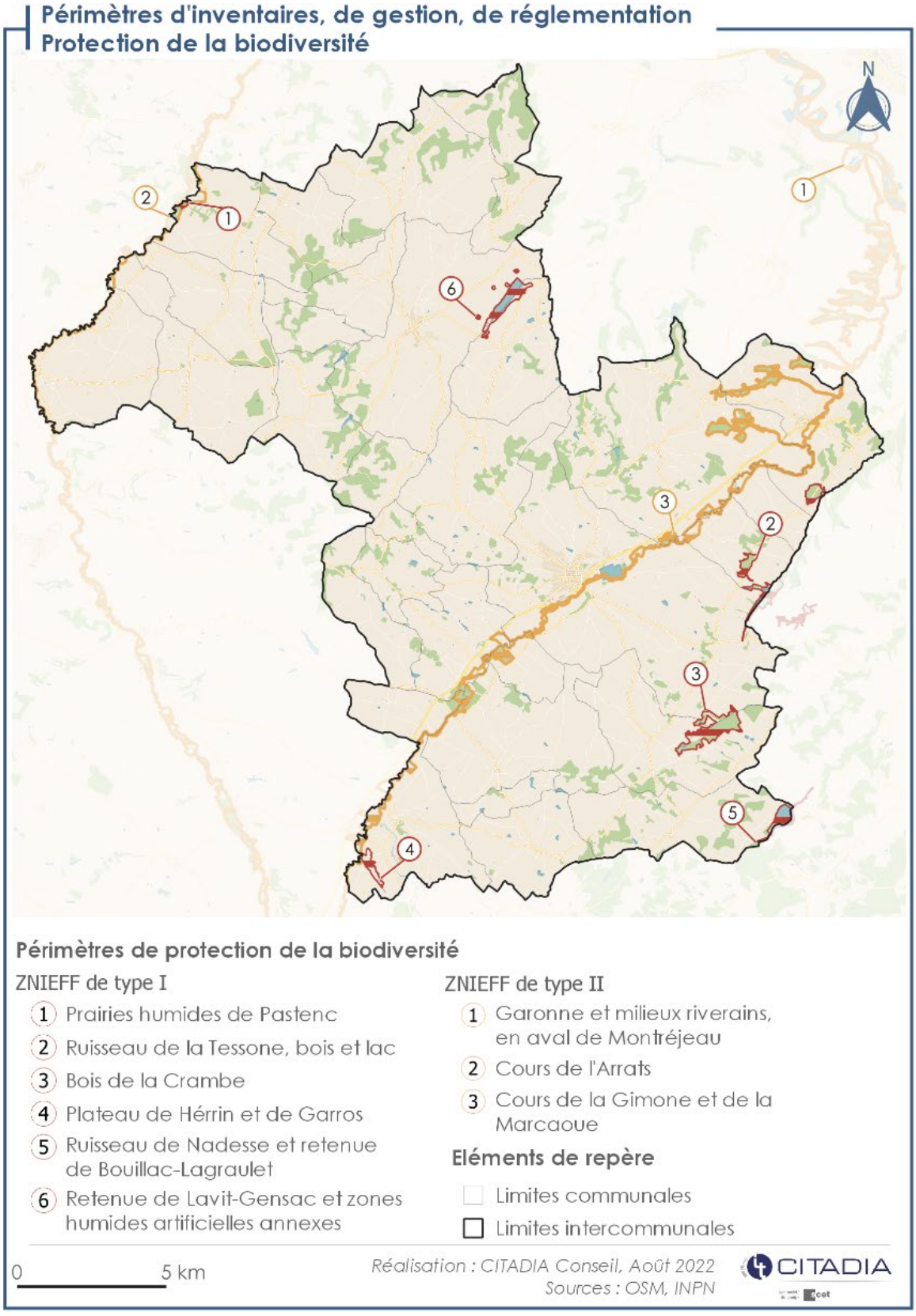

Carte 7 : Périmètres d'inventaire, de gestion, de règlementation et de protection de la biodiversité

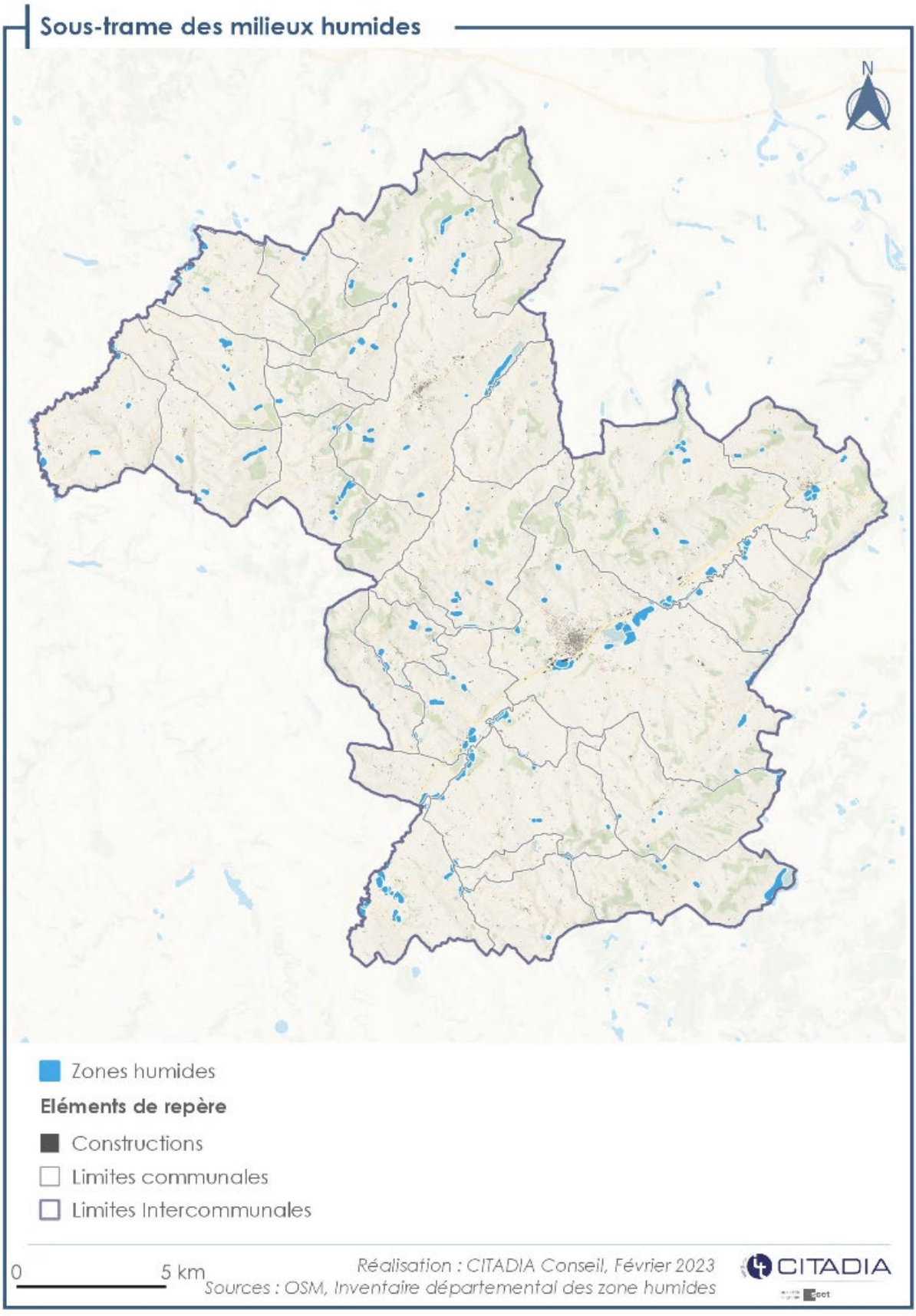

Carte 8 : Sous-trame des milieux humides

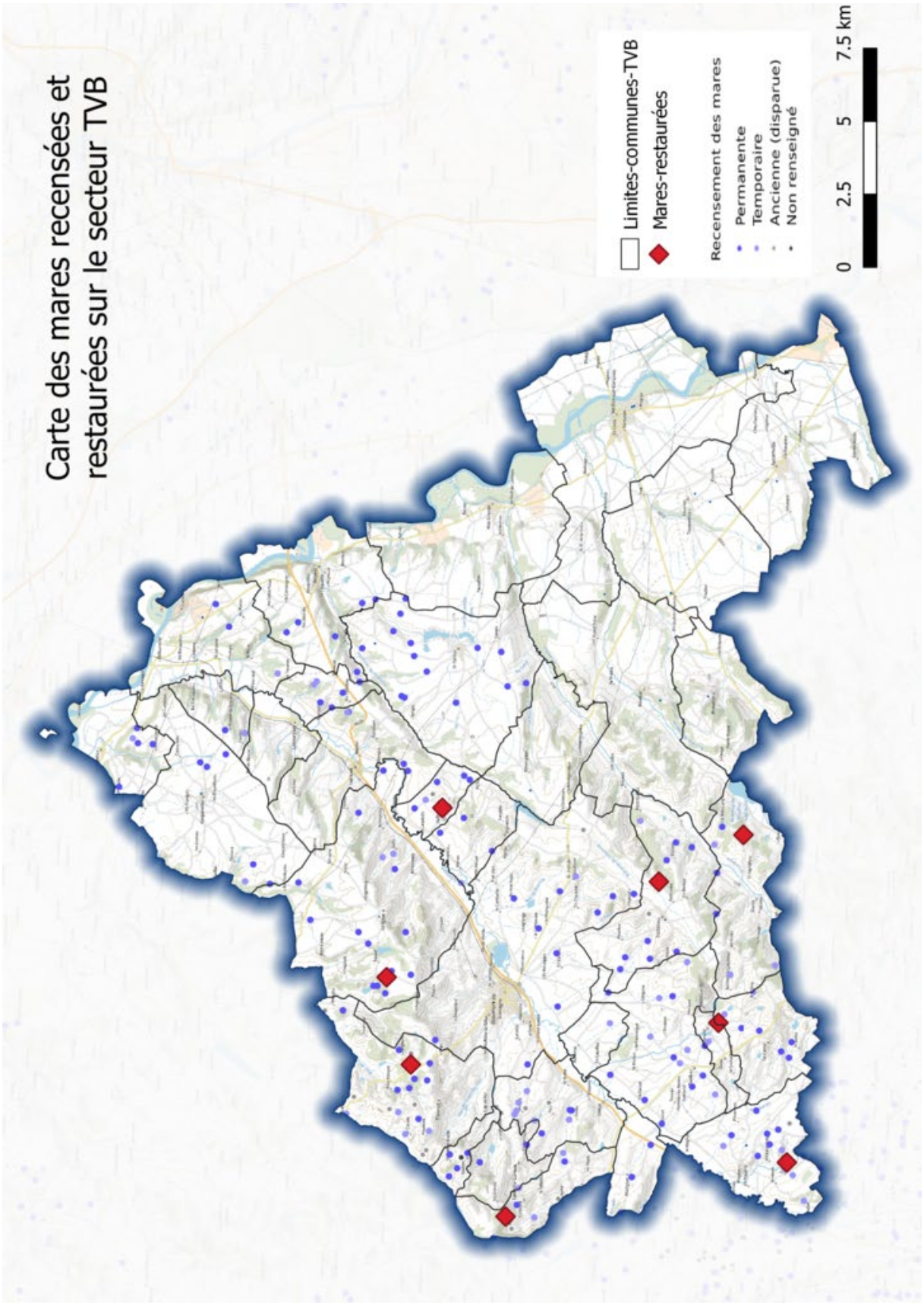

Carte 9 : Mares recensées et restaurées sur le secteur TVB

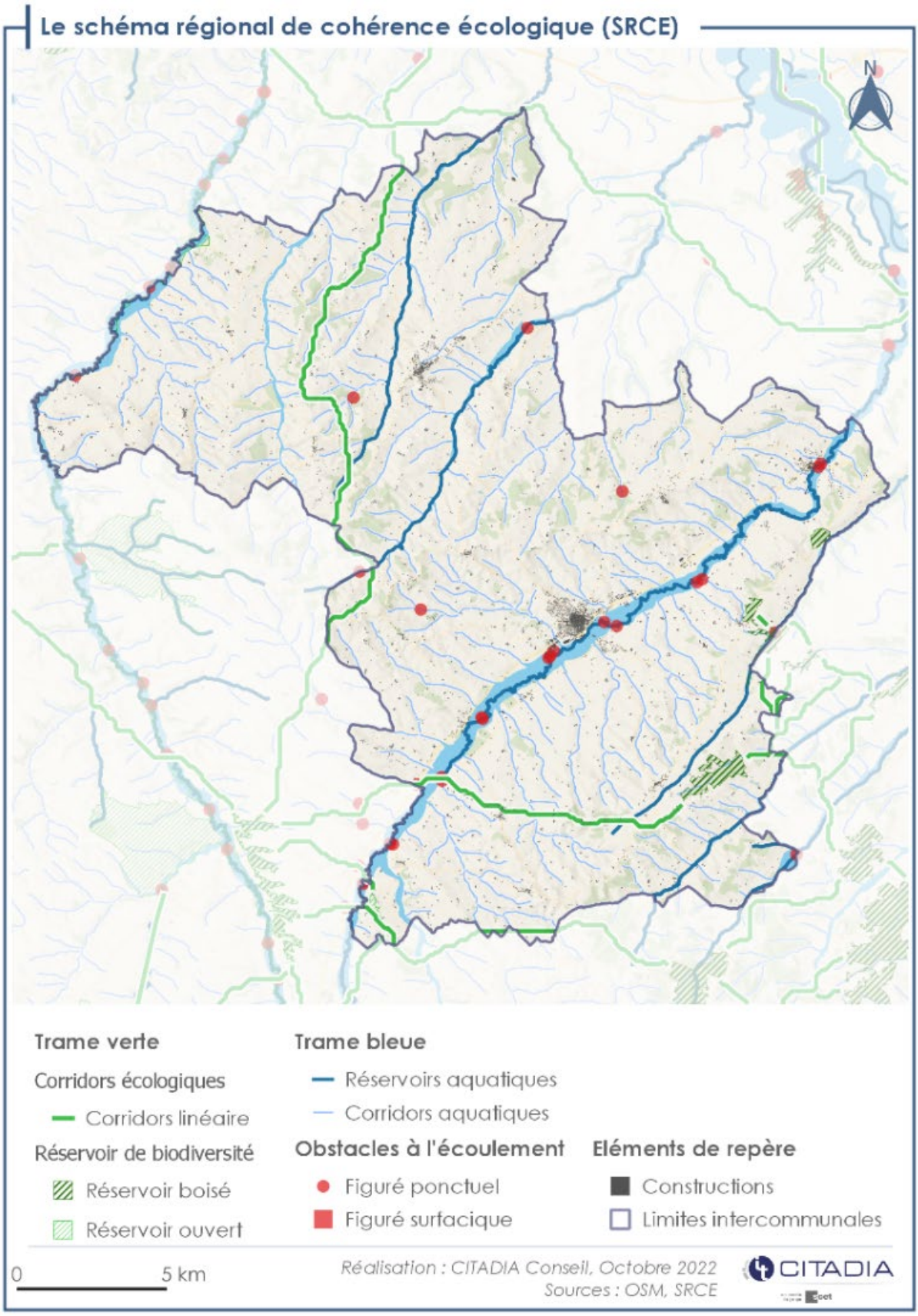

Carte 10 : Le Schéma Régional de Cohérence Ecologiques (SRCE)

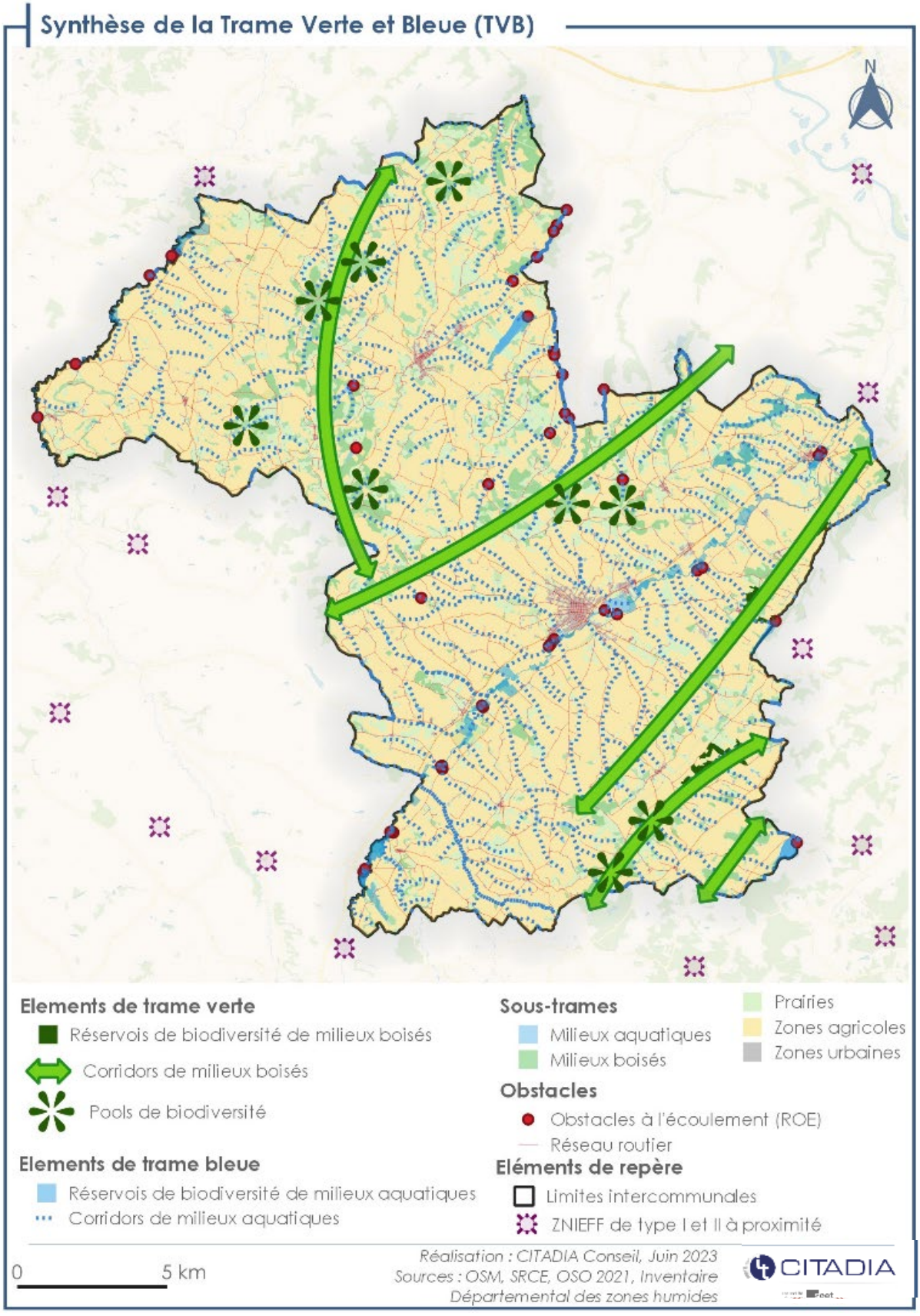

Carte 11 : Synthèse de la trame Verte et Bleue (TVB)

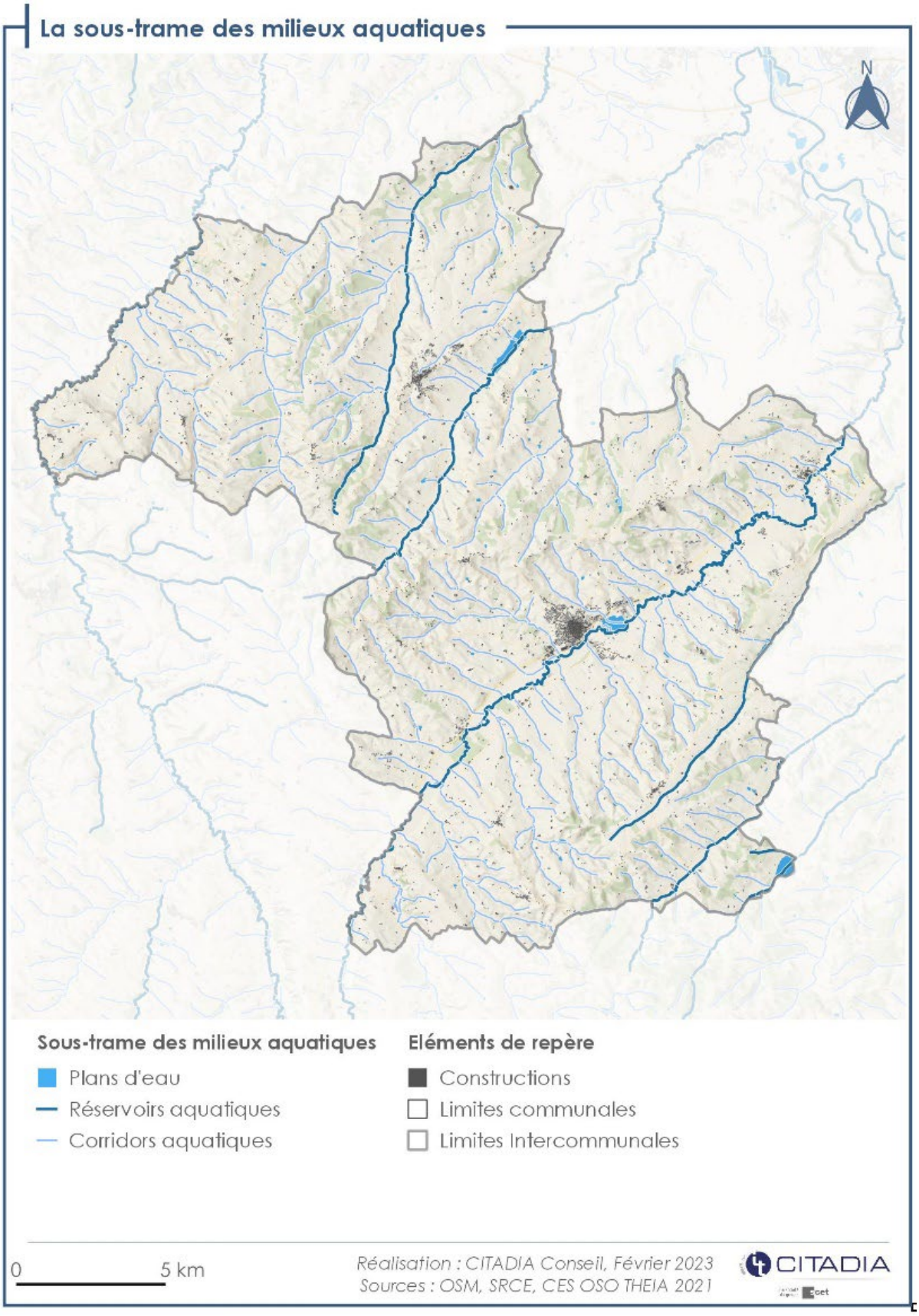

Carte 12 : La sous-trame des milieux aquatiques

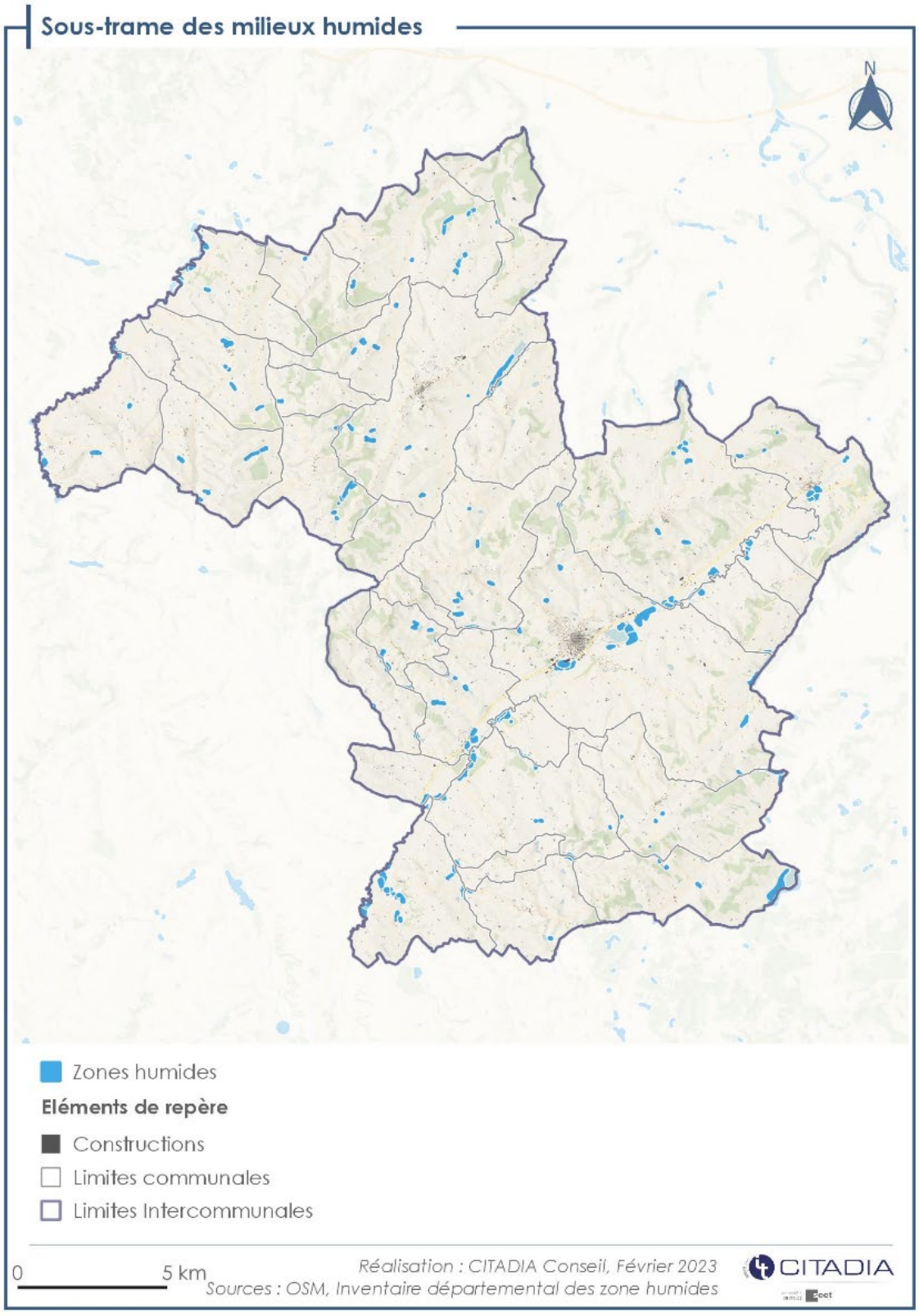

Carte 13 : Sous-trame des milieux humides

Carte 14 : La sous-trame des milieux agricoles et cultivés

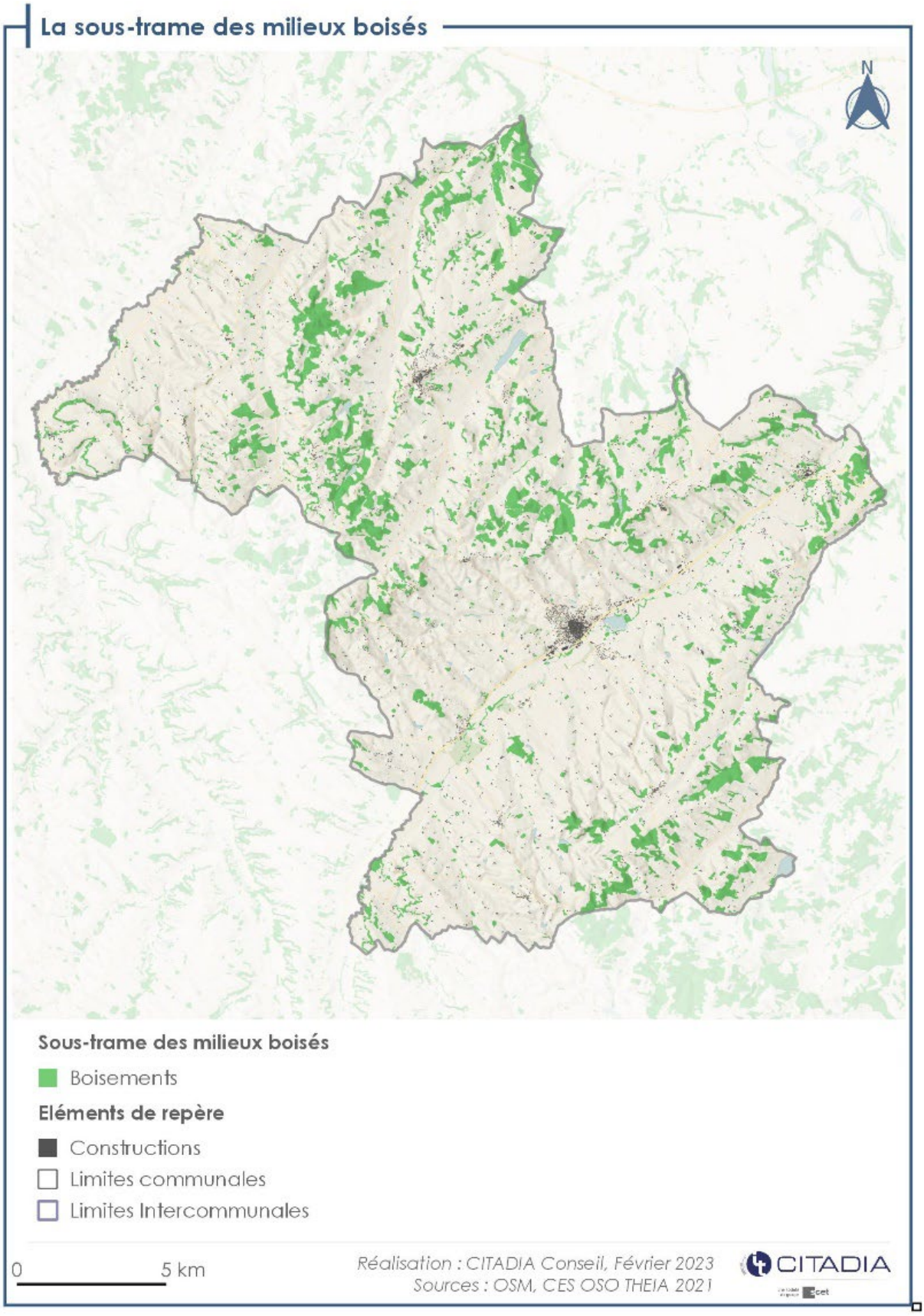

Carte 15 : La sous-trame des milieux boisés

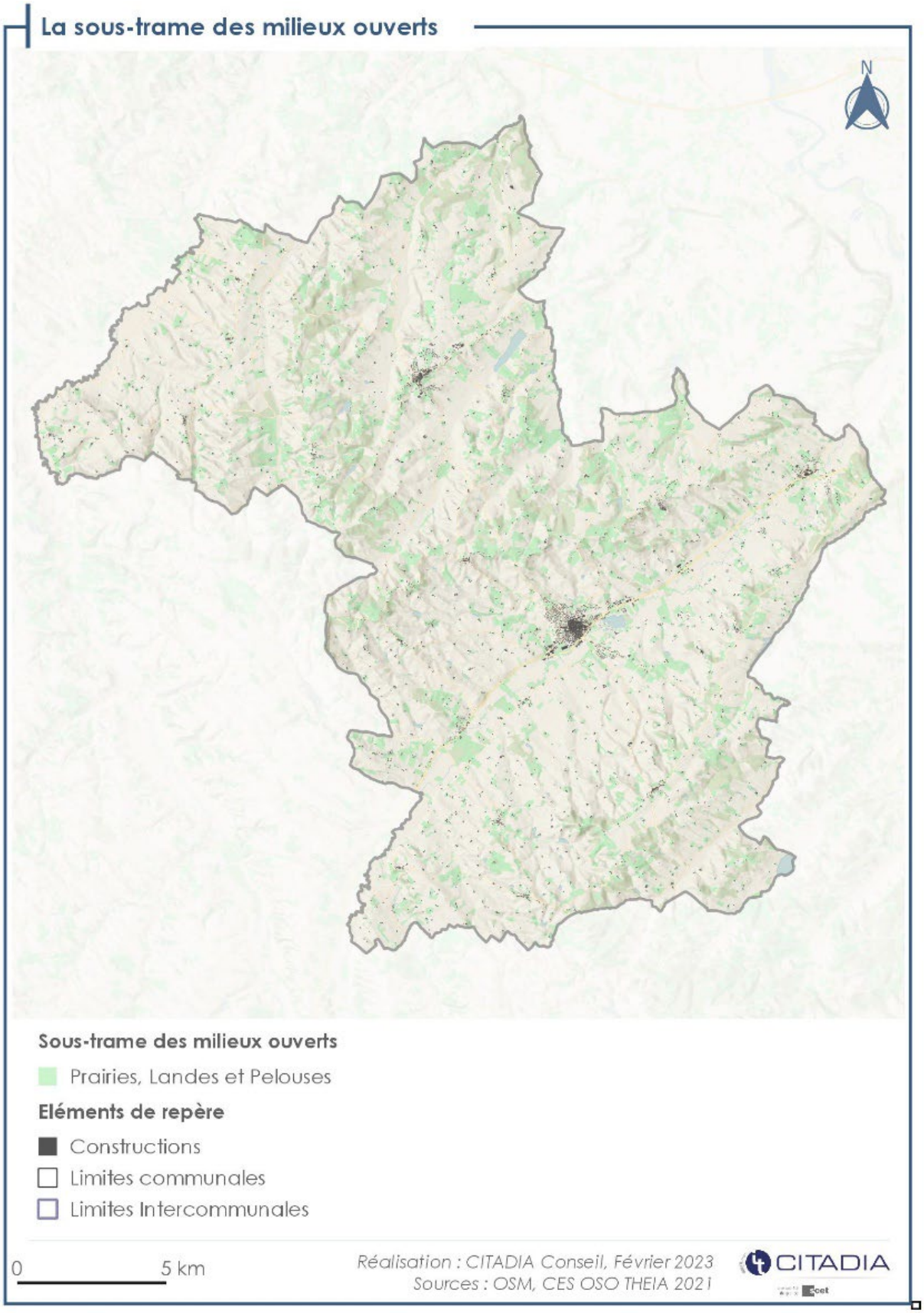

Carte 16 : La sous-trame des milieux ouverts

2. Ressource en eau

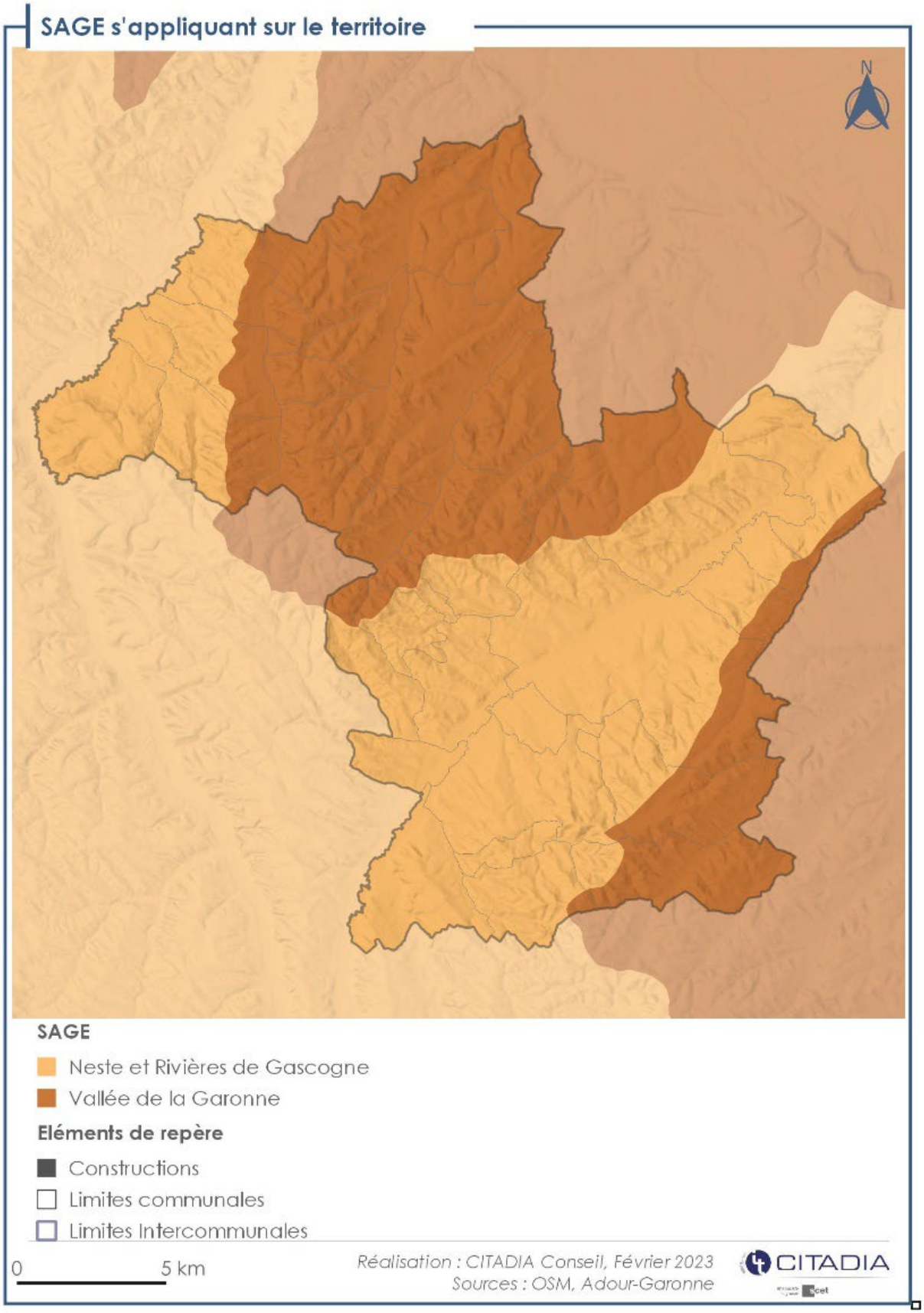

Carte 17 : SAGE s'appliquant sur le territoire

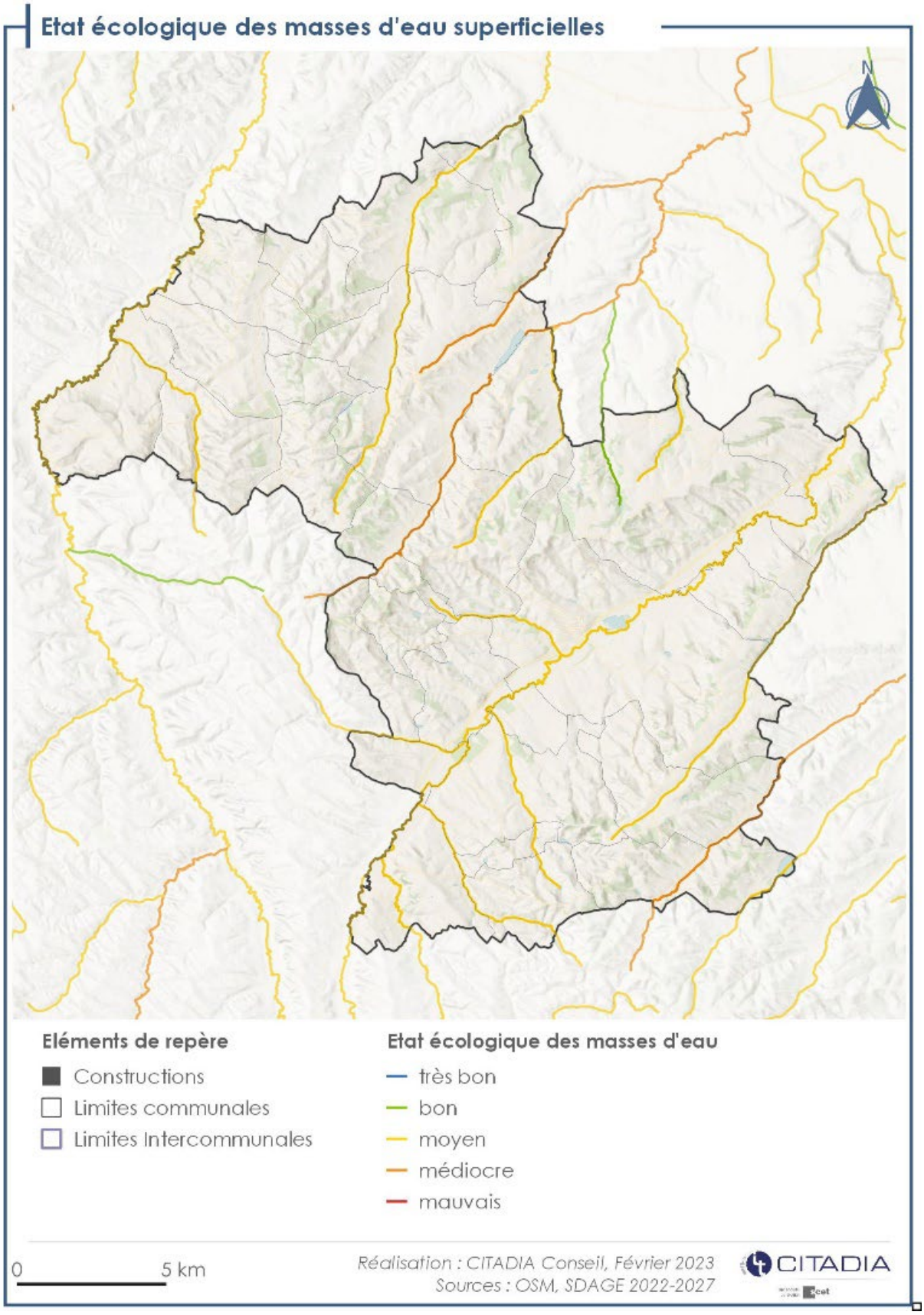

Carte 18 : Etat écologique des masses d'eau superficielles

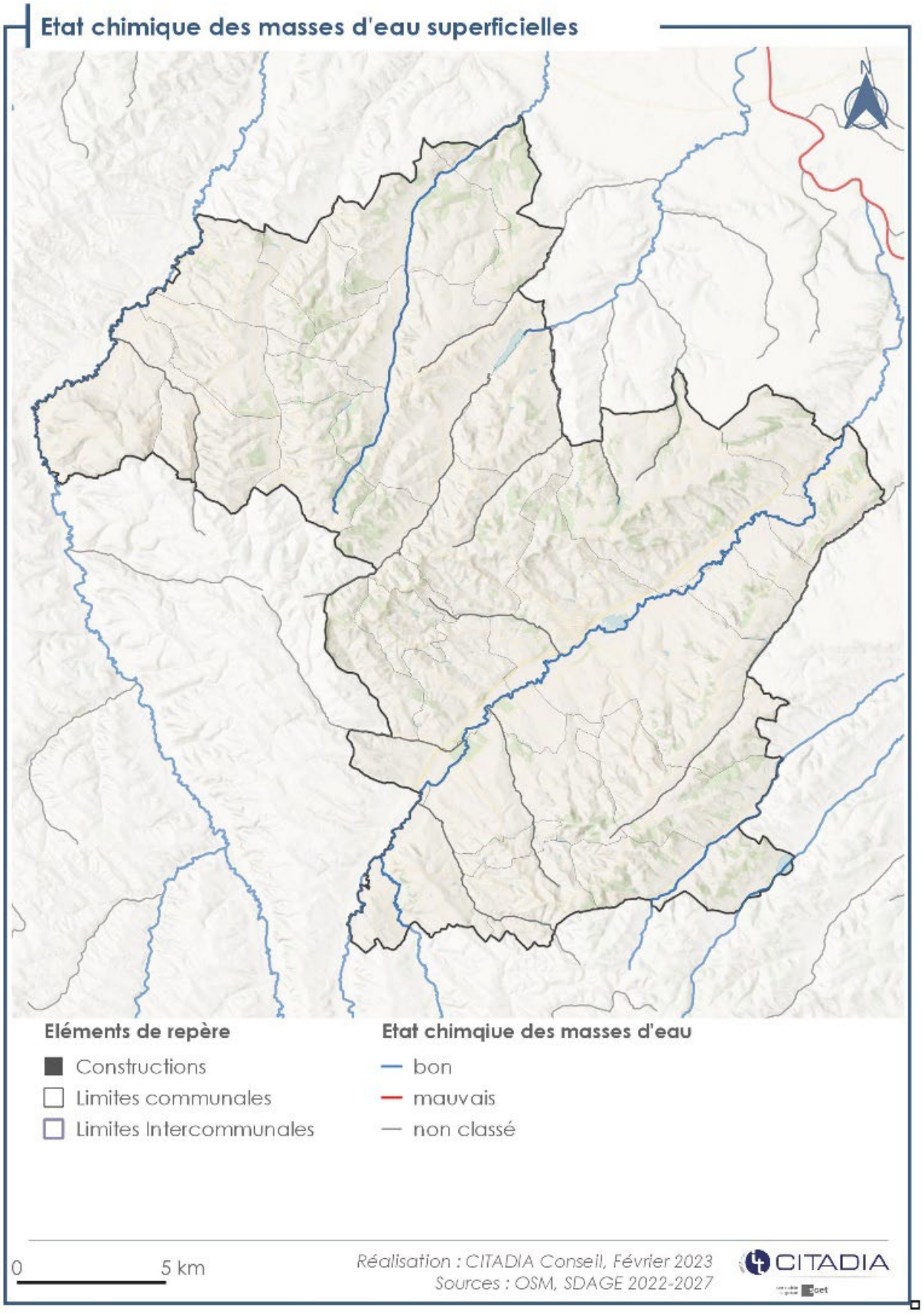

Carte 19 : Etat chimique des masses d'eau superficielles

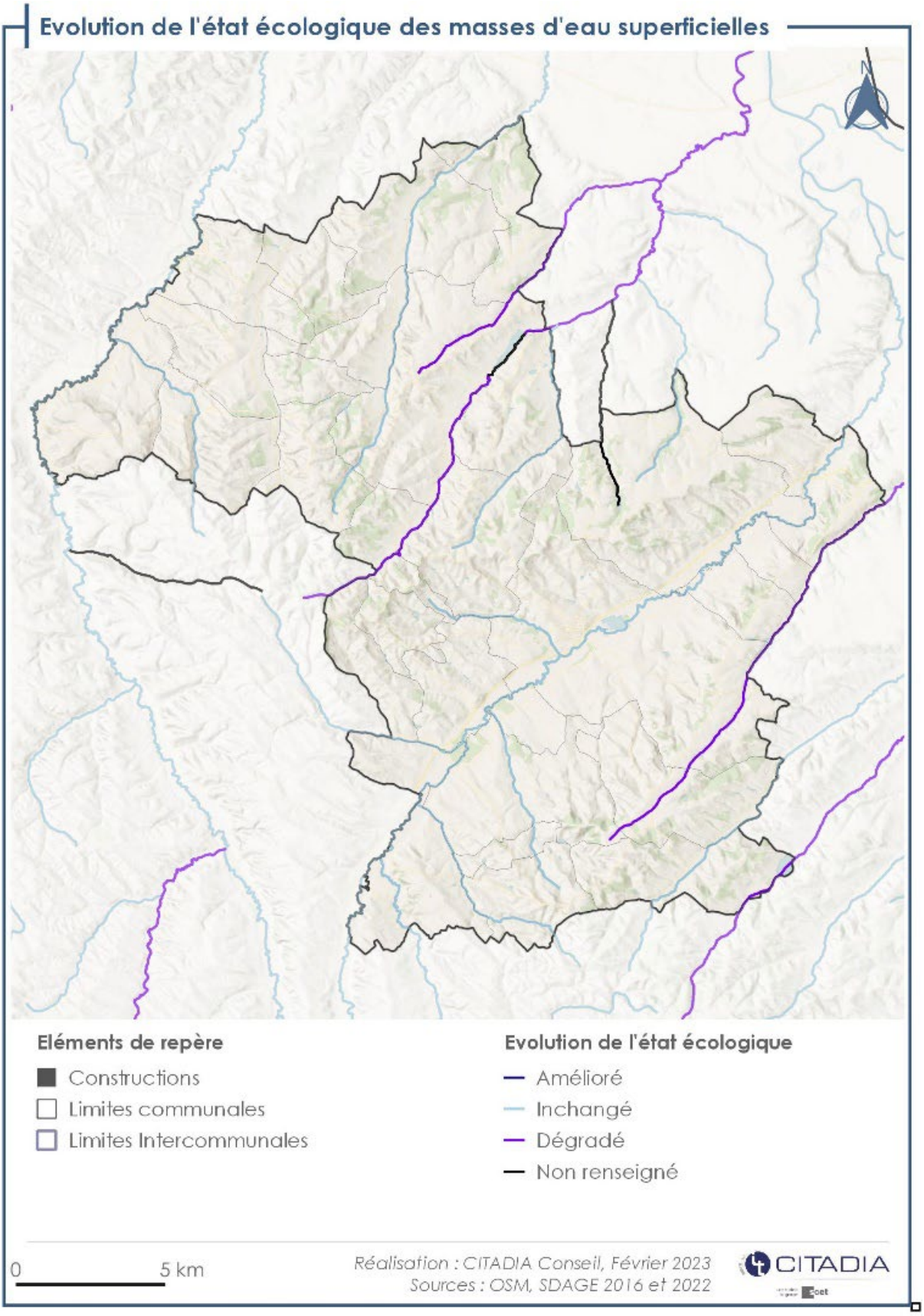

Carte 20 : Evolution de l'état écologique des masses d'eau superficielles

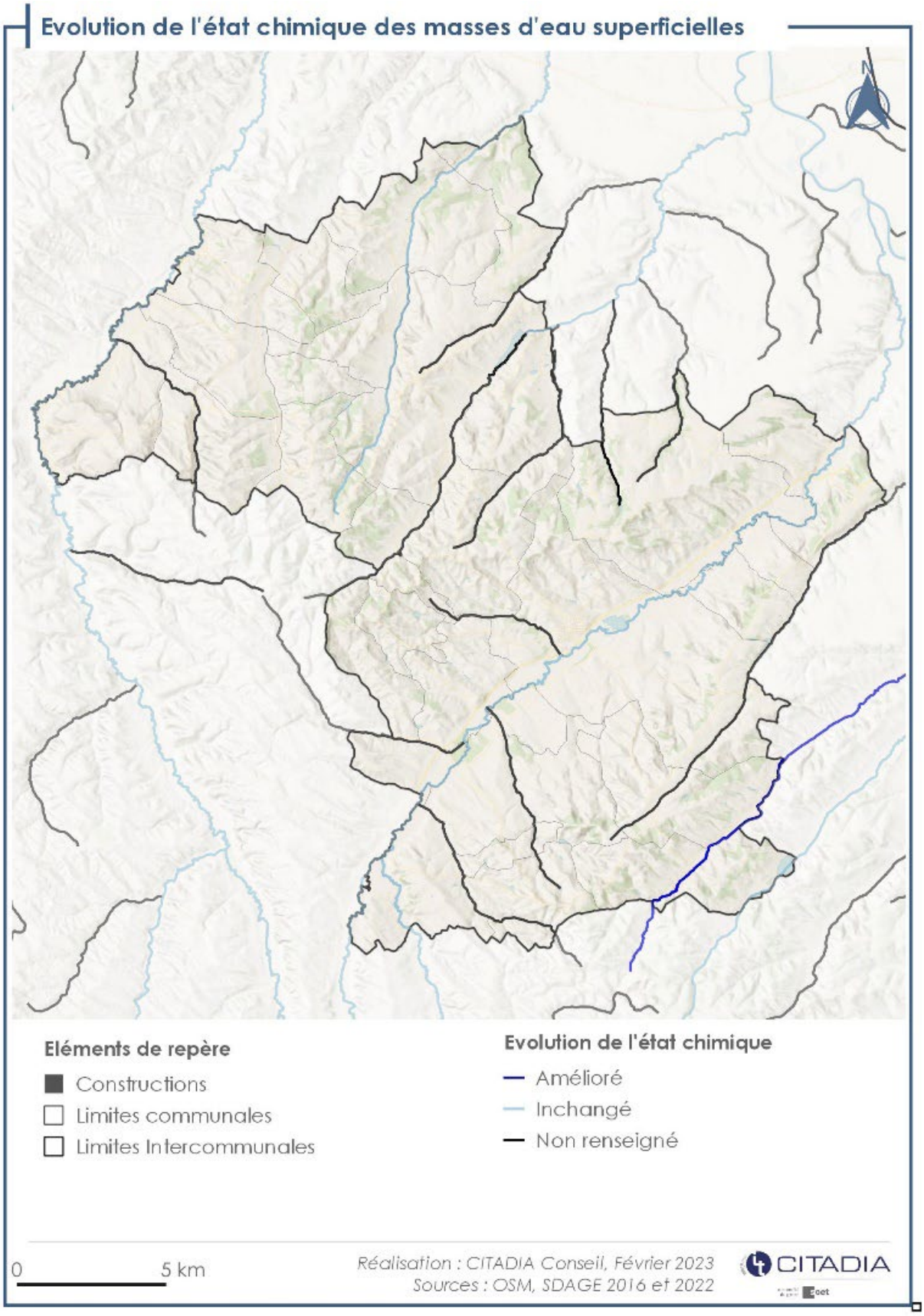

Carte 21 : Evolution de l'état chimique des masses d'eau superficielles

3. Risque et santé-environnement

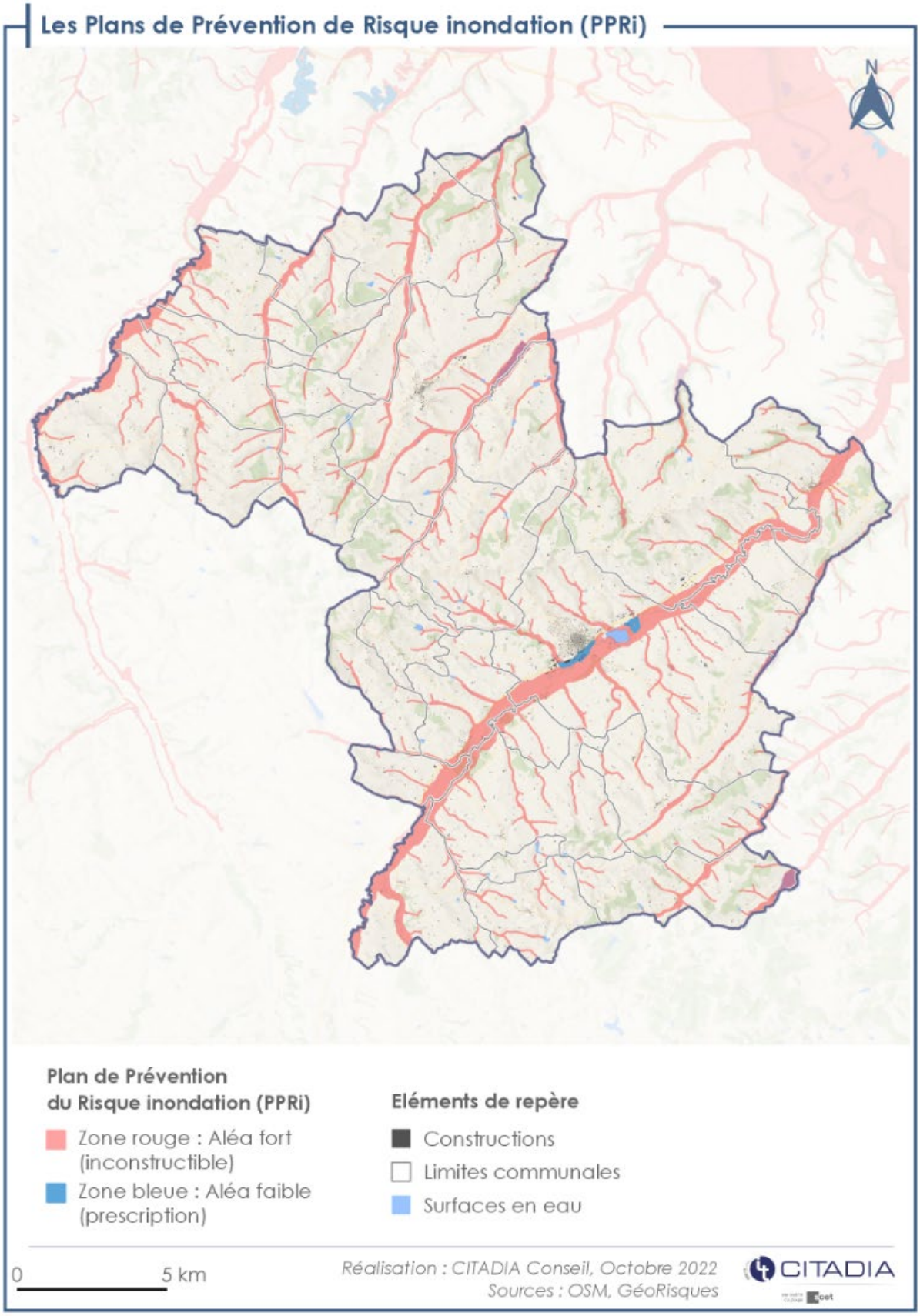

Carte 22 : les Plans de Prévention de Risque inondation (PPRi)

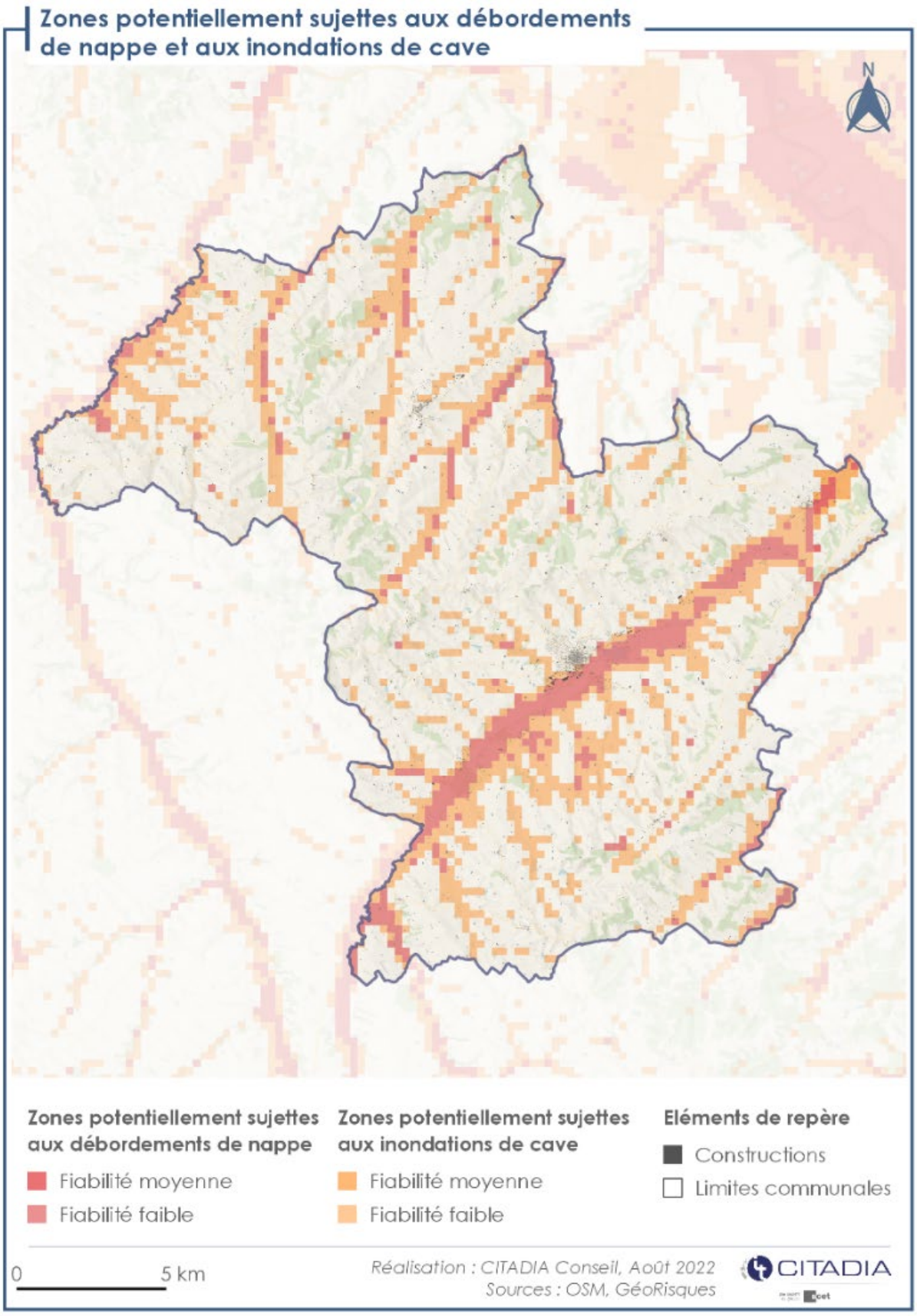

Carte 23 : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe et aux inondations de cave

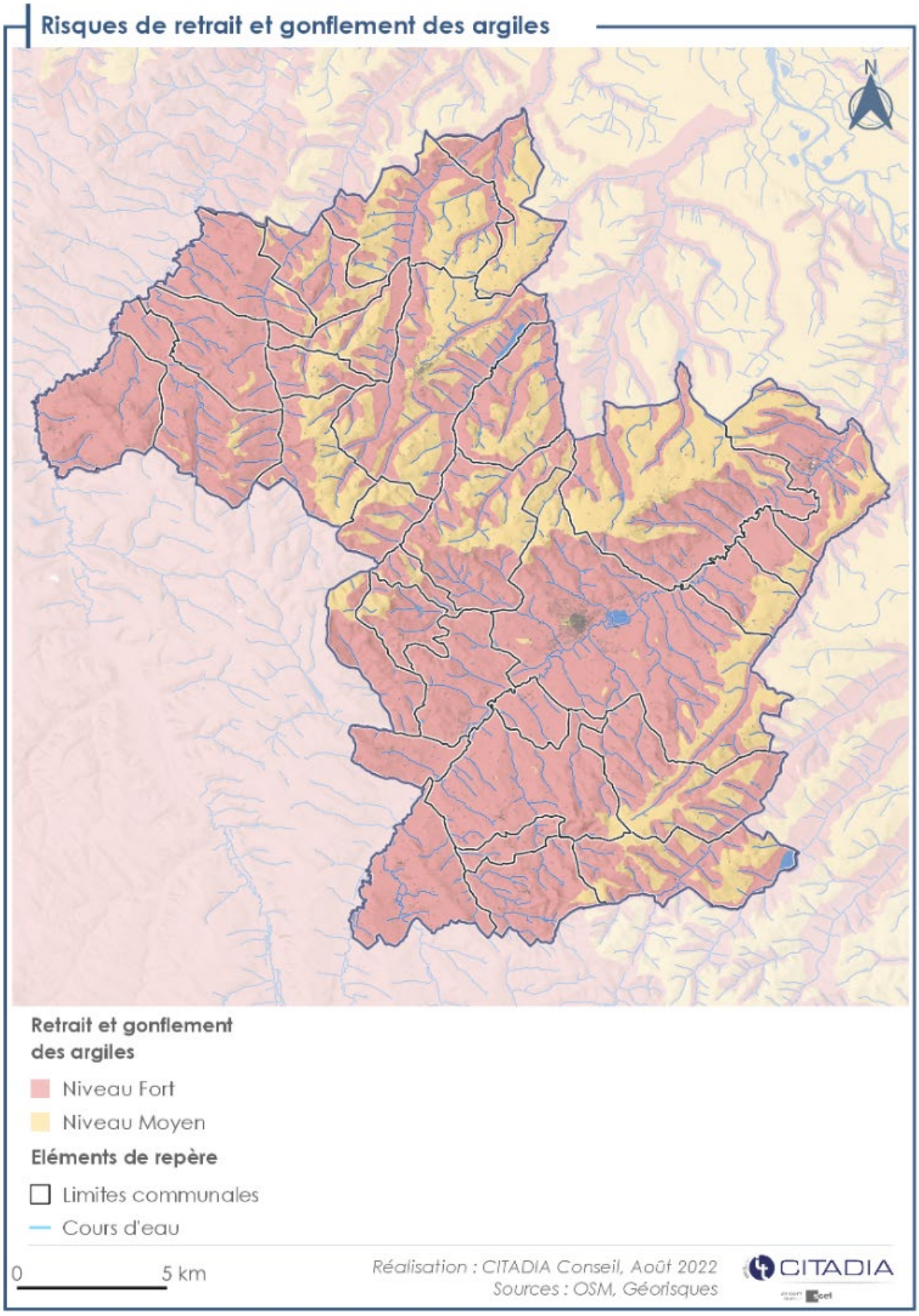

Carte 24 : Risque de retrait et gonflement des argiles

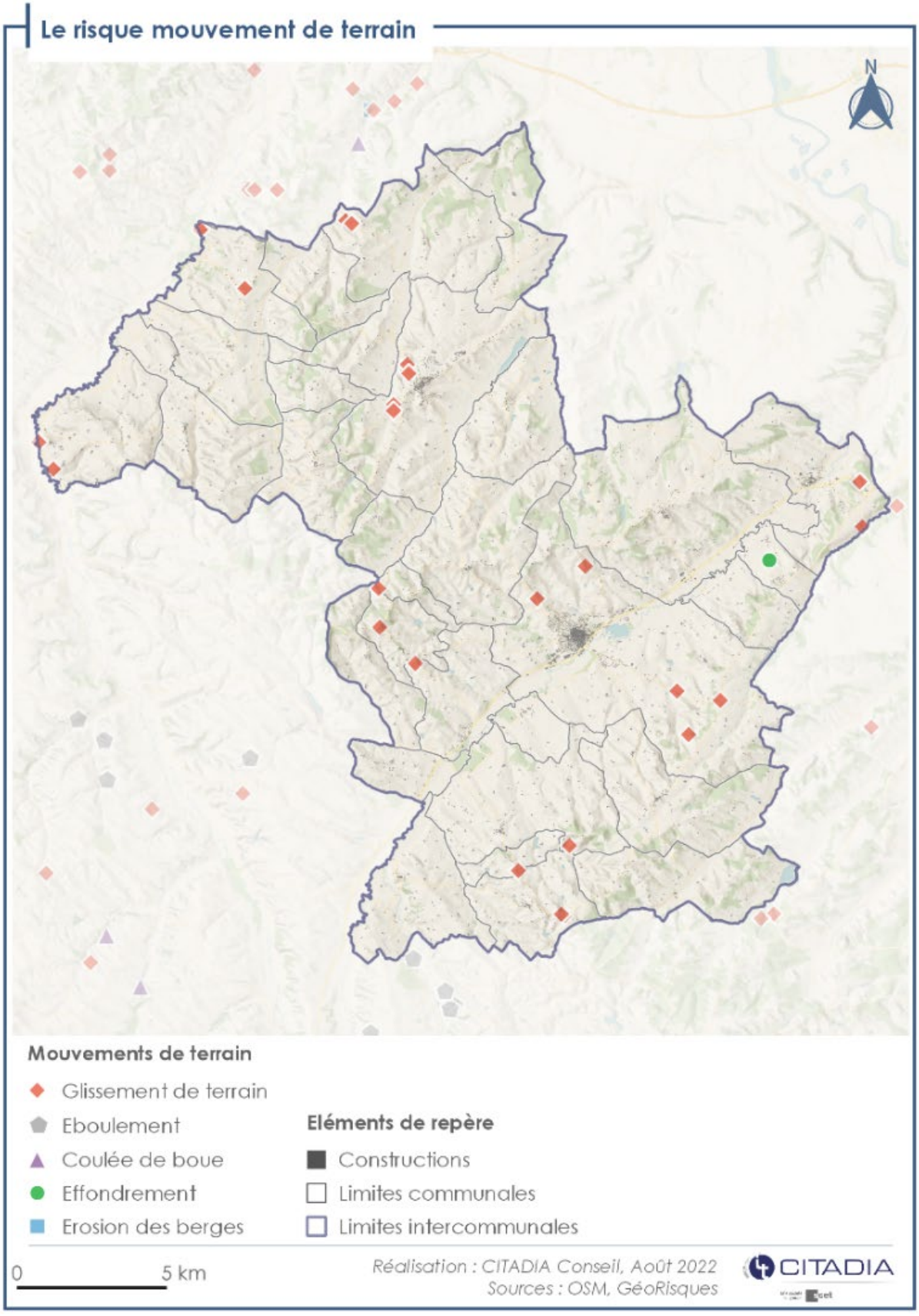

Carte 25 : Le risque mouvement de terrain

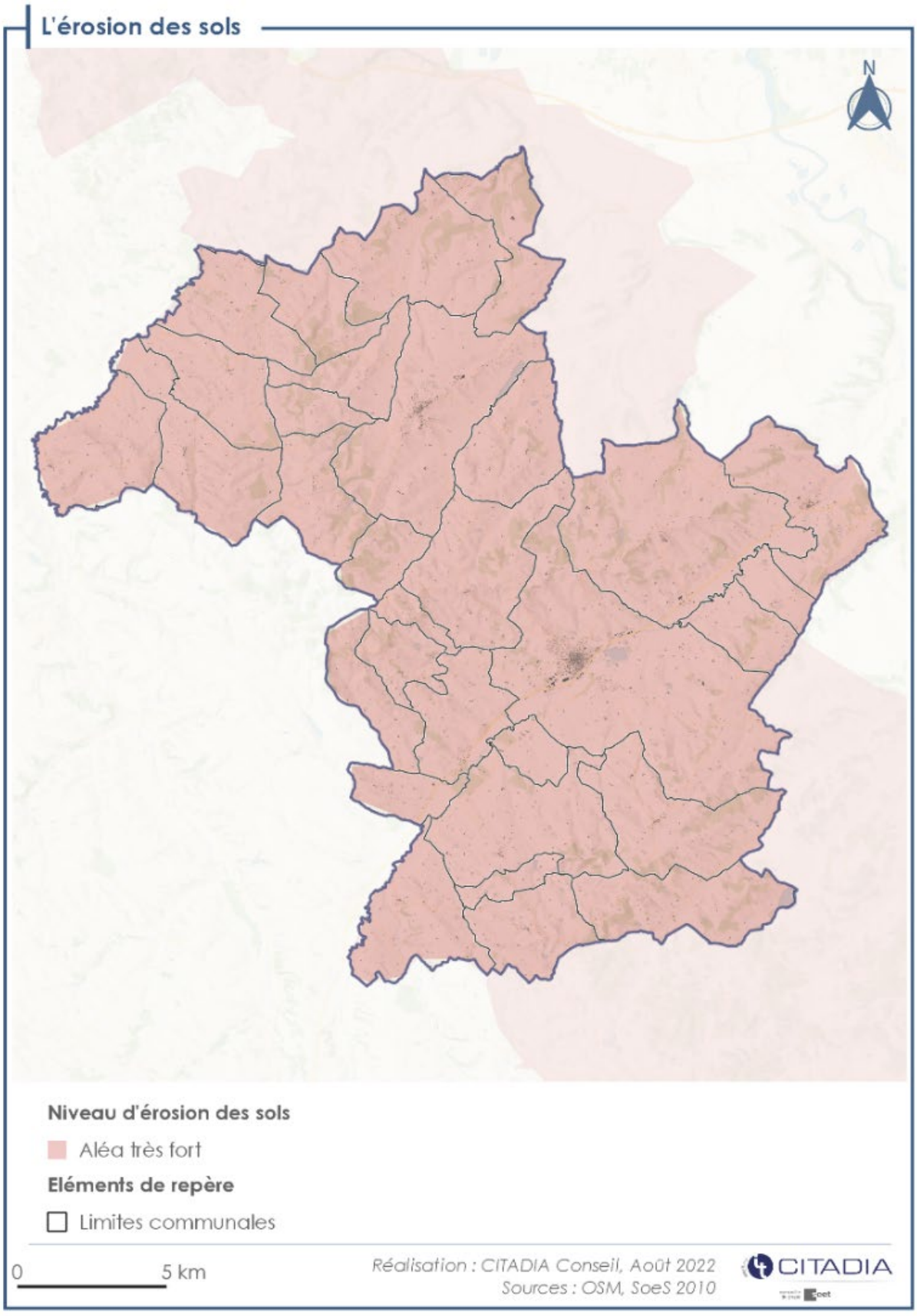

Carte 26 : L'érosion des sols

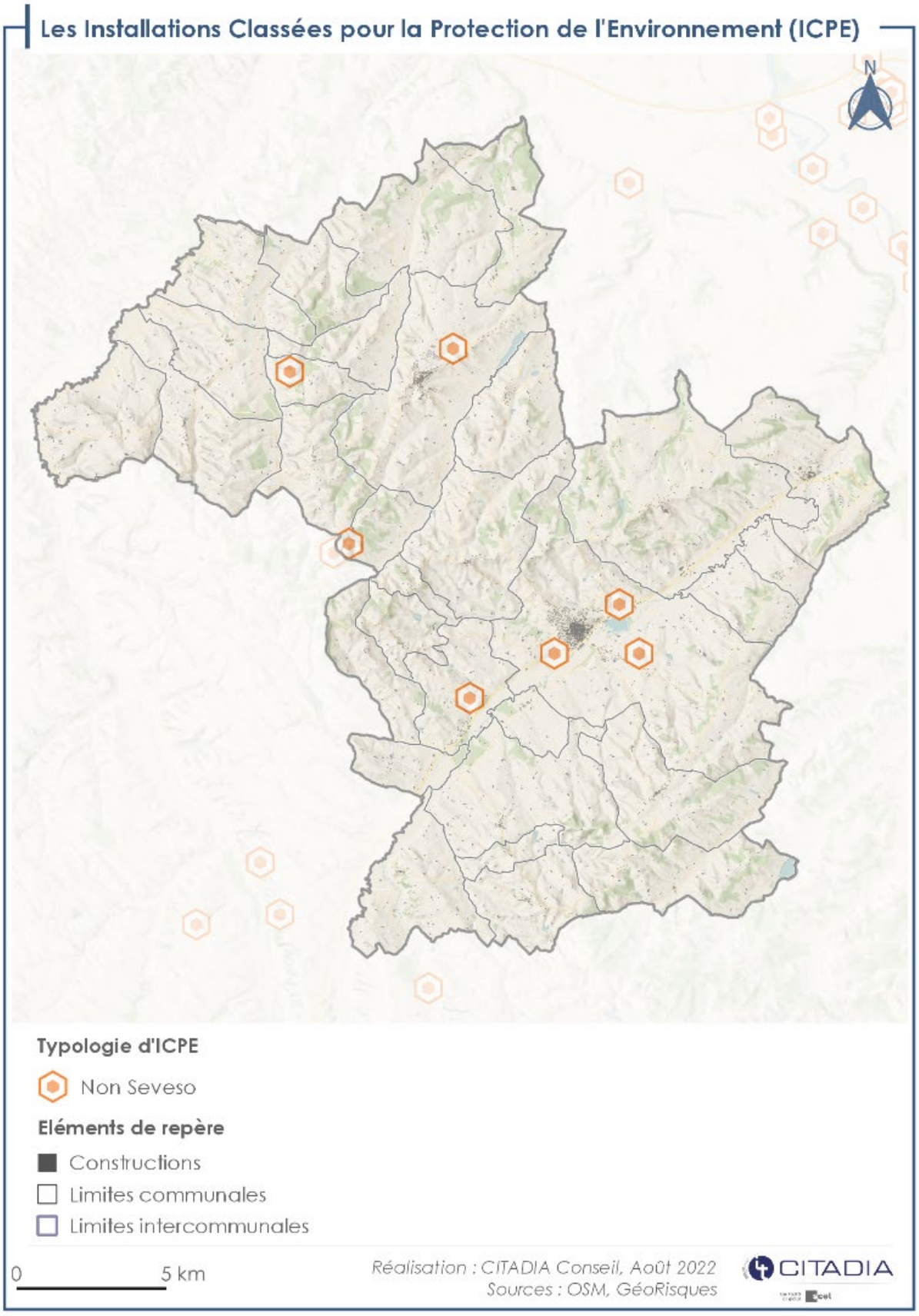

Carte 27 : Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

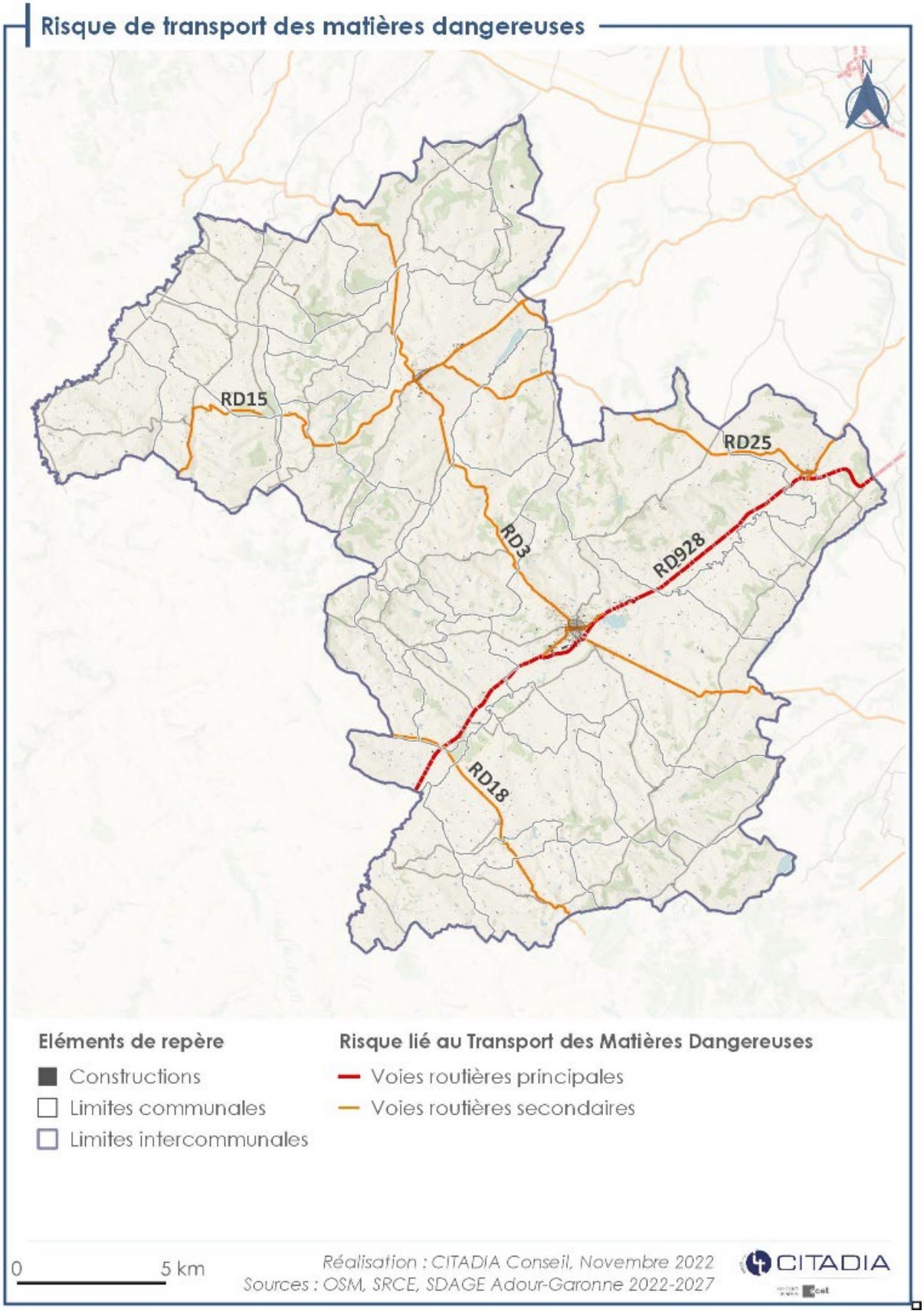

Carte 28 : Risque de transport de matières dangereuses

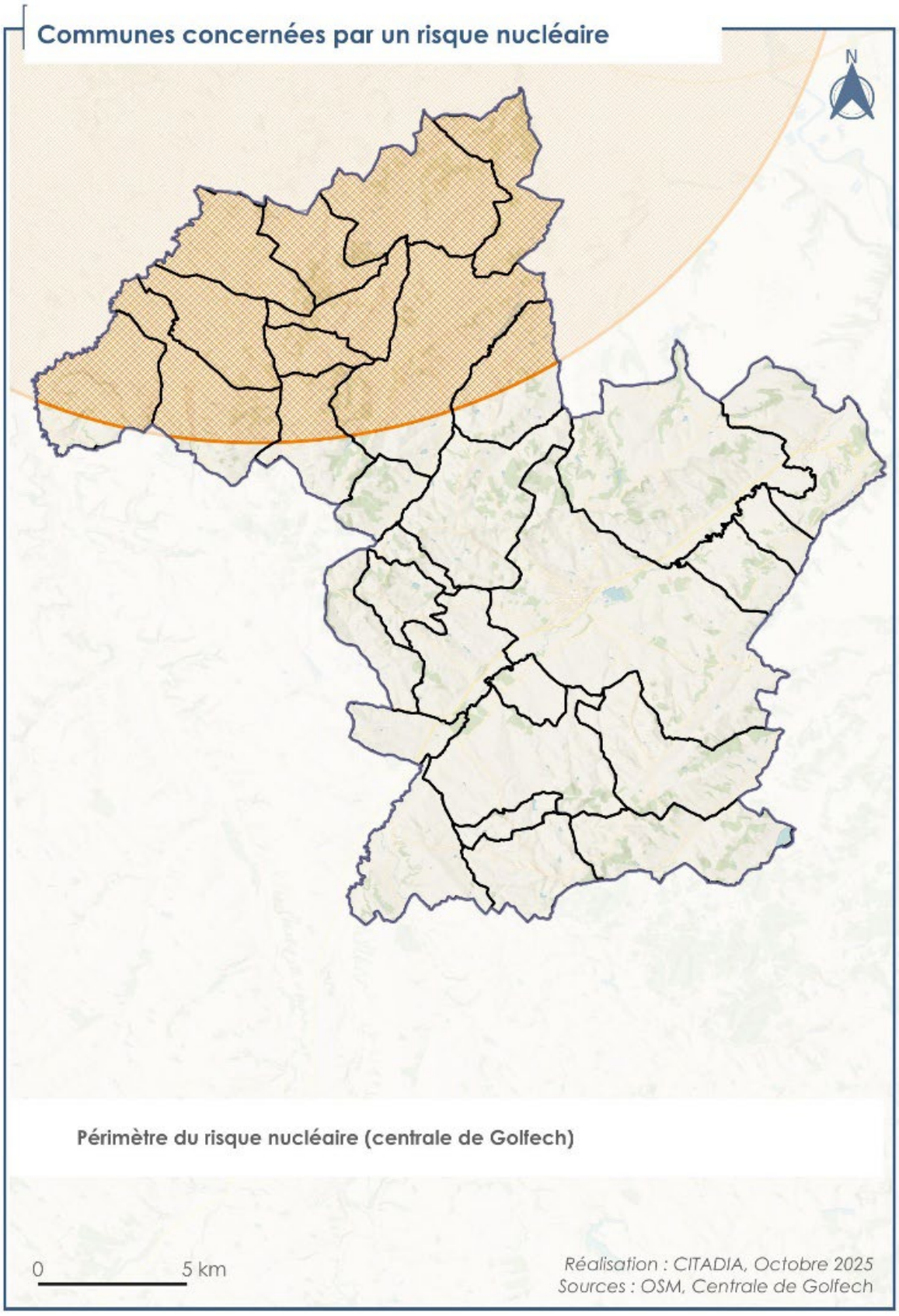

Carte 29 : Communes concernées par un risque nucléaire

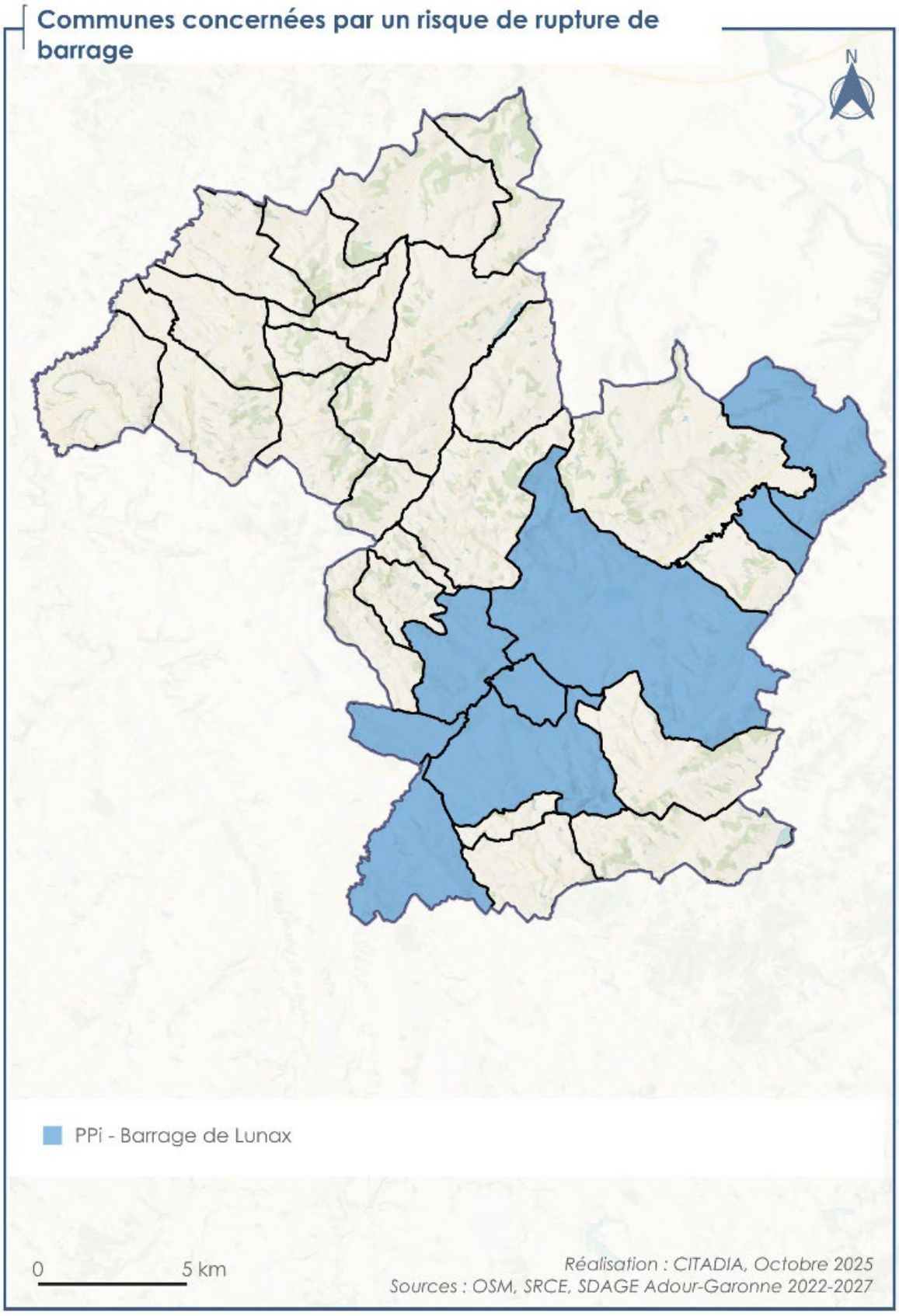

Carte 30 : Communes concernées par un risque de rupture de barrage

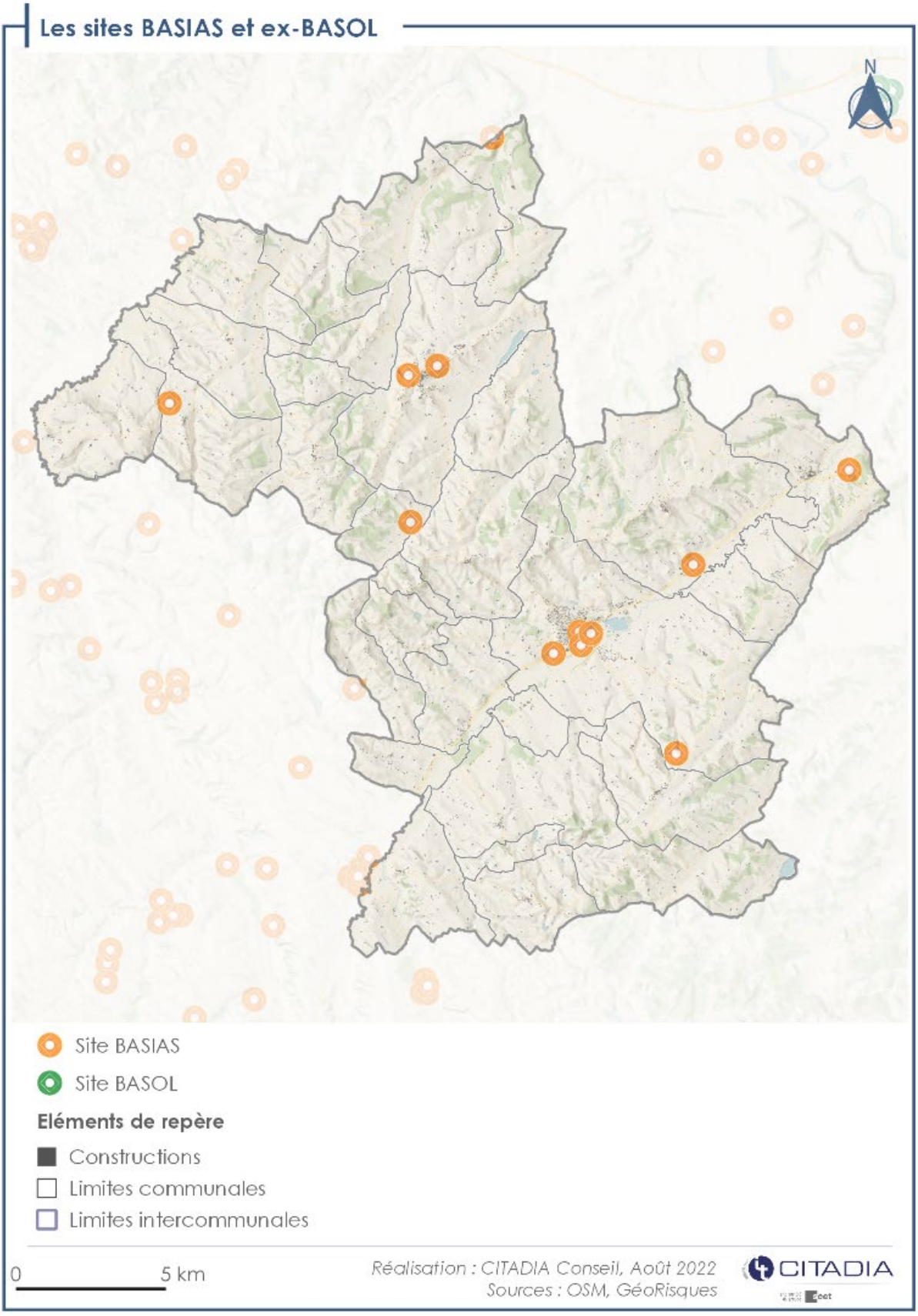

Carte 31 : Les sites BASIAS et ex-BASOL

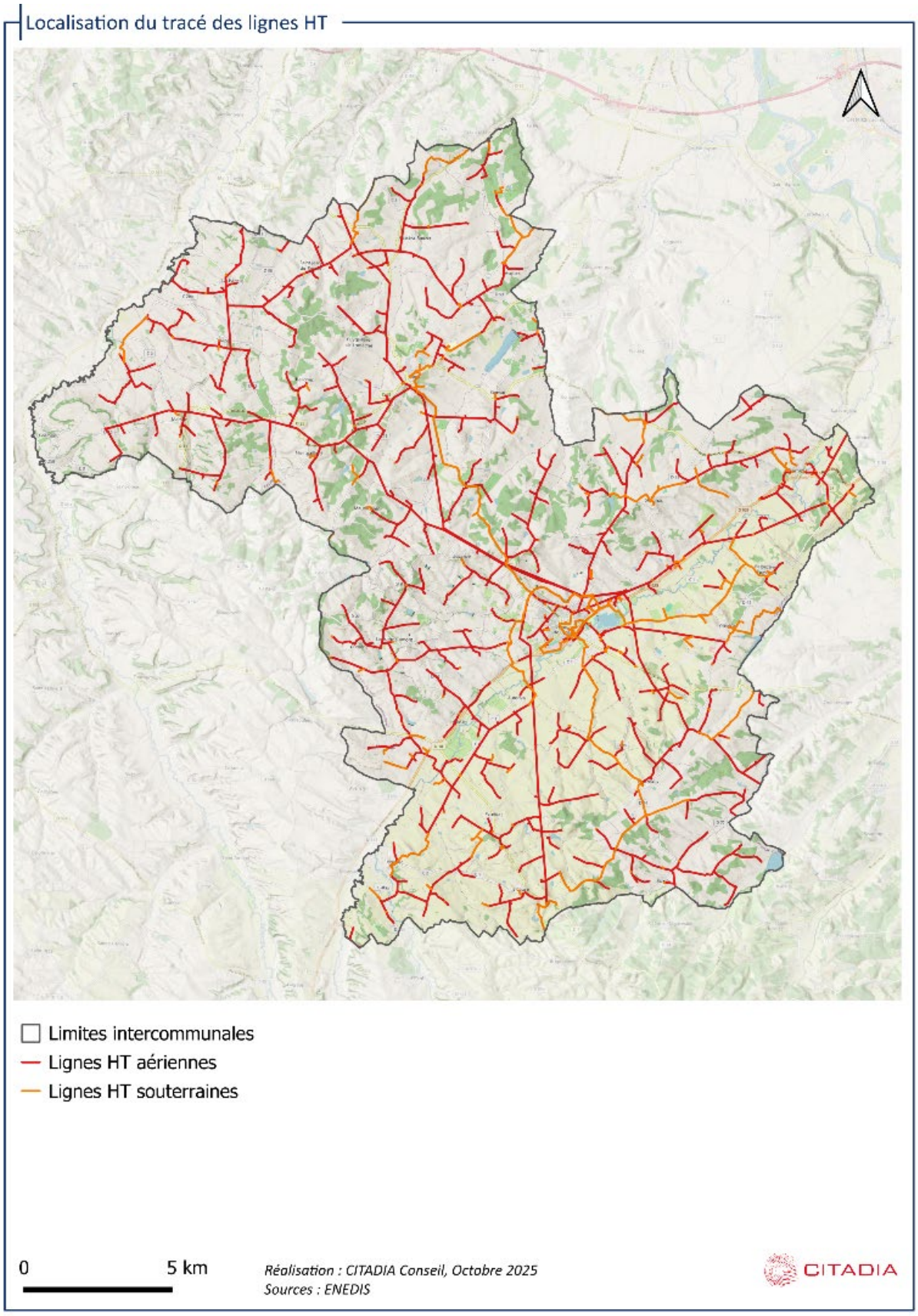

Carte 32 : localisation du tracé des lignes HT

S'épanouir en Lomagne Tarn-et-Garonnaise

1. Capacité des réseaux

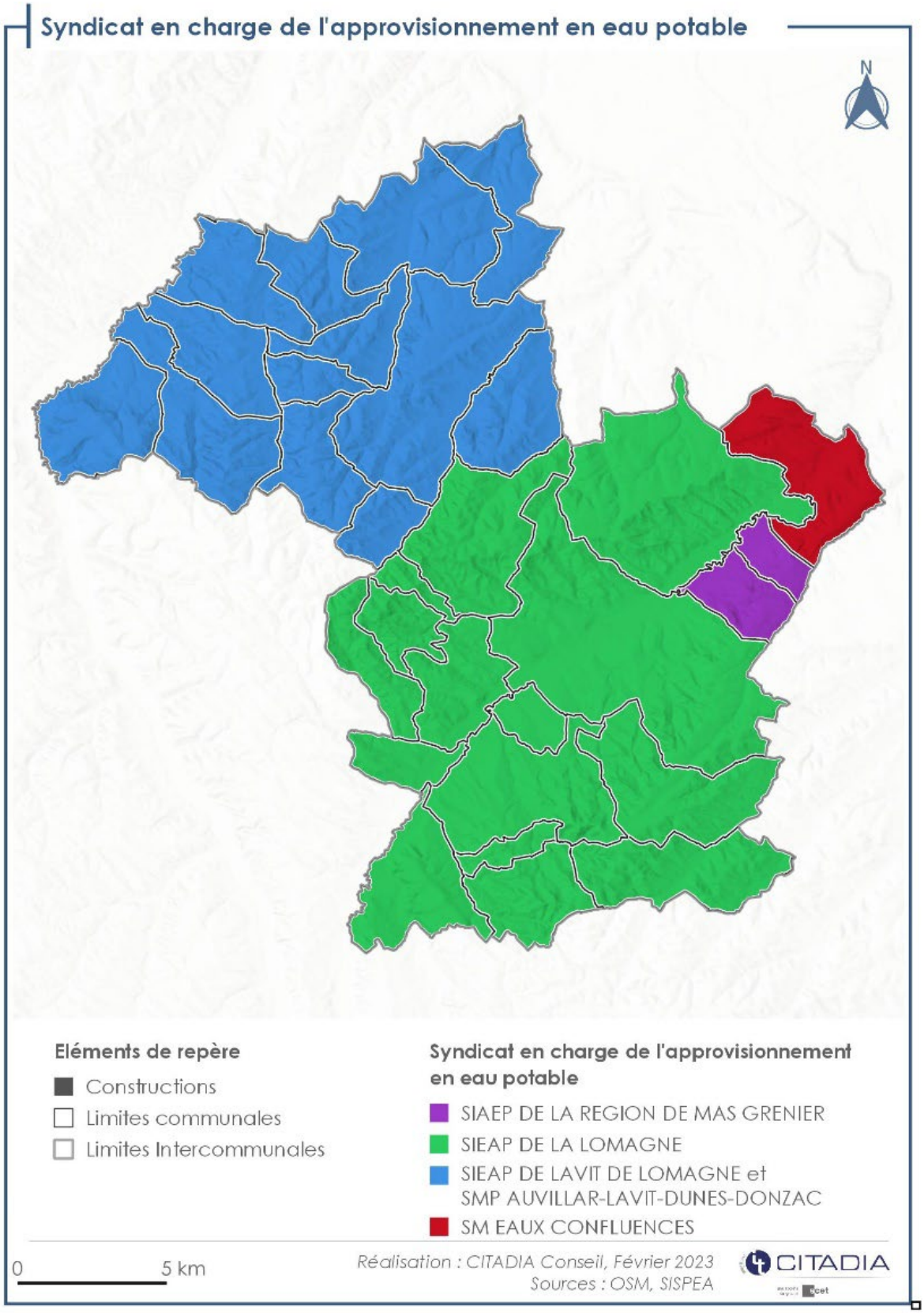

Carte 33 : Syndicats en charge de l'approvisionnement en eau potable

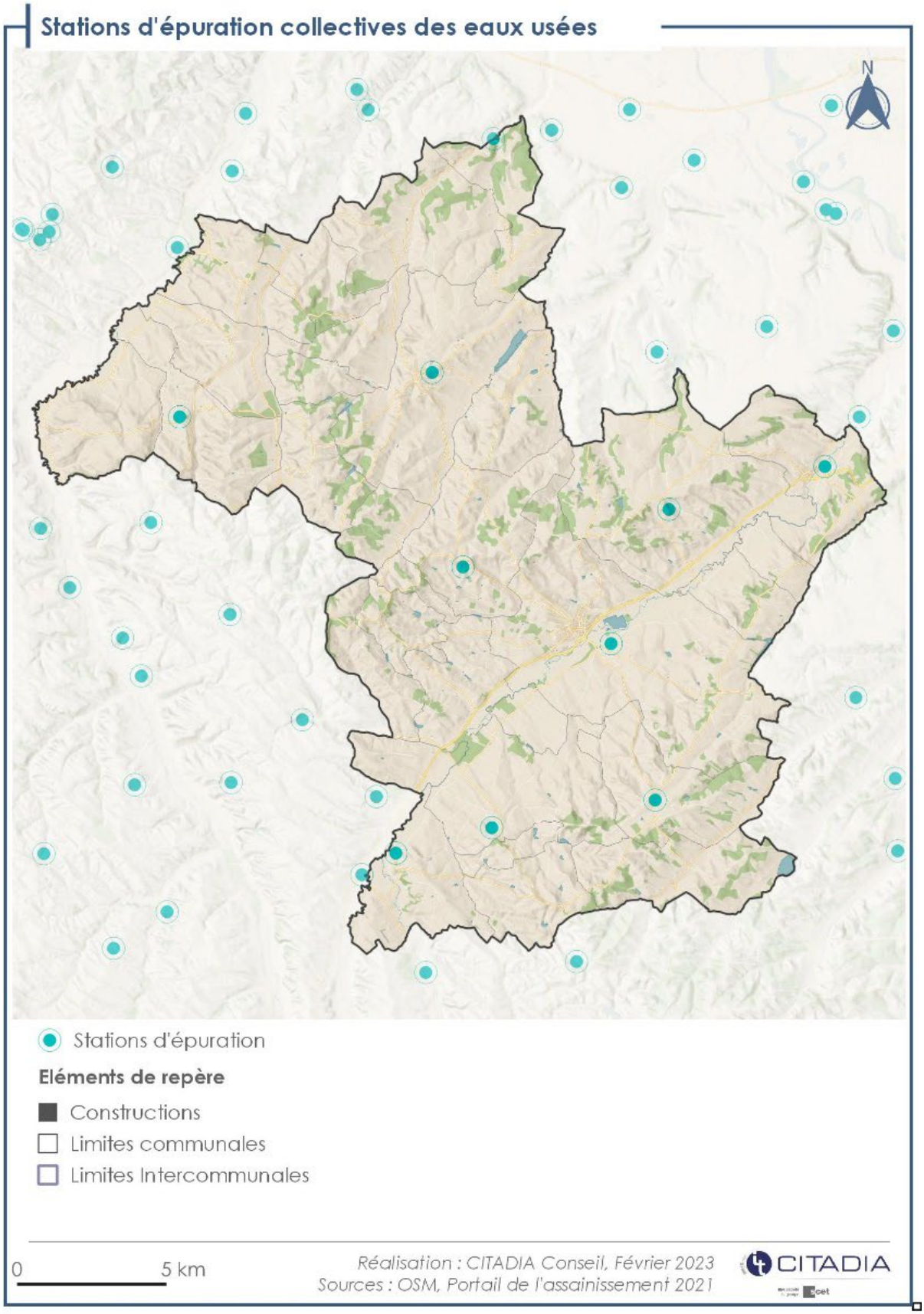

Carte 34 : Stations d'épuration collectives des eaux usées